

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Relevé de conclusions du 4 juillet 2019

Séance plénière :

- 1. Informations du Vice-Président**
- 2. Présentation du bilan de l'autoévaluation des mentions de formation**
- 3. Etudes**
 - 3.1. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Licence
 - 3.2. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
 - 3.3. Approbation de l'évolution de la maquette du DAEU B
 - 3.4. Approbation de la création du M1 Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation 2nd degré, parcours *Numérique et Sciences Informatiques*
 - 3.5. Approbation de la création du parcours *Lettres classiques – Histoire de l'art et archéologie*, en Licence au sein de la mention Lettres
 - 3.6. Approbation de la création du Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS), spécialité Animation socio-culturelle et éducative, au sein de la mention Animation sociale
 - 3.7. Approbation du changement d'intitulé du parcours *Histoire, Philosophie et Sociologie des Sciences (HP2S)* en Master, au sein de la mention Philosophie
- 4. Vie étudiante**
 - 4.1. Présentation et approbation de la proposition d'attribution du FSDIE
 - 4.2. Présentation et approbation de la composition de la commission FSDIE
 - 4.3. Présentation et approbation des critères d'attribution du FSDIE
 - 4.4. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants
 - 4.5. Présentation et approbation de la répartition du montant CVEC
 - 4.6. Présentation de « la semaine de la prévention »
 - 4.7. Information sur la mise en place de la cellule de lutte contre les comportements inappropriés
- 5. Questions diverses**

Collège A : Professeurs et personnels assimilés

	Présent	Excusé	Procuration à
Valérie CHANAL			Jean-Luc REBOUD
Sylviane HENNEBICQ	X		
Thierry MENISSIER	X		
Patrice MORAND			Sylviane HENNEBICQ
Jean-Luc REBOUD	X		
Dominique RIEU			Jacky CUVEX-COMBAZ
Michèle ROMBAUT	X		
Philippe SALTEL	X		
Romain TINIÈRE			
Jean-Gabriel VALAY			Philippe SALTEL

Collège B : Autres enseignants et personnels assimilés

	Présent	Excusé	Procuration à
Delphine ALDEBERT-MORIN	X		
Viviane CLAVIER	X		
Stéphane DEVISMES			
Pierre GILLOIS			Delphine ALDEBERT-MORIN
Patricia LADRET		X	
Xavier LONG	X		
Geneviève NOUYRIGAT			Viviane CLAVIER
Séverine RUSSET PENKETH	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels IATOS

	Présent	Excusé	Procuration à
Christine CHAUBET	X		
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Isabelle DELHOTEL	X		
Cédric LAURENT			Isabelle DELHOTEL
Pierre-André PICHON		X	
Pascale ROBERT			

Collège D : Etudiants

Etudiants titulaires	Présent	Etudiants suppléants	Présent
Alice ALTINKAYNAK	X	Emmy MARC	X
Salomé BURGET		Théo MAURETTE	

Gregor DAVID		Emilie LEROUX	
Elise DECEUNINCK	Procuration à Martin OUDART	Paul COLLEMARE	
Pierre-Antoine DE GAUDEMARIS			
Maelys FAURE		Gautier DAVRAINVILLE SIMONATO	
Lucie FAYOLLE			
Claire HAUET		Victorine GIRARD	
Julien HINGANT		Loïc RAMPHORT	
Mohamed KALAAJI	Excusé	Maram LAKHNECH	
Karin KAMALANAVIN	X	Melina M'BOMA	
Monsséf MAKHLOUF		Amalie WADEL	
Pierre MARTIN		Emmanuelle CORSON	
Marie MAZENOT	X	Alexis WARRET	
Guillaume OLMO		Nathalie PHUNG	
Martin OUDART	X	Marion BOUTET	
Hugo PRAT-CAPILLA		Reda TAMTAM	
Laetitia RAFFIN		Maria GOUVEIA DA CUNHA	
Nelly ROCHAS		Alexis ROSSET	
Ambre TOUPET		Carla LOPES DOS SANTOS	
Personnalités extérieures			
Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
Bénédicte CORVAISIER	Procuration à Virginie ZAMPA	Grégory VIAL	
Alain MATTONE	Procuration à Thierry MENISSIER	Jean-Claude COVIAUX	
Catherine BOLZE		Nathalie BERANGER	
Bernard CARTOUX			
Mireille JACOMINO	Procuration à Marie MAZENOT		
Invités permanents			
		Présent	Excusé
Lise DUMASY	Présidente du Conseil académique		X
Patrick LEVY	Président de l'UGA		X
Pascal LOUVET	Vice-président du conseil d'administration		X
Éric SAINT-AMAN	Vice-président Recherche		X
Jérôme GENSEL	Vice-président Relations territoriales et internationales		X
Henri BENOIT	Vice-président Systèmes d'information		X
Marie-Christine BORDEAUX	Vice-présidente Culture, culture scientifique et technique		X
Konstantin PROTASSOV	Vice-président Ressources et développement		X
Christophe RIBUOT	Vice-président Ressources humaines, politique sociale et handicap		X

Grégoire FEYT	Vice-président Relations avec le territoire		X
Marc ODDON	Vice-président en charge de la formation continue	X	
Joëlle AUBERT	Vice-présidente en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission « Vie étudiante »	X	
Mohammed MHAMDI-ALAOUI	Chargé de mission « Handicap et accessibilité »		X
José LABARERE	Chargé de mission « Santé »		X
Isabelle OLIVIER	Chargée de mission « Auto-évaluation HCERES et prochain contrat »		X
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
	Directrice générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie ou son représentant		
Claire OGIER-BUNEL ou son représentant	Directrice générale déléguée aux relations territoriales et internationales ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Anne BROUZET	Directrice Générale Déléguée adjointe à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Océane LIMARE	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEVE ou son adjointe	X	
Arnaud COEFFIER ou son adjointe	Directeur de la DMAP ou son adjointe	X	
Lydie MUZART	Directrice de la DOIP		X
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA		X
Caroline WEST	Directrice du Service des Langues		X
Nathalie CHALON	Responsable administrative du service des langues		X
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Frédéric SABY	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Comlan FANTOGNON	Directeur du CUEF ou son représentant	X	
Thierry PLACETTE	Directeur du SUAPS ou son représentant		X
Invités ponctuels			
		Présent	Excusé
Rémi KOUABENAN	Présentation DIU MPO	X	
Damien TESSIER	Présentation du DUProMOBE	X	
Sophie LOUARGANT	Présentation des DU CPS et DU Egalité Femme-Homme, et du DEJEPS	X	
Jean-Marc VINCENT	Présentation du M1 MEEF parcours NSI	X	
Françoise LERICHE	Présentation du parcours Lettres classiques – Histoire de l'art et archéologie	X	
Rémy PICHON	Stagiaire du DGS	X	

SÉANCE PLÉNIÈRE

Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à l'aide de boîtiers de vote électronique – excepté pour les votes concernant la suppression du DU Assistant de conseiller de particuliers et la répartition du montant CVEC qui ont lieu à main levée.

1. Informations du Vice-Président

- Composition de la CFVU

Nicolas LESCA informe les membres de la CFVU de la démission de Charlotte DISLE.

Informations du Vice-Président

- Composition de la CFVU

Démission de Charlotte DISLE, remplacée par Michel FARGE

Nota bene : Contrairement à ce qui a été indiqué en séance, Michel FARGE ne pourra pas succéder à Charlotte DISLE car il n'appartient plus au collège B.

- Calendrier des CFVU pour fin 2019

Nicolas LESCA présente le calendrier des CFVU pour la fin de l'année 2019, puis invite les membres de la CFVU à formuler d'éventuelles remarques.

Informations du Vice-Président

- Calendrier des CFVU fin 2019

CFVU

Séance supplémentaire
(pour terminer, le cas échéant, l'ordre
du jour de la séance précédente)

Fermeture de l'UGA

Interruptions péda.

04/07/2019

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 D	1 Ma	1 V <i>Tournoi</i>	1 D
2 L	2 Me	2 S	2 L
3 Ma	3 J	3 D	3 Ma
4 Me	4 V	4 L	4 Me
5 J	5 S	5 Ma	5 J
6 V	6 D	6 Me	6 V
7 S	7 L	7 J	7 S
8 D	8 Ma	8 V	8 D
9 L	9 Me	9 S	9 L
10 Ma	10 J	10 D	10 Ma
11 Me	11 V	11 L <i>Américain 1910</i>	11 Me
12 J	12 S	12 Ma	12 J CFVU+CA
13 V	13 D	13 Me	13 V
14 S	14 L	14 J	14 S
15 D	15 Ma	15 V	15 D
16 L	16 Me	16 S	16 L CA
17 Ma	17 J CFVU	17 D	17 Ma
18 Me	18 V	18 L	18 Me
19 J CFVU	19 S	19 Ma	19 J CFVU
20 V	20 D	20 Me	20 V
21 S	21 L	21 J CFVU	21 S
22 D	22 Ma	22 V	22 D
23 L	23 Me CA	23 S	23 L
24 Ma	24 J CFVU	24 D	24 Ma
25 Me	25 V	25 L	25 Me <i>1910</i>
26 J CFVU	26 S	26 Ma	26 J
27 V CA	27 D	27 Me	27 V
28 S	28 L	28 J CFVU	28 S
29 D	29 Ma	29 V	29 D
30 L	30 Me	30 S	30 L
	31 J		31 M

2. Présentation du bilan de l'autoévaluation des mentions de formation

Arnaud COEFFIER et Anne BOITARD présentent le bilan provisoire de l'autoévaluation des mentions de formation.

Démarche d'autoévaluation des formations

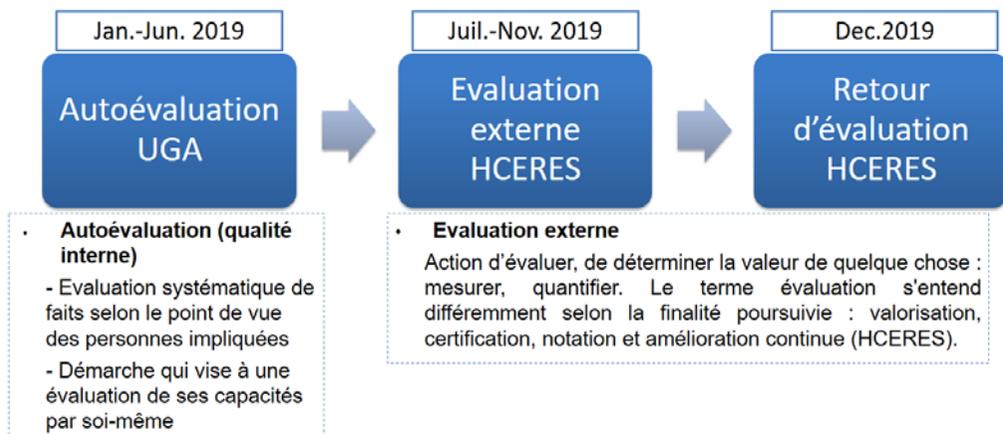
1 – Rappels de la démarche :

Processus d'évaluation
Accompagnement des acteurs de la formation
Objectifs de la campagne AE 2019

2 – Etapes et bilan provisoire de la campagne d'autoévaluation des formations (mentions)

3 - Retours d'expérience terrain et maintien de la dynamique « qualité des formations »

1 – Rappels sur le processus d'évaluation par le HCERES



Principe de l'assurance qualité interne

« Les institutions d'enseignement supérieur sont les principales responsables de la qualité de leur offre de formations et de services et de sa garantie »

La **démarche d'assurance qualité interne** est un **objet central de l'évaluation externe** réalisée par le HCERES.

Accompagner les acteurs de la formation

Plusieurs actions menées par la DMAP depuis juin 2018 :

- Préparation des services de la DGD FVU aux attendus de l'autoévaluation
- Enquête auprès des porteurs de mention pour identifier les besoins d'accompagnement (juin – septembre 2018)
- Visite en composante pour présenter le processus d'autoévaluation et affiner les demandes d'appui (octobre - décembre 2018)
- Formation des porteurs de mention au référentiel d'autoévaluation et à la prise en main des outils de data-visualisation des données formations (Biboard) (décembre 2018 - Janvier 2019)
- Accompagnement des équipes pédagogiques dans la rédaction des RAE (janvier-avril 2019)
- Organisation de l'ensemble du processus d'autoévaluation
- Organisation d'une gestion documentaire permettant la réutilisation des productions réalisées sur l'ensemble de la campagne.
- Contrôle « technique » des dossiers
- Organisation des binômes de relecture (mai 2019)
- Organisation des commissions de validation (mai 2019)
- Support aux reprises des dossiers (juin 2019)
- **Dépôt des dossiers sur le site HCERES (juillet 2019)**

Objectifs de la campagne AE 2019

Diffusion d'une culture commune de l'évaluation (engager l'établissement dans une dynamique de progression)

Harmoniser les pratiques d'autoévaluation des U123

Utiliser cette phase d'AE **comme levier** pour la suite de la démarche qualité en formation.

Présentation et **appropriation** des ressources mises à disposition : les tableaux de bord formation (Biboard)

Utiliser l'ensemble des informations produites pour les réintégrer dans le **cycle d'animation des équipes pédagogiques** (les conseils de perfectionnement, les contrats d'objectifs et de moyens)

Faciliter la réflexion à mener dans le cadre de la **prochaine accréditation**

2 – Etapes et bilan provisoire de la campagne AE des formations

Retour sur 12 mois de campagne



<https://www.tiki-toki.com>

Voir en annexe la chronologie de l'autoévaluation.

3 – Bilan provisoire de la campagne d'autoévaluation

- Comparaison entre les retours RAE et l'enquête mention 2018
- Conformité des dossiers AE au cadrage UGA
- Résultats des binômes de relecture et des commissions de validation
- Complétude des dossiers au 20 juin
- Retours d'expérience DMAP
- Retours d'expérience des porteurs et des directions de composante
- Maintien de la dynamique « qualité des formations »

=> Voir ci-après

Comparaison entre les retours RAE et l'enquête mentions 2018

Utilisation des ressources chiffrées:

La mise en place de la plateforme Biboard associée aux formations des acteurs a considérablement favorisé l'appropriation des données

Conseil de perfectionnement:

On peut noter une forte augmentation de la mise en place et de la formalisation des CP au niveau des mentions.

L'évaluation des dispositifs de réussite:

Un chantier qui reste à construire et à formaliser

Les compétences:

Des mentions impliquées qui savent en parler et d'autres qui ne sont pas encore dans ce niveau de réflexion (pas plus que citer la fiche RNCP)

Nouvelles pédagogies:

De nombreux projets mais difficile d'en faire une mesure d'impacts à ce jour.

Evaluation des enseignements par les étudiants

Des pratiques variées plus ou moins décrites.

Au 30 avril : conformité des dossiers AE

Sur la forme

99%

UTILISATION DU
MODELE UGA

82%

NOMBRE DE
PAGES

87%

LISIBILITÉ

88%

PROPRETÉ

46%

PTS FORTS/FAIBLES
PAR DOMAINE

100%

RESPECT DU PLAN

79%

ORGANISATION DES
ANNEXES

0%

PRÉSENCE DES
PARCOURS

Concernant les éléments de preuves attendus

55%

CR CONSEIL
PERFECTIONNEMENT

70%

FICHE AMETYS

16%

FICHE RNCP
PARCOURS

18%

LISTE
FORMATIONS SUR
LE TERRITOIRE

42%

LISTE DES
PARTENAIRES

0,9%

FICHE MISSION REF
OIP

11%

PROJET IDEX

77%

PERTINENCES
DES ANNEXES

Concernant les données caractéristiques, la fiche RNCP et le supplément au diplôme.

87%

TABLEAU DES
EFFECTIFS

86%

TABLEAU DE L'IP

72%

FICHE RNCP

6%

SUPPLÉMENT AU
DIPLÔME

93%

TABLEAUX DES UE

95%

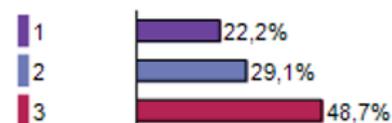
TABLEAU DE L'EQUIPE
PÉDAGOGIQUE

suite

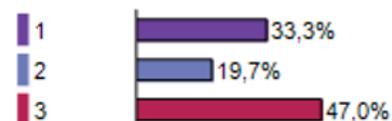
Concernant les préconisations du guide de l'autoévaluation

- 1 Non présent de le RAE
- 2 Présent dans le RAE
- 3 Présent dans le RAE et analysé

Utilisation des TDB formations (Biboard)



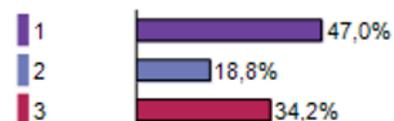
Présence et analyse de données chiffrées



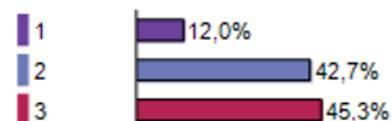
Politique d'Évaluation des enseignements



Utilisation de l'enquête cursus



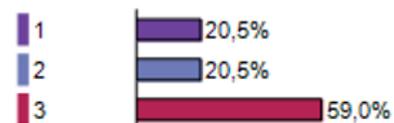
Information des étudiants et publication des infos



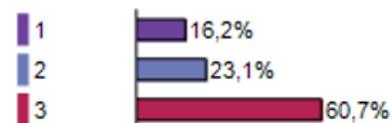
Implication des étudiants dans le pilotage



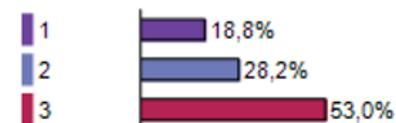
Actions d'aide à la réussite



Actions de pédagogie innovante



Existence d'un conseil de perfectionnement



Au 30 mai : résultats des commission de validation

	dossiers validés	dossiers à reprendre	
L	25	4	14%
LP	43	11	20%
M	44	15	25%
Total général	112	30	21%

Les grilles de relecture et de validation ont été mises à disposition des porteurs afin qu'ils reprennent leur dossier, le cas échéant.

=> Nouveau dépôt des dossiers au 20 juin

Au 20 juin : retour des dossiers pour transmission au HCERES

Les grilles de relecture et de validation ont été mises à disposition des porteurs afin qu'ils reprennent leur dossier, le cas échéant.

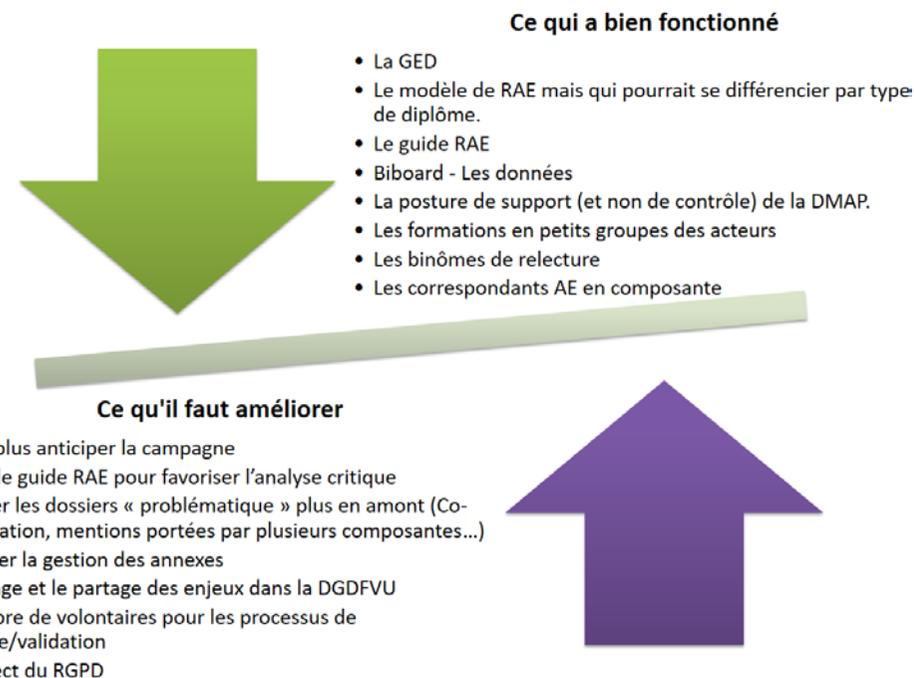
=> Nouveau dépôt des dossiers au 20 juin : 135 dossiers rendus.

=> Vérification de la complétude des dossiers :

Documents transmis	
1_Rapport d'autoévaluation	100%
2_Annexes (preuves au RAE)	82%
3_Tableau des effectifs	88%
4_Tableau de l'insertion professionnelle	89%
5_Tableau des unités d'enseignement	88%
6_Tableau de l'équipe pédagogique	86%
7_Fiche RNCP	72%
8_Supplément au diplôme	36%

D'ici au dépôt au HCERES, l'ensemble des items devraient être présents dans les dossiers.

Premiers retours d'expérience (vue DMAP)



Retours d'expérience des porteurs et des directions de composante

Proposition de faire une enquête à « froid » auprès des acteurs à la rentrée afin d'identifier :

- les pistes d'amélioration et les soutiens « appréciés » à garder
- les besoins en accompagnement spécifiques
- les modalités d'animation de la démarche qualité formation pour les années à venir
- les autres sujets pour lesquels une démarche d'accompagnement pourrait être bénéfique

Deux niveaux de questionnement :

Offre de services / accompagnement de la DMAP (questionnaire commun)

Articulation avec la direction de composante (à construire avec les directions de composante)

Maintien de la dynamique « qualité des formations »

Rappel des objectifs de la campagne AE :

- Harmoniser les pratiques d'autoévaluation des U123
- Présentation et appropriation des ressources mises à disposition : les tableaux de bord formation (Biboard)
- Utiliser cette phase d'AE comme levier pour la suite de la démarche qualité en formation.
- Utiliser l'ensemble des informations produites pour les réintégrer dans le cycle d'animation des équipes pédagogiques (les conseils de perfectionnement, les contrats d'objectifs et de moyens)
- Faciliter la réflexion à mener dans le cadre de la prochaine accréditation

Poursuivre l'accompagnement des équipes pédagogiques, en lien avec les directions de composante, et maintenir le partage d'une ambition pour la démarche qualité des formations avec la CFVU.

La DMAP tient à remercier l'ensemble des acteurs pour leur investissement tout au long de cette phase d'autoévaluation, et plus spécifiquement celles et ceux qui ont participé aux relectures et aux commissions de validation.

L'implication et l'investissement des équipes pédagogiques dans la rédaction des dossiers et l'animation des directions de composantes vont permettre à l'établissement de transmettre au HCERES des dossiers de qualité.

Question de Martin OUDART : Quels outils pourrons-nous avoir pour évaluer la prochaine accréditation ?

Réponse d'Arnaud COEFFIER : Si nous avons travaillé correctement, le retour du HCERES devrait confirmer les points forts et points faibles que nous avons évalués. Lorsque nous déposerons la nouvelle accréditation, le HCERES contrôlera la réponse apportée à ces points faibles pour chaque mention. Certaines thématiques vont ressortir de ces dossiers d'autoévaluation et seront portées par la nouvelle équipe politique dans le cadre de l'Université intégrée (innovation pédagogique, IDEX, dispositifs de réussite, évaluation des enseignements...).

Annexe 1 : Chronologie autoévaluation des formations

3. Etudes

3.1. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Licence

Maud VALLENARI présente les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Licence.

Règlements des Etudes de Licence Textes de référence

Obligation de voter les MCC (cf. [Article L613-1](#) Code de l'Education) :

« Les modalités de contrôle des connaissances **doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et elles ne peuvent pas être modifiées en cours d'année** »

Cadrage MCCC de licence co-construit avec la commission pédagogique élargie aux directeurs de composantes

- Voté en CFVU du 24 janvier 2019

Article 7 : « dérogations expérimentales »

=> « Les dispositions du présent document peuvent faire l'objet de **dérogations à des fins d'expérimentation**. Les équipes pédagogiques soumettent à approbation de la CFVU un protocole expérimental qui fait l'objet, en fin d'année, d'un bilan et d'une évaluation. »

Règlements des Etudes de Licence Demandes de dérogations

Quatre composantes ont fait part de demandes de dérogations concernant l'ECET : **DLST, UFR IM²AG, UFR PHITEM et UFR STAPS.**

Rappel cadrage : « Le calcul de la **moyenne de l'ECET** porte sur **2 évaluations continues au minimum** (aucune ne pouvant compter pour plus de 50% de la moyenne des évaluations continues), plus une évaluation terminale. »

ECET : Evaluation continue et évaluation terminale

1/ - Dans le cadre de l'ECET, le **DLST, L'UFR IM²AG et l'UFR PHITEM** souhaitent pouvoir appliquer des poids différents aux évaluations continues (EC), lorsque l'UE ne compte que deux EC, dans la mesure où les épreuves proposées sont de nature et d'importance différentes.

2/ - Dans le cadre de l'ECET, l'**UFR PHITEM** et l'**UFR STAPS** souhaitent proposer une seule évaluation continue (EC) plus une évaluation terminale (ET) :

Argumentaire des composantes

- Imposer 2 EC minimum avec des poids 50/50% implique des EC de nature similaire et ne permet pas de proposer une évaluation légère et une plus conséquente (par exemple 1 QCM + 1 écrit)
- Le passage d'1 à 2 EC ne peut se faire qu'au détriment du présentiel ou entraîne un travail supplémentaire, que peu d'enseignants sont prêts à assumer

Règlements des Etudes de Licence 1ères Demandes de dérogations

- Certaines équipes souhaitent avoir le choix de passer de l'ECET (1 EC + 1 ET comme précédemment) à l'Evaluation Terminale seule, solution que la composante ne souhaite privilégier,

Règlements des Etudes de Licence Mentions concernées par ces dérogations

DLST toutes les mentions – 59 UE concernées sur 187 au total :

- L1, L2 Mention SCIENCES DE LA TERRE
- L1, L2 Mention PHYSIQUE
- L1, L2 Mention MECANIQUE

- L1, L2 Mention GENIE CIVIL
- L1, L2 Mention ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE
- L1, L2 Mention MATHEMATIQUES
- L1, L2 Mention INFORMATIQUE
- L1, L2 Mention CHIMIE
- L1, L2 Mention SCIENCES DE LA VIE
- L1, L2 Mention SCIENCES ET TECHNOLOGIES

UFR PHITEM – toutes les mentions sont concernées:

- L3 Mention SCIENCES DE LA TERRE
- L3 Mention PHYSIQUE
- L3 Mention MECANIQUE
- L3 Mention GENIE CIVIL
- L3 Mention ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE

UFR IM²AG – un seul parcours :

- L3 Mention INFORMATIQUE, parcours MIAGE

UFR STAPS :

- Mention STAPS

**Règlements des Etudes de Licence
2^{ème} demande de dérogation**

IAE :

L3 Economie et Gestion parcours Management (Grenoble – Valence)

Demande d'une UE non compensable (note seuil à 10/20).

Contexte

L'arrêté du 30 juillet (article 16) n'impose pas la compensation entre UE, en revanche le cadrage UGA (article 4) cette compensation est prévue

Argumentaire

- Les membres du Conseil de perfectionnement du parcours Management de la Licence Économie-Gestion ont souhaité, comme le prévoit la réglementation en vigueur, rendre l'UE 2 Majeure non compensable.
- Cette décision est liée au constat que de nombreux étudiants valident la licence par compensation des semestres tout en obtenant des résultats insuffisants dans ce qui constitue l'un des cœurs de la formation.
- Pour rappel, la majeure n'est pas imposée à l'étudiant. Il s'agit d'un choix réalisé lors de la phase de sélection et confirmé lors de l'inscription.
- Par ailleurs, les membres du Conseil pédagogique ont considéré qu'il était moins pénalisant pour les étudiants d'introduire une UE non compensable que de suspendre la non compensation des semestres.

Règlements des Etudes de Licence **Autres évolutions figurant dans certains RDE**

Mise en place d'une note seuil à 7/20 pour une UE dans quelques parcours du DLST :

- L1/L2 Chimie-Biologie internationale
- L1 Chimie et Biochimie
- L1 Biologie internationale
- L1 Sciences de la vie
- L2 Chimie
- L2 Chimie –Biologie
- L2 Physique-Chimie

Règlements des Etudes de Licence **Mentions/parcours présentés ultérieurement**

Un certain nombre de mentions ou parcours de mentions ne sont pas soumis au vote ce jour car ne sont pas parvenus dans les temps ou n'ont pas encore été présentés en conseil d'UFR.

DSDA :

- Toutes Mentions

UFR CHIMIE-BIOLOGIE :

- L3 Mention CHIMIE
- L3 Mention SCIENCES DE LA VIE

UFR MEDECINE-PHARMACIE :

- Mention SCIENCES DE LA VIE
- Parcours Biotechnologies pour la santé

FACULTE DE DROIT :

- Mention DROIT

UFR SHS :

- Mention MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUEES AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
- Mention SCIENCES DE L'EDUCATION

UFR STAPS :

- Mention STAPS : parcours hybride entraînement sportif

Mentions de Licence

Validées réglementairement et soumises au vote

UFR ARSH :

- Mention HISTOIRE
- Mention HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE
- Mention MUSICOLOGIE
- Mention PHILOSOPHIE
- Mention SCIENCES SOCIALES

IUT 2 :

- L3 Mention ECONOMIE ET GESTION parcours Adjoint de direction de PME-PMI

FEG :

- Mention ECONOMIE ET GESTION
- Mention MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUEES AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES parcours Mathématiques - Informatique – Economie (porté par FEG) : L2 – L3

IAE :

- Mention ECONOMIE ET GESTION parcours Management

IUGA :

- Mention GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT

UFR LANGUES ETRANGERES :

- Mention LLCER (Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales)
- LEA (Langues Etrangères Appliquées)

UFR LLASIC :

- ARTS DU SPECTACLE
- INFORMATION - COMMUNICATION
- LETTRES
- SCIENCES DU LANGAGE

UFR SHS :

- Mention PSYCHOLOGIE
- Mention SOCIOLOGIE

Question de Martin OUDART : Nous avons dit que les règles de non compensation entre les UE étaient dans le cadre d'une approche par compétences et pour montrer qu'une UE a des compétences spécifiques. Est-ce que ce travail a été fait à l'IAE ?

Réponse d'Anne BROUZET : Lorsque j'étais à l'IAE, et sous réserve que ce soit encore le cas, la licence avait cinq majeures qui étaient en fait des pré-spécialisations parmi lesquelles le candidat choisissait : systèmes d'information, comptabilité, finances, marketing, management. Dans la mesure où l'étudiant peut poursuivre ses études dans un master en lien avec cette pré-spécialisation, je présume qu'on considère que cette UE n'est en effet pas compensable avec d'autres UE.

Intervention de Maud VALLENARI : Un étudiant de L3 qui validerait cette licence avec une note catastrophique dans l'UE majeure et qui souhaiterait faire un master dans lequel cette UE est importante ne pourrait pas repasser cette UE déjà validée par compensation.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Licence.

Avec 20 voix favorables, 2 voix défavorables et 4 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Licence.

[Annexe 2 : Évolution RDE et MCC Licence](#)

3.2. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés

- **Création du DIU Management psychologique des organisations (DIU MPO)**

Rémi KOUABENAN présente la demande de création du DIU Management psychologique des organisations.

Historique/contexte

- Transformation DU Consultant en organisation (RNCP niveau I, 2015) (NSF : 315, fichier ROME M1502).
- Issu DESP Manager en ressources humaines et en organisation: spécialité management psychologique des organisations (MPO) (2008-2015) (RNCP, niveau I)
- Issu CESS MPO: 2001- 2008 en collaboration avec Lyon2
- DIU → Mieux refléter longue collaboration avec Lyon2 (plus grande visibilité)

Objectifs pédagogiques et opérationnels

- Offrir aux cadres et aux gestionnaires (managers) des connaissances et des compétences pour mieux appréhender la dimension humaine de l'organisation

- Fournir aux professionnels du conseil des outils, des méthodologies et des savoir-faire issus de la recherche en psychologie pour leur permettre d'approfondir et de consolider leurs pratiques
- Permettre aux personnes en situation de recherche d'emploi ou aux responsables ayant des projets de mobilité ou d'évolution, des possibilités de reconversion
- Permettre aux professionnels en poste d'actualiser leurs connaissances et d'acquérir de nouvelles pratiques

Public visé et conditions d'admission

- **Public visé**
- Professionnels praticiens de la GRH, de la formation, du management humain des organisations (responsables RH, cadres et dirigeants de sociétés, resp qualité, CDT, consultants, resp assoc. formateurs, etc.)
- **Effectif prévisionnel:** 10 (2019-2020), 15 (2020-2021)
- **Admission**
- Niveau bac + 4 ou équivalent (VAPP) (toutes disciplines)
- Examen de dossiers
- **NB.: Ne donne pas accès au titre de psychologue**

Organisation de la formation

- 8 UE dont une UE stage
- 11 blocs de compétences (ROME 1502 et 1503)
- Contenu identique contenu DU Consultant en organisation
- Enseignements (345 h) d'octobre à juillet

- Cours regroupés sur 1 ou 2 semaines par mois
- Stage 1 mois minimum pour les étudiants salariés, 3 mois pour les étudiants non salariés (300 heures) en alternance avec les cours

Question de Michèle ROMBAUT : Comment ces 345 heures d'enseignements sont-elles financées ?

Réponse de Rémi KOUABENAN : Il s'agit d'autofinancement. Nous avons fixé un coût de formation : 3 600 €.

Question de Thierry MENISSIER : Depuis quand le DU Consultant en organisation existe-t-il et combien y a-t-il d'inscrits ?

Réponse de Rémi KOUABENAN : Il est ouvert depuis quasiment 18 ans. Il y a plus de 10 inscrits, en revanche il y a moins de diplômés car les personnes qui travaillent ne parviennent pas toutes à rendre le mémoire la première année (elles font donc le DU en deux ans).

Question de Nicolas LESCA : Il y a 11 blocs de compétences et 345h d'enseignement, ce qui fait en moyenne 33h par bloc de compétences. N'y a-t-il pas trop de blocs de compétences ?

Réponse de Rémi KOUABENAN : Les blocs de compétences ne sont pas strictement séparés, on peut acquérir des compétences qui sont communes à d'autres blocs.

Intervention de Nicolas LESCA : Selon le ministère, une année comprend 3 blocs de compétences.

Réponse de Rémi KOUABENAN : Avant, nous avions 13 blocs de compétences que nous avons établis avec le représentant régional du Répertoire national

des certifications professionnelles (RNCP). Nous avons réduit le nombre d'heures, et supprimé des blocs de compétences, notamment tout ce qui concerne le management de la qualité.

Question de Viviane CLAVIER : Qui gère ce DIU ? Qui sont les responsables pédagogiques et combien de temps la gestion de cette formation prend-elle ?

Réponse de Rémi KOUABENAN : L'équipe administrative de l'UFR se charge de la gestion des emplois du temps, etc. Les responsables pédagogiques sont Philippe Sarnin à l'Université Lumière Lyon 2 et moi-même. Ce DIU nous prend énormément de temps ; nous allons notamment devoir mener une enquête d'insertion pour la nouvelle demande d'habilitation.

Question de Michèle ROMBAUT : Au niveau de la gestion au quotidien, est-ce que cette formation, qui existait déjà auparavant, prend beaucoup de temps ?

Réponse de Rémi KOUABENAN : A l'UFR SHS, un responsable administratif est en charge de chaque diplôme et un service formation continue accompagne les étudiants pour leurs demandes de financement. Les responsables pédagogiques fixent les programmes, cherchent des enseignants si des vacataires sont défaillants et organisent les jurys d'examen.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Y a-t-il des cours mutualisés avec d'autres formations ?

Réponse de Rémi KOUABENAN : Non.

Question de Michèle ROMBAUT : Qui est en charge des cours ?

Réponse de Rémi KOUABENAN : Environ 60 % d'enseignants universitaires de Lyon et de Grenoble, et 40 % de professionnels.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Les inscriptions sont-elles partagées entre les deux sites ?

Réponse de Rémi KOUABENAN : Non, elles ont toutes lieu à Grenoble.

Question de Nicolas LESCA : Qui délivre le diplôme ?

Réponse de Rémi KOUABENAN : Jusqu'à présent, uniquement l'UGA puisqu'il s'agissait d'un DU.

Intervention de Jean-François REDON : Cette formation sera désormais un DIU, il y aura donc une convention de partenariat et les deux établissements délivreront le diplôme.

Question de Marc ODDON : Le DIU sera-t-il inscrit au RNCP ?

Réponse de Rémi KOUABENAN : Nous sommes en train de finaliser le dossier de demande qui sera déposé au mois de juillet.

Intervention de Marc ODDON : Cela risque de poser problème pour le financement.

Réponse de Rémi KOUABENAN : En effet, l'habilitation peut prendre 5 mois, c'est pour cette raison que nous sommes prudents cette année au niveau des effectifs. La loi ayant changé, nous avons certaines interrogations concernant le contenu attendu et on tarde à nous apporter des réponses.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du DIU Management psychologique des organisations.

Avec 13 voix favorables, 9 voix défavorables et 6 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la création du DIU Management psychologique des organisations.

Annexe 3a : Création DIU MPO

Annexe 3b : RDE

Annexe 3c : MCC

Annexe 3d : Annexe financière

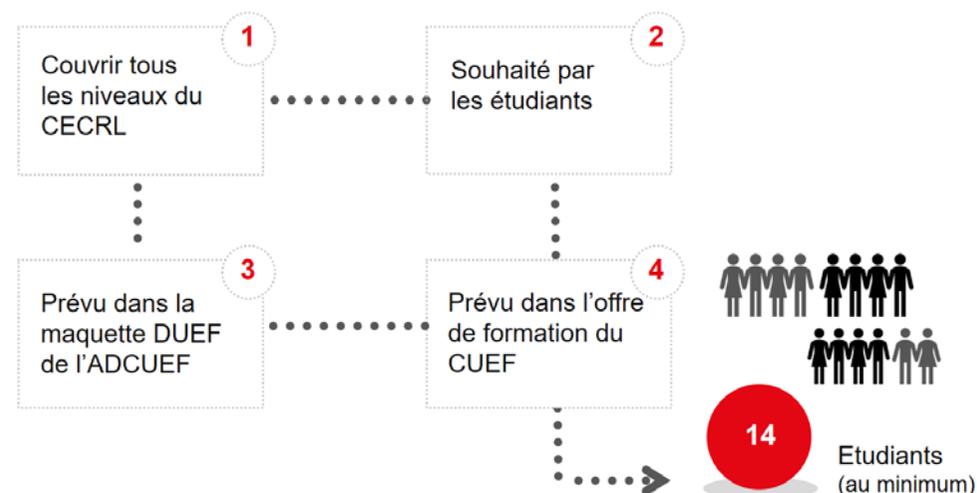
Annexe 3e : Enseignements

Annexe 3f : Comparaison volumes horaires UE

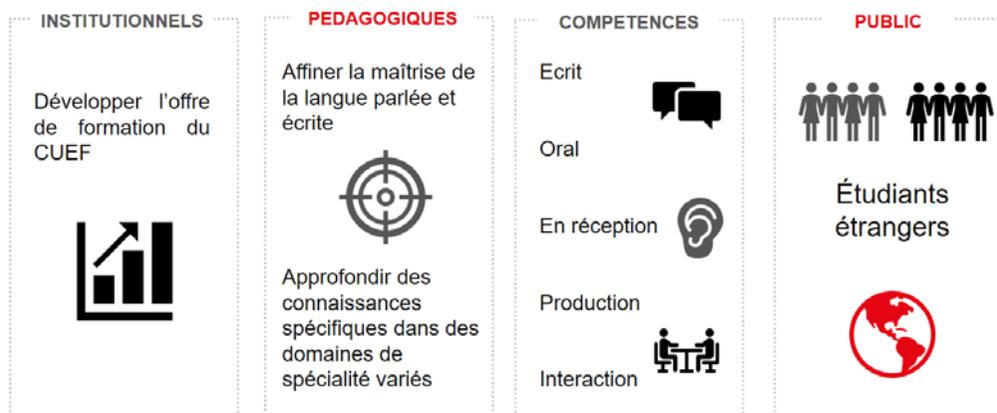
- **Création du DU Études Françaises C2 (DUEF C2)**

Comlan FANTOGNON présente la demande de création du DU Études Françaises C2.

Création DUEF C2 - Intérêts



Création DUEF C2 – Objectifs



Création DUEF C2 - Calendrier et coût



Question de Philippe SALTEL : Le tarif de la formation comprend-il les frais d'inscription universitaires pour les étudiants étrangers ?

Réponse de Comlan FANTOGNON : Ce tarif s'adresse aux étudiants étrangers hors UGA. Nous pouvons accueillir une vingtaine d'étudiants dans cette formation. Si des étudiants inscrits dans une composante de l'UGA sont intéressés par le C2, ils n'auront pas de coût supplémentaire.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Est-ce que cela signifie que vous pouvez accueillir 14 étudiants étrangers et éventuellement 6 étudiants de l'UGA avec ce modèle-là ?

Réponse de Comlan FANTOGNON : Oui. Par ailleurs, une partie de la formation pourra être numérisée car nous avons besoin que ces étudiants aient plus de temps de travail personnel afin de pouvoir faire un certain nombre d'activités.

Question de Virginie ZAMPA : Est-ce que les étudiants de l'UGA paient ce tarif de 1 860 € ?

Réponse de Comlan FANTOGNON : Non, le tarif est négocié avec les composantes. Aujourd'hui, le tarif est d'environ 83 € de l'heure par groupe de 14 à 20 étudiants.

Intervention de Nicolas LESCA : Nous sommes en train de travailler avec Pascal LOUVET et Jérôme GENSEL sur la possibilité que l'UGA propose du FLE à tous les étudiants primo entrants non francophones, et sur le coût que cela engendrerait. Il s'agirait de développer un deuxième domaine d'activité au CUEF, avec un tarif intra UGA. Cette année, cela concernerait environ 2 300 étudiants.

Intervention de Jacky CUVEX-COMBAZ : Il me semble que les frais de dossier sont illégaux.

Réponse de Comlan FANTOGNON : Le CUEF est dans un modèle un peu particulier où les étudiants peuvent vouloir s'inscrire, payer une partie, ne pas obtenir leur inscription, leur visa, etc. Nous avons des opérations à effectuer.

Réponse de Nicolas LESCA : Les frais de dossiers sont problématiques pour les formations accréditées.

Intervention de Jean-François REDON : L'établissement est libre de fixer ses tarifs pour les formations non accréditées. Nous établissons un modèle financier qui vise l'autosuffisance.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du DU Études Françaises C2.

Avec 25 voix favorables, 1 voix défavorable et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la création du DU Études Françaises C2.

[Annexe 4a : Création DUEF C2](#)

[Annexe 4b : RDE](#)

[Annexe 4c : MCC](#)

[Annexe 4d : Annexe financière](#)

- **Création du DU Promouvoir la motivation et le bien-être à l'école : fondements psychologiques et applications en classe (DU ProMoBE)**

Damien TESSIER présente la demande de création du DU Promouvoir la motivation et le bien-être à l'école : fondements psychologique et applications en classe.

Une forte demande sociale

- **Au niveau national et international** : résultats préoccupants des enquêtes sur le climat scolaire (PISA; DEPP) concernant la (dé)motivation des élèves et le mal-être scolaire :
 - ✓ Dégradation de la motivation scolaire à mesure de l'avancée dans le secondaire
 - ✓ Niveau de bien-être scolaire des élèves français dans la 2^{ème} moitié des pays de l'OCDE
- **Au niveau local** : augmentation de la demande de formation continue sur les thèmes du climat scolaire, du bien-être et du décrochage scolaire :
 - => Besoin de plus de formations continue et de formateurs sur ces thématiques
- La **formation continue** des personnels enseignants des premier et second degrés fait partie des **missions de l'ESPE**
- En France, il **n'existe aucun D.U.** sur les thèmes de la motivation et du bien-être pour les enseignants.
- Des **compétences à l'UGA** et à l'**USMB** sur ces thématiques

Contenu du D.U. ProMoBE

UE 1 : Connaissances scientifiques : pour analyser et comprendre son activité d'enseignant et celle des élèves

- Les **approches du bien-être** (psychologie positive)
- Les recherches sur l'**attention**
- Les travaux sur les **compétences psychosociales**
- Les recherches sur les **processus affectifs et émotionnels**
- Les théories de la **motivation**
- Les théories sur la **nature de l'intelligence**
- Les recherches sur « **l'effet maître** » et « **l'effet Pygmalion** »
- Les travaux sur le **développement de l'adolescent**

Volume horaire : 65 heures, dont 45 heures en webinaires

Modalité d'évaluation : un examen écrit de 2 heures, noté sur 20

Organisation du D.U. ProMoBE

UE 2 : Compétences professionnelles pour améliorer l'engagement des élèves et leurs compétences psychosociales

- Analyser sa pratique professionnelle et l'activité des élèves
 - Mettre en œuvre des pratiques :
 - instaurant un climat de classe soutenant et bienveillant
 - centrées solution
 - de l'attention
 - favorisant le développement des forces de caractère
 - développant les compétences émotionnelles
- Volume horaire** : 50 heures

UE 3 : Conception et évaluation de projets

- Analyser son contexte d'enseignement
 - Concevoir et mettre en œuvre un projet d'intervention
 - Évaluer les effets de cette intervention
 - Rédiger un rapport d'intervention
- Volume horaire** : 2 heures
d'encadrement par stagiaire

Modalité d'évaluation : rapport de 20 pages + soutenance notés sur 20

Financement du D.U. ProMoBE

Volume horaire : 115 heures + encadrement

Frais d'inscription : 1050 €

- EC UGA : 49 heures

- Vacataires : 66 heures

Capacité d'accueil : 25 stagiaires

- 2 heures encadrement / stagiaire

Recettes		Dépenses		Marge
25 × 1050 €	26250 €	EC UGA : 26 h TD × 177 €	- 4071 €	
		23 h. Comp × 43 €	- 1130 €	
		Vacataires : 66 h × 73 €	- 4850 €	
		Encadrement : 2 h. × 54 €	- 2700 €	
		Coûts spécifiques	- 1000 €	
		Coûts indirects (25%)	- 6563 €	
Total	+ 26250 €		- 20314 €	+ 5936 €

Recettes		Dépenses	Marge
17 × 1050 €	17850 €	EC UGA + vacataires + encadrement + coûts spécifiques et indirects	
Total	+ 17850 €	- 17350 €	+ 500 €

Question de Philippe SALTEL : Qui paie la formation : les enseignants ou l'Éducation nationale ?

Réponse de Damien TESSIER : Nous sommes en discussion avec le service de formation tout au long de la vie du rectorat afin que cette formation soit prise en charge dans le cadre du compte personnel de formation.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Y a-t-il une partie de pratique avec une classe ou les enseignements sont-ils uniquement délivrés sous forme de TD ?

Réponse de Damien TESSIER : Cette formation est essentiellement basée sur des jeux de rôle pendant les deux semaines en présentiel, mais il y a également des cours filés sous forme de conférences.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Y a-t-il des cours communs à d'autres formations ?

Réponse de Damien TESSIER : Non.

Intervention de Delphine ALDEBERT-MORIN : Il pourrait être pertinent de voir si certaines thématiques peuvent intéresser les autres formations pédagogiques de l'UGA.

Question de Séverine RUSSET PENKETH : Comment sélectionnez-vous les stagiaires ?

Réponse de Damien TESSIER : Nous leur demandons un CV et une lettre de motivation. Cette année, nous prendrons peut-être en priorité les enseignants de l'académie de Grenoble, et ceux qui sont impliqués dans un projet autour de ces thématiques dans leur établissement.

Question de Michèle ROMBAUT : Les cours sont-ils délivrés par des enseignants-chercheurs de l'UGA ?

Réponse de Damien TESSIER : Oui, ils sont délivrés par des enseignants-chercheurs spécialistes de ces thématiques (motivation, bien-être, compétences psychosociales) mais aussi par des vacataires qui sont des praticiens (psychologues, instructeurs de pleine conscience, formateurs académiques).

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du DU Promouvoir la motivation et le bien-être à l'école.

Avec 25 voix favorables et 1 abstention, la CFVU approuve à la majorité la création du DU Promouvoir la motivation et le bien-être à l'école.

[Annexe 5a : Création DU ProMoBE](#)
[Annexe 5b : Liste des intervenants](#)

• **Création du DU Développer les compétences psychosociales (DU CPS)**

Sophie LOUARGANT présente la demande de création du DU Développer les compétences psychosociales.

Diplôme Universitaire : Compétences Psychosociales

▪ Objectifs de la formation

- Acquérir des connaissances fondées sur le développement des compétences psychosociales ;
- Développer des compétences de méthodologie de projet et d'évaluation d'effets et d'impact des interventions de développement des compétences psychosociales.

▪ Une organisation en 4 UE /// UE traduites en compétences

- Volume horaire de la formation : 160h TD + 40 h ateliers pratiques professionnelles / 200H

UE optionnelles pour le choix du parcours :

- (UE3) interventions dans le champ de la prévention/promotion de la santé ;
- (UE4) interventions adaptées aux personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme.

• Public visé :

- Travailleurs sociaux ;
- Enseignants du premier et du second degré,
- Formateurs académiques,
- Professionnels de l'éducation, de la santé, du management,
- Personnel paramédical,
- Intervenants en prévention des risques psychosociaux et en promotion de la santé.

Niveau d'accès à la formation :

- Licence 3, Diplômes d'État , Niveau 2: Nomenclature de 1969 et Niveau 6 : nomenclature Europe

- Période de la formation : **Décembre à septembre**
- Durée de la formation : **10 mois**
- Webinar + EAD
- Des attestations de compétences seront délivrées pour chaque UE validée_
- Démarche d'inscription au **répertoire spécifique**- Démarche France Compétences
- Formation continue : **effectif 20 étudiants**

En partenariat avec le Conseil Régional Aura

- **Mission handicap**

- => organisation de la formation à distance EAD, compétences, ateliers débats avec les associations et les professionnels.

////////////////////////////////////

- **Coût de la formation : 2800 euros sans exonération**

////////////////////////////////////

- **Responsable du diplôme** : Rebecca Bègue- Shankland
- **Département CS- IUT2, Laboratoire LIP.**
- **Équipe pédagogique (SHS), UGA**
- **Burnel Morgane, Docteur en neurosciences cognitives, ingénieure d'études, Maison des Sciences de l'Homme Alpes, Université Grenoble Alpes.**
- **Comité de pilotage sur le modèle des conseils de perfectionnement**

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Qu'est-ce que le webinar ?

Réponse de Sophie LOUARGANT : Il s'agit d'un cours filmé auquel les étudiants ont accès.

Question de Michèle ROMBAUT : Qui aurait droit à une exonération et dans quel cadre ?

Réponse de Sophie LOUARGANT : Il n'y a pas d'exonération possible, le tarif est de 2 800 € pour tous, mais il est souvent payé par les employeurs car ce travail est fait à leur demande, pour acquérir des compétences supplémentaires. Il s'agit en général de contrats de professionnalisation. Ce DU n'est ouvert qu'à la formation continue.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du DU Développer les compétences psychosociales.

Avec 26 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité la création du DU Développer les compétences psychosociales.

[Annexe 6a : Création DU CPS](#)

[Annexe 6b : Présentation](#)

[Annexe 6c : Annexe financière](#)

- **Évolution du DU Projets, Actions, Formation, Égalité femmes-hommes, pour Chargé-e-s de mission, Référent-e-s... (DU PAFE) vers le DU Égalité Femmes-Hommes**

Sophie LOUARGANT présente la demande d'évolution du DU Projets, Actions, Formation, Égalité femmes-hommes, pour Chargé-e-s de mission, Référent-e-s... (DU PAFE) vers le DU Égalité Femmes-Hommes.

Initialement porté par la Formation continue, ce DU sera désormais rattaché au département Carrières sociales de l'IUT2. En outre, un partenariat est établi avec l'Institut d'études politiques, concernant essentiellement l'aspect pédagogique : il s'agit d'obtenir le label de formation des élus sur la question de la parité et d'appuyer le rayonnement international. La maquette pédagogique n'est pas modifiée.

Diplôme Universitaire : "Égalité Femmes-Hommes"

- **Objectifs de la formation**

- **acquisition de savoirs, de pratiques et de compétences dans le domaine de la promotion de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations .**

- proposer à moyen terme une formation internationale, tout au long de la vie, sur la question de l'égalité femmes/hommes.

////////////////////////////////////

Une organisation en 12 Unités d'Enseignement (UE) : Sciences humaines et sociales – des UE traduites en compétences

- Volume horaire de la formation : 141 h de cours présentiel +105h de stage
- Partenariat Institut d'Études Politiques : convention de partenariat
 - 33H réalisé par l'IEP.

////////////////////////////////////

Public visé :

Salarié-e-s ou personnes en recherche d'emploi dans les domaines suivants :

- l'insertion sociale et professionnelle, le travail social ;
- les collectivités territoriales, organismes publics, fédérations sportives ;
- les associations de la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes.
- la formation et l'enseignement (conseillères d'éducation) ;
- les ressources humaines et la gestion des compétences ; □

////////////////////////////////////

Niveau d'accès à la formation :

- Licence 3, Diplômes d'État, Niveau 2: Nomenclature de 1969 et Niveau 6 : nomenclature Europe

////////////////////////////////////

- Période de la formation : **Décembre à septembre**
- Durée de la formation : 10 mois
- Webinar + EAD
- Des attestations de compétences seront délivrées pour chaque UE validée
- Démarche d'inscription au **répertoire spécifique**- Démarche France Compétences
- Formation continue : **effectif 20 étudiants**

En partenariat avec le rectorat et Erasmus +

////////////////////////////////////

Coût de la formation : 2800 euros

- Possibilité d'exonération : rectorat de l'Isère, collectivités territoriales, fonction publique hospitalière, Etablissement publics, 30% de remise ;
- Inscription possible à la carte : inscription à partir de 1 UE

- Le diplôme pourra être obtenu en plusieurs années suite au passage de 12 UE.

////////////////////////////////////

- **Responsable du diplôme : Sophie Louargant**
- Département CS- IUT2, Umr Pacte, équipe Justice Sociale

- Équipe pédagogique, UGA // IEP
- Comité de pilotage sur le modèle des conseils de perfectionnement

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Question de Michèle ROMBAUT : Cette formation est-elle viable au niveau financier ?

Réponse de Sophie LOUARGANT : Nous ferons en sorte qu'elle le soit. Il s'agit d'une démarche de préprofessionnalisation autour des blocs de compétences sur l'égalité femmes-hommes. Je conduis également ce travail pour identifier les compétences collectives dans le cadre du projet Erasmus. La structuration de l'offre doit être bien calibrée en fonction des demandes des personnes qui viennent se former et des employeurs. Je pense que ce sera à l'équilibre car nous avons déjà à ce jour 15 personnes dont la formation est financée.

Question de Michèle ROMBAUT : Qu'en est-il des forces vives nécessaires à ces enseignements ?

Réponse de Sophie LOUARGANT : Le DU comprend 141h de cours en présentiel délivrées sur la base du volontariat sous la forme de séquences de 3h. Seulement 10 % de l'équipe pédagogique des deux DU sont des enseignants-chercheurs du département, les autres personnes volontaires venant d'autres composantes.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Combien y a-t-il d'inscrits à cette formation actuellement ?

Réponse de Sophie LOUARGANT : Nous n'avons pas ouvert le DU cette année car nous avons fait tout un travail de reconstruction de l'offre de formation ;

en effet, il y avait un problème de positionnement sur le secteur professionnel. Ce thème intéresse : nous avons énormément de monde pour l'ETC Égalité en formation initiale. Nous avons un recalibrage à faire concernant l'acquisition de compétences, lié aux nomenclatures européennes dans ce secteur. En outre, nous avons changé de rattachement de composante.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider l'évolution du DU Projets, Actions, Formation, Égalité femmes-hommes, pour Chargé-e-s de mission, Référent-e-s... (DU PAFE) vers le DU Égalité Femmes-Hommes.

Avec 22 voix favorables et 4 abstentions, la CFVU approuve à la majorité l'évolution du DU Projets, Actions, Formation, Égalité femmes-hommes, pour Chargé-e-s de mission, Référent-e-s... (DU PAFE) vers le DU Égalité Femmes-Hommes.

Annexe 7a : Création DU EFH

Annexe 7b : Maquette

Annexe 7c : MCC

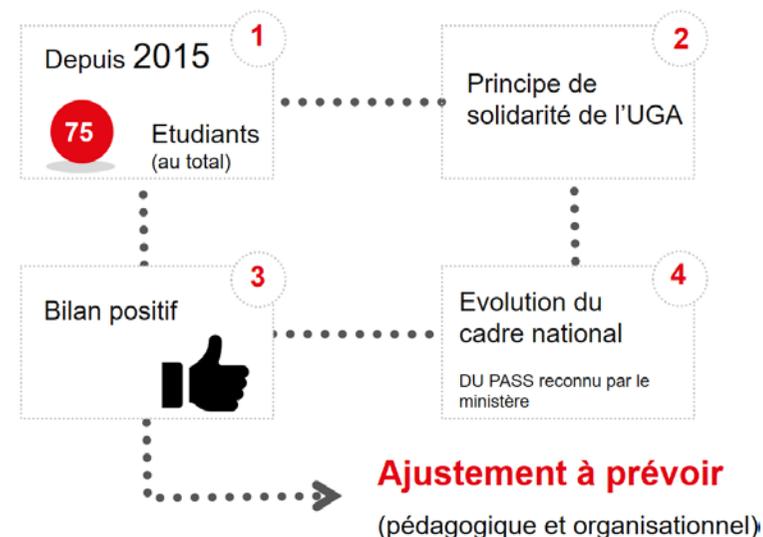
Annexe 7d : Convention de partenariat

Annexe 7e : Annexe financière

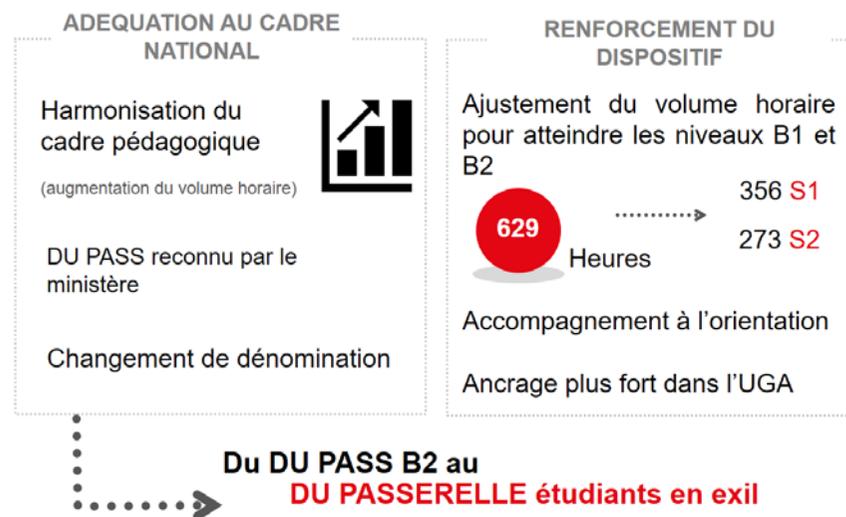
- **Évolution du DU PASSerelle Solidarité objectif B2 (DU PASS B2) vers le DU PASSERELLE - Étudiants en exil**

Comlan FANTOGNON présente la demande d'évolution du DU PASSerelle Solidarité objectif B2 (DU PASS B2) vers le DU PASSERELLE - Étudiants en exil.

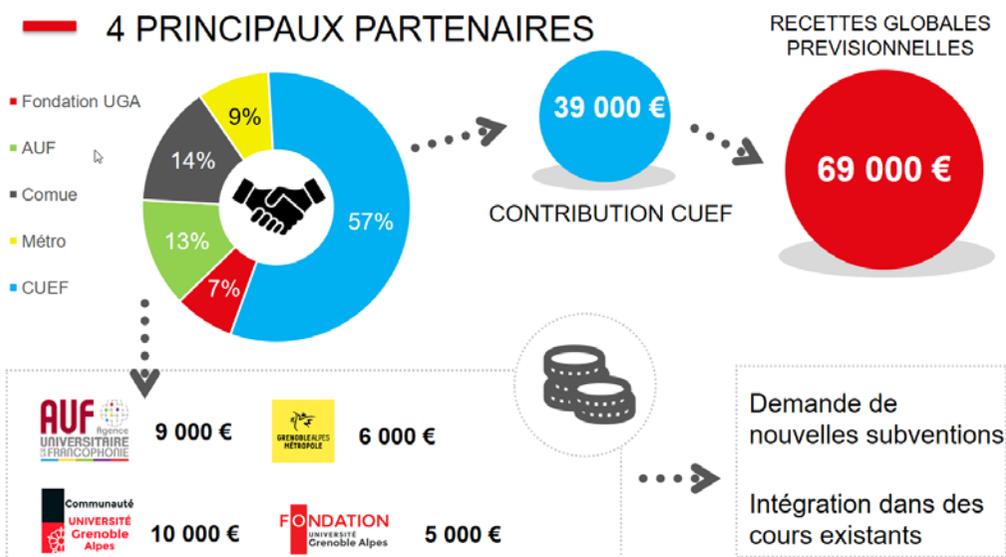
Evolution du PASS - Intérêts



Evolution du PASS - Objectifs



Evolution du PASS – Coût / Modèle économique



Question de Michèle ROMBAUT : Combien d'étudiants parvenez-vous à former ?

Réponse de Comlan FANTOGNON : Beaucoup d'associations offrent des cours d'alphabétisation et d'accompagnement. Pour les étudiants, formuler cette demande de formation n'est pas facile. Le projet Hope de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), permettant aux réfugiés d'acquérir des titres professionnels et de travailler directement après la formation, prend de l'ampleur : de 1 000 personnes formées en 2017, ils sont passés à 5 000. Peut-être que certains préfèrent se diriger vers ces formations plutôt que de poursuivre des études.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : N'aurions-nous pas intérêt à faire des partenariats avec les associations plutôt que de demander aux enseignants du CUEF de s'investir dans quelque chose de nouveau ?

Réponse de Nicolas LESCA : Il ne s'agit pas véritablement d'une nouvelle formation, et il faut bien distinguer les offres des associations de ce diplôme que nous proposons car les associations ne délivreront jamais de diplôme.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Est-ce que le DU est une nécessité pour ces personnes ? Ne serait-ce pas plutôt les compétences acquises ?

Réponse de Comlan FANTOGNON : L'alphabétisation proposée par les associations permet au mieux de parvenir à un niveau A2, après beaucoup de travail. Le principe de ce DU est de s'adresser à des personnes qui sont censées poursuivre des études à l'université. Nous sommes en train de faire les sélections. Nous avons 15 personnes retenues pour l'instant, et il y avait entre 14 et 20 étudiants ces trois dernières années.

Question de Séverine RUSSET PENKETH : Dans ce contexte d'évolution du cadre national, qu'y a-t-il de prévu pour accompagner les enseignants qui s'impliquent ?

Réponse de Comlan FANTOGNON : Sur le plan pédagogique, les enseignants sont outillés pour l'enseignement de la langue. L'année dernière, lorsqu'il s'est agi de répondre à l'appel de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), nous nous sommes associés avec les relations internationales et la ComUE. Nous avons demandé 20 000 € pour l'accompagnement des étudiants et nous en avons obtenu 16 000. Le projet « Coformer » a également obtenu un financement pour l'accompagnement.

Question de Séverine RUSSET PENKETH : Acceptez-vous tous les demandeurs ? Comment sélectionnez-vous ?

Réponse de Comlan FANTOGNON : Non, il existe une liste d'attente que peut prendre en charge le dispositif Coformer. Nous sélectionnons les étudiants sur la base d'un test de positionnement (niveau B1 requis).

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider l'évolution du DU PASSerelle Solidarité objectif B2 (DU PASS B2) vers le DU PASSERELLE - Étudiants en exil.

Avec 26 voix favorables et 1 abstention, la CFVU approuve à la majorité l'évolution du DU PASSerelle Solidarité objectif B2 (DU PASS B2) vers le DU PASSERELLE - Étudiants en exil.

[Annexe 8a : Création DU PASSERELLE](#)

[Annexe 8b : RDE](#)

[Annexe 8c : Communiqué du ministère](#)

[Annexe 8d : Circulaire bourses et aides](#)

[Annexe 8e : Maquette](#)

[Annexe 8f : Annexe financière](#)

- **Suppression du DU Assistant de conseiller de particuliers**

Jean-François REDON présente la demande de suppression du DU Assistant de conseiller de particuliers.

Offre de formation non accréditée Suppression de DU

- Demande de l'IUT de Valence, suppression du DU Assistant de Conseiller de Particuliers (validée en conseil de composante du 29/04/19) à compter de 2019/2020.
- DU créé dans le cadre d'un partenariat avec le Crédit Agricole au bénéfice d'un public spécifique de personnes disposant de la RQTH
- Constat des deux partenaires : faible niveau, diplômant et de reconnaissance, de cette formation orientée sur l'accueil du public, amène à la complète inadéquation de cette formation avec les besoins du secteur bancaire.
- Le Crédit Agricole n'assure plus le recrutement d'un nombre suffisant de candidats pour une ouverture de promotion avec la taille critique d'un groupe d'étudiants.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la suppression du DU Assistant de conseiller de particuliers.

Avec 28 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité la suppression du DU Assistant de conseiller de particuliers.

[Annexe 9 : Suppression DU ACP](#)

3.3. Approbation de l'évolution de la maquette du DAEU B

Marc ODDON présente la demande d'évolution de la maquette du Diplôme d'accès aux études universitaires B (DAEU B).

Il s'agit d'ajouter trois heures de Biologie et trois heures de Physique, afin qu'il y ait le même nombre d'heures qu'en Chimie.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider l'évolution de la maquette du DAEU B.

Avec 28 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité l'évolution de la maquette du DAEU B.

[Annexe 10a : Evolution maquette DAEU B](#)

[Annexe 10b : RDE](#)

[Annexe 10c : MCC](#)

3.4. Approbation de la création du M1 Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation 2nd degré, parcours *Numérique et Sciences Informatiques*

Jean-Marc VINCENT présente la demande de création du M1 Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation 2nd degré, parcours *Numérique et Sciences Informatiques*.

L'informatique dans l'enseignement secondaire

Montée en charge de l'informatique dans les cursus :

- 2009 : algorithmique au lycée en cours de maths
- 2012-2016 : différentes options de la 2nde à la T^{ale}
- 2017 : algorithmique et programmation au collège
- 2019-2020 : création des disciplines SNT et NSI
1h30 en 2nde et 4h en 1^{ère}, puis 6h en T^{ale}

Formation continue des enseignants par le rectorat avec le soutien de l'UGA :

- 2009-2015 : formation continue dans le cadre de l'IREM (700 jours-enseignants)
- 2016-2017 : formation massive à l'informatique en collège (5400 jours-enseignants)

Des formations plus conséquentes

Formations d'enseignants portées par l'UFR IM2AG :

- 2011-2019 : DU Informatique et Sciences du Numérique (4000 jours-enseignants)
- 2016-2019 : option Informatique du M1 MEEF SD Maths (17 étudiants)
- 2019 : DIU Enseigner l'Informatique au Lycée (720 jours-enseignants)

2019-2020 : création d'un Capes *Numérique et Sciences Informatiques* qui peut intéresser un public large :

- licence Informatique ou Maths-Info
- réorientation après école d'ingénieur
- reconversions professionnelles

Ouvrir un parcours NSI

- Créer un nouveau parcours au sein du Master MEEF Second Degré existant à l'ESPE
 - M1 (400h disciplinaires) pour septembre 2019
 - M2 (100h disciplinaires) pour septembre 2020
- Fort potentiel de mutualisation des moyens et des compétences avec :
 - les formations précédentes
 - Le parcours Mathématiques
 - les M1 MIAGE et informatique

Conforter la place l'UGA sur la carte des formations à l'enseignement de l'informatique

Question de Michèle ROMBAUT : Les étudiants suivent-ils le master avant de passer le CAPES ?

Réponse de Jean-Marc VINCENT : Dans deux ans, une réforme fera que les concours du CAPES se passeront après le M2. Il s'agit donc d'une solution transitoire d'un ou deux ans pour ce nouveau master, mais indispensable étant donné qu'il faut recruter des professeurs d'informatique urgemment. Jusqu'à la mise en place de la réforme, les candidats passeront le CAPES à la fin du M1. En cas de réussite au concours, ils passeront le M2 en même temps que leur stage en école, à mi-temps. Ce Master est porté par l'IM²AG car actuellement il n'y a pas d'enseignants-chercheurs en informatique à l'ESPE. Nous envisageons d'avoir un poste de PRAG en informatique qui soit à l'IM²AG et à l'ESPE de façon à pouvoir assurer une partie de ces cours.

Question de Joëlle AUBERT : Est-ce que ce type de CAPES s'ouvre partout en France ?

Réponse de Jean-Marc VINCENT : A Grenoble, nous sommes plutôt pionniers concernant la formation des enseignants en informatique. En effet, nous avons été les premiers à ouvrir un DU qui est ensuite devenu le diplôme interuniversitaire au niveau national. Nous sommes 4 ou 5 universités pilotes pour ce CAPES informatique.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du M1 Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation 2nd degré, parcours *Numérique et Sciences Informatiques*.

Avec 26 voix favorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la création du M1 Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation 2nd degré, parcours *Numérique et Sciences Informatiques*.

[Annexe 11a : Création parcours MEEF NSI](#)

[Annexe 11b : Enseignements](#)

3.5. Approbation de la création du parcours *Lettres classiques – Histoire de l'art et archéologie*, en Licence au sein de la mention Lettres

Françoise LERICHE présente la demande de création du parcours *Lettres classiques – Histoire de l'art et archéologie*, en Licence au sein de la mention Lettres.

Contexte

- Existence depuis plusieurs années de « Doubles Licences » (ou Doubles parcours de Licence) coordonnées entre UFR LLASIC et UFR ARH :
 - Philosophie - Lettres Modernes (portée par l'ARSH)
 - Lettres modernes – Histoire de l'Art (portée par LLASIC)
 - Philosophie – Lettres classiques (portée par l'ARSH)
- Une Double Licence « Lettres classiques – Histoire de l'Art » existait jusqu'en 2016.
- Sa suppression date de la NOF – ce qui a suscité une certaine incompréhension car tous les cours étant mutualisés, ce double parcours ne coûtait pas un centime, et cette DL avait des effectifs importants.

Enjeux : (re)créer une offre précédemment existante et attractive

- Un nombre conséquent d'étudiants (dont certains originaires de CPGE) demandeurs de ce double parcours de Licence « Lettres classiques / Histoire de l'art et Archéologie » (plusieurs demandes chaque année alors que le parcours n'existe pas !)
- Un croisement fécond entre deux disciplines complémentaires
- Un parcours qui constituera un vivier pour le parcours « coordonné » de Master « Sciences de l'Antiquité » (UFR LLASIC et ARSH)
- Des perspectives d'évolution et de développement dans l'offre de formation de la CSPM (qui réunira LLASIC et ARSH) > modèle pour une Licence transversale en Humanités classiques ?

Organisation, modèle économique

Comme pour le Double parcours « Lettres modernes – Histoire de l'Art », emploi du temps concerté entre les responsables de Lettres classiques (Florian Barrière) et d'Histoire de l'art / Archéologie (Luc Renaut)

Aucun coût supplémentaire : mutualisation de cours existants (Lettres classiques : cours existants de la dans la Licence de Lettres L1 à la L3 ; Histoire de l'Art et Archéologie : cours existants également et mutualisés)

Question de Nicolas LESCA : Cette double licence sera-t-elle sélective ?

Réponse de Françoise LERICHE : Non, sauf si le nombre de candidats excède la capacité d'accueil.

Question de Nicolas LESCA : Va-t-on abaisser la capacité d'accueil de Lettres classiques pour accueillir les étudiants de cette double licence ?

Réponse de Françoise LERICHE : Non, nous augmenterons la capacité d'accueil en fonction de celle de la double licence. Il faudra voir aussi cela avec l'UFR ARSH qui a un certain nombre de TD.

Intervention de Philippe SALTEL : Il n'y a aucun problème de places à l'UFR ARSH. Lorsque nous répondons oui, éventuellement avec des « oui si », à tous les étudiants, nous avons un effectif qui s'approche de la capacité d'accueil mais qui ne la dépasse jamais.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Est-ce l'addition des UE des deux licences ou les étudiants ont-ils un choix à faire ?

Réponse de Françoise LERICHE : Il s'agit d'une formation un peu plus dense qu'une licence simple, mais pas des deux licences complètes : les étudiants ont

2 UE fondamentales alors que les autres étudiants en ont 3 ainsi que des options.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du parcours *Lettres classiques – Histoire de l'art et archéologie*, en Licence au sein de la mention Lettres.

Avec 28 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité la création du parcours *Lettres classiques – Histoire de l'art et archéologie*, en Licence au sein de la mention Lettres.

Annexe 12a : Création parcours LC-HAA
Annexe 12b : MCC

3.6. Approbation de la création du Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS), spécialité Animation socio-culturelle et éducative, au sein de la mention Animation sociale

Sophie LOUARGANT présente la demande de création du Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animation socio-culturelle et éducative, au sein de la mention Animation sociale.

Diplôme d'Etat de la Jeunesse et de l'Education Populaire et du Sport : « Animation sociale »

Objectifs

- Acquisition de **savoir et de compétences** permettant de **coordonner un projet, une équipe et un public** dans le domaine de l'**intervention sociale (situation de handicap, de dépendance et d'exclusion)** ;
- **Acquisition de méthodes, pratiques inscrites dans une démarche d'éducation populaire.**

////////////////////////////////////

▪ **Une organisation en 4 Unités de compétences :**

- UC1 : Être capable de concevoir un projet d'action
- UC2 : Être capable de coordonner un projet d'action
- UC3 : Être capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative
- UC4 : Être capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité

▪ **UC 3 et 4 sont validées sur site professionnel**

////////////////////////////////////
UC : Unité de compétence

Public visé

- Salarié-e-s ou personnes en recherche d'emploi dans les domaines suivants :
 - Coordination et/ou gestion de secteur animation (Associations, Collectivités) ;
 - L'insertion sociale et professionnelle, l'orientation, la formation ;
 - Animateur social en gestion de projet en structures sociales (MECS, EHPAD...).

////////////////////////////////////

▪ **Niveau d'accès à la formation :**

- Public de formation : Bac + 2 (toute discipline universitaire acceptée) ou un niveau Bac avec une expérience professionnelle de 12 mois et être en poste de coordination ;
- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation enregistré au RNCP nomenclature de 1969 ;
- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au RNCP dans la nomenclature 1969, niveau 5 de la nomenclature Europe ;
- Soit être titulaire d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV nomenclature 1969 et se prévaloir d'une expérience d'animation de 12 mois ;
- Soit Justifier de 24 mois d'activités professionnelles.

- Période de la formation : **Décembre à Juin N+1**
- Durée de la formation : **18 mois**
- Présentiel ; EAD
- Inscription **RNCP**- Démarche France Compétences



PIA 3 Jeunesse, Cermosem

- Délivrance du diplôme **DRDJCS – Rectorat**
- Partenariat **inter-composante UGA : IUT2-IUGA**- formation « nouvelles ruralités »

- ////////////////////////////////////
- **Coût de la formation : 6500 euros sans exonération**
 - Ouvert également en accès partiel pour validation de une ou plusieurs UC
- ////////////////////////////////////

- **Responsable du diplôme : Annick Bousba, Département CS- IUT2**
- **Équipe IUT2-UGA-**
- **Comité de pilotage sur le modèle des conseils de perfectionnement**

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : A quels métiers ce diplôme ouvre-t-il ? Est-ce un diplôme obligatoire tel que le BAFA ?

Réponse de Sophie LOUARGANT : Tous les métiers dans le champ de l'animation sociale et culturelle. Pour être coordinateur ou directeur d'une structure MJC, il faut ces niveaux de diplôme. On peut être embauché avec le DUT Animation socioculturelle, mais on est davantage payé avec ce DEJEPS.

Question de Michèle ROMBAUT : Quid des ressources humaines ?

Réponse de Sophie LOUARGANT : Le service de formation continue de l'IUT2, le centre de compétences, le secrétariat de formation continue, la scolarité. Au niveau de l'équipe pédagogique, il y a 25 personnes statutaires et 150 vacataires professionnels. Certains enseignements sont mutualisés avec d'autres filières.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS), spécialité Animation socio-culturelle et éducative, au sein de la mention Animation sociale.

Avec 23 voix favorables et 5 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la création du Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS), spécialité Animation socio-culturelle et éducative, au sein de la mention Animation sociale.

[Annexe 13a : Création DEJEPS](#)

[Annexe 13b : Courrier](#)

[Annexe 13c : MCC](#)

3.7. Approbation du changement d'intitulé du parcours *Histoire, Philosophie et Sociologie des Sciences (HP2S)* en Master, au sein de la mention Philosophie

Philippe SALTEL présente la demande de changement d'intitulé du parcours *Histoire, Philosophie et Sociologie des Sciences (HP2S)* en Master, au sein de la mention Philosophie.

Changement d'intitulé HP2S

- En vue de la prochaine accréditation du Master de philosophie, le département réfléchit au remplacement du parcours « Histoire, philosophie et sociologie des sciences » par un parcours dédié à la philosophie des sciences cognitives.

- Cette nouvelle orientation suit le recrutement de Kourken Michaelian sur un poste de PR en 2018 et la promotion de Denis Perrin à un poste de PR en 2017. K. Michaelian et D. Perrin sont tous les deux spécialistes de la philosophie des sciences cognitives et collaborent dans le cadre du Centre de philosophie de la mémoire établi par Michaelian grâce à l'environnement IDEX associé à son poste. Le nouveau parcours s'appuiera en partie sur les expertises et les activités du CPM.
- Le remplacement du parcours HP2S par un parcours en philosophie des sciences cognitives correspond aussi au départ de Stéphanie Ruphy (mutation à Lyon 3). S. Ruphy est spécialiste de l'histoire, la philosophie et la sociologie des sciences et dirigeait le programme HP2S ; le département n'incluant aucun autre membre spécialisé dans ce domaine, son départ a inévitablement entraîné des modifications dans le contenu du parcours.
- Nous proposons donc, pour la période de transition, l'intitulé plus général « Philosophie des sciences ».
- L'intitulé actuel du parcours HP2S, désormais très en décalage avec l'offre réelle de formation, tend à induire en erreur les étudiants. Le changement de nom du parcours est destiné à éviter les erreurs d'orientation en attendant l'élaboration de la prochaine offre, plus conforme aux axes du laboratoire redéfinis.
- Intitulé actuel : « Histoire, philosophie et sociologie des sciences » (HP2S)
- Nouvel intitulé : « Philosophie des sciences »
- Laboratoire d'adossement : IPhIG (Institut de philosophie de Grenoble)
- Equipe-support : CPM (Centre de philosophie de la mémoire)

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

	2014 - 2015		2015 - 2016		2016 - 2017		2017 - 2018		2018 - 2019	
	Eff.	%								
Nombre d'inscrits pédagogiques	24		25		30		27		24	
Nombre d'inscrits pédagogiques en formation initiale	19	79,2 %	17	68,0 %	26	86,7 %	26	96,3 %	23	95,8 %
Nombre d'inscrits pédagogiques en contrat d'apprentissage	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
▼ M1 Nombre d'inscrits pédagogiques en contrat de professionnalisation	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Nombre d'inscrits pédagogiques en formation continue hors contrat pro	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Nombre d'inscrits pédagogiques en reprises d'études non financées	5	20,8 %	8	32,0 %	4	13,3 %	1	3,7 %	1	4,2 %
Nombre d'inscrits de nationalité étrangère	3	12,5 %	3	12,0 %	3	10,0 %	4	14,8 %	5	20,8 %

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

	2014 - 2015		2015 - 2016		2016 - 2017		2017 - 2018		2018 - 2019	
	Eff.	%								
Nombre d'inscrits pédagogiques	23		25		18		25		29	
Nombre d'inscrits pédagogiques en formation initiale	17	73,9 %	19	76,0 %	13	72,2 %	23	92,0 %	25	86,2 %
Nombre d'inscrits pédagogiques en contrat d'apprentissage	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
▼ M2 Nombre d'inscrits pédagogiques en contrat de professionnalisation	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Nombre d'inscrits pédagogiques en formation continue hors contrat pro	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Nombre d'inscrits pédagogiques en reprises d'études non financées	6	26,1 %	6	24,0 %	5	27,8 %	2	8,0 %	4	13,8 %
Nombre d'inscrits de nationalité étrangère	1	4,3 %	1	4,0 %	2	11,1 %	4	16,0 %	2	6,9 %

- Nous attendons des effectifs augmentés à moyen et long terme, vu que le parcours sera adossé au CPM, un centre qui attirera de plus en plus d'étudiants externes
- **Maquette 1re année** (cours partagés avec d'autres parcours / disciplines en vert)
 - *Semestre 7*
 - UE Méthodologie 24h - 8 crédits
 - UE Langue vivante 24h - 6 crédits
 - UE Philosophie morale, sociale et politique 24h - 8 crédits
 - UE Histoire et philosophie des sciences I 24h - 8 crédits
 - *Semestre 8*
 - UE Logique et philosophie 24h - 8 crédits
 - UE Philosophie des sciences 24h - 8 crédits
 - UE Histoire et philosophie des sciences II 24h - 8 crédits
 - UE Projet Personnel et Professionnel 24h - 2 crédits
 - UE Stage 4 crédits
- **Maquette 2e année** (cours partagés avec d'autres parcours / disciplines en vert)
 - *Semestre 9*
 - UE Méthodologie 26h - 6 crédits
 - UE Philosophie morale, sociale et politique 24h - 8 crédits
 - UE Sciences, Techniques et Sociétés 24h - 8 crédits
 - UE Outils scientifiques 24h - 8 crédits

- *Semestre 10*
- UE Philosophie du langage 24h - 8 crédits
- UE Ethique de la recherche 24h - 8 crédits
- UE Soutenance du mémoire 14 crédits

Les UE notées en vert sont communes aux autres parcours.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le changement d'intitulé du parcours *Histoire, Philosophie et Sociologie des Sciences (HP2S)* en Master, au sein de la mention Philosophie.

Avec 27 voix favorables et 1 abstention, la CFVU approuve à la majorité le changement d'intitulé du parcours *Histoire, Philosophie et Sociologie des Sciences (HP2S)* en Master, au sein de la mention Philosophie.

[Annexe 14 : Changement d'intitulé](#)

4. Vie étudiante

4.1. Présentation et approbation de la proposition d'attribution du FSDIE

Marie MAZENOT présente la proposition d'attribution du FSDIE.

Récapitulatif année 2019

Enveloppe globale : **180 000 €**

- commission de février 2019 : **22 490 €**
- commission d'avril 2019 : **37 580 €**
- commission de juin 2019 : **35 228 €**

Total attribué sur la période janvier-juin : **95 350 €**

Reste pour la période septembre-décembre : **84 642 €**

Commission de juin

23 projets déposés

37 783 € demandés

- 1 projet annulé
- 1 projet non-éligible (hors-critère)
- 1 projet refusé
- 19 projets financés sur l'intégralité de la demande

35 228 € accordés

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la proposition d'attribution du FSDIE.

Avec 26 voix favorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la proposition d'attribution du FSDIE.

[Annexe 15 : Tableau des projets FSDIE](#)

4.2. Présentation et approbation de la composition de la commission FSDIE

Marie MAZENOT présente la composition de la commission FSDIE.

Composition actuelle de la Commission FSDIE

Présidence : VP FVU (ou son représentant : Chargé de mission VE)

Membres votants :

- VPE UGA
- 3 associations de filière
- 3 associations interdisciplinaires
- VP Culture et CST
- Élus étudiants : 1 CA et 3 CFVU
- Élus enseignants : 1 CA et 1 CFVU
- DGD FVU
- DG CROUS
- VP Vie de Campus ComUE
- SVE
- Direction Culture et CST

Membres non-votants :

- SAH
- Centre de Santé Interuniversitaire
- Service social CROUS
- DGD FVU adjoint
- Directrice Culture et CST
- SUAPS
- VPE ComUE
- VPE CROUS
- Pépinière associative EVE
- Culture Actions CROUS
- Culture et initiatives étudiantes ComUE

Proposition d'évolution

Ajout de 3 membres non-votants à la Commission FSDIE

Gabriel SOLEIL : VPE Grenoble INP

Thomas MANDROUX : Élu CA SciencesPo Grenoble

Cyril NICOSIA : Élu CEVE ENSAG

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la composition de la commission FSDIE.

Avec 26 voix favorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la composition de la commission FSDIE.

4.3. Présentation et approbation des critères d'attribution du FSDIE

Marie MAZENOT présente les critères d'attribution du FSDIE.

Les critères ont été réorganisés selon les rubriques suivantes afin d'en améliorer la compréhension pour les associations :

- Obligations des porteurs en amont du financement
- Obligations des porteurs dans l'organisation du projet
- Obligations des porteurs à l'issue du projet

Une modification a été validée à l'unanimité par la commission FSDIE : désormais, le FSDIE ne finance pas les projets de manière rétroactive, excepté dans un contexte de retard imputable à l'établissement. En effet, on constate que les projets qui ont déjà eu lieu et les autres ne sont pas traités de manière égalitaire.

Intervention de Martin OUDART : Le critère selon lequel le projet doit s'adresser à l'ensemble de l'UGA me paraît être un vœu pieux.

Réponse de Marie MAZENOT : Les projets peuvent s'adresser à tous les étudiants en ayant tout de même un nombre de places limités. Mais il est vrai

que nous avons un travail de pédagogie à mener pour que ce critère soit bien compris par les associations.

Intervention de Jean-Luc REBOUD : Il faudrait formuler la phrase autrement.

Extrait des critères FSDIE UGA :

L'Université finance :

- Les projets portés par une association dont le bureau est composé au minimum d'1/3 d'étudiants UGA, INP, IEP ou ENSAG
- Les projets qui s'adressent à l'ensemble des étudiants et à la communauté universitaire
- Les projets qui contribuent au dynamisme des campus grenoblois et/ou valentinois au-delà d'une seule composante

Après discussion, il est décidé de remplacer la phrase « Les projets qui s'adressent à l'ensemble des étudiants et à la communauté universitaire » par la phrase suivante : « Les projets qui s'adressent de façon ouverte aux étudiants et à la communauté universitaire ».

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les critères d'attribution du FSDIE.

Avec 28 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité les critères d'attribution du FSDIE.

Annexe 16 : Critères FSDIE

4.4. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants

Marc GANDIT présente la proposition d'attribution des emplois étudiants.

Un dispositif encadré par décret

Textes applicables :

Articles L811-2 et D811-1 du code de l'éducation

8 types d'emploi :

- 1° Accueil des étudiants ;
- 2° Assistance et accompagnement des étudiants handicapés ;
- 3° Tutorat ;
- 4° Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- 5° Appui aux personnels des bibliothèques et des autres services ;
- 6° Animations culturelles, artistiques, scientifiques, sportives et sociales ; actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable ;
- 7° Aide à l'insertion professionnelle ;
- 8° Promotion de l'offre de formation.

Cumul de contrats :

Au cours de la même année universitaire, un étudiant peut conclure plusieurs contrats étudiants, avec un même établissement ou avec des établissements différents, dans la limite de la durée effective de travail fixée à l'article D. 811-3.

Une durée encadrée :

- Une période maximale de 12 mois entre le 1^{er} sept de l'année N et le 31 août de l'année N+1
- Une durée effective de travail : 670 heures entre le 1^{er} septembre et le 30 juin / 300 heures entre le 1^{er} juillet et le 31 août

2 niveaux de priorité pour refléter la politique de l'UGA

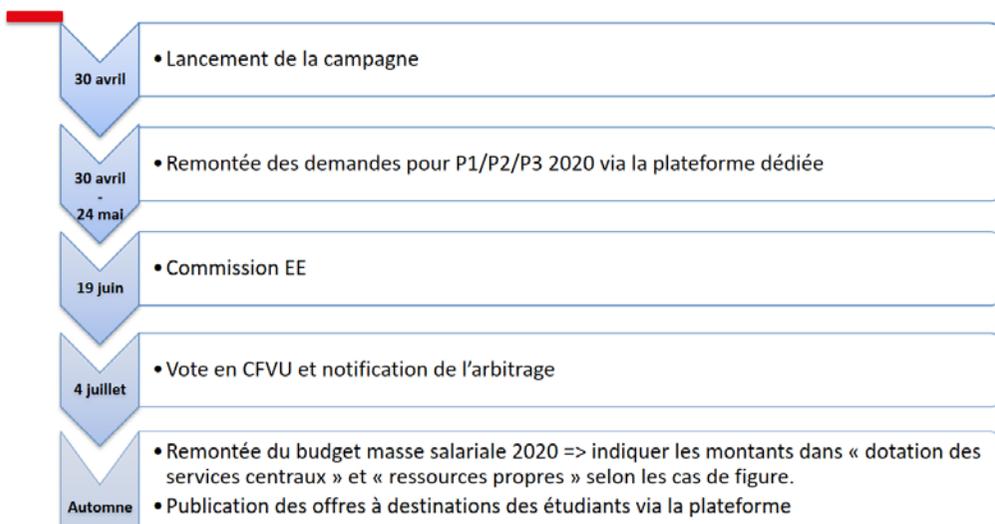
Maintien des priorités 2019 pour 2020

Type d'emploi	Taux brut	Taux chargé*	Priorité
Assistance et accompagnement des étudiants handicapés	12,13 €	17,09 €	Priorité 1
Appui aux personnels des bibliothèques et des autres services	12,13 €	17,09 €	Priorité 1
Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies	18,49 €	26,04 €	Priorité 1
Tutorat	18,49 €	26,04 €	Priorité 1

Type d'emploi	Taux brut	Taux chargé*	Priorité
Animations culturelles, artistiques, scientifiques, sportives et sociales ; actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable	12,13 €	17,09 €	Priorité 2
Accueil des étudiants	12,13 €	17,09 €	Priorité 2
Aide à l'insertion professionnelle	12,13 €	17,09 €	Priorité 2
Promotion de l'offre de formation.	12,13 €	17,09 €	Priorité 2

* selon les taux de cotisation en vigueur au 01.01.2019

Calendrier campagne 2020



Précision emploi « Assistance et accompagnement des étudiants handicapés »

- Rappel de la décision de la commission EE 2019 :

⇒ Une **enveloppe centralisée à la DEVE / SPBS** est prévue à cet effet.

⇒ Les composantes peuvent s'adresser au SPBS au fil de l'eau.

Situation 2020

- Budget 2020 :

1 350 000 € (idem 2019)

+ 120 000 € IDEX pour soutien à la réussite / Plan étudiant (valable pour 2020 mais fin en 2021)

- Demandes exprimées en 2020 :

1 541 511 € (1 486 557 € en 2019)

Proposition d'arbitrage

1) Avis défavorable pour deux emplois car ne rentrent pas dans le cadre du « service à l'étudiant » :

- DGD RTI (*Accueil des personnels internationaux*)
- OSUG (*Planeterrella : Animation scientifique à destination du grand public*)

2) Nouvelles demandes ou fortes augmentations (supérieures à 40%) **plafonnées** à 50% de l'augmentation.

3) Financement de certains emplois sur budget Loi ORE / IDEX Plan étudiant

4) Ajustement selon la priorité :

97,5% pour les emplois en priorité 1 (97% en 2019)

91,5% pour les emplois en priorité 2 (89% en 2019)

Structures concernées par des nouvelles demandes ou de fortes augmentations :

Composantes / Directions	Type d'emploi
IUGA	Aide à l'insertion professionnelle, Promotion de l'offre de formation, service d'appui aux personnels des bibliothèques et des autres services
DLST	Accueil des étudiants
DSDA	Accueil des étudiants
DGD RTI	Accueil des étudiants, Promotion de l'offre de formation, Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies
IAE	Animations culturelles, scientifiques, sportives et sociales, actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable
Polytech Grenoble	Animations culturelles, scientifiques, sportives et sociales, actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable
IUT 1	Tutorat
IUT Valence	Accueil des étudiants, tutorat
Mission égalité	Animations culturelles, scientifiques, sportives et sociales, actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable
DGD FVU / SDL	Accueil des étudiants, tutorat
DGD FVU SPBS	Promotion de l'offre de formation
SID	Service d'appui aux personnels des bibliothèques et des autres services
UFR STAPS Grenoble	Promotion de l'offre de formation
UFR Chimie Biologie	Accueil des étudiants
UFR IM ² AG	Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies
UFR Langues Etrangères	Accueil des étudiants
UFR ARSH	Promotion de l'offre de formation
ALL Valence	Promotion de l'offre de formation

Structures concernées par financement Loi ORE / IDEX Plan Etudiant

Composantes / directions	Type d'emploi
DLST	Tutorat
DSDA	Tutorat
Faculté de Droit	Tutorat

Composantes / directions	Type d'emploi
UFR STAPS	Tutorat
DGD FVU / DOIP	- Promotion de l'offre de formation : « ambassadeurs » - Accueil

Question de Martin OUDART : En quoi consiste l'emploi étudiant de la mission Égalité ?

Réponse de Marc GANDIT : Il s'agit d'accueil et de promotion des actions.

Intervention de Marie MAZENOT : La mission Égalité couvre également des axes de développement durable et des actions de santé.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Quelle part de la masse salariale représentent les emplois étudiants ?

Réponse de Marc GANDIT : 1,5 million sur 380 millions d'euros.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la proposition d'attribution des emplois étudiants.

Avec 26 voix favorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la proposition d'attribution des emplois étudiants.

[Annexe 17 : Emplois étudiants](#)

4.5. Présentation et approbation de la répartition du montant CVEC

Marie MAZENOT présente la répartition du montant de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Rappel des points approuvés par le CA

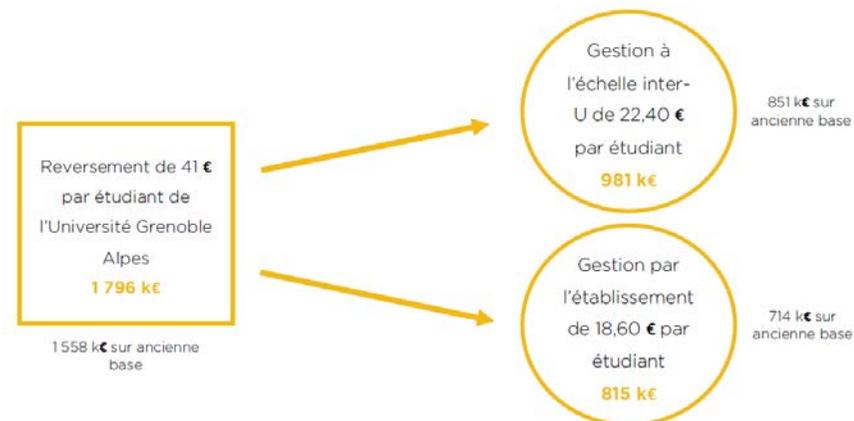
- Proposition de vote du montant des parts CVEC : ComUE (860 k€) et établissement (714 k€)
- Proposition de répartition de la CVEC dans les champs à mise en œuvre concertée (part ComUE)
- Proposition de répartition de la CVEC dans les champs mis en œuvre par l'établissement :
 - DSP EVE (132 k€)
 - ESCAPE (6 k€)
 - Initiatives étudiantes (183 k€)
 - Part culture (43 k€)
 - Montant à affecter ultérieurement après parution du décret (355 k€)

Les éléments soumis à la CFVU ont été approuvés à l'unanimité des suffrages exprimés par la Commission CVEC
12/11/18
et par la CFVU
15/11/18

Répartition inter-U/établissement

Base de calcul : 43 820 étudiants (38 000 étudiants avant le changement de base)

Marie MAZENOT précise que la base de calcul vient d'être modifiée et est actuellement de 44 031 étudiants.



Répartition CVEC en inter-U

		Base 38 500	Base 43 820
10 €	Santé (prévention + soin)	385 000 €	438 200 €
1 €	Culture et VE ComUE	38 500 €	43 820 €
1 €	Accueil hors pédagogie ComUE (ISSO, MSE, etc.)	38 500 €	43 820 €
1,40 €	Egalité, diversité, handicap	53 900 €	61 348 €
9 €	Sport	346 500 €	394 380 €
22,40 €	TOTAL	862 400 €	981 568 €

Différentiel entre les votes (décembre/juillet)

	Vote 2018	Vote juillet 2019
Commission initiatives étudiantes	183 000 €	200 000 €
Culture établissement	38 500 €	63 820 €
DSP EVE	132 000 €	/
ESCAPE	6 000 €	/

Le budget concernant la commission initiatives étudiantes est augmenté, notamment en raison de l'ouverture d'une ligne de subventionnement d'activités au sein des composantes.

Récapitulatif des axes

AXE 1 : Vie étudiante et associative

7,54€ par étudiant

(Initiatives étudiantes, grands événements vie étudiante – UGA c'est Party, etc. – amélioration SI, Radio Campus)

AXE 3 : Espaces Vie Étudiante

4,91€ par étudiant

(DSP EVE, ESCAPE, Espaces vie étudiante)

Maison des étudiants Valence : 10k€

Pluriel : 19k€

AXE 2 : Action sociale

4€ par étudiant

(Prévention santé UGA, action sociale et initiatives solidaires, CROUS)

Association sportive UGA (licences) : 25k€

CROUS : 95k€

AXE ADDITIONNEL : Développement des pratiques

culturelles

1€ par étudiant

+ part additionnelle de 20k€ pour 2019

Masse salariale

1,14€ par étudiant

(chargé de projet CVEC, vacataires, etc.)

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la répartition du montant CVEC.

Avec 28 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité la répartition du montant CVEC.

Annexe 18 : Répartition CVEC

4.6. Présentation de « la semaine de la prévention »

Marie MAZENOT présente la semaine de la prévention. Cette dernière coïncide avec la semaine projets du calendrier pédagogique.

Objectifs de la semaine

Date : du 22 au 24 octobre 2019

> 3 journées (3 sur le campus + 1 IUT Doyen Gosse et 2 Valence)

Sensibiliser les étudiants aux questions de santé et aux enjeux de la prévention

Privilégier l'approche d'apprentissage par les pairs

Ancrer la vie étudiante de l'UGA au cœur des attentes nationales et des orientations ministérielles

Service sanitaire

7 groupes de 8 à 12 étudiants

soit 50 à 80 étudiants

- 5 sites sur le campus de St Martin d'Hères

1 thème par site = « parcours prévention »

- santé sexuelle
- addictions
- hygiène de vie
- vaccinations
- santé mentale

Encadrement par thème = un enseignant expert du domaine

- 1 site IUT2 – secteur gare (5 thème)
- 2 site Valence (5 thèmes)

- Préparation les lundi (semaines précédant la semaine santé) = recherche documentaire, construction d'animations

- Actions :
 - Stands discussions et remise de documents
 - Ateliers : réflexion, jeux
 - Conférences débats : films, vidéos etc.

Thématiques abordées

- santé mentale
- hygiène de vie (sommeil, alimentation, sport, etc.)
 - harcèlement
- sexualité (contraception, IST, etc.)
 - vaccination
 - addictions
- sécurité routière (cycles, voiture, etc.)

- Les étudiants sont invités à réaliser un parcours entre les différents lieux de présentation. Chaque lieu sera consacré à une thématique particulière et renverra vers les autres lieux.
- Les soirées seront consacrées à une approche un peu différentes de ces sujets avec des conférences, des ciné-débat ou encore des pièces de théâtre (aspect plus culturel).
- Les étudiants étudiant à l'IUT (gare) et à Valence (2 sites) auront accès à la « semaine prévention » selon des modalités un peu différentes : une journée par site qui abordera toutes les thématiques traitées sur les différents lieux du campus SMH
- Lieux : BU DL + parvis, BU JF + parvis, GDA, Stendhal, IUT1/STAPS

Participation des différents acteurs

Organisation : Service Vie Etudiante

La direction de la Culture et CST UGA :

- sollicitations d'intervenants du milieu culturel pour permettre un autre mode de transmission de l'information

SUAPS :

- mise en lien sport/prévention santé sur une thématique plus large d'hygiène de vie

Associations étudiantes :

- BDE
- Associations culturelles
- Lancement d'un appel à participation (sur Grenoble et Valence)

Préfecture + GMF :

- projet de sensibilisation à la sécurité routière sur une journée (avant ou pendant la semaine prévention)

Police :

- reconduction sur 2019-2020 des opérations de sensibilisation à la sécurité routière
- développement des opérations de sensibilisation à la lutte contre les narcotiques

La prévention des risques UGA :

- apport des activités jusqu'ici sur UGA c'est Party

Partenaires santé : (participation encore incertaine)

- Etablissement Français du Sang
- Mutuelles (MGEM, SMERRA, LMDE, etc.) ?;

Direction de la communication UGA :

- préservatifs UGA
- communication autour de la prévention UGA

Intervention de Viviane CLAVIER : Les étudiants de l'ICM à Échirolles souhaiteraient que ce type d'événements soient également organisés sur leur site.

Réponse de Marie MAZENOT : Aujourd'hui, nous avons évoqué avec le Doyen de la Faculté de Droit la possibilité de faire intervenir le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) sur ce projet. Le SDIS aurait les moyens de se rendre sur des lieux un peu plus dispersés.

Réponse de Marc GANDIT : Nous sommes conscients de ne pas toucher tous les sites éloignés. Il s'agit d'une première édition, qui demande un travail énorme en termes de communication et de logistique. Nous préférons organiser un événement plus restreint cette année, afin qu'il soit réussi ; nous élargirons ensuite à d'autres sites.

Intervention de Viviane CLAVIER : C'est dommage, car nous travaillons sur les questions de communication publique, de prévention, de sécurité routière...

Réponse de Marie MAZENOT : Cet événement a vocation à se développer au fur et à mesure des années. On nous a fait savoir que nous pourrions également travailler avec le Master de Polytech sur la prévention des risques.

Réponse de Marc GANDIT : Il s'agit d'un événement avec de multiples partenaires, il est donc possible d'y participer. En revanche, se rendre sur le site est très compliqué pour nous à l'heure actuelle.

Intervention de Viviane CLAVIER : Dans les évaluations HCERES, les étudiants se sont montrés très demandeurs d'activités. Je vous rappelle que nous n'avons pas de CROUS, alors que nous avons 500 étudiants.

Réponse de Marie MAZENOT : Nous avons le même problème avec l'IUT de Vienne. Nous prenons note de cette demande.

4.7. Information sur la mise en place de la cellule de lutte contre les comportements inappropriés

Marie MAZENOT informe les membres de la CFVU de la mise en place de la cellule de lutte contre les comportements inappropriés.

Les référents ont été formés et le formulaire à destination des étudiants a été mis en ligne.

Question de José LABARERE : Comment faire pour que les référents viennent informer nos étudiants de l'existence de cette cellule ?

Réponse de Marie MAZENOT : Vous pouvez nous en faire la demande. Une personne de la Faculté de Médecine nous a néanmoins déjà sollicités.

Intervention de Marc GANDIT : L'existence de ce dispositif est également portée à la connaissance des étudiants grâce au memento de l'étudiant distribué à la rentrée.

5. Questions diverses

Néant

La séance est levée à 19h.

Annexe 1 : Chronologie autoévaluation des formations

Annexe 2 : Évolution RDE et MCC Licence

Annexe 3a : Création DIU MPO

Annexe 3b : RDE

Annexe 3c : MCC

Annexe 3d : Annexe financière

Annexe 3e : Enseignements

Annexe 3f : Comparaison volumes horaires UE

Annexe 4a : Création DUEF C2

Annexe 4b : RDE

Annexe 4c : MCC

Annexe 4d : Annexe financière

Annexe 5a : Création DU ProMoBE

Annexe 5b : Liste des intervenants

Annexe 6a : Création DU CPS

Annexe 6b : Présentation

Annexe 6c : Annexe financière

Annexe 7a : Création DU EFH

Annexe 7b : Maquette

Annexe 7c : MCC

Annexe 7d : Convention de partenariat

Annexe 7e : Annexe financière

Annexe 8a : Création DU PASSERELLE

Annexe 8b : RDE

Annexe 8c : Communiqué du ministère

Annexe 8d : Circulaire bourses et aides

Annexe 8e : Maquette

Annexe 8f : Annexe financière

Annexe 9 : Suppression DU ACP

Annexe 10a : Evolution maquette DAEU B

Annexe 10b : RDE

Annexe 10c : MCC

Annexe 11a : Création parcours MEEF NSI

Annexe 11b : Enseignements

Annexe 12a : Création parcours LC-HAA

Annexe 12b : MCC

Annexe 13a : Création DEJEPS

Annexe 13b : Courrier

Annexe 13c : MCC

Annexe 14 : Changement d'intitulé

Annexe 15 : Tableau des projets FSDIE

Annexe 16 : Critères FSDIE

Annexe 17 : Emplois étudiants

Annexe 18 : Répartition CVEC

ANNEXE 1

Autoévaluation des formations 2019-2021



Phase de préparation de l'autoévaluation

17 mai 2018 - 31 déc 2018

DGDFVU/DMAP

Préparation de l'AE sur la base du référentiel HCERES de la vague E

juin 2018

Un référentiel mention qui se décline en 4 domaines et 23 références.

Finalité de la formation (2 références)

Positionnement (4 références)

Organisation pédagogique (9 références)

Pilotage de la formation (8 références)

COMPOSANTES

Conférence des directeurs de composantes

juin 2018

Sensibilisation et échanges sur la démarche d'accompagnement par la DGDFVU-DMAP.

COMPOSANTES

Recensement des actions et des besoins en anticipation de l'AE

juin 2018

Enquête auprès des responsables de mention autour de 4 thématiques : •Appropriation des données et indicateurs sur les formations (animation des conseils de perfectionnement) •Evaluation de dispositifs pédagogiques (réussite et pédagogie innovante) •Evaluation des enseignements et des formations par les étudiants •Positionnement dans l'environnement (international, approche compétences, veille sur les métiers, partenariat)

Toutes les composantes concernées ont répondu à l'enquête.

107 réponses au global.

96% des mentions de licence (28/29 mentions)

61% des mentions de licence professionnelles (33/54 mentions)

73% des mentions de masters (46/63 mentions)

GED ET BIBOARD

Construction des TDB des formations (biboard)

juin 2018

L'appropriation des données : un enjeu pour les dossiers AE 2019

Mise à disposition des données produites par l'observatoire des formations : effectifs, réussite, devenir des diplômés et insertion professionnelle, évaluation des formations par les étudiants.

DGDFVU/DMAP

Sensibilisation des directions de la DGDFVU

juin 2018

Première présentation auprès des cadres de la DGD, mobilisation pour l'identification des ressources disponibles ou à construire.

GED ET BIBOARD

Construction de la GED pour l'AE

juin 2018 - octobre 2018



Une gestion électronique de documents - Pour faciliter les échanges entre les composantes et la DGDFVU-DMAP dans le cadre de l'AE. - Pour structurer des archives qui resteront accessibles dans l'animation d'une démarche qualité des formations.

GED ET BIBOARD

Ouverture des accès aux TDB des formations (biboard)

octobre 2018 - décembre 2018

Les droits sont ouverts pour tous les responsables de mention et élargis à la demande de chaque directeur de composante et des responsables de mention.

250 utilisateurs.

Plus de 11000 pages consultées depuis le mois de mars (jusqu'à 400 par jour sur la période de rédaction des dossiers)

GED ET BIBOARD

Construction de la GED (suite)

octobre 2018

Architecture du site - Définition des métadonnées

Accès à Alfresco site AE-HCERES

DGDFVU/DMAP

Préparation DGDFVU du cadrage AE de l'UGA

novembre 2018

Séminaire de la DG FVU le 7 novembre pour préciser les ressources à mettre à disposition des responsables de mention.

DEVE DOIP DFCA DAPI SDL DMAP sont mobilisées

COMPOSANTES

Suivi de la démarche avec la CDC

novembre 2018

CDC du 9 novembre - Retour de l'enquête auprès des porteurs pour l'identification des besoins d'accompagnement

CFVU

CFVU 15 novembre

novembre 2018

Présentation de la campagne d'évaluation des formations - Définition du rôle de la CFVU dans le processus

Participation à la construction du cadrage UGA pour la formation et vote du cadrage (décembre 2018)

Garante du processus d'autoévaluation et du respect de sa mise en œuvre

Validation des dossiers d'autoévaluation des formations (juillet 2019)

COMPOSANTES

Rencontre avec les composantes

novembre 2018 - décembre 2018

16 composantes rencontrées sur les 19 concernées.

- Présentation de la campagne d'autoévaluation
 - Présentation des ressources pour l'AE
 - Retour du recensement des besoins et précisions sur l'accompagnement par la DMAP
 - Identification des correspondants AE
-

CFVU

CFVU - Commission pédagogique

décembre 2018

Proposition d'un calendrier et du processus de relecture et validation des dossiers d'AE.



CFVU

CFVU du 13 décembre : vote du calendrier et processus

décembre 2018

Calendrier

Processus de relecture et validation

DGDFVU/DMAP

Formation proposée aux enseignants

décembre 2018 - janvier 2019

Compréhension et usage des données dans le cadre de l'autoévaluation

Une action réalisée avec l'appui de la DGD RH

4 heures de formation-échanges

19 sessions réalisées

125 participants

HCERES

Lancement évaluation de la vague A sur site par le HCERES

décembre 2018

Mise à disposition du référentiel d'évaluation vague A

COMPOSANTES

Information auprès des DAC

décembre 2018

Sensibilisation et information sur la campagne AE

COMPOSANTES

Identification des correspondants AE en composante

décembre 2018

Relais dans la transmission d'information et la gestion des dossiers.

Une organisation qui respecte le schéma AE de la composante :

- contact direct avec les porteurs
- relais par les directeurs de composante ou les personnels en charge de la formation

La centralisation a permis une meilleure gestion de la campagne.



CFVU

Elaboration du guide de l'AE formation et des modèles de documents

décembre 2018

- Définition des attendus
- Mise à disposition de ressources par les directions de la DGDFVU
- Propositions de textes sur les dispositifs "établissement"
- Exemples d'éléments de preuve à fournir en annexe du RAE
- Modèles de RAE, équipe pédagogique, UE.



Phase de rédaction des dossiers

1 jan 2019 - 31 déc 2019

DGDFVU/DMAP

Lancement de la campagne UGA 10 janvier



janvier 2019

Plus de 70 participants.



GED ET BIBOARD

Ouverture GED

janvier 2019

244 utilisateurs

Plus de 2000 documents mis à disposition

COMPOSANTES

Élaboration des dossiers d'autoévaluation

janvier 2019 - avril 2019



DGDFVU/DMAP

Remontée de la liste des formations au HCERES

février 2019

142 mentions de L LP M

4 mentions MEEF

3 formations de santé grade L

3 formations de santé grade M

réparties en 6 champs de formation

22 mentions co-accréditées (G-INP, USMB, Lyon 1, ENSAG)

CFVU

CFVU Mars : information AE établissement

février 2019

[Enter story info here](#)

COMPOSANTES

La rédaction des dossiers se poursuit

mars 2019

[Enter story info here](#)

DGDFVU/DMAP

Suivi de la campagne par la DMAP

mars 2019

Réajustement du guide AE

Soutien aux porteurs, notamment de la part de l'Observatoire

Gestion des dossiers co-portés et co-accrédités

Accompagnement dans la création du supplément au diplôme (DEVE DOIP DMAP)

Extractions Helico

Création des annexes obligatoires (fiches HCERES effectifs et IP)

COMPOSANTES

Réunion 25 mars avec les porteurs : rédaction et transmission des dossiers

mars 2019

- Dernières consignes
- Précisions sur les attendus du dossier
- Consignes pour la remontée des dossiers : nomenclature de nommage...

DGDFVU/DMAP

Préparation de la méthodologie des relectures/validations des dossiers

avril 2019

définition des attendus grilles de relecture élaboration des supports

COMPOSANTES

Gestion spécifique des dossiers ESPE et SANTE

avril 2019

Deux référentiels différents de celui de L LP M.

Dossiers travaillés en parallèle des 142 mentions.



CFVU

CFVU 11 avril : processus de relecture/validation

avril 2019

Etat d'avancement et processus de relecture/validation

DGDFVU/DMAP

Organisation des relectures et commissions de validation

avril 2019

Appel aux volontaires en composante, CFVU, directions et services.

Attribution des dossiers en fonctions des domaines disciplinaires.

Organisation logistique

30 avril : Rendu des dossiers AE via la GED

avril 2019

75% des dossiers rendus dans les temps. Les 25% restant dans la semaine qui suit.



Phase de relecture et de validation

1 mai 2019 - 15 jul 2019

DGDFVU/DMAP

Relecture par la DMAP pour mise en oeuvre du process

mai 2019

Analyse de la qualité formelle des dossiers rendus.

(Voir bilan provisoire de la campagne en fin)

CFVU

Binômes de relecture 13 - 17 mai

mai 2019

[Enter story info here](#)

36 binômes ont été constitués avec 53 enseignants volontaires et les personnels de l'observatoire des formations.

Chaque binôme a relu 4 dossiers d'autoévaluation.

=> 142 dossiers de licence, licence professionnelle, master ont été relus.

La journée type de relecture :

9h-10h : rappels de la démarche UGA sur l'autoévaluation des formations, le référentiel HCERES, et consignes pour les relectures : exigence et bienveillance.

10h-17h30 : lecture des dossiers et remplissage de la grille de relecture.

CFVU

Commissions de validation 23 - 28 mai

mai 2019

[Enter story info here](#)

15 commissions d'une demi-journée se sont tenues pour rendre un avis sur 9 à 10 dossiers.

5 membres par commission : un président représentant de l'équipe politique FVU, un représentant de la CFVU, un représentant de la DGD FVU, un membre extérieur (Directrices administratives de composante, de direction de la COMUE, de la DGD recherche), un représentant de la DMAP.

Déroulé de la revue d'une mention :

1/ présentation de la synthèse du binôme de relecture par la DMAP

2/ Echange sur l'avis général du dossier

3/ Echange sur l'avis par domaine

4/ Validation de l'avis général

Le Président recherche le consensus et décide si besoin.



GED ET BIBOARD

Retour des commissions aux porteurs et directeurs de composantes

mai 2019

COMPOSANTES

Reprise des dossiers par les porteurs

juin 2019

Enter story info here

CFVU

CFVU 13 juin : point d'étape sur les relectures et validations

juin 2019

Enter story info here

COMPOSANTES

Nouveau dépôt de dossiers le 20 juin

juin 2019

135 dossiers ont fait l'objet d'un nouveau dépôt intégrant les remarques des relectures et des commissions.



CFVU

CFVU 4 juillet : conformité des dossiers

juillet 2019

Conformité des dossiers AE

Résultats des commissions de validation



CFVU

Bilan 1 avant après AE

juillet 2019

Enter story info here

CFVU

Au 30 avril : conformité des dossiers AE

	99%	82%	87%	88%
Sur la forme	99%	82%	87%	88%
Concernant les éléments de preuves attendus	46%	100%	79%	1%
Concernant les données caractéristiques, la fiche RNCP et le supplément au diplôme.	87%	86%	72%	6%

Bilan 2

juillet 2019



CFVU

Bilan 3

juillet 2019



CFVU

Bilan 4

juillet 2019



CFVU

Complétude des dossiers avant remontée HCERES

juillet 2019

Tout les dossiers ne sont pas encore complets. Le travail se poursuit.



DGDFVU/DMAP

Remontée des dossiers au HCERES

juillet 2019

Dépôt sur Pelican



Dépôt au HCERES et évaluation externe

1 août 2019 - 31 déc 2019

HCERES

Septembre - Décembre Evaluation externe
septembre 2019

Rapport d'évaluation des experts HCERES

ANNEXE 2

EVOLUTIONS RDE-MCCC LICENCES 2019-2020	COMPOSANTES	FORMATIONS CONCERNEES	REGLE MISE EN PLACE	REGLES INITIALES
NOTE SEUIL	DLST	L1 Chimie-Biologie internationale / Chimie et Biochimie / Biologie internationale /Sciences de la vie	Note seuil à 7/20 pour l'UE MEP 101 : Méthodes expérimentales pluridisciplinaires 1 : 3 ects	Pas de notes seuil en licence
		L2 Chimie-Biologie internationale / Chimie / Chimie –Biologie / Physique-Chimie	Note seuil à 7/20 pour l'UE CHI302 : Chimie expérimentale : 6 ects	
REGLES D'ABSENCE AUX EXAMENS	DLST	toutes les formations du DLST + PHITEM	Règles d'absence en seconde chance : En cas d'ABI en seconde chance, report de la note de session 1. En cas d'ABJ en seconde chance, si pas de possibilité d'organiser une nouvelle évaluation alors report de la note de session 1.	Règle ABI en seconde chance : l'étudiant est considéré comme défaillant. Règle ABJ en seconde chance : si pas de possibilité d'organiser une nouvelle évaluation alors 0 à l'ET.
	FEG	Licence Economie et Gestion parcours Economie et Gestion (Grenoble et Valence) + Licence Economie et Gestion parcours Economie et Gestion - Ingénierie Economique + Licence Economie et Gestion parcours Economie et Gestion - Droit	Règles d'absence aux évaluations continues : Les étudiants en ABI se voient attribuer la note de 0. Règles d'absence en seconde chance aux ET : En cas d'ABJ en seconde chance, si pas de possibilité d'organiser une nouvelle évaluation, report de la note de session 1.	Règles d'absence aux évaluations continues : Les étudiants en ABI sont considérés comme défaillants à l'épreuve concernée. Règle ABJ en seconde chance : si pas de possibilité d'organiser une nouvelle évaluation alors 0 à l'ET.
	LLASIC	Licence mention Sciences du langage	Règles d'absence aux évaluations continues (EC) : En cas d'absence justifiée aux EC, une nouvelle épreuve est proposée aux étudiants, dans la mesure du possible. Dans le cas contraire, les responsables de formation choisissent, avec l'accord du jury, soit d'affecter un zéro à l'EC, soit de neutraliser la note soit de déclarer l'étudiant défaillant à l'EC.	Règles d'absence aux évaluations continues (EC) : - En cas d'absence justifiée aux CC, une épreuve de rattrapage est proposée aux étudiants, dans la mesure du possible. Dans le cas contraire, le choix est donné à l'enseignant et/ou aux responsables de formation de neutraliser la note.

ANNEXES 3

Année universitaire concernée : 2019-2020

Date de la demande : 17/04/2019

Composante : UFR SHS

Département (le cas échéant) : Département de psychologie

Responsables pédagogiques : Rémi Kouabenan (UGA) et Philippe Sarnin (Université Lumière Lyon2)

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : SHS

Intitulé de la formation : DIU Management psychologique des organisations (DIU MPO)

Type de formation : DU DIU

Etablissement(s) partenaire(s) : Université Lumière Lyon2

Régime (FI/FC) : FI FC

Modalités : Présentiel EAD

Effectif prévisionnel formation initiale : 5

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : 10 (2019-2020), 15 (2020-2021)

Date validation en Conseil de composante : 11 juin 2019

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU ~~du 13 juin~~)

Présentation générale de la formation

Définition et objectifs de la formation :

Motivations et positionnement au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale)

La dimension humaine dans la gestion des organisations modernes occupe une place importante. L'évolution technologique, l'évolution des mentalités et des attitudes face au travail, mais aussi la conjoncture économique et les nécessités de la concurrence, posent sans cesse des problèmes nouveaux aux organisations et leur imposent des changements pour lesquels la part humaine est essentielle. Les connaissances de la psychologie et particulièrement celles issues de la psychologie du travail, de la psychologie sociale, de la psychologie des organisations et de l'ergonomie cognitive s'affirment de plus en plus comme étant des ressources incontournables. Ces connaissances évoluent et apportent, avec la recherche, des solutions sans cesse renouvelées aux problèmes liés à l'évolution des organisations.

De telles connaissances sont proposées dans les formations classiques des Masters de psychologie du travail. Mais ces formations, qui délivrent le titre de psychologue, restent inaccessibles aux professionnels des ressources humaines et du conseil non titulaires d'une maîtrise de psychologie, mais dont les pratiques nécessiteraient l'acquisition de connaissances ou de compétences dans les domaines cités.

Ce diplôme, spécialement créé pour les professionnels des ressources humaines et du conseil, ainsi qu'à ceux qui aspirent à de telles fonctions, vise à leur donner des éléments pour éclairer ou consolider leurs pratiques. Il offre également un cadre de perfectionnement aux psychologues en exercice soucieux d'acquérir des compétences nouvelles ou complémentaires par rapport à leur formation de base. Il se démarque des Masters en ceci qu'il est ouvert aux professionnels et aux étudiants de tous horizons disciplinaires et ne délivre pas le titre de psychologue.

Une étude de marché préalable à l'ouverture du premier diplôme (DU CESS Management psychologique des organisations) sur lequel s'appuie le DIU, a été réalisée en 2001.

En effet, il faut noter que le DIU Management Psychologique des Organisations que nous proposons, résulte d'une collaboration de longue date entre les équipes de l'Université Grenoble Alpes et de l'Université Lumière Lyon2. En effet, depuis 1999, les équipes de psychologie du travail de Lyon et celles de Grenoble ont créé le Groupe de Recherche en Ergonomie et Psychologie du Travail – Rhône Alpes (GRESYT-RA), dans le cadre duquel ils organisent des journées d'étude alternativement à Lyon et à Grenoble sur des thématiques d'actualité dans la discipline. La première de ces journées a eu lieu en 1999 sur *les compétences des collectifs* et la dernière s'est tenu le 5 avril 2019 (cette année) sur « *Manager aujourd'hui et demain. Regards croisés de la psychologie et de l'ergonomie : entre recherche et pratique* ». Le DIU que nous proposons prend la suite du DU consultant en organisation né de cette collaboration et qui a lui-même connu plusieurs appellations jusqu'à ce jour, même si les objectifs et les contenus restent les mêmes.

Historiquement, le premier diplôme du genre a été créé par les mêmes équipes à la rentrée 2001-2002 sous l'appellation de CESS Management Psychologique des organisations (CESS MPO) qui deviendra de 2008 à 2012, le DESP (Diplôme d'Etudes Supérieures Professionnalisées) Manager RH, Spécialité Management Psychologique des Organisations (DESP MPO), qui fera place en 2013-2014 et 2014-2015 au DU Management Psychologique des Organisations (DU MPO) et enfin depuis la rentrée 2015-2016 à 2019, le diplôme deviendra DU Consultant en organisation : facteur humain et changement.

Nous souhaitons donc une transformation du DU Consultant en organisation en DIU Management psychologique des organisations (DIU MPO) pour deux raisons principales. Le passage en DIU nous permet de consacrer le co-portage du diplôme avec Lyon, co-portage qui se fait en réalité depuis 2001 mais qui n'est pas officiellement inscrit (nécessitant une convention renouvelée chaque année). Cela nous permet de bénéficier d'une meilleure visibilité et publicité au niveau de la carte des formations des deux universités et d'accroître ainsi l'attractivité du diplôme, mais aussi d'avoir une meilleure répartition des responsabilités. En outre, nous voulons revenir à l'appellation MPO que nous avons adoptée de 2001 à 2015 (soit pendant 14 ans) et qui semble mieux comprise du public que nous visons à travers ce diplôme. En effet, force est de constater que depuis le passage à l'appellation DU Consultant en organisation, nous connaissons une certaine baisse des effectifs. À l'occasion du dernier conseil de perfectionnement tenu le 6 juin 2017 à Grenoble et lors des séances d'évaluation annuelle que nous faisons avec les étudiants de la promotion sortante, il est apparu que depuis ce nouvel intitulé, la formation n'est plus lisible et est donc peu attractive pour la catégorie de professionnels visée. Il ne reflète pas les attentes de ces professionnels qui, pour la plupart, ne souhaitent pas nécessairement devenir des consultants mais acquérir des compétences et des méthodologies en psychologie du travail et en ergonomie sur le management humain, l'accompagnement des changements dans les organisations et la gestion des conditions de travail et de sécurité. Les professionnels visés sont entre autres des personnes en situation de mobilité interne au sein d'une entreprise qui accèdent à des responsabilités d'équipes ou de cadres et ont besoin d'acquérir des compétences en matière de management psychologique de la ressource humaine et des collectifs de travail (ingénieurs, directeurs de production, directeurs d'usine, cadres d'entreprises privées ou publiques, gestionnaires, professionnels qui se regroupent : exemple cabinet d'avocat...), mais aussi des professionnels du conseil et des personnes en reconversion qui veulent se doter de compétences dans le domaine du management psychologique et de la gestion de collectifs humains. L'offre de formation avait été élaborée

en fonction des besoins et des attentes exprimées lors de l'étude de marché réalisée qui a présidé à la création de ce diplôme.

Il faut noter que c'est un diplôme de niveau bac + 5. Il est inscrit au RNCP, niveau 1, depuis 2013. (Code(s) NSF : 315, fichier ROME M1502). Nous souhaitons vivement conserver cette reconnaissance et cette inscription RNCP.

À notre connaissance, il n'existe pas de diplôme concurrent dans la région Auvergne – Rhône Alpes. Il n'existe pas non plus au niveau national un DIU dans le même champ. Au niveau national, on ne compte que 2 DU sur le même champ, à savoir le DU Ressources Humaines et Psychologie des Organisations (Université de Bordeaux) et le DU Manager Responsable (Université de Nantes).

Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir

Objectifs pédagogiques et opérationnels :

- Offrir aux cadres et aux gestionnaires (managers) des connaissances et des compétences pour mieux appréhender la dimension humaine de l'organisation.
- Fournir aux professionnels du conseil des outils, des méthodologies et des savoir-faire issus de la recherche en psychologie du travail, de l'ergonomie, de la psychologie des organisations et de la psychologie sociale, pour leur permettre d'approfondir et de consolider leurs pratiques.
- Permettre à des psychologues en poste d'actualiser leurs connaissances et d'acquérir de nouvelles pratiques en leur apportant des éléments nouveaux issus de l'évolution des recherches en sciences sociales.
- Permettre aux personnes en situation de recherche d'emploi ou aux responsables ayant des projets de mobilité ou d'évolution, des possibilités de reconversion.
- Offrir aux étudiants en formation initiale (quelle que soit la spécialité) remplissant les conditions d'admission, une opportunité diplômante leur permettant d'appréhender la réalité concrète du management des organisations à travers la formation et la confrontation avec des professionnels du terrain.

Compétences à acquérir

- ❖ Maîtriser et comprendre les différentes théories relatives à la gestion psychologique des ressources humaines (leadership, prise de décision, etc.)
- ❖ Comprendre et gérer les conflits et les relations sociales dans le travail
- ❖ Élaborer, mettre en œuvre, exploiter, utiliser et interpréter les outils d'enquêtes, d'audit
- ❖ Maîtriser les différentes techniques et outils de recrutement et d'appréciation du personnel (savoir établir une fiche de poste, mener un entretien d'embauche, etc.)
- ❖ Accompagner l'évolution de carrière des personnes
- ❖ Connaître les théories psychologiques relatives à la cognition et au changement comportemental.
- ❖ Gérer et développer une structure de conseil
- ❖ Savoir conduire un diagnostic ou un audit organisationnel
- ❖ Diagnostiquer les résistances et accompagner un changement organisationnel
- ❖ Comprendre les problématiques d'insertion et de reconversion professionnelle
- ❖ Pouvoir analyser et proposer des mesures pour prévenir un risque du point de vue de la psychologie (prévention des risques professionnels, des risques psychosociaux, de santé, etc.)
- ❖ Savoir évaluer et motiver le personnel ou les collaborateurs autour d'un projet d'entreprise

- ❖ Connaître et comprendre les théories de la psychopathologie au travail (les modèles généraux sur le stress, les théories de la souffrance au travail, les violences au travail, etc.) et les outils apparentés (outils de gestion du stress, méthodes d'intervention en psychodynamique du travail).

Public visé

Le DIU Management psychologique des organisations (DIU MPO) est ouvert prioritairement en formation continue (Prérequis : Bac + 4 ou expérience jugée équivalente, VAP possible) notamment :

* Aux professionnels praticiens de la gestion des ressources humaines, de la formation, du management humain des organisations : responsables RH, cadres et dirigeants de sociétés, responsables qualité, responsables des conditions de travail, consultants, responsables d'associations, d'organismes professionnels ou des collectivités territoriales, formateurs, chargés de recrutement, chargés d'insertion, etc.

* Aux psychologues, conseils et praticiens, soucieux de renouveler ou d'actualiser leurs pratiques.

* Exceptionnellement et dans la limite de 5 places maximum disponibles, aux étudiants en formation initiale, titulaire d'un bac + 4 (quelle que soit la spécialité) ou d'un diplôme équivalent justifiant d'une motivation.

Débouchés professionnels (exemples)

Le DIU est conçu aussi bien pour un public déjà en poste ou un public en reconversion ou à la recherche d'un emploi. Généralement, les personnes déjà en poste retournent à leur organisation d'origine, et, soit travaillent au même poste avec de nouvelles compétences, soit obtiennent une évolution de carrière, soit décident de changer de poste et/ou d'organisation. Pour ces derniers et pour les titulaires du diplôme du DIU en reconversion ou en recherche d'emploi, ils pourront travailler en tant que salariés aussi bien pour une petite entreprise/organisation, une PME, PMI ou une grande entreprise/organisation publique ou privée. Ils pourront aussi se faire embaucher dans une association, un cabinet-conseil ou créer leur propre structure de conseil. Selon qu'ils travaillent en tant qu'intervenant extérieur ou en tant qu'employé/salarié à un poste fixe, ils peuvent être plus ou moins spécialisés :

- En tant que salarié, il pourra être généraliste s'il occupe un poste de responsable ressources humaines car il en pilotera l'ensemble des fonctions, mais il pourra aussi se spécialiser s'il est responsable de la gestion de l'emploi et des carrières ou responsable du recrutement, responsable du personnel, ou de la formation, par exemple.

- En tant qu'intervenant extérieur, il pourra, selon les choix qu'il effectue et ses compétences ou parcours parallèles, se spécialiser dans le domaine de la gestion des compétences, du recrutement, de la gestion du stress, du management de la qualité, de la formation, de la prévention des risques professionnels ou psychosociaux, etc.

Quelques métiers visés : Conseiller en recrutement, Responsable du recrutement, Responsable de la gestion de l'emploi et des carrières, Responsable de la mobilité, Responsable du personnel, Conseiller en insertion ou en réinsertion professionnelle, Responsable de la formation en Entreprise, Auditeur social, Directeur des relations sociales ; Directeur des ressources humaines, Consultant en formation, Consultant interne en organisation, Consultant en gestion de carrières, Responsable de l'organisation, Conseiller en organisation

Manager en (gestion des) ressources humaines, Responsable ressources humaines, Chef du personnel, IPRP.

Organisation des enseignements

Période de la formation :

La formation du DIU s'étale du mois d'octobre de chaque année au mois de juin/juillet.

Durée de la formation :

L'obtention du diplôme du DIU se fait en une année universitaire par l'obtention des 8 UE qui le composent. Cependant, un étudiant peut très bien choisir de ne suivre que quelques modules ou UE. Ceux-ci sont alors capitalisables dans la limite de 2 ans maximum.

Volume horaire de la formation :

Cette formation est organisée en 8 Unités d'enseignement (U.E.) capitalisables, représentant 345h de cours en présentiel (200h CM et 145h TD) augmentée d'une UE de stage encadrée par un tuteur. Les cours sont répartis en 7 UE dont 4 UE de 48h, 2 UE de 42h et 1 UE de 45h. L'UE stage compte également 24h de méthodologie.

Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) :

Formation étalée sur toute l'année.

STAGES :

X Oui Non

Durée :

1 mois pour les étudiants salariés, 3 mois pour les étudiants non salariés.

Période :

Au choix du stagiaire, en alternance avec les cours ou après les cours en juillet-août.

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Conditions d'accès

Recevabilité des candidatures :

Le DIU Management psychologique des organisations est ouvert prioritairement en formation continue aux titulaires d'un diplôme de niveau bac + 4 (peu importe la spécialité ou discipline), ou d'un niveau et d'une

expérience jugés équivalents, VAPP possible. Les candidatures doivent veiller à présenter rigoureusement toutes les pièces demandées et qui sont signalées dans le dossier de candidature visible sur le site internet du diplôme.

Conditions d'admission :

L'admission est prononcée sur examen des dossiers complets répondant aux critères cités plus haut et compte tenu du nombre de places disponibles. Deux sessions d'examen sont prévues, l'une au mois de juin, et la deuxième au mois de septembre.

Droits d'inscription

Joindre l'annexe financière (dgdvfu_annexe_fin_creation_DUDIU_201901)

Tarifs Formation initiale : **1 000 €**

Tarifs Formation continue : **3 600 €**

ou PAR CAPITALISATION

- le module / UE : **700 €**

Avez-vous sollicité l'Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) pour l'élaboration du tarif défini : Oui Non

Année universitaire : 2019-2020

Composante : Sciences de l'homme et de la société

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Modification

Formation

Intitulé de la formation : DIU Management psychologique des organisations

Type de formation : Diplôme inter-universitaire (DIU)

Date du Conseil d'UFR : 25/06/2019

Date de passage en CFVU : 04/07/2019

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Rémi KOUABENAN (UGA) Philippe SARNIN (Université Lumière Lyon 2)

Régime : Formation initiale;Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		5
Formation continue	5	10
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente	6	

Préciser le niveau de la formation : Niveau I (Master, DE, DESS, Diplôme d'ingénieur, Doctorat, HDR)

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : Non

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Motivations et positionnement au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale)

La dimension humaine dans la gestion des organisations modernes occupe une place importante. L'évolution technologique, l'évolution des mentalités et des attitudes face au travail, mais aussi la conjoncture économique et les nécessités de la concurrence, posent sans cesse des problèmes nouveaux aux organisations et leur imposent des changements pour lesquels la part humaine est essentielle. Les connaissances de la psychologie et particulièrement celles issues de la psychologie du travail, de la psychologie sociale, de la psychologie des organisations et de l'ergonomie cognitive s'affirment de plus en plus comme étant des ressources incontournables. Ces connaissances évoluent et apportent, avec la recherche, des solutions sans cesse renouvelées aux problèmes liés à l'évolution des organisations.

De telles connaissances sont proposées dans les formations classiques des Masters de psychologie du travail. Mais ces formations, qui délivrent le titre de psychologue, restent inaccessibles aux professionnels des ressources humaines et du conseil non titulaires d'une maîtrise de psychologie, mais dont les pratiques nécessiteraient l'acquisition de connaissances ou de compétences dans les domaines cités.

Ce diplôme, spécialement créé pour les professionnels des ressources humaines et du conseil, ainsi qu'à ceux qui aspirent à de telles fonctions, vise à leur donner des éléments pour éclairer ou consolider leurs pratiques. Il offre également un cadre de perfectionnement aux psychologues en exercice soucieux d'acquérir des compétences nouvelles ou complémentaires par rapport à leur formation de base. Il se démarque des Masters en ceci qu'il est ouvert aux professionnels et aux étudiants de tous horizons disciplinaires et ne délivre pas le titre de psychologue.

Une étude de marché préalable à l'ouverture du premier diplôme (DU CESS Management psychologique des organisations) sur lequel s'appuie le DIU, a été réalisée en 2001.

En effet, il faut noter que le DIU Management Psychologique des Organisations que nous proposons, résulte d'une collaboration de longue date entre les équipes de l'Université Grenoble Alpes et de l'Université Lumière Lyon2. En effet, depuis 1999, les équipes de psychologie du travail de Lyon et celles de Grenoble ont créé le Groupe de Recherche en Ergonomie et Psychologie du Travail – Rhône Alpes (GRESYT-RA), dans le cadre duquel ils organisent des journées d'étude alternativement à Lyon et à Grenoble sur des thématiques d'actualité dans la discipline. La première de ces journées a eu lieu en 1999 sur les compétences des collectifs et la dernière s'est tenu le 5 avril 2019 (cette année) sur « Manager aujourd'hui et demain. Regards croisés de la psychologie et de l'ergonomie : entre recherche et pratique ». Le DIU que nous proposons prend la suite du DU consultant en organisation né de cette collaboration et qui a lui-même connu plusieurs appellations jusqu'à ce jour, même si les objectifs et les contenus restent les mêmes.

Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir

Objectifs pédagogiques et opérationnels :

- Offrir aux cadres et aux gestionnaires (managers) des connaissances et des compétences pour mieux appréhender la dimension humaine de l'organisation.

- Fournir aux professionnels du conseil des outils, des méthodologies et des savoir-faire issus de la recherche en psychologie du travail, de l'ergonomie, de la psychologie des organisations et de la psychologie sociale, pour leur permettre d'approfondir et de consolider leurs pratiques.
- Permettre à des psychologues en poste d'actualiser leurs connaissances et d'acquérir de nouvelles pratiques en leur apportant des éléments nouveaux issus de l'évolution des recherches en sciences sociales.
- Permettre aux personnes en situation de recherche d'emploi ou aux responsables ayant des projets de mobilité ou d'évolution, des possibilités de reconversion.
- Offrir aux étudiants en formation initiale (quelle que soit la spécialité) remplissant les conditions d'admission, une opportunité diplômante leur permettant d'appréhender la réalité concrète du management des organisations à travers la formation et la confrontation avec des professionnels du terrain.

Compétences à acquérir

- Diagnostiquer la politique des ressources humaines (maîtriser et comprendre les différentes théories relatives à la gestion psychologique des ressources humaines (leadership, prise de décision, etc.), élaborer, mettre en œuvre, exploiter, utiliser et interpréter les outils d'enquêtes, d'audit
- Communiquer, mobiliser et gérer des relations sociales au travail (Identifier les différents types de communications et les processus psychologiques en jeu, définir et mettre en place une politique de motivation adaptée à une organisation spécifique, etc.)
- Mettre en place une Politique de recrutement, maîtriser les différentes techniques et outils de recrutement et d'appréciation du personnel (savoir établir une fiche de poste, mener un entretien d'embauche, etc.)
- Analyser et prévenir les accidents et les risques professionnels du point de vue de la psychologie (prévention des risques professionnels, des risques psychosociaux, de santé, etc.)
- Administrer le personnel et gérer ou accompagner l'évolution de carrière des personnes
- Évaluer et motiver le personnel ou les collaborateurs autour d'un projet d'entreprise
- Gérer et développer une structure de conseil
- Intervenir dans une organisation, conseiller, répondre à une commande
- Savoir conduire un diagnostic ou un audit organisationnel
- Diagnostiquer les résistances et conduire un et accompagner un changement organisationnel
- Connaître les théories psychologiques relatives à la cognition et au changement comportemental.
- Comprendre les problématiques d'insertion et de reconversion professionnelle
- Maîtriser le management des compétences
- Diagnostiquer et proposer un management des conditions de travail
- Analyser les relations entre les organisations du travail et la santé mentale des salariés et construire des dispositifs de prévention ad hoc (travail (les modèles généraux sur le stress, les théories de la souffrance au travail, les violences au travail, etc.) et les outils apparentés (outils de gestion du stress, méthodes d'intervention en psychodynamique du travail)

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Le DIU Management psychologique des organisations (DIU MPO) est ouvert prioritairement en formation continue (Prérequis : Bac + 4 ou expérience jugée équivalente, VAPP possible) notamment :

* Aux professionnels praticiens de la gestion des ressources humaines, de la formation, du management humain des organisations : responsables RH, cadres et dirigeants de sociétés, responsables qualité, responsables des conditions de travail, consultants, responsables d'associations, d'organismes professionnels ou des collectivités territoriales, formateurs, chargés de recrutement, chargés d'insertion, etc.

* Aux psychologues, conseils et praticiens, soucieux de renouveler ou d'actualiser leurs pratiques.

*Exceptionnellement et dans la limite de 5 places maximum disponibles, aux étudiants en formation initiale, titulaire d'un bac + 4 (quelle que soit la spécialité) ou d'un diplôme équivalent justifiant d'une motivation

2.2 Conditions d'admission

L'admission est prononcée sur examen des dossiers complets répondant aux critères cités plus haut et compte tenu du nombre de places disponibles.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Octobre- Juillet

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 345 h

Nombre d'ECTS : 0

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

MCC_DU_management_psy_201920.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

2 UE sont dispensées à l'Institut de Psychologie de l'Université Lumière Lyon II.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : L'étudiant salarié réalise son stage d'une durée d'1 mois (ou durée équivalente répartie dans le temps) dans une entreprise d'accueil - un organisme de formation, un cabinet conseil ou toute autre organisation pertinente - sur un sujet déterminé en concertation avec ses tuteurs (entreprise et Université).

L'étudiant non salarié doit effectuer un stage de 3 mois minimum à temps plein (ou durée équivalente répartie dans le temps) dans une entreprise industrielle, un organisme de formation, un cabinet conseil ou toute autre organisation pertinente.

Période du stage : Entre octobre année N et septembre année N + 1

Modalité de stage : Le stage fait l'objet d'une convention, impérativement signée avant le début du stage, liant le directeur de l'UFR, le directeur de l'organisme d'accueil et l'étudiant, et ne doit pas se dérouler au-delà du 30 septembre de l'année universitaire en cours.

Durant la durée du stage, l'étudiant est placé sous la responsabilité d'un enseignant référent.

En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage : A partir du travail effectué pendant le stage, l'étudiant rédige un rapport dont il détermine le sujet en concertation avec le tuteur de stage de l'organisme d'accueil et l'enseignant référent.

L'étudiant organise son rapport autour d'une problématique inspirée par l'un ou l'autre des enseignements dispensés dans le diplôme : il explicite la démarche méthodologique de son intervention, présente et discute les résultats obtenus et les recommandations à partir d'un éclairage Psychologique ou Psychosociologique.

Le rapport est soutenu devant un Jury constitué par l'enseignant référent, assisté par un autre enseignant de ce DIU et du tuteur de stage de l'organisme d'accueil. Ce jury est présidé par l'enseignant référent.

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

L'assiduité aux séances d'enseignements est strictement obligatoire.

Absences aux examens :

En cas d'absence aux examens, l'étudiant est considéré comme défaillant.

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA en date du 20 mai 2016.

Le Jury du diplôme est présidé par les directeurs d'étude du DIU Management psychologique des organisations et comprend l'ensemble de l'équipe enseignante.

Les décisions du Jury en ce qui concerne les notes et le résultat final sont définitives et sans appel.

Réunion du jury :

- Session 1 : mi-juin
- Session 2 : 2e quinzaine de septembre

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Est déclaré titulaire du DIU, l'étudiant qui a obtenu indépendamment les 8 UE qui le composent.

Une mention est attribuée selon les barèmes ci-dessous, obtenue en faisant une moyenne des notes des 8 UE :

- Passable : de 10 à 11,99
- Assez bien : de 12 à 13,99
- Bien : de 14 à 15,99
- Très Bien : > 16

Article 7 : Redoublement

Le redoublement n'est autorisé que sur décision du jury.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 1000€

Tarifs Formation continue : 3600€

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Intitulé des enseignements		Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES					
						1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP		
						Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %						
UE1 Méthodologie de la recherche et d'intervention		HYUFDU01	O		2	E/O	100%							Ecrit		100%	24	24			
Introduction aux tests psychotechniques																	6				
Audit social																	12	6			
Méthodologie de la recherche																	6	18			
UE2 Cognition, implication organisationnel et changement comportemental		HYUFDU02	O		2	E/O	100%							Ecrit		100%	36	12			
Influence sociale																	6				
Attribution causale																	6				
Normes et stéréotypes																	6	6			
Psychologie des groupes																	6	6			
Engagement et implication																	12				
UE3 Evaluation et gestion des parcours professionnels		HYUFDU03	O		2	E/O	100%							Ecrit		100%	27	21			
Recrutement																	12	6			
Appréciation du personnel																	6	6			
Insertion et reconversion																	3	3			
Bilan de compétences																	3	3			
Gestion des carrières																	3	3			
UE4 Communication et gestion des relations sociales dans le travail		HYUFDU04	O		2	E/O	100%							Ecrit		100%	33	12			
Communication dans le travail																	12				
NTIC																	6	6			
Gestion des conflits																	15				
Relation de service																	6				
MBTI construction d'équipe																	6				
UE5 Mobilisation et management psychologique des organisations		HYUFDU05	O		2	E/O	100%							Ecrit		100%	30	12			
GPEC																	6	6			
Motivation																	6				
Leadership																	6				
Prise de décision																	6				
Gestion du changement																	6				
Le métier de consultant																			6		
UE6 Ergonomie, management des conditions de travail et du changement organisationnel		HYUFDU06	O		2	E/O	100%							Ecrit		100%	30	18			
Ergonomie																	12	6			
Santé, hygiène et sécurité																	12	6			
Changement organisationnel																	6	6			
UE7 Psychopathologies au travail, risques psychosociaux		HYUFDU07	O		2	E/O	100%							Ecrit		100%	20	22			
Modèle du stress																	4	8			
Psychodynamique du travail																	4	8			
Violences et harcèlement																	6				
Prévention des RPS																	6	6			
UE8 Stages /mémoire		HYUFDU08	O		2	E/O	100%							oral		100%		24			
Total ECTS / Semestre																	Total Nbre d'heures	200,00	145,00		

Commentaires :

Indicateurs 2017

COUTS DIRECTS	Enseignement : Coût Heurs TD Pondérée (EC-EA-HC-Vacations)	177 €	EC : Enseignant chercheur EA : Autre enseignant
	Heure vacataire chargée	59 €	
	H. enseignant, hors enseignement : Coût Heure TD EC et EA	54 €	

		UGA	DFCA	Composante	
COUTS INDIRECTS UGA	Masse salariale BIATOSS fonctions support	Coût /stagiaire	1 412 €	1 412 €	
	Fonctionnement	Coût /stagiaire	851 €	851 €	

Dotation /étudiant	5 044 €
--------------------	---------

Charges directes DFCA	
Charges directes de masse salariale/stagiaire	114 €
Charges directes de fonctionnement /stagiaire	20 €

Remplir Les cases jaunes en fonction du pack

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION			
Offre non accréditée (Public MIXTE)			
DIU MPO		Nombre de stagiaire	15
		Tarif fc	
	Nombre de FC	10	Tarif fc
	Nombre d'étudiant	5	Tarif FI
	Nombre heures apprenants	345	
RECETTE FC			36 000 €
RECETTE FI			5 000 €
AUTRES RECETTES			
CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL			41 000 €
COÛTS DIRECTS			
COÛTS Enseignement Heures de formation	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure	Coût total des heures de formation
Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)	145	43 €	6 235 €
Heures CM (=TD*1,5)	200	65 €	12 900 €
			0 €
CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT			
Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat			
Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)		54 €	0 €
Heure TD Enseignant (HC)	30	43 €	1 304 €
Heure TD vacataire		59 €	0 €
Accueil, orientation, accompagnement, ingénierie pédagogique FC			
Heure CAT A par stagiaire		34 €	
Heure CAT B par stagiaire		28 €	
Heure CAT C par stagiaire		23 €	
Coût moyen Biatos par stagiaire		28 €	
Autres (honoraires de formation...)			0 €
Charges directes de la composante (Pack1)			
Charges directes de masse salariale adm et financière			
Charges directes de fonctionnement			
Autres charges directes DFCA			
Charges directes de masse salariale			0 €
Charges directes de fonctionnement			0 €
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION			20 439 €
COÛTS SPECIFIQUES			
- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)			
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)			
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			72 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)			343 €
- Autres frais spécifiques			
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES			
I - TOTAL COÛTS DIRECTS			20 439 €
II - TOTAL COÛTS INDIRECTS "FORFAITAIRES" (15% des recettes = prélèvement FC)			6 150 €
III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II)			26 589 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)		35,1%	14 411 €

Pour les formations en FI, s'ajouteront les frais systématiques (FSDIE, BU, santé,...)

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	1 773 €
dont coûts directs	1 363 €
dont coûts indirects	410 €
Coût complets de l'heure de formation	5,14 €
Marge sur coûts directs	1 371 €
Marge sur coûts complets	961 €
Nombre minimum de stagiaires	23

=total coûts complets/nb de stagiaires

ANNEXES 4

	DEMANDE CREATION Diplôme Universitaire / Diplôme Inter Universitaire	Formulaire
		Gestion évolutions Offre de Formation
		ODF NA
Nom du fichier : Annexe-D02g_FVU_F_creation_DUEF C2_V13mai2019	Dernière mise à jour : 17/01/2019	Page 1 sur 2

Année universitaire concernée : 2019-2020

Date de la demande 13/05/2019

Composante : CUEF

Département (le cas échéant) :

Responsable pédagogique : Christelle BERGER

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) :

Intitulé de la formation : Études Françaises C2

Type de formation : DU DIU

Etablissement(s) partenaire(s) :

Régime (FI/FC) : FI FC

Modalités : Présentiel EAD

Effectif prévisionnel formation initiale : 14

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) :

Date validation en Conseil de composante : 13 juin 2019

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU)

Présentation générale de la formation

Définition et objectifs de la formation :

- Motivations et positionnement au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale)
Développer l'offre de formation du CUEF
Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir
*Affiner la maîtrise de la langue parlée et écrite
*Approfondir des connaissances spécifiques dans des domaines de spécialité variés
Compétences visées : compétences de l'écrit et de l'oral, en réception, production et interaction
- Le public visé
Étudiants étrangers
- Débouchés professionnels (exemples)

Organisation des enseignements

Période de la formation : septembre - décembre et janvier - mai

Durée de la formation : 1 semestre

	DEMANDE CREATION Diplôme Universitaire / Diplôme Inter Universitaire	Formulaire
		Gestion évolutions Offre de Formation
		ODF NA
Nom du fichier : Annexe-D02g_FVU_F_creation_DUEF C2_V13mai2019	Dernière mise à jour : 17/01/2019	Page 2 sur 2

Volume horaire de la formation : 208 heures de formation (13 semaines) ou 221h40min avec les examens

Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) : oui. Les deux : S1 et S2.

STAGES:

Oui Non

Durée :

Période :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Conditions d'accès

Recevabilité des candidatures : étudiants étrangers

Conditions d'admission : Test de placement, DELF C1 ou DUEF C1, disposer d'un visa de long séjour

Droits d'inscription

Joindre l'annexe financière (dgdvfu_annexe_fin_creation_DUDIU_201901)

Tarifs Formation initiale : 1860 euros +20 euros de frais de dossier

Tarifs Formation continue : non concerné

Avez-vous sollicité l'Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) pour l'élaboration du tarif défini : Oui Non

Année universitaire : 2019-2020

Transmission DEVE :

Composante : Centre universitaire d'études françaises (CUEF)

Fiche validée :

Statut de la formation : création

Formation

Intitulé de la formation : Etudes françaises C2

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Christelle Berger - christelle.berger@univ-grenoble-alpes.fr

Régime : Formation initiale

Modalités :

Effectif formation initiale : 14

Effectif formation continue (y compris contrat pro) :

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Préciser le cycle :

Préciser le niveau :

Dépôt RNCP : non

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Objectifs :

- Affiner la maîtrise de la langue parlée et écrite

- Approfondir des connaissances spécifiques dans des domaines de spécialité variés

Compétences visées :

Compétences de l'écrit et de l'oral, en réception, production et interaction

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Public concerné : Etudiants étrangers

Niveau : C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues acquis

2.2 Conditions d'admission

Niveau équivalent BAC ou plus

Test de placement, DELF C1 ou DUEF C1

Disposer d'un visa de long séjour

II. Organisation des enseignements

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : septembre – décembre et janvier - mai

Durée de la formation : 1 semestre

Formation semestrialisée : oui

Volume horaire de la formation : 208 heures de formation (13 semaines) - 221h40 avec les examens

ECTS : ECTS (Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national)

Article 4 : Composition des enseignements

Stage : non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

III. Contrôle des aptitudes et des connaissances

Article 5 : Modalités d'examen

5.1 Assiduité aux enseignements

La présence est obligatoire

Toute absence doit être justifiée (justificatif médical ou administratif). Le justificatif doit être présenté au service scolarité dans un délai de cinq jours après le retour. Au-delà de ce délai l'absence sera considérée comme non justifiée.

Au-delà de 25% d'absence, l'étudiant ne peut pas se présenter à l'examen et ne reçoit pas d'attestation.

5.2 Remarques et précisions éventuelles

- Pour les cours de culture générale, de lexique et de linguistique, sont organisés un examen intermédiaire et un examen final comptant respectivement 40% et 60% de la note finale.
- Pour les cours de langue et technique, est organisé un contrôle continu qui fait l'objet d'une attestation. Ces cours préparent aux compétences linguistiques et pragmatiques de l'examen final de l'UE3.
- Les compétences linguistiques et pragmatiques ainsi que le savoir culturel font l'objet d'un examen final qui vaut 100% de la note.

5.3 Absences aux examens

- Un rattrapage est organisé sur demande et présentation d'un justificatif administratif ou médical. Le rattrapage est organisé dans un délai d'un mois maximum après la date de l'examen.
- En cas d'absence aux examens, sans justificatif, l'étudiant aura la note zéro.
- La présence est obligatoire aux examens intermédiaires comme aux examens finaux.

Article 6 : Résultat

6.1 Jury

- Les jurys ont lieu en janvier et juin

6.2 Conditions d'obtention du DU/DIU

- Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour valider le DUEF C2.

6.3 Redoublement

Le redoublement est autorisé sans conservation des notes obtenues.

IV. Frais de scolarité

Article 7 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 1860 € + 20 euros de frais dossier (à partir de septembre 2019)

Tarifs Formation continue :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 8 : Dispositions spécifiques à la formation

-Maquette élaborée en coordination avec les 35 centres universitaires d'enseignement du FLE, membres de l'ADCUEFE

- Diplôme semestriel

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)						Cours mutualisé	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Points	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES									
											1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP						
											Contrôle Continu (CC)	Si écrit, durée	Points	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Points	Contrôle Continu: report	Points	Examen terminal	Si écrit, durée					Points					
SEMESTRE 2																														
UE1 : CULTURE GENERALE - 3 CHOIX OBLIGATOIRES							NACA2U10	X	9	120			16			24		16			24									
Histoire de la France contemporaine							NAX20004		3			Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min		26							
Le monde des affaires et environnement économique							NAX20005		3			Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min		26							
Histoire du cinéma français							NAX20007		3			Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min		26							
Littérature Contemporaine							NAX20008		3			Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min		26							
Offre du SET UGA							NAX20011		3													26								
UE2 : COURS SPECIFIQUE - 1 CHOIX OBLIGATOIRE							NACA2U20	X	3	20			8			12		8			12									
Introduction à la linguistique							NACA2201		3			Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min		26							
Lexique							NACA2202		3			Ecrit	60min		E	120min		oui		E	120min		26							
UE3 : COMPETENCES LINGUISTIQUES ET PRAGMATIQUES							NACA2U30	O	12	140																				
Compréhension de l'oral							NACA2304		3					E	60min	30			E	60min	30	26								
Compréhension de l'écrit							NACA2303		3					E	120min	40			E	120min	40	26								
Expression orale							NACA2302		3					O	40min	30			O	40min	30	26								
Expression écrite							NACA2301		3					E	120min	40			E	120min	40	26								
UE4 : SAVOIR CULTUREL							NACA2U40	O		20																				
DOSSIER SAVOIR CULTUREL							NACA1401					Ecrit mémoire		20																

ANNEXE
FICHE EVALUATION FINANCIERE

Intitulé du DU :
Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises - C2

Dépenses		Recettes	
Cours de langue (h/sem)	8	Tarif par étudiant	1 860 €
Cours de lexique (h/sem)	2	Frais de dossier	20 €
Nombre d'options hors ETC**	4	Coût total	1 880 €
Heures par semaine	2	Remise moyenne 10 %	1 692 €
Coût horaire CUEF complet*	140 €	Nombre d'étudiants	14
Coût par semaine	1 470 €	Total recettes	23 688 €
Nombre de semaines	13		
Sous-total	19 110 €		
Surveillance et corrections (h)	50		
Coût	7 000 €		
Total dépenses	26 110 €		

* intègre le coût de la masse salariale P2 (enseignants CDD/CDI, vacataires, HC, BIATSS) et les frais de fonctionnement

** cours mutualisé avec DUEF B2 (impact financier dans la maquette financière des DUEF B2)

ANNEXES 5

Année universitaire concernée : 2019

Date de la demande

Composante : ESPE

Département (le cas échéant) :

Responsable pédagogique : Damien Tessier, Maître de Conférences, ESPE, Université Grenoble-Alpes

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : SHS

Intitulé de la formation : Promouvoir la motivation et le bien-être à l'école : fondements psychologiques et applications en classe.

Type de formation : DU DIU

Etablissement(s) partenaire(s) :

Responsable pédagogique :

Régime (FI/FC) : FI FC

Modalités : Présentiel EAD

Effectif prévisionnel formation initiale : 0

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : 25

Date validation en Conseil de composante :

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU)

Présentation générale de la formation

Définition et objectifs de la formation :

Motivations et positionnement au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale)

Plusieurs enquêtes françaises portant sur le climat scolaire révèlent des résultats préoccupants concernant la (dé)motivation des élèves et leur bien-être scolaire. Une enquête récente de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP), montre par exemple que les relations enseignants-élèves tendent à se dégrader progressivement au cours des années collège (Tamara, 2015) ; une enquête de l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) souligne quant à elle que la moitié des élèves du secondaire s'ennuient fréquemment en classe (Bavoux et Pugin, 2013) ; et une récente synthèse du

Conseil National d'Évaluation du Système Scolaire indique que le taux du décrochage scolaire, bien qu'en baisse, demeure encore assez élevé (environ 13% ; CNESCO, 2017).

La question du bien-être des élèves est aussi étroitement liée à celle du bien-être des enseignants. En effet, c'est lorsque la démotivation et le mal-être des élèves sont combinées à une charge de travail élevée des enseignants (e.g., lourdeur des programmes scolaires, enchevêtrement des tâches associées à l'enseignement, réformes scolaires nombreuses), que le syndrome d'épuisement professionnel est le plus élevé (pour une revue, voir Chang, 2009). L'enseignement est une profession particulièrement exposée au stress et au syndrome d'épuisement professionnel (Lantheaume et Hélou, 2008). On estime à 17% la part des enseignants touchés par l'épuisement professionnel, contre 11% pour les autres professions (Fotinos et Horenstein, 2011). L'une des conséquences préoccupantes de ce phénomène est son impact sur la qualité de l'enseignement. Les enseignants épuisés ont moins de ressources à investir auprès de leurs élèves (e.g., moins de *feed-back* et d'aide à l'apprentissage ; Dorman, 2003), et sont moins aptes à désamorcer et réguler les situations de tension au sein de la classe (Huberman, 1993). Tout ceci tend à créer une dynamique délétère qui affecte tant le bien-être des enseignants et des élèves, que l'apprentissage de ces derniers. A l'inverse, d'autres recherches révèlent que le bien-être des enseignants favorise des interactions positives avec leurs élèves. Une récente étude a montré que les enseignants qui attribuent une forte signification à leur travail, développent des interactions plus nombreuses et positives avec leurs élèves, ce qui en retour tend à accroître leur niveau de satisfaction professionnelle (Lavy et Bocker, 2018)

A la lumière de cette littérature, la formation professionnelle des enseignants est devenue une préoccupation forte des politiques éducatives européennes (Eurydice, 2013). C'est dans cette perspective, que nous proposons la création d'un Diplôme d'Université, au sein de l'ESPE de Grenoble, qui vise le développement des compétences professionnelles relatives à la promotion de la motivation et du bien-être à l'école. En effet, il fait partie des missions de l'ESPE, telles que définies à l'article L721-2 du code de l'éducation, d'organiser des actions de formation continue des personnels enseignants des premier et second degrés et des personnels d'éducation. Plusieurs formateurs de l'ESPE de Grenoble interviennent régulièrement en formation continue pour le compte du Rectorat de Grenoble, et un Master Pratique et Ingénierie de Formation (PIF) est proposée dans l'offre de formation de l'ESPE à destination des enseignants. Ce Diplôme d'Université ne serait pas concurrentiel mais plutôt complémentaire de ce Master PIF étant donné que les contenus (i.e., la motivation et le bien-être *versus* l'enseignement et l'apprentissage) et le volume (i.e., 115 heures de formation pour le DU contre 504 heures pour le master PIF) de la formation sont bien différents. Il est à cet égard envisageable que ce Diplôme d'Université serve de « tremplin » vers le master PIF pour les enseignants désireux d'approfondir leur formation.

Cette nouvelle offre de formation est développée en partenariat avec le service Formation Tout au Long de la Vie du Rectorat de Grenoble. En effet, il existe actuellement une forte demande sociale pour des

formations professionnelles centrées sur ces thématiques. Les formations proposées par le Rectorat de Grenoble autour des notions de climat scolaire, de posture professionnelle, de gestion de la démotivation et du bien-être à l'école, suscitent un engouement important chez les enseignants. Malheureusement, il n'est pas possible de satisfaire toutes ces demandes. En outre, la durée des stages de formation continue étant en général limitée à 1 ou 2 jours, il est difficile d'en attendre une transformation conséquente et durable des pratiques professionnelles, notamment dans un domaine qui nécessite un engagement personnel important. Face à ces difficultés, de nombreux enseignants se tournent vers des associations ou des structures privées pour se former. Il apparaît donc primordial que l'université, à travers l'ESPE, joue son rôle de diplomation dans ce domaine pour réduire les dérives possibles.

Cette offre de formation s'inscrit dans la continuité du projet de recherche ProMoBE (Promotion de la Motivation et du Bien-Être à l'école ; Tessier et al., 2016) que nous développons depuis 3 ans, dans le cadre de l'Institut Carnot de l'Éducation (ICÉ) de la Région Auvergne Rhône-Alpes – dispositif visant à valoriser les innovations pédagogiques en associant les acteurs de l'enseignement et ceux de la recherche en éducation. Ce Diplôme Universitaire articulera des apports théoriques fondés sur des connaissances scientifiques récentes afin d'étayer l'analyse et la compréhension de l'activité des enseignants et des élèves, des mises en œuvre sur le terrain afin de favoriser l'expérimentation de nouvelles pratiques, et le développement de compétences méthodologiques permettant l'évaluation des effets de ces pratiques.

Concernant les liens entre la recherche, la formation, et l'enseignement, ce Diplôme d'Université constituerait un atout majeur à double titre :

- Au niveau de la recherche, plusieurs laboratoires du site de Grenoble qui travaillent sur les thématiques liées à l'éducation – le laboratoire SENS (Sport et Environnement Social), le LIP/PC2S (Laboratoire Interuniversitaire de Psychologie : Personnalité, Cognition, Changement Social) et le LARAC (Laboratoire de Recherche sur les Apprentissages en Contexte) – pourraient développer des collaborations avec des enseignants formés afin de mettre en place des projets de recherche appliquée. Cette perspective s'inscrit pleinement dans les récentes orientations du Ministère de l'enseignement Supérieure et de l'Éducation Nationale telles que l'appel à projet PIA3 (Programme d'Investissement d'Avenir) et la « fabrique des ateliers académique ».
- Au niveau de la formation, le Diplôme d'Université s'adossera sur les compétences des enseignants chercheurs de ces laboratoires. Ce Diplôme d'Université constitue également une offre de formation continue pour les formateurs du Rectorat.

Ainsi, ce Diplôme d'Université constituerait un attrait pour les enseignants de différentes régions étant donné qu'il n'existe, à notre connaissance, aucun Diplôme Universitaire de ce type en France, et une vitrine pour l'Université Grenoble-Alpes en matière de divulgation scientifique des connaissances les plus récentes dans le domaine de la motivation et du bien-être à l'école.

Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir

La formation s'organise autour de trois UE :

• UE 1 : Connaissances scientifiques

Objectif : Acquérir des **connaissances scientifiques** pour **analyser et comprendre** son activité d'enseignant et celle des élèves.

Cette UE consistera en un apport de connaissances sur les processus motivationnels et émotionnels, les théories du bien-être, les croyances de l'enseignant et l'adolescence. L'essentiel de ces apports théoriques seront apportés dans le cadre de webinaires (enseignements à distance).

L'enseignant connaît :

- Les différentes approches du bien-être issues de la psychologie positive
- Les travaux sur la présence attentive, l'optimisme, les forces et ressources personnelles
- Les travaux sur les compétences psychosociales
- Les effets des processus affectifs et émotionnels sur l'attention et l'apprentissage
- La théorie de l'autodétermination
- La théorie des buts d'accomplissement
- Les théories sur la nature de l'intelligence
- Les théories du soi
- Les recherches sur « l'effet maître » et « l'effet des attentes de l'enseignant »
- Les travaux récents sur le développement de l'adolescent

Volume horaire : 65 heures, dont 45 heures en webinaires

Modalité d'évaluation : un examen écrit de 2 heures, noté sur 20 (coefficient 1)

• UE 2 : Compétences professionnelles

Objectif : Développer des **compétences professionnelles** permettant de **susciter l'engagement** des élèves dans l'apprentissage et le développement de leurs **compétences psychosociales**.

Cette UE consistera à expérimenter et à s'approprier des pratiques et des outils visant à optimiser l'engagement des élèves en classe et le développement des compétences psychosociales. Après une présentation de ces pratiques et outils par le formateur, les enseignants-stagiaires seront invités à les mobiliser sur le groupe de pairs pour ensuite être en mesure de les proposer à leurs élèves en classe.

L'enseignant sait :

- Analyser sa pratique professionnelle et l'activité des élèves à partir de grilles d'observation et d'indicateurs fondés théoriquement

- Mettre en œuvre un climat de classe soutenant et bienveillant
- Mettre en œuvre des interventions selon un approche centrée solution
- Mettre en œuvre des activités visant à aider les élèves à identifier, comprendre et exprimer leurs émotions
- Mettre en œuvre des pratiques de l'attention pour aider les élèves à réguler leurs émotions
- Mettre en œuvre des activités visant à aider les élèves à identifier et mobilier leurs forces de caractère

Volume horaire : 50 heures

Modalité d'évaluation : l'évaluation des UE 2 et 3 est commune. Pour une présentation détaillée, voir modalité évaluation UE3.

• **UE 3 : Conception et évaluation de projets**

Objectif : 3 : Analyser les besoins, concevoir une intervention et évaluer les effets de cette intervention sur les élèves :

L'enseignant sait :

- Analyser son contexte d'enseignement afin d'identifier les besoins des élèves au niveau de la motivation et du bien-être
- Concevoir et mettre en œuvre un projet d'intervention pour répondre aux besoins identifiés
- Évaluer les effets de cette intervention sur les élèves à partir d'indicateurs d'observation fondés théoriquement et/ou en utilisant des échelles de mesure de la motivation et du bien-être en contexte scolaire
- Rédiger un rapport d'intervention synthétisant les différentes étapes de la démarche, restituant les résultats de l'évaluation, et débouchant sur l'évocation de perspectives futures

Volume horaire : 75 heures de suivi et d'encadrement des rapports

Modalité d'évaluation : un rapport de 20 pages sera rédigé par chaque enseignant-stagiaire afin de décrire les interventions mises œuvre avec ses élèves au cours de l'année. Le rapport sera structuré en 5 parties :

- Description du contexte d'enseignement (e.g., analyse des caractéristiques des élèves et de son style d'enseignement) afin de choisir les stratégies d'intervention les plus adaptées à mettre en œuvre
- Présentation de la littérature sur les fondements théoriques de ces stratégies
- Présentation du protocole d'intervention et des indicateurs d'évaluation retenus
- Présentation des résultats
- Discussion et perspectives

Le rapport sera associé à une soutenance de 20 minutes (10 minutes d'exposé suivi de 10 minutes d'entretien), et sera noté sur 20 (10 points pour le manuscrit et 10 points pour la soutenance ; coefficient 1).

Le public visé

Enseignants des premier et second degrés, et formateurs académiques.

Débouchés professionnels (exemples)

Le champ professionnel concerné est l'éducation. Pour les enseignants, ce Diplôme d'Université permet de développer des compétences professionnelles utiles au quotidien pour favoriser l'engagement dans les apprentissages et le bien-être des élèves. Ces compétences sont également nécessaires pour la mise en œuvre du domaine 3 (la formation de la personne et du citoyen) du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et du parcours éducatif de santé.

Ce Diplôme d'Université sera aussi un bon moyen de développer les compétences professionnelles attendues chez les formateurs académiques : en vue d'envisager de passer le CAFFA (Certificat d'Aptitude aux Fonction de Formateur Académique) ou de se spécialiser pour intégrer un groupe de formateurs travaillant sur la question du bien-être (comme le groupe GREC du rectorat de Grenoble, par exemple).

Au vu des demandes des enseignants de l'académie de Grenoble pour des formations portant sur la motivation et le bien-être, le maintien dans la durée des inscriptions à la formation apparaît assuré.

Organisation des enseignements

Période et durée de la formation :

La formation se déroule sur une année universitaire.

Volume horaire de la formation :

Elle comprend 70h de cours théoriques et pratiques en présentiel, et 45h de cours théoriques en présentiel à distance (webinaire) à raison de 3h par semaine sur 15 semaines. Les cours sont regroupés en deux semaines intensives (octobre, février), et les examens finaux (i.e., écrit et soutenance du rapport) se dérouleront sur une journée qui aura lieu au mois de juin.

Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) :

STAGES:

Oui Non

Durée :

Période :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Conditions d'accès

Recevabilité des candidatures : Niveau d'études requis : être enseignant titulaire dans le premier ou le second degré (posséder une licence ou un master).

Conditions d'admission : si le nombre de candidats au Diplôme d'Université est supérieur à 25, les enseignants de l'académie de Grenoble seront privilégiés par rapport aux enseignants des autres académies. Aussi, l'expérience des enseignants, leur motivation et leur dynamisme au sein de leur établissement sera pris en compte.

Droits d'inscription

Tarifs Formation initiale :

Tarifs Formation continue :

Joindre l'annexe financière (dgdvfu_annexe_fin_creation_DUDIU_201901)

**DIPLÔME UNIVERSITAIRE PROMOUVOIR LA MOTIVATION ET LE BIEN-ÊTRE A L'ÉCOLE :
FONDEMENTS ET APPLICATIONS EN CLASSE**

Responsable de la formation

Tessier Damien, *Maître de Conférences, ESPE, Laboratoire Sens, Université Grenoble Alpes.*

Après avoir exercé pendant 7 ans en tant que professeur agrégé d'EPS, il est enseignant-chercheur à l'ESPE, depuis 11 ans, spécialiste de la motivation et de l'engagement scolaire. Il intervient également pour le Rectorat de Grenoble dans le cadre de la formation continue des enseignants. Ses travaux portent sur la formation des enseignants. Il a conçu plusieurs programmes de recherche visant à tester différents dispositifs de formation qui ont donnés lieu à une vingtaine de publications dans ce domaine.

Intervention : UE 1 (5h) UE 2 (15h)

Présentation des intervenants

Enseignant-chercheurs :

Darnon Céline : *Professeur de psychologie sociale, Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive, Université Clermont Auvergne.*

Ses travaux portent notamment sur l'effet des pratiques évaluatives sur les buts (buts de performance et de maîtrise) rapportés par les élèves et les inégalités sociales.

Intervention : UE 1 (6h webinaire)

Lachaux Jean-Philippe : *Directeur de recherche, laboratoire CORTEX, Université de Lyon.*

Son thème principal de recherche concerne le cerveau attentif. Il a développé un programme d'entraînement de l'attention pour les enfants et les adolescents

Intervention : UE 1 (3h) + UE 2 (4h)

Leroy Nadia. *Maître de Conférences en psychologie sociale, Laboratoire de Recherche sur les Apprentissages en Contexte, Université Grenoble Alpes.*

Ses travaux de recherche s'intéressent à l'influence de l'environnement social sur la réussite et la motivation scolaire.

Intervention : UE 1 (2h + 6h webinaire)

Nurra Cécile, *Maître de Conférences en psychologie sociale, ESPE, Laboratoire de Recherche sur les Apprentissages en Contexte, Université Grenoble Alpes.*

Son thème principal de recherche concerne la construction et l'impact des perceptions de soi spécifiques et globale (qui peuvent aussi bien être présentes que futures, réelles ou idéales), et porte plus précisément sur les processus à l'œuvre dans l'effet des perceptions de soi idéal et future sur l'estime de soi et les comportements.

Intervention : UE 1 (6h webinaire)

Pansu Pascal, *Professeur de psychologie sociale, directeur du Laboratoire de Recherche sur les Apprentissages en Contexte, Université Grenoble Alpes.*

Ses travaux portent sur le jugement des enseignants/intervenants et ses effets sur les évaluations de soi des élèves/participants. Il vise à développer une grille de lecture psychosociale susceptible de participer à l'émergence de nouveaux modes d'intervention dans les milieux académiques et professionnels – éducation, travail et santé.

Intervention : UE 1 (3h webinaire)

Shakland Rebecca. *Maître de Conférences, Département Carrières Sociales, IUT-2, Laboratoire Interuniversitaire de Psychologie : Personnalité, Cognition, Changement Social, Université Grenoble Alpes*

Ses travaux portent sur la prévention et la promotion de la santé par le biais du développement des compétences psychosociales. Elle donne des formations à différents programmes de développement des compétences psychosociales à l'université et dans des structures professionnelles.

Intervention : UE 1 (3h) + U2 (6h)

Trouilloud David. *Maître de Conférences en psychologie sociale, Laboratoire Sens, Université Grenoble Alpes.*

Ses travaux s'intéressent au rôle joué par certains facteurs psycho-sociologiques susceptibles d'influencer l'engagement, la motivation, les cognitions et le bien-être d'un individu en contexte éducatif / thérapeutique / sportif.

Intervention : UE 1 (3h webinaire)

DIPLÔME UNIVERSITAIRE PROMOUVOIR LA MOTIVATION ET LE BIEN-ÊTRE A L'ÉCOLE : FONDEMENTS ET APPLICATIONS EN CLASSE

Professionnels :

Nicolas Burel. *Docteur en psychologie sociale, spécialiste des émotions, professeur agrégé d'EPS et titulaire d'un DU de préparateur mental et aide à la performance.*

Ses travaux portent sur les émotions de l'enseignant, le développement des compétences émotionnelles et les mécanismes d'épanouissement et d'épuisement professionnels chez les enseignants.

Intervention : UE 1 (3h webinaire)

Durand Jean-Paul, *Formateur en approches centrées compétences et intervenant en psychologie positive.*

Infirmier de formation, il est titulaire du DU de psychologie positive de l'UGA. Il accompagne les personnes et les équipes dans le champ du social et de la santé. Il a fondé l'association Alternatives qui propose des formations aux approches systémiques centrées solution et aux interventions validées dans le champ de la psychologie positive.

Intervention : UE 1 (3h) + U2 (4h)

Farnier Joran, *Psychologue, formateur en psychologie positive et en compétences psychosociales.*

Titulaire d'un Master 2 de psychologie, et du DU de psychologie positive de l'UGA. Il anime des ateliers pour adolescents et pour adultes visant à développer les compétences psychosociales, en particulier les compétences émotionnelles et relationnelles. Il contribue également à des projets de recherche dans ce champ.

Intervention : UE 1 (3h webinaire)

Gueguen Catherine. *Pédiatre formée en haptonomie et en communication non violente, spécialisée dans le soutien à la parentalité.*

Elle exerce à l'institut Franco-britannique, à Levallois-Perret. Formatrice de professionnels de l'enfance, Catherine Gueguen anime des groupes de travail pour les médecins, psychologues, éducateurs, sur l'aide et le soutien à apporter aux parents.

Intervention : UE 1 (6h webinaire)

Imbert Béatrice. *Institutrice pleine conscience formée aux protocoles MBCT et MBSR et titulaire du DU de psychologie positive de l'UGA.*

Elle intervient en formation continue d'enseignants au sein de Formation Tout au Long de la Vie du rectorat de Grenoble et de la fondation Sève. Il contribue également à des projets de recherche dans ce champ.

Intervention : UE 1 (3h) + U2 (8h)

Kotsou Ilios, *Enseignant-chercheur à l'Université de Bruxelles, Belgique.*

Docteur en psychologie, spécialiste des émotions, Ilios Kotsou a conçu et validé un programme de développement des compétences émotionnelles et relationnelles dans le cadre de sa thèse. Il anime de nombreux ateliers et formations dans le champ de l'éducation, de la santé et des organisations. Il est l'auteur de nombreux ouvrages portant sur des pratiques favorisant le développement des compétences psychosociales.

Intervention : UE 1 (3h webinaire)

Lamboy Béatrice, *Docteur en psychologie, Santé Publique France.*

Chargée de projet, formatrice et chercheuse, elle travaille sur l'adaptation et l'implantation de programmes de développement des compétences psychosociales chez les enfants, les adolescents et les professionnels, ainsi que sur le développement des compétences parentales favorisant l'épanouissement de l'enfant et la prévention de l'épuisement parental.

Intervention : UE 1 (3h) + U2 (4h)

Marsollier Christophe. *Inspecteur général de l'éducation nationale et docteur en sciences de l'éducation*

Auteur de nombreux ouvrages et conférences, ses travaux portent sur la bienveillance active en éducation.

Intervention : UE 1 (6h webinaire)

Laure Reynaud. *Professeur des écoles et de droit, elle est co-dirigeante de Schola Vie, pour une éducation positive, qui propose des programmes, des formations, des outils et des jeux éducatifs pour favoriser un climat positif à l'école et en famille et développer les compétences de la résilience et du bien-être de l'enfant et de l'adolescent.*

Intervention : UE 1 (3h) + U2 (4h)

ANNEXES 6

Année universitaire concernée : 2019-2020

Date de la demande 19/04/19

Composante : IUT-2

Département (le cas échéant) : Carrières Sociales

Responsable pédagogique : Rebecca Bègue Shankland

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : SHS

Intitulé de la formation : Développer les compétences psychosociales (DU CPS)

Type de formation : DU DIU

Etablissement(s) partenaire(s) :

Régime (FI/FC) : FI FC

Modalités : Présentiel EAD

Effectif prévisionnel formation initiale : 0

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : 20

Date validation en Conseil de composante : 17 juin 2019

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU)

Présentation générale de la formation

Définition et objectifs de la formation :

1. Motivations et positionnement au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale)

Depuis plus de 25 ans, l'Organisation Mondiale de la Santé préconise le **développement des compétences psychosociales dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé physique, mentale et sociale**. Ces compétences développent la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne (OMS, 1993). Il existe de nombreux programmes d'interventions visant à développer ces compétences sociales (empathie, coopération), émotionnelles (régulation du stress et des émotions) et cognitives (pensée critique, pensée créative) en milieu scolaire ou extra-scolaire, ainsi que dans **l'accompagnement de personnes en difficulté** telles que les **personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme** ou encore dans le cadre de la prévention des rechutes de problématiques liées à la **dépression ou aux addictions**.

Depuis plus de 20 ans, des chercheurs étudient ces interventions au niveau international et plusieurs programmes ont été traduits et adaptés en France grâce au soutien de **Santé Publique France** avec qui nous collaborons depuis de nombreuses années (anciennement Institut National de Prévention et

d'Éducation pour la Santé). Ce champ d'application est en pleine expansion au niveau national et international, mais nécessite un lien étroit avec la recherche en France étant donné que très peu d'études ont été menées à ce jour sur le territoire.

Les chercheurs travaillant dans ce champ sont de plus en plus sollicités par les **instances régionales d'éducation et de promotion de la santé (IREPS)** et par le **Ministère de l'Éducation Nationale** ainsi que les Rectorats, étant donné que le développement des compétences psychosociales fait aujourd'hui partie de leurs missions.

À ce jour, il n'existe aucun diplôme universitaire ou certification concernant les **compétences psychosociales** en France. Les Instances Régionales d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) ont commencé à dispenser des formations courtes à destination des professionnels de la prévention, mais à ce jour aucun organisme ne propose de formation pour les enseignants ou les travailleurs sociaux.

Sur le plan du RCNP, **il n'existe actuellement aucune formation de niveau II sur le développement des compétences psychosociales**. Le diplôme le plus proche en termes de contenu est celui de psychologue (niveau I).

Avec le soutien de l'Observatoire Territorial des Conduites à Risque de l'Adolescent (Maison des Sciences de l'Homme Alpes, UGA), nous souhaitons aujourd'hui proposer **une offre de formation pour les professionnels de l'éducation et de l'accompagnement autour de ces compétences psychosociales** afin de contribuer à la diffusion de pratiques scientifiquement validées. Le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de l'Éducation Nationale ont été contactés et soutiennent également cette démarche (ils communiqueront l'information concernant ce DU dans leurs réseaux pour encourager la formation des professionnels). Ce premier Diplôme Universitaire francophone sur les compétences psychosociales constituerait un attrait pour **des professionnels de toute la France et des pays francophones limitrophes** comme en témoignent les demandes de formation que nous avons sur l'ensemble du territoire.

Sur le plan de la recherche dans le champ de la prévention et de l'accompagnement, cette formation constituerait également un atout majeur pour les laboratoires de notre site étant donné que cela nous permettrait de bénéficier d'intervenants formés à ces approches qui constitueront des relais importants pour la mise en place de projets de recherche appliquée. Ils pourront également constituer un lien avec le terrain faisant remonter de nouvelles demandes sociales permettant d'adapter la formation mais aussi de proposer des projets de recherches innovants en lien avec l'évolution des demandes et des dynamiques sociales.

Sur le plan de la reconnaissance de productions intellectuelles, cette formation constituerait une offre qualifiante pour le département Carrières Sociales de l'IUT2 et pour l'Université Grenoble Alpes. Il serait ainsi une vitrine pour l'université en matière de diffusion scientifique des connaissances les plus récentes dans le champ de la prévention et de l'accompagnement, ce qui constituerait un attrait pour les étudiants

et professionnels de différentes régions de France étant donné qu'il n'existe aucune autre formation de ce type.

Dans le cadre de ce diplôme **un module spécifique est accordé à l'accompagnement des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme** en raison des besoins de formation dans ce champ. En effet, à la suite d'un projet de loi déposé par l'Assemblée Nationale en 2016 (<http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion4134.asp>), les structures et les professionnels de l'accompagnement de ce public ont souhaité modifier leurs pratiques pour suivre les recommandations de la Haute Autorité de Santé fondées sur les recherches. Le projet de loi a ainsi encouragé « le Gouvernement français à réallouer en totalité les financements des prises en charge n'étant pas explicitement recommandées aux approches validées scientifiquement et ayant fait preuve de leur efficacité » et à encourager la formation continue des personnels sur ce sujet (cf. quatrième Plan autisme, 2018-2022).

2. Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir

La formation s'organise autour de trois objectifs :

- **Objectif 1** : Acquérir des **connaissances scientifiques** à propos des interventions validées dans le champ de la prévention et de l'accompagnement, fondées sur le développement des compétences psychosociales.

A la fin de la formation, le professionnel connaîtra :

- les concepts clés du champ de la prévention et de la promotion de la santé ;
- les changements de paradigmes dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé ;
- les recommandations actuelles concernant la prévention et la promotion de la santé telles que formulées par l'Organisation Mondiale de la Santé ;
- les recommandations actuelles concernant l'accompagnement des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme ;
- les recherches sur les compétences psychosociales et les interventions validées dans ce champ, notamment celles appliquées à des publics spécifiques ;
- les effets des compétences psychosociales sur la santé physique, mentale et sociale, et sur les apprentissages ;
- les recherches sur les effets des croyances, attitudes et attentes des professionnels à propos des élèves ou des personnes accompagnées ;
- les recherches récentes en neurosciences cognitives et en psychologie sur le développement de l'enfant et de l'adolescent et les besoins psychologiques fondamentaux ;
- Les résultats des recherches sur les moyens de favoriser la motivation autodéterminée à l'adoption de comportements favorables à la santé.

- **Objectif 2** : Développer des **compétences professionnelles** permettant de **susciter l'engagement** des participants et le développement de leurs **compétences psychosociales** :

À la suite de la formation, le professionnel saura :

- favoriser une dynamique de groupe constructive facilitant la prise de parole de chacun et une meilleure connaissance du fonctionnement individuel et collectif ;
- animer des retours sur les exercices réalisés en soutenant le sentiment d'autonomie, de compétence et de lien social des participants ;
- réaliser des ateliers interactifs où les contenus sont majoritairement apportés et discutés par les participants ;
- animer des pratiques de gestion du stress et des émotions scientifiquement validées ;
- animer des programmes complets de développement des compétences émotionnelles et relationnelles ;
- mobiliser ses propres compétences psychosociales en situation professionnelle.

- **Objectif 3** : Développer des **compétences de méthodologie de projet** et d'**évaluation d'effets et d'impact** des interventions de développement des compétences psychosociales :

A la suite de la formation, les professionnels sauront :

- réaliser un diagnostic des besoins et des ressources des personnes ou les structures concernées par l'intervention ;
- identifier les programmes validés les plus à même de correspondre aux besoins repérés et exprimés ;
- concevoir et mettre en œuvre un protocole permettant de mesurer les effets et l'impact de ces interventions sur les participants et les professionnels concernés ;
- trouver les chercheurs ou structures ressources pouvant donner des indications quant aux échelles de mesure les plus à même de mesurer les compétences psychosociales et leurs effets sur les dimensions ciblées ;
- collecter des données quantitatives et les traiter à l'aide d'outils statistiques ;
- rédiger une communication à visée scientifique et à visée professionnelle.

3. Le public visé

Professionnels (au titre de la formation continue) :

Travailleurs sociaux, enseignants du premier et du second degré, formateurs académiques, professionnels de l'éducation, de la santé, du management, personnel paramédical, intervenants en prévention des risques psychosociaux et en promotion de la santé.

▪ Niveau de la formation

Formation de niveau II, grade Licence 3, Diplômes d'État.

4. Débouchés professionnels (exemples)

Les champs professionnels concernés sont **l'éducation, le travail social, les professions médicales et paramédicales, ainsi que le personnel et les bénévoles des associations œuvrant dans le champ de la prévention et de l'accompagnement.**

Une très forte demande d'interventions de développement des compétences psychosociales émane du terrain, ce qui favorisera l'innovation dans le champ de la prévention et de la santé mentale pour les personnels déjà en poste.

Au vu des différents réseaux de prévention, d'éducation et d'accompagnement dans lesquels les intervenants pressentis du D.U. sont insérés (voir Annexe 3 de ce document pour liste des intervenants et le programme prévisionnel de formation), le maintien des inscriptions à la formation (limité à 20 participants par an en formation continue) dans la durée apparaît assuré.

Pour les enseignants du premier et du second degré, ce DU est utile pour contribuer au parcours éducatif de santé des élèves et correspond au domaine 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture : la formation de la personne et du citoyen. De plus, ce constitue un moyen de développer des connaissances et des compétences professionnelles utiles aux **formateurs académiques**. Ce DU peut être réalisé lorsque l'enseignant envisage de passer le **CAFFA** (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique) ou de se spécialiser pour intégrer un groupe de formateurs travaillant sur la question du climat scolaire, de la prévention du décrochage ou du mal-être des élèves. Le parcours « prise en charge des TSA » sert directement aux professionnels du secteur social, de la santé et du paramédical, de la culture, aux associations en vue d'être reconnue par l'ANESM - Agence nationale de l'évaluation - en suivant les recommandations de la Haute Autorité de Santé.

Organisation des enseignements

Période de la formation : Décembre à septembre (voir programme de formation Annexe 1)

Durée de la formation : 10 mois

Volume horaire de la formation : 160h TD (voir tableau des volumes horaires par modules Annexe 2)

Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) :

STAGES/Pratique professionnelle pour ceux qui sont en poste :

Oui Non

Durée : 20h

Le stage/pratique professionnelle comprend la mise en œuvre d'un programme visant le développement des compétences psychosociales

Période : mars-juin

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Conditions d'accès

Recevabilité des candidatures :

Formation continue : Travailleurs sociaux, enseignants du premier et du second degré, chargés de prévention, psychologues, médecins, infirmiers, et autres intervenants dans le champ de l'éducation et de l'accompagnement.

Conditions d'admission :

- Niveau d'études requis : Licence 3, Diplômes d'État, Niveau 2: Nomenclature de 1969 et Niveau 6 : nomenclature Europe.

○

Connaissances fondamentales en éducation, dans le champ du social, de la santé, de la psychologie ou dans les métiers de l'accompagnement : avoir une base de formation dans l'un de ces domaines et/ou avoir une pratique professionnelle dans l'un de ces domaines.

Droits d'inscription

Joindre l'annexe financière (dgdfvu_annexe_fin_creation_DUDIU_201901)

Tarifs Formation initiale : N/A

Tarifs Formation continue : 2800 euros pour l'ensemble de la formation

Avez-vous sollicité l'Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) pour l'élaboration du tarif défini : Oui Non

Vp Formation continue- Service FC IUT2

Annexe 1

Contenu de la formation

Les enseignements sont répartis en 4 UE, pour un total de 160h de cours en présentiel et en présentiel à distance (webinar) et 20h de rédaction du dossier de pratique professionnelle. A cela pourront s'ajouter des heures de e-learning une fois le matériel construit (prévu dans le courant de l'année 2019-2020). Par ailleurs, les étudiants doivent effectuer 20h de pratique professionnelle dans le champ du développement des compétences psychosociales. Les UE3 et UE4 sont à prendre au choix en fonction du public ciblé. UE optionnelles au choix : (UE3) interventions dans le champ de la prévention/promotion de la santé ; (UE4) interventions adaptées aux personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme. Ainsi, chaque étudiant ne suivant que l'un des deux parcours, il aura au total 110h de cours en présentiel + 20h de pratique professionnelle + 20h de travail sur le dossier de pratique professionnel.

UE1. Connaissances fondamentales sur les interventions validées visant à développer les compétences psychosociales (28hTD en présentiel)

- Module 1 : De la prévention à la promotion de la santé : un changement de paradigme (7hTD)

- Module 2 : Les programmes CPS fondés sur les preuves scientifiques et les facteurs favorisant l'efficacité des interventions (7hTD)
- Module 3 : Connaissances scientifiques actualisées sur le développement de l'enfant et de l'adolescent (7hTD)
- Module 4 : La posture de l'intervenant et le rôle de la motivation (7hTD)

UE2. Diagnostic des besoins et des ressources, méthodologie et évaluation d'intervention de développement des compétences psychosociales, exemples de programmes validés (32hTD dont 11h en webinar)

- Module 5 : Diagnostic des besoins et synthèse des ressources scientifiquement validées (6hTD en webinar) ;
- Module 6 : Méthodologie et évaluation d'intervention (12hTD dont 5h en webinar) ;
- Module 7 : Présentation de résultats/communication scientifique et professionnelle (14hTD)

UE3. Les programmes validés en prévention des conduites à risque et des troubles du comportement (50h dont 15hTD en webinar et 35hTD en présentiel)

- Module 8 : Le développement des compétences socio-émotionnelles (10hTD, dont 9hTD en webinar, 1h TD en présentiel)
- Module 9 : Développer les compétences parentales et familiales (14hTD)
- Module 10 : Les CPS en prévention des conduites à risque (14hTD)
- Module 11 : La gestion du stress (12hTD dont 6hTD en webinar, 6h TD en présentiel)

UE4. Interventions validées pour l'accompagnement des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme (50h, dont 15hTD en webinar, et 35hTD en présentiel)

- Module 12 : Connaissances actualisées du publique et des recommandations pour l'accompagnement des personnes et des familles (16hTD dont 15hTD en webinar et 1hTD en présentiel)
- Module 13 : Interventions fondées sur l'analyse appliquée du comportement : méthodes et mise en pratique (17hTD)
- Module 14 : Ateliers de développement des compétences psychosociales prenant en compte les spécificités cognitives et les particularités sensorielles des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme (17hTD)

Annexe 2

Tableau de répartition des heures par modules

Semestre 1		
Module 1	De la prévention à la promotion de la santé : un changement de paradigme	7hTD
Module 2	Les programmes CPS fondés sur les preuves scientifiques et les facteurs favorisant l'efficacité des interventions	7hTD
Module 3	Connaissances scientifiques actualisées sur le développement de l'enfant et de l'adolescent	7hTD
Module 4	La posture de l'intervenant et le rôle de la motivation	7hTD
Module 5	Diagnostic des besoins et synthèse des ressources scientifiquement validées	6hTD
Module 6	Méthodologie et évaluation d'intervention	12hTD
Semestre 2		
Module 7	Présentation de résultats/communication scientifique et professionnelle (par option)	14hTD
Module 8	Le développement des compétences socio-émotionnelles	10hTD
Module 9	Développer les compétences parentales et familiales (programme SFP)	14hTD
Module 10	Les CPS en prévention des addictions (Programmes Unplugged et Plugged)	14hTD
Module 11	La gestion du stress (programme CBSM)	12hTD
Module 12	Connaissances actualisées du publique et des recommandations pour l'accompagnement des personnes et des familles	16hTD
Module 13	Interventions fondées sur l'analyse appliquée du comportement : méthodes et mise en pratique	17hTD
Module 14	Ateliers de développement des compétences psychosociales prenant en compte les spécificités cognitives et les particularités sensorielles des personnes atteintes de troubles du spectre autistique	17hTD
Total		160h TD

Annexe 3

Equipe pédagogique

▪ Responsable de la formation et responsable du parcours prévention/promotion de la santé

Bègue Shankland Rebecca, Maître de Conférences, Département Carrières Sociales, IUT-2, Laboratoire Interuniversitaire de Psychologie : Personnalité, Cognition, Changement Social, Université Grenoble Alpes.

Psychologue, tabacologue, chargée de prévention, psychothérapeute d'orientation cognitivo-comportementale et enseignant-chercheuse, elle est Membre de l'Observatoire Territorial des Conduites à Risques de l'Adolescent, Maison des Sciences de l'Homme Alpes. Ses travaux depuis 14 ans portent sur la prévention et la promotion de la santé par le biais du développement des compétences psychosociales. Elle donne des formations à différents programmes de développement des compétences psychosociales à l'université et dans des structures professionnelles.

▪ Coordination du parcours TSA

Burnel Morgane, Docteur en neurosciences cognitives, ingénieure d'études, Maison des Sciences de l'Homme Alpes, Université Grenoble Alpes.

Titulaire d'un doctorat en neurosciences cognitives et qualifiée aux fonctions de Maître de Conférences en psychologie, elle est spécialisée dans la compréhension des fonctionnements cognitifs, affectifs et sociaux des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme.

▪ Présentation des intervenants

Baciu Monica, Professeure de neurosciences cognitives, Directrice du Laboratoire de Psychologie et Neuro-Cognition, Université Grenoble Alpes.

Membre Sénior de l'Institut Universitaire de France, spécialiste de la neuroplasticité, de la mémoire et des fonctions exécutives, elle développe depuis plusieurs années des travaux portant sur le fonctionnement cognitif des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme.

Baeyens Céline, Professeure de psychologie clinique, Laboratoire Interuniversitaire de Psychologie : : Personnalité, Cognition, Changement Social, Université Grenoble Alpes.

Psychologue, psychothérapeute cognitivo-comportementaliste, et enseignant-chercheuse, elle est spécialiste des mécanismes de régulation émotionnelle, tant dans des populations cliniques que non cliniques. De manière plus spécifique, ses recherches actuelles portent sur le rôle des ruminations mentales et de l'imagerie mentale dans les troubles émotionnels. Ces notions sont abordées tant d'un point de vue fondamental qu'appliqué.

Bègue Laurent, Professeur d'Université en psychologie sociale, Directeur de la Maison des Sciences de l'Homme Alpes, Laboratoire Interuniversitaire de Psychologie : : Personnalité, Cognition, Changement Social, Université Grenoble Alpes.

Auteur d'une soixantaine d'articles, chapitres et ouvrages, Laurent Bègue s'intéresse aux comportements agressifs et aux déterminants des conduites sociales normatives. Membre de l'Institut Universitaire de France, il dirige l'Observatoire Territorial des Conduites à Risques de l'Adolescent à la Maison des Sciences de l'Homme Alpes, Université Grenoble Alpes. Il déploie actuellement le programme Unplugged sur le territoire.

Blanc Violaine, Psychologue, chargée de projets de développement des compétences psychosociales et formatrice, Maison des Sciences de l'Homme Alpes, Université Grenoble Alpes.

Diplômée d'un Master 2 de Psychologie et du DU de Psychologie Positive, elle est membre de l'Observatoire Territorial des Conduites à Risques de l'Adolescent formatrice et chargée de projet de développement des

compétences psychosociales en prévention des addictions sur la région. Elle a animé de nombreuses formations au programme *Unplugged* au niveau régional et national.

Boissicat Natacha, *Maître de Conférences en psychologie sociale, Laboratoire de Recherche sur les Apprentissages en Contexte, Université Grenoble Alpes.*

Son thème principal de recherche concerne le sentiment de compétence et ses effets sur le bien-être et les apprentissages. Elle développe des projets de recherche évaluant l'efficacité d'interventions favorisant le sentiment de compétences notamment en lien avec les compétences psychosociales.

Boniwell Ilona, *Docteur en psychologie, directrice du Master International de Psychologie Positive Appliquée à l'Université Anglia Ruskin (Royaume-Uni).*

De renommée internationale dans le champ de la Psychologie Positive, elle a publié plusieurs ouvrages très pratiques à visée pédagogique permettant de montrer comment les interventions de psychologie positive peuvent développer les compétences psychosociales. Elle a créé de nombreux outils appliqués en milieu scolaire, extra-scolaire et dans les organisations.

Carré Arnaud, *Maître de Conférence en Psychologie, Laboratoire Interuniversitaire de Psychologie : : Personnalité, Cognition, Changement Social, Université Savoie-Mont-Blanc.*

Psychologue, neuropsychologue, psychothérapeute cognitivo-comportementaliste, enseignant-chercheur spécialisé en psychopathologie cognitive des émotions il développe également des travaux dans le champ de la prévention des conduites à risque, dans l'accompagnement des personnes en situation d'addiction, fondés sur le développement des compétences émotionnelles et sociales.

Cohen-Laloum Joanna, *Maître de Conférences en psychologie, IUT-2, Laboratoire de Recherche sur les Apprentissages en Contexte, Université Grenoble Alpes.*

Docteur en psychologie, spécialiste de la question du handicap, elle développe depuis quelques années des travaux dans le champ de l'accompagnement éducatif des personnes en situation de handicap et des personnes concernées par les troubles du spectre de l'autisme.

Coroir Nelly, *psychologue clinicienne, La Buisse.*

Titulaire d'un DU autisme et troubles du développement (Toulouse), un DU en analyse appliquée du comportement (Lille). Elle anime des formations au sein d'établissements médico-sociaux, sanitaires et d'associations. Elle est aussi impliquée dans les associations Autisme France et Envol Isère Autisme.

Desjardins Séverine, *Psychologue, Chef de service, SESSAD.*

Diplômée d'un Master 2 de Psychologie et du DU de Psychologie Positive, elle s'est spécialisée dans le développement des compétences psychosociales appliquées à la parentalité et aux enfants en difficulté d'apprentissage, et notamment des enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme.

Durand Jean-Paul, *Formateur en approches centrées compétences et intervenant en psychologie positive.*

Infirmier de formation, il a suivi le DU de psychologie positive. Il accompagne les personnes et les équipes dans le champ du social et de la santé. Il a également fondé l'association Alternatives qui propose des formations aux approches systémiques centrées solution et aux interventions validées dans le champ de la psychologie positive.

Farnier Joran, *Psychologue, formateur en psychologie positive et en compétences psychosociales.*

Titulaire d'un Master 2 de psychologie, il a suivi le DU de psychologie positive de l'Université Grenoble Alpes. Il anime des ateliers pour adolescents et pour adultes visant à développer les compétences psychosociales, en particulier les compétences émotionnelles et relationnelles. Il contribue également à des projets de recherche dans ce champ.

Gauchet Aurélie, *Maître de Conférences HDR en psychologie de la santé, Laboratoire Interuniversitaire de Psychologie : : Personnalité, Cognition, Changement Social, Université Grenoble Alpes.*

Psychologue d'orientation cognitivo-comportementale et enseignante-chercheuse, elle travaille en particulier sur les changements de comportements dans le domaine de la santé. Elle est formatrice du programme CBSM (Cognitive Behavioral Stress Management).

Gentaz Edouard, Professeur de psychologie à l'Université de Genève, Suisse.

Spécialiste du développement de l'enfant, il développe depuis plusieurs années des travaux portant sur les compétences émotionnelles, cognitives et sociales des jeunes enfants. Il a développé des outils de mesure et des programmes qu'il évalue en milieu scolaire.

Gueguen Catherine, Pédiatre et formatrice dans le champ de l'éducation et de la parentalité.

Pédiatre de formation, elle est formatrice et auteure de plusieurs ouvrages ayant pour but de sensibiliser les adultes à l'importance de la bienveillance en éducation, de la proximité relationnelle et affective au sein des familles, dans le but de favoriser au mieux le développement des compétences psychosociales et l'épanouissement des enfants.

Kotsou Ilios, Enseignant-chercheur à l'Université de Bruxelles, Belgique.

Docteur en psychologie, spécialiste des émotions, Ilios Kotsou a conçu et validé un programme de développement des compétences émotionnelles et relationnelles dans le cadre de sa thèse. Il anime de nombreux ateliers et formations dans le champ de l'éducation, de la santé et des organisations. Il est l'auteur de nombreux ouvrages portant sur des pratiques favorisant le développement des compétences psychosociales.

Lamboy Béatrice, Docteur en psychologie, Santé Publique France.

Chargée de projet, formatrice et chercheuse, elle travaille sur l'adaptation et l'implantation de programmes de développement des compétences psychosociales chez les enfants, les adolescents et les professionnels, ainsi que sur le développement des compétences parentales favorisant l'épanouissement de l'enfant et la prévention de l'épuisement parental.

Marcotelles Charlotte, psychologue clinicienne, Grenoble.

Titulaire d'un M2 en psychologie de l'enfant et de l'adolescent à Grenoble. Elle dispose d'une expertise dans l'approche de l'analyse appliquée du comportement, particulièrement dans le domaine des troubles du spectre de l'autisme (PCPE Tremplin Autisme Isère) et du handicap intellectuel.

Masson Julien, Maître de Conférences en Sciences de l'Éducation, ESPE, Université de Lyon.

Spécialiste de la motivation, du sentiment d'efficacité personnelle et des croyances en termes de buts de maîtrise ou de buts d'accomplissement, il travaille depuis plusieurs années au développement d'outils de mesure des compétences psychosociales.

Pansu Pascal, Professeur de psychologie sociale, ESPE, directeur du Laboratoire de Recherche sur les Apprentissages en Contexte, Université Grenoble Alpes.

Ses travaux portent sur le jugement des enseignants/intervenants et ses effets sur les évaluations de soi des élèves/participants. De manière plus large, son travail vise à développer une grille de lecture psychosociale susceptible de participer à l'émergence de nouveaux modes d'intervention dans les milieux académiques et professionnels – éducation, travail et santé.

Perrone-Bertolotti Marcela, Maître de Conférences neurosciences cognitives, Directrice du Laboratoire de Psychologie et Neuro-Cognition, Université Grenoble Alpes.

Membre Junior de l'Institut Universitaire de France, spécialiste du développement des fonctions cognitives associées au langage et la communication, elle travaille depuis plusieurs années sur le développement des fonctions cognitives, affectives et sociales des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme.

Tessier Damien, Maître de Conférences en psychologie sociale, ESPE, Laboratoire Sens, Université Grenoble Alpes.

Enseignant-chercheur et formateur, il est spécialiste de la motivation, de l'engagement et des besoins psychologiques fondamentaux tels que définis par la théorie de l'autodétermination (Deci & Ryan, 2001), Membre de l'Observatoire Territorial des Conduites à Risques de l'Adolescent, ses travaux actuels portent sur le développement d'outils d'évaluation des compétences psychosociales et d'attitudes favorisant le développement de ces compétences.

Annexe 4

Les modules déclinés en compétences

Semestre 1		Compétence
Module 1	De la prévention à la promotion de la santé : un changement de paradigme	Connaître l'historique du développement des compétences psychosociales dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé
Module 2	Les programmes CPS fondés sur les preuves scientifiques et les facteurs favorisant l'efficacité des interventions	Connaître les facteurs favorisant l'efficacité des interventions et être capable de les mobiliser dans le cadre d'une intervention menée
Module 3	Connaissances scientifiques actualisées sur le développement de l'enfant et de l'adolescent	Connaître les grandes étapes du développement affectif, cognitif et social de l'enfant et les spécificités développementales de l'adolescence fondées sur les recherches en psychologie et en neurosciences cognitives
Module 4	La posture de l'intervenant et le rôle de la motivation	Capacité à adopter une posture professionnelle à même d'augmenter la motivation et l'engagement des participants dans les pratiques de promotion de la santé
Module 5	Diagnostic des besoins et synthèse des ressources scientifiquement validées	Capacité à effectuer un diagnostic de terrain concernant les besoins de la structure et capacité à effectuer une synthèse des interventions scientifiquement validées répondant à ces besoins
Module 6	Méthodologie et évaluation d'intervention	Capacité à évaluer l'efficacité d'une intervention avec des outils psychométriques scientifiquement valides en complément d'une approche qualitative
Semestre 2		
Module 7	Présentation de résultats/communication scientifique et professionnelle	Communiquer sur la faisabilité, l'acceptabilité et l'efficacité d'interventions menées
Module 8	Le développement des compétences socio-émotionnelles	Identifier, comprendre, exprimer, réguler et utiliser ses émotions et savoir transmettre ces compétences à d'autres par le biais de pratiques scientifiquement validées
Module 9	Développer les compétences parentales et familiales (programme SFP et AFEPS)	Connaître les programmes de développement des compétences parentales et entraînement à la mise en œuvre des pratiques
Module 10	Les CPS en prévention des addictions (Programmes Unplugged et Plugged)	Acquisition des techniques de développement des compétences psychosociales auprès d'adolescents et entraînement à la mise en œuvre des exercices
Module 11	La gestion du stress (programme CBSM)	Intégration de techniques de gestion du stress et mise en pratique de la transmission de ces techniques
Module 12	Connaissances actualisées du public et des recommandations pour l'accompagnement des personnes et des familles	Connaître les données actuelles en neuropsychologie concernant le public et les recherches sur l'accompagnement des aidants naturels
Module 13	Interventions fondées sur l'analyse appliquée du comportement : méthodes et mise en pratique	Apprentissage et entraînement aux méthodes favorisant l'identification et la communication des besoins et des émotions
Module 14	Ateliers de développement des compétences psychosociales prenant en compte les spécificités cognitives et les particularités sensorielles des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme	Connaître les pratiques efficaces de développement des compétences psychosociales pour un public spécifique et les attitudes favorisant ce développement

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

DEMANDE DE CRÉATION

D.U. : Développer les Compétences Psycho-Sociales (DU CPS)

**Parcours « Prévention et promotion de la santé » et Parcours
« Accompagnement de public spécifique : Troubles du spectre de l'autisme »**

**IUT2 -DEPARTEMENT CARRIERES SOCIALES
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES**

AVRIL 2019

Sommaire

I – IDENTITE DE LA FORMATION

1 - Présentation du département Carrières Sociales	Page 3
2 - Description de l'équipe enseignante	Page 5

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION

1 - Préambule : Contexte et intérêt de l'offre de formation	Page 6
2 - Offre de formation	Page 8
3 - Objectifs de la formation	Page 8
4 - Créneaux professionnels et débouchés	Page 9

III - ORGANISATION ET CONTENU DE LA FORMATION

1 – Recrutement	Page 10
2 - Dispositifs d'organisation d'enseignement	Page 11
3 - Contenu de la formation	Page 11
4 - Modalités de contrôle des connaissances	Page 14
5 - Ouverture à l'international (mobilité entrante)	Page 14

IV – INSCRIPTIONS

V – PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

1 - Responsable de la formation	Page 15
2 - Présentation des intervenants	Page 15

I – IDENTITE

- Intitulé du D.U. : **Développer les Compétences Psycho-Sociales (DU CPS)**
- Composante(s) de rattachement : IUT-2- Département Carrières Sociales, Université Grenoble Alpes, 2, Place Doyen Gosse – 38031 Grenoble Cedex
- Directeur de la composante : Lionel Filippi, Directeur de l'IUT2
- Chef du département Carrières Sociales : Sophie Louargant, IUT2, Umr Pacte, Université Grenoble Alpes
- Nom de la responsable pédagogique : Rebecca Bègue Shankland, Maître de Conférences, Département Carrières Sociales, Laboratoire Interuniversitaire de Psychologie : Personnalité, Cognition, Changement Social, Université Grenoble Alpes
- Etablissement(s) associé(s) : N/A
- Date de la création (*Date de passage en Conseil*) : **mai-juin 2019**
- Date de la mise en place de la formation : **décembre 2019**

1 - PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT CARRIÈRES SOCIALES

Le département Carrières Sociales est un des 8 départements de l'IUT2 de l'Université de Grenoble Alpes. Créé en 1967, il a été structuré à partir du transfert de l'école privée d'Assistant Social « Dauphiné-Savoie » préparant au DEAS et à partir d'un partenariat avec l'ANEJI (Association Nationale des Éducateurs de Jeunes Inadaptés) pour la formation des Éducateurs Spécialisés et des Éducateurs Techniques Spécialisés. Cette création s'est inscrite dès le départ dans un souci d'assurer une transversalité d'acquisition de connaissances et de compétences dans les métiers du travail social, puis de l'animation socioculturelle dans un espace universitaire. Le département Carrières Sociales de l'IUT2, Université Grenoble Alpes, délivre à la fois le **DUT Carrières Sociales et a un agrément lui permettant de préparer aux diplômes d'État du travail Social en formation continue et initiale**. Cela concerne trois diplômes d'État : Assistant du Service, Éducateurs Spécialisés et Éducateurs Techniques Spécialisés.

Le département assure une articulation entre les diplômes d'État et les diplômes universitaires en instaurant des liens institutionnels avec le Rectorat (Éducation Nationale), la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes et les collectivités territoriales locales. Le département Carrières Sociales est un centre de formation universitaire pluri-filières, qui permet l'accès aux formations relevant de plusieurs types de régimes, formation continue, formation initiale, VAE. Il assure ainsi une mission de service public et l'accès à une formation universitaire. Il s'engage, par l'accueil d'un public de formation continue, de passerelle (par exemple entre le diplôme de moniteurs-éducateurs à celui du Diplôme d'État Éducateurs Spécialisé, DEES), favorisant l'accès à la formation pour tous et tout au long de la vie.

L'accompagnement de proximité des étudiant(e)s est un choix assumé du département. Il se fait en assurant des liens avec des partenaires professionnels nombreux et déterminants pour la diplomation et la qualification des étudiant(e)s: collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseil départemental, Communes, intercommunalités) ; Fédérations des centres sociaux ; centres socioculturels ; associations, structures socio-éducatives et entreprises d'insertion... Il s'appuie également sur des liens de proximité avec les associations nationales des formations du travail social dont le REUTS, Réseau Européen de Formation Universitaire en Travail Social et le RUFSS, Réseau Universitaire Formation du Social. Le réseau

des chefs de département Carrières Sociales des IUT permet aussi d'échanger sur les orientations et évolutions en cours.

Des liens s'effectuent également de manière privilégiée au niveau de la région grenobloise et du sillon alpin. Ils existent aussi à l'international avec les échanges étudiants et de professeurs invités (universitaires) avec les universités de Belgique (Liège, Namur), la Suisse (Lausanne), le Maroc (Rabat), la Tunisie (Tunis) et le Québec (Université du Québec en Outaouais, UQO, Université du Québec à Montréal, UQAM). Des conventions entre l'IUT2, ou plus largement l'Université Grenoble Alpes, permettent des échanges, des réalisations de stages à l'étranger, l'accueil de professeurs invités, de stagiaires et des poursuites d'études. Le département est aussi membre du réseau européen Erasmus pour les échanges en étudiants en Europe (majoritairement accueil d'étudiants Espagnols et Allemands).

Les objectifs du département Carrières Sociales sont :

- **de contribuer** tant en formation initiale qu'en formation continue à une formation de qualité croisant apports théoriques, méthodologiques, professionnels des futurs acteurs des champs de l'action sociale, éducative et de l'animation socioculturelle ;
- **de promouvoir et de renforcer les qualifications**, la formalisation de connaissance et de compétences ;
- **de développer la recherche**, l'innovation et l'expérimentation en matière d'action sociale, culturelle et socio-éducative;
- **de favoriser les échanges universitaires** entre la recherche, les étudiants et le monde professionnel par la réalisation d'une journée d'Études annuelle dans laquelle les étudiant.e.s sont partie prenante de l'animation, par la réalisation de tables-rondes, de journées des partenaires ;
- **d'impulser une dynamique de travail partenarial** avec les branches métiers et les professionnels du secteur social, éducatif et culturel.

Ainsi le département s'engage à :

- participer, par sa formation, à transmettre une **culture générale** permettant aux étudiants de se saisir des **grandes problématiques**, enjeux liés à leurs actions dans un contexte donné ;
- présenter dans des cours, ces suivis et accompagnement des **compétences transversales** nécessaires à l'acquisition de **méthodologies d'intervention** à la fois individuelles et collectives, porteuses des nouvelles formes d'intervention sociale, socio-éducative ;
- porter une **éthique au service des usagers** (notamment sur la question des droits et du non-recours, de la discrimination, des inégalités femmes-hommes, de la norme, de la responsabilité...) et positionnant les usagers au centre des préoccupations de l'action publique, de leur participation ;
- travailler dans **une dynamique multi partenariale** et en réseau, dans un souci de prise en compte de la diversité, de l'interculturalité dans un contexte national et international ;
- développer les contextes **d'innovation pédagogique, innovation numérique** leur permettant d'acquérir des nouvelles compétences ;
- d'offrir un accès à la formation aux **langues étrangères** pour les étudiant.e.s et les enseignants ;
- de s'inscrire dans les projets globaux de l'IUT2 et de l'Université Grenoble Alpes pour donner accès aux étudiant.e.s à un maximum de **ressources** nécessaires à l'obtention de leur diplôme.

2 - Description de l'équipe enseignante

Actuellement, le département Carrières sociales est composé d'une équipe pédagogique et administrative (cf. Annexe 1, organigramme du département) comprenant :

- 20 Enseignant.e.s (Enseignant-Chercheurs - 11 Mcf. (2 géographes, 1 science politique, 2 sociologues-anthropologues, 3 psychologues, 2 sciences de l'éducation, dont 1 Mcf -HDR (Droit), 1 Professeur des universités (sociologie), 4 Past, 1 PRCE, 1 Prag en expression et lettre moderne, 1 prag en économie sociale, 1 CDD Lru en sciences de l'éducation (dont 1 chef département, 1 directrice des Études et 11 responsables de filières).
- 4 postes d'administration et scolarité,
- 150 vacataires enseignants du milieu professionnel (Conseil Départemental, IME, ITEP, CCAS, Fédération des Centres sociaux, culturels, intercommunalités...) (cf. Annexe 2 listes partenaires privilégiés), et universitaires (Université Grenoble Alpes, IEP de Grenoble, Université de Nancy, Nanterre).
- **Les enseignants-chercheurs** sont rattachés aux laboratoires de recherches du site grenoblois, à une exception près. L'équipe est très pluridisciplinaire en SHS : sociologue, juriste, psychologues, politiste, géographes, urbanistes, anthropologue, philosophie. La très grande majorité est investie dans des programmes de recherche et évalué comme « publiant » ; ci- après la répartition des enseignants chercheurs par laboratoire : Umr 5194Pacte (5), Umr Lahra 5105 (1), LIP (1), Cerdap 2 (2), Laboratoire de Recherche sur les Apprentissages en Contexte, Larac (2). L'adossement à la recherche se fait par des activités contractuelles de recherches et des publications des enseignants sur des sujets prépondérant pour les formations du social : la justice sociale, le rôle des femmes, les migrations, la différence et le handicap, le vieillissement, les discriminations, le pouvoir d'agir....
- **Les enseignantes PRCE** (domaine médico-social), Prag (lettres et économie sociale et solidaire), CDD LRU, jouent un rôle actif dans les enseignements, les responsabilités pédagogiques. Il est proposé au Prag, si c'est dans leur projet professionnel, de s'inscrire dans une dynamique de recherche. Par exemple, une collègue Prag en expression et lettres modernes, arrivée il y a 7 ans au département Carrières Sociales a soutenu sa thèse l'année dernière.
- **Les enseignantes associées (Past)** sont au nombre de quatre au département Carrières Sociales. Leur posture à la fois professionnelle et leurs compétences à transmettre leur connaissance, leur accompagnement dans le parcours de certification, de qualification et de professionnalisation. Elles sont toutes en responsabilité au département Carrières Sociales.
- **Les professionnels** intervenant au département tant dans des cours de certification, des cours par filière, des suivis de stage, des ateliers d'analyse de la pratique professionnelle sont issus des principales structures du sociales (Conseil Départemental de l'Isère, par exemple), de la culture (Centres socioculturels) et du milieu socioéducatif (AFIPH Isère, CHAI de Saint-Egrève). Leur implication est déterminante pour transmettre les connaissances, les compétences et les postures liées à leurs métiers

mais également les structures citées ci-dessus sont les principales pourvoyeuses d'emploi sur le territoire isérois.

Le département Carrières sociales de l'IUT2 souhaite ouvrir un DU portant sur les compétences psychosociales pour répondre aux besoins de certifications complémentaires, d'acquisition de compétences spécifiques aux CPS et aux Troubles du Spectre de l'Autisme pour les personnes exerçant leurs activités dans le champ du travail social, de la santé (médical et paramédical), de l'éducation, de la culture et des bénévoles des associations (aidants, famille). Les besoins en termes de formation s'inscrivent dans le souhait d'offrir une offre qualifiante et certifiante dans la Région Auvergne-Rhône Alpes, dans le département de l'Isère en vue de répondre aux besoins de l'accompagnement des familles. Il a également un souhait d'attractivité et de rayonnement national, international, notamment pour les pays francophones. Le DU est par ailleurs conçu pour permettre de suivre en présentiel et à distance pour partie les enseignements.

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION

1 - Préambule : Contexte et intérêt de l'offre de formation

Depuis plus de 25 ans, l'Organisation Mondiale de la Santé préconise le **développement des compétences psychosociales dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé physique, mentale et sociale**. Ces compétences développent la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne (OMS, 1993). Il existe de nombreux programmes d'interventions visant à développer ces compétences sociales (empathie, coopération), émotionnelles (régulation du stress et des émotions) et cognitives (pensée critique, pensée créative) en milieu scolaire ou extra-scolaire, ainsi que dans **l'accompagnement de personnes en difficulté** telles que les **personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme** ou encore dans le cadre de la prévention des rechutes de problématiques liées à la **dépression ou aux addictions**.

Depuis plus de 20 ans, des chercheurs étudient ces interventions au niveau international et plusieurs programmes ont été traduits et adaptés en France grâce au soutien de **Santé Publique France** avec qui nous collaborons depuis de nombreuses années (anciennement Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé). Ce champ d'application est en pleine expansion au niveau national et international, mais nécessite un lien étroit avec la recherche en France étant donné que très peu d'études ont été menées à ce jour sur le territoire.

Les chercheurs travaillant dans ce champ sont de plus en plus sollicités par les **instances régionales d'éducation et de promotion de la santé (IREPS)** et par le **Ministère de l'Education Nationale** ainsi que les Rectorats, étant donné que le développement des compétences psychosociales fait aujourd'hui partie de leurs missions.

▪ **Parcours professionnel de la responsable du projet de formation**

Rebecca Bègue Shankland, en tant que responsable pédagogique de ce projet de DU CPS, est en contact direct avec les instances départementales, régionales, nationales chargées de la prévention et de la promotion de la santé en France depuis près de 20 ans. Elle a été **experte** auprès de l'Institut National de

Prévention et d'Education pour la Santé pendant plusieurs années concernant le **développement des compétences psychosociales** (revues de la littérature, adaptation de programmes, développement d'ateliers à destination des parents et des professionnels, développement et validation d'outils de mesure). Après 5 ans d'exercice professionnel en tant que psychologue chargée de prévention et d'accompagnement d'adolescents et de familles autour du développement des compétences psychosociales notamment, elle a effectué une **thèse de doctorant** portant notamment sur les compétences psychosociales, puis elle est devenue chercheuse dans ce champ à l'Université Grenoble Alpes depuis 2008. Elle a ainsi réalisé 14 ans de recherches menées dans le champ de la prévention et de l'accompagnement autour du développement des compétences psychosociales. Elle a par ailleurs animé plusieurs formations sur ce thème. Dans le cadre du déploiement et de la formation des Services Sanitaires, elle a également réalisé un module sur les compétences psychosociales et élaboré des programmes dans ce champ qui sont accessibles en ligne pour les Services Sanitaires de l'UGA.

Avec le soutien de l'Observatoire Territorial des Conduites à Risque de l'Adolescent (Maison des Sciences de l'Homme Alpes, UGA), nous souhaitons aujourd'hui proposer **une offre de formation pour les professionnels de l'éducation et de l'accompagnement autour de ces compétences psychosociales** afin de contribuer à la diffusion de pratiques scientifiquement validées. Le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de l'Education Nationale ont été contactés et soutiennent également cette démarche (ils communiqueront l'information concernant ce DU dans leurs réseaux pour encourager la formation des professionnels). Ce premier Diplôme Universitaire francophone sur les compétences psychosociales constituerait un attrait pour **des professionnels de toute la France et des pays francophones limitrophes** comme en témoignent les demandes de formation que nous avons sur l'ensemble du territoire et de la Suisse.

Sur le plan de la recherche dans le champ de la prévention et de l'accompagnement, cette formation constituerait également un atout majeur pour les laboratoires de notre site étant donné que cela nous permettrait de bénéficier d'intervenants formés à ces approches qui constitueront des relais importants pour la mise en place de projets de recherche appliquée. Ils pourront également constituer un lien avec le terrain faisant remonter de nouvelles demandes sociales permettant d'adapter la formation mais aussi de proposer des projets de recherches innovants en lien avec l'évolution des demandes et des dynamiques sociales.

Sur le plan de la reconnaissance de productions intellectuelles, cette formation constituerait une offre qualifiante pour le département Carrières Sociales de l'IUT2 et pour l'Université Grenoble Alpes. Il serait ainsi une vitrine pour l'université en matière de diffusion scientifique des connaissances les plus récentes dans le champ de la prévention et de l'accompagnement, ce qui constituerait un attrait pour les étudiants et professionnels de différentes régions de France étant donné qu'il n'existe aucune autre formation de ce type.

Dans le cadre de ce diplôme **un module spécifique est accordé à l'accompagnement des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme** en raison des besoins de formation dans ce champ. En effet, à la suite d'un projet de loi déposé par l'Assemblée Nationale en 2016 (<http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion4134.asp>), les structures et les professionnels de l'accompagnement de ce public ont souhaité modifier leurs pratiques pour suivre les recommandations de la Haute Autorité de Santé fondées sur les recherches. Le projet de loi a ainsi encouragé « le Gouvernement français à réallouer en totalité les financements des prises en charge n'étant pas explicitement recommandées aux approches

validées scientifiquement et ayant fait preuve de leur efficacité » et à encourager la formation continue des personnels sur ce sujet (cf. quatrième Plan autisme, 2018-2022).

2 - Offre de formation

À ce jour, il n'existe aucun diplôme universitaire ou certification concernant les **compétences psychosociales** en France. Les Instances Régionales d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) ont commencé à dispenser des formations courtes à destination des professionnels de la prévention, mais à ce jour aucun organisme ne propose de formation pour les enseignants ou les travailleurs sociaux.

Sur le plan du RCNP, **il n'existe actuellement aucune formation de niveau II sur le développement des compétences psychosociales**. Le diplôme le plus proche en termes de contenu est celui de psychologue (niveau I).

3 - Objectifs de la formation

La formation s'organise autour de trois objectifs :

- **Objectif 1** : Acquérir des **connaissances scientifiques** à propos des interventions validées dans le champ de la prévention et de l'accompagnement, fondées sur le développement des compétences psychosociales.

A la fin de la formation, le professionnel connaîtra :

- les concepts clés du champ de la prévention et de la promotion de la santé ;
- les changements de paradigmes dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé ;
- les recommandations actuelles concernant la prévention et la promotion de la santé telles que formulées par l'Organisation Mondiale de la Santé ;
- les recommandations actuelles concernant l'accompagnement des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme ;
- les recherches sur les compétences psychosociales et les interventions validées dans ce champ, notamment celles appliquées à des publics spécifiques ;
- les effets des compétences psychosociales sur la santé physique, mentale et sociale, et sur les apprentissages ;
- les recherches sur les effets des croyances, attitudes et attentes des professionnels à propos des élèves ou des personnes accompagnées ;
- les recherches récentes en neurosciences cognitives et en psychologie sur le développement de l'enfant et de l'adolescent et les besoins psychologiques fondamentaux ;
- Les résultats des recherches sur les moyens de favoriser la motivation autodéterminée à l'adoption de comportements favorables à la santé.

- **Objectif 2** : Développer des **compétences professionnelles** permettant de **susciter l'engagement** des participants et le développement de leurs **compétences psychosociales** :

À la suite de la formation, le professionnel saura :

- favoriser une dynamique de groupe constructive facilitant la prise de parole de chacun et une meilleure connaissance du fonctionnement individuel et collectif ;
- animer des retours sur les exercices réalisés en soutenant le sentiment d'autonomie, de compétence et de lien social des participants ;
- réaliser des ateliers interactifs où les contenus sont majoritairement apportés et discutés par les participants ;
- animer des pratiques de gestion du stress et des émotions scientifiquement validées ;
- animer des programmes complets de développement des compétences émotionnels ;
- mobiliser ses propres compétences psychosociales en situation professionnelle.

- **Objectif 3** : Développer des **compétences de méthodologie de projet** et **d'évaluation d'effets et d'impact** des interventions de développement des compétences psychosociales :

A la suite de la formation, les professionnels sauront :

- réaliser un diagnostic des besoins et des ressources des personnes ou les structures concernées par l'intervention ;
- identifier les programmes validés les plus à même de correspondre aux besoins repérés et exprimés ;
- concevoir et mettre en œuvre un protocole permettant de mesurer les effets et l'impact de ces interventions sur les participants et les professionnels concernés ;
- trouver les chercheurs ou structures ressources pouvant donner des indications quant aux échelles de mesure les plus à même de mesurer les compétences psychosociales et leurs effets sur les dimensions ciblées ;
- collecter des données quantitatives et les traiter à l'aide d'outils statistiques ;
- rédiger une communication à visée scientifique et à visée professionnelle.

4 - Créneaux professionnels et débouchés

Les champs professionnels concernés sont **l'éducation, le travail social, les professions médicales et paramédicales, ainsi que le personnel et les bénévoles des associations œuvrant dans le champ de la prévention et de l'accompagnement.**

Une très forte demande d'interventions de développement des compétences psychosociales émane du terrain, ce qui favorisera l'innovation dans le champ de la prévention et de la santé mentale pour les personnels déjà en poste.

Au vu des différents réseaux de prévention, d'éducation et d'accompagnement dans lesquels les intervenants pressentis du D.U. sont insérés (voir Annexe 3 de ce document pour liste des intervenants et le programme prévisionnel de formation), le maintien des inscriptions à la formation (limité à 20 participants par an en formation continue) dans la durée apparaît assuré.

Pour les enseignants du premier et du second degré, ce DU est utile pour contribuer au parcours éducatif de santé des élèves et correspond au domaine 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de

culture : la formation de la personne et du citoyen. De plus, ce constitue un moyen de développer des connaissances et des compétences professionnelles utiles aux **formateurs académiques**. Ce DU peut être réalisé lorsque l'enseignant envisage de passer le **CAFFA** (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique) ou de se spécialiser pour intégrer un groupe de formateurs travaillant sur la question du climat scolaire, de la prévention du décrochage ou du mal-être des élèves. Le parcours « prise en charge des TSA » sert directement aux professionnels du secteur social, de la santé et du paramédical, de la culture, aux associations en vue d'être reconnue par l'ANESM - Agence nationale de l'évaluation - en suivant les recommandations de la Haute Autorité de Santé.

▪ **Public visé**

Professionnels (au titre de la formation continue) :

Travailleurs sociaux, enseignants du premier et du second degré, formateurs académiques, professionnels de l'éducation, de la santé, du management, personnel paramédical, intervenants en prévention des risques psychosociaux et en promotion de la santé.

▪ **Niveau de la formation**

Formation de niveau II, grade Licence 3, Diplômes d'État.

▪ **Périodes et durée de la formation**

La formation se déroule sur une année universitaire (de décembre à septembre). La formation se déroule sur une année universitaire (septembre à juin). Elle comprend 42h de cours théoriques en e-learning, 53h de cours théoriques et pratiques en webinar (présentiel à distance via une plateforme Internet permettant à tous de participer à la formation à distance à raison de 3h par semaine sur 17 semaines), et 105h de cours en présentiel organisées en 3 semaines complètes de regroupement (dont 2 semaines complètes obligatoires par participant, car ils choisissent soit l'UE3 soit l'UE4), réparties de la manière suivante : 3 jours en présentiel en début de formation (décembre), 5 jours en présentiel en milieu de formation (UE3 ou UE4 au choix en février), et deux jours en présentiel en fin de formation (en juin, comprenant les examens finaux et la présentation des dossiers de pratique professionnelle les deux options séparément).

III - ORGANISATION ET CONTENU DE LA FORMATION

1 - Recrutement

▪ **Conditions d'admission :**

Niveau d'études requis : Bac + 2 minimum (sauf dérogation après étude du dossier de candidature).

Connaissances fondamentales en éducation, dans le champ du social, de la santé, de la psychologie ou dans les métiers de l'accompagnement : avoir une base de formation dans l'un de ces domaines et/ou avoir une pratique professionnelle dans l'un de ces domaines.

▪ **Capacité d'accueil :** 20 étudiants.

▪ **Origine des étudiants admis :**

Formation continue : Travailleurs sociaux, enseignants du premier et du second degré, chargés de prévention, psychologues, médecins, infirmiers, et autres intervenants dans le champ de l'éducation et de l'accompagnement.

2-Dispositifs d'organisation d'enseignement

Formation continue	<i>oui</i>
Enseignement à distance (étudiants, salariés)	<i>Oui sur offre modulaire</i>

Les modalités de formation sont les suivantes : 42h de cours théoriques en e-learning, 53h de cours théoriques et pratiques en webinar (3h ou parfois 4h par semaine sur 17 semaines), et 105h de cours en présentiel organisés en 3 semaines complètes de regroupement. Dans le dispositif de présentiel à distance (webinar), l'intervenant présente son diaporama (qu'il aura préalablement envoyé aux étudiants) via une interface sur laquelle les étudiants se connectent et peuvent interagir (via audio par le Chat) en temps réel pour poser des questions ou commenter la présentation. L'enseignant peut utiliser différents outils (graphiques, surlignage, tableau, etc.) pour interagir sur son support et favoriser l'interaction avec les étudiants et la réponse aux questions posées. Des documents complémentaires sont envoyés ainsi que des exercices pratiques à réaliser pour la semaine suivante. Le cours est enregistré et peut donc être visionné à nouveau par l'apprenant et archivé. Il est ainsi possible de tracer la présence des participants (listes des auditeurs).

Chaque participant bénéficie de 3 UE au minimum, cumulant ainsi 140h de cours théoriques et pratiques + 60h de pratique professionnelle et de rédaction du dossier de pratique professionnelle.

3- Contenu de la formation

Les enseignements sont répartis en 4 UE, pour un total de 180h de cours en présentiel et en présentiel à distance (webinar) ainsi qu'en e-learning (cours théoriques fondamentaux) et 20h de rédaction du dossier de pratique professionnelle. Par ailleurs, les étudiants doivent effectuer 20h de pratique professionnelle dans le champ du développement des compétences psychosociales. Les UE3 et UE4 sont à prendre au choix en fonction du public ciblé. UE optionnelles au choix : (UE3) interventions dans le champ de la prévention/promotion de la santé ; (UE4) interventions adaptées aux personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme.

UE1. Connaissances fondamentales sur les interventions validées visant à développer les compétences psychosociales (45hTD, dont 14hTD en présentiel, 28hTD en e-learning et 3hTD en webinar)

- Module 1 : De la prévention à la promotion de la santé : un changement de paradigme (7hTD)

- Module 2 : Les programmes CPS fondés sur les preuves scientifiques et les facteurs favorisant l'efficacité des interventions (14hTD en e-learning)
- Module 3 : Connaissances scientifiques actualisées sur le développement de l'enfant et de l'adolescent (14hTD en e-learning)
- Module 4 : La posture de l'intervenant et le rôle de la motivation (10hTD dont 7h en présentiel et 3h en webinar)

UE2. Diagnostic des besoins et des ressources, méthodologie et évaluation d'intervention de développement des compétences psychosociales, exemples de programmes validés (35hTD dont 14h en webinar)

- Module 5 : Diagnostic des besoins et synthèse des ressources scientifiquement validées (6hTD en webinar) ;
- Module 6 : Méthodologie et évaluation d'intervention (15hTD dont 8h en webinar) ;
- Module 7 : Présentation de résultats/communication scientifique et professionnelle (14hTD par option, donc 28hTD à programmer)

UE3. Les programmes validés en prévention des conduites à risque et des troubles du comportement (50h dont 1hTD en e-learning, 14hTD en webinar et 35hTD en présentiel)

- Module 8 : Le développement des compétences socio-émotionnelles (Programme Kotsou et al. = 10hTD, dont 9hTD en webinar, 1h TD en présentiel)
- Module 9 : Développer les compétences parentales et familiales (Programme SFP=14hTD)
- Module 10 : Les CPS en prévention des addictions (Programmes Unplugged et Plugged=14hTD)
- Module 11 : La gestion du stress (programme CBSM= 12hTD dont 6hTD en webinar, 6h TD en présentiel)

UE4. Interventions validées pour l'accompagnement des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme (50h, dont 3hTD en e-learning, 12hTD en webinar, et 35hTD en présentiel)

- Module 12 : Connaissances actualisées du publique et des recommandations pour l'accompagnement des personnes et des familles (16hTD dont 3hTD e-learning, 12hTD en webinar et 1hTD en présentiel)
- Module 13 : Interventions fondées sur l'analyse appliquée du comportement : méthodes et mise en pratique (17hTD)
- Module 14 : Ateliers de développement des compétences psychosociales prenant en compte les spécificités cognitives et les particularités sensorielles des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme (17hTD)

Semestre 1			ETD
Module 1	De la prévention à la promotion de la santé : un changement de paradigme	7hTD	7
Module 2	Les programmes CPS fondés sur les preuves scientifiques et les facteurs favorisant l'efficacité des interventions	14hTD	14
Module 3	Connaissances scientifiques actualisées sur le développement de l'enfant et de l'adolescent	14hTD	14
Module 4	La posture de l'intervenant et le rôle de la motivation	10hTD	10
Module 5	Diagnostic des besoins et synthèse des ressources scientifiquement validées	6hTD	6
Module 6	Méthodologie et évaluation d'intervention	15hTD	15
Semestre 2			
Module 7	Le développement des compétences socio-émotionnelles (programme Kotsou)	10hTD	10
Module 8	Développer les compétences parentales et familiales (programme SFP)	14hTD	14
Module 9	Les CPS en prévention des addictions (Programmes Unplugged et Plugged)	14hTD	14
Module 10	La gestion du stress (programme CBSM)	12hTD	12
Module 11	Présentation de résultats/communication scientifique et professionnelle (par option)	14hTD X 2 gp	28
Module 12	Connaissances actualisées du publique et des recommandations pour l'accompagnement des personnes et des familles	16hTD	16
Module 13	Interventions fondées sur l'analyse appliquée du comportement : méthodes et mise en pratique	17hTD	17
Module 14	Ateliers de développement des compétences psychosociales prenant en compte les spécificités cognitives et les particularités sensorielles des personnes atteintes de troubles du spectre autistique	17hTD	17

4-Modalités de contrôle des connaissances

Pour tous les détails, voir le règlement des études et le tableau des modalités de contrôle des connaissances.

Dispositions particulières (s'il y a lieu) :

Stage Obligatoire ou facultatif X.

Durée :

Période :

Type de suivi :

Composition du jury :

Président du jury : l'un des responsables de la formation + 1 enseignant professionnel de la formation.

5 - Ouverture à l'international (mobilité entrante)

a) Mobilité étudiante

1) Voyages d'études (Préciser le nombre d'étudiants concernés par promotion, le type de voyages,...) : N/A

2) Séjour d'études (Préciser le nombre d'étudiants concernés par promotion, la durée du séjour, si celui-ci est lié à un programme d'échanges, les destinations privilégiés, l'existence d'un double diplôme...) : N/A

3) Stage à l'étranger (Indiquer le nombre d'étudiants concernés par promotion, la durée du stage, les destinations privilégiées...) : N/A

b) Mobilité enseignante

Certains enseignants du D.U. viennent d'autres pays francophones.

IV – INSCRIPTIONS

1 Effectifs escomptés (tableau ci-dessous).

Nombre d'étudiants attendus		
	Etudiants	Salariés
Formation Initiale	0	0
Formation continue	0	20
Total	0	20
Total général	20	

2 - Droit de scolarité :

- **Droits nationaux** (fixés annuellement par arrêté ministériel) **type Licence** incluant : BU, FSDIE, frais de dossier, médecine préventive, sport et éventuellement Sécurité sociale
- **Droits pédagogiques spécifiques de la formation**
- **Tarif Formation Continue** : 2800 euros.

V – PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

▪ Responsable de la formation

Bègue Shankland Rebecca, *Maître de Conférences, Département Carrières Sociales, IUT-2, Laboratoire Interuniversitaire de Psychologie : Personnalité, Cognition, Changement Social, Université Grenoble Alpes.*

Psychologue, tabacologue, chargée de prévention, psychothérapeute d'orientation cognitivo-comportementale et enseignant-chercheure, elle est Membre de l'Observatoire Territorial des Conduites à Risques de l'Adolescent, Maison des Sciences de l'Homme Alpes. Ses travaux depuis 14 ans portent sur la prévention et la promotion de la santé par le biais du développement des compétences psychosociales. Elle donne des formations à différents programmes de développement des compétences psychosociales à l'université et dans des structures professionnelles.

▪ Présentation des intervenants

Baciu Monica, *Professeure de neurosciences cognitives, Directrice du Laboratoire de Psychologie et Neuro-Cognition, Université Grenoble Alpes.*

Membre Sénior de l'Institut Universitaire de France, spécialiste de la neuroplasticité, de la mémoire et des fonctions exécutives, elle développe depuis plusieurs années des travaux portant sur le fonctionnement cognitif des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme.

Baeyens Céline, *Professeure de psychologie clinique, Laboratoire Interuniversitaire de Psychologie : Personnalité, Cognition, Changement Social, Université Grenoble Alpes.*

Psychologue, psychothérapeute cognitivo-comportementaliste, et enseignant-chercheure, elle est spécialiste des mécanismes de régulation émotionnelle, tant dans des populations cliniques que non cliniques. De manière plus spécifique, ses recherches actuelles portent sur le rôle des ruminations mentales

et de l'imagerie mentale dans les troubles émotionnels. Ces notions sont abordées tant d'un point de vue fondamental qu'appliqué.

Bègue Laurent, Professeur d'Université en psychologie sociale, Directeur de la Maison des Sciences de l'Homme Alpes, Laboratoire Interuniversitaire de Psychologie : : Personnalité, Cognition, Changement Social, Université Grenoble Alpes.

Auteur d'une soixantaine d'articles, chapitres et ouvrages, Laurent Bègue s'intéresse aux comportements agressifs et aux déterminants des conduites sociales normatives. Membre de l'Institut Universitaire de France, il dirige l'Observatoire Territorial des Conduites à Risques de l'Adolescent à la Maison des Sciences de l'Homme Alpes, Université Grenoble Alpes. Il déploie actuellement le programme Unplugged sur le territoire.

Blanc Violaine, Psychologue, chargée de projets de développement des compétences psychosociales et formatrice, Maison des Sciences de l'Homme Alpes, Université Grenoble Alpes.

Diplômée d'un Master 2 de Psychologie et du DU de Psychologie Positive, elle est membre de l'Observatoire Territorial des Conduites à Risques de l'Adolescent formatrice et chargée de projet de développement des compétences psychosociales en prévention des addictions sur la région. Elle a animé de nombreuses formations au programme *Unplugged* au niveau régional et national.

Boissicat Natacha, Maître de Conférences en psychologie sociale, Laboratoire de Recherche sur les Apprentissages en Contexte, Université Grenoble Alpes.

Son thème principal de recherche concerne le sentiment de compétence et ses effets sur le bien-être et les apprentissages. Elle développe des projets de recherche évaluant l'efficacité d'interventions favorisant le sentiment de compétences notamment en lien avec les compétences psychosociales.

Boniwell Ilona, Docteur en psychologie, directrice du Master International de Psychologie Positive Appliquée à l'Université Anglia Ruskin (Royaume-Uni).

De renommée internationale dans le champ de la Psychologie Positive, elle a publié plusieurs ouvrages très pratiques à visée pédagogique permettant de montrer comment les interventions de psychologie positive peuvent développer les compétences psychosociales. Elle a créé de nombreux outils appliqués en milieu scolaire, extra-scolaire et dans les organisations.

Burnel Morgane, Docteur en neurosciences cognitives, ingénieure d'études, Maison des Sciences de l'Homme Alpes, Université Grenoble Alpes.

Titulaire d'un doctorat en neurosciences cognitives et qualifiée aux fonctions de Maître de Conférences en psychologie, elle est spécialisée dans la compréhension des fonctionnements cognitifs, affectifs et sociaux des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme.

Carré Arnaud, Maître de Conférence en Psychologie, Laboratoire Interuniversitaire de Psychologie : : Personnalité, Cognition, Changement Social, Université Savoie-Mont-Blanc.

Psychologue, neuropsychologue, psychothérapeute cognitivo-comportementaliste, enseignant-chercheur spécialisé en psychopathologie cognitive des émotions il développe également des travaux dans le champ de la prévention des conduites à risque, dans l'accompagnement des personnes en situation d'addiction, fondés sur le développement des compétences émotionnelles et sociales.

Cohen-Laloum Joanna, Maître de Conférences en psychologie, IUT-2, Laboratoire de Recherche sur les Apprentissages en Contexte, Université Grenoble Alpes.

Docteur en psychologie, spécialiste de la question du handicap, elle développe depuis quelques années des travaux dans le champ de l'accompagnement éducatif des personnes en situation de handicap et des personnes concernées par les troubles du spectre de l'autisme.

Nelly Coroir, psychologue clinicienne, La Buisse.

Titulaire d'un DU autisme et troubles du développement (Toulouse), un DU en analyse appliquée du comportement (Lille). Elle anime des formations au sein d'établissements médico-sociaux, sanitaires et d'associations. Elle est aussi impliquée dans les associations Autisme France et Envol Isère Autisme.

Desjardins Séverine, Psychologue, Chef de service, SESSAD.

Diplômée d'un Master 2 de Psychologie et du DU de Psychologie Positive, elle s'est spécialisée dans le développement des compétences psychosociales appliquées à la parentalité et aux enfants en difficulté d'apprentissage, et notamment des enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme.

Durand Jean-Paul, Formateur en approches centrées compétences et intervenant en psychologie positive.

Infirmier de formation, il a suivi le DU de psychologie positive. Il accompagne les personnes et les équipes dans le champ du social et de la santé. Il a également fondé l'association Alternatives qui propose des formations aux approches systémiques centrées solution et aux interventions validées dans le champ de la psychologie positive.

Farnier Joran, Psychologue, formateur en psychologie positive et en compétences psychosociales.

Titulaire d'un Master 2 de psychologie, il a suivi le DU de psychologie positive de l'Université Grenoble Alpes. Il anime des ateliers pour adolescents et pour adultes visant à développer les compétences psychosociales, en particulier les compétences émotionnelles et relationnelles. Il contribue également à des projets de recherche dans ce champ.

Gauchet Aurélie, Maître de Conférences HDR en psychologie de la santé, Laboratoire Interuniversitaire de Psychologie : : Personnalité, Cognition, Changement Social, Université Grenoble Alpes.

Psychologue d'orientation cognitivo-comportementale et enseignant-chercheure, elle travaille en particulier sur les changements de comportements dans le domaine de la santé. Elle est formatrice du programme CBSM (Cognitive Behavioral Stress Management).

Gentaz Edouard, Professeur de psychologie à l'Université de Genève, Suisse.

Spécialiste du développement de l'enfant, il développe depuis plusieurs années des travaux portant sur les compétences émotionnelles, cognitives et sociales des jeunes enfants. Il a développé des outils de mesure et des programmes qu'il évalue en milieu scolaire.

Gueguen Catherine, Pédiatre et formatrice dans le champ de l'éducation et de la parentalité.

Pédiatre de formation, elle est formatrice et auteure de plusieurs ouvrages ayant pour but de sensibiliser les adultes à l'importance de la bienveillance en éducation, de la proximité relationnelle et affective au sein des familles, dans le but de favoriser au mieux le développement des compétences psychosociales et l'épanouissement des enfants.

Kotsou Ilios, Enseignant-chercheur à l'Université de Bruxelles, Belgique.

Docteur en psychologie, spécialiste des émotions, Ilios Kotsou a conçu et validé un programme de développement des compétences émotionnelles et relationnelles dans le cadre de sa thèse. Il anime de nombreux ateliers et formations dans le champ de l'éducation, de la santé et des organisations. Il est l'auteur de nombreux ouvrages portant sur des pratiques favorisant le développement des compétences psychosociales.

Lamboy Béatrice, Docteur en psychologie, Santé Publique France.

Chargée de projet, formatrice et chercheure, elle travaille sur l'adaptation et l'implantation de programmes de développement des compétences psychosociales chez les enfants, les adolescents et les professionnels, ainsi que sur le développement des compétences parentales favorisant l'épanouissement de l'enfant et la prévention de l'épuisement parental.

Charlottes Marcorelles, psychologue clinicienne, Grenoble.

Titulaire d'un M2 en psychologie de l'enfant et de l'adolescent à Grenoble. Elle dispose d'une expertise dans l'approche de l'analyse appliquée du comportement, particulièrement dans le domaine des troubles du spectre de l'autisme (PCPE Tremplin Autisme Isère) et du handicap intellectuel.

Masson Julien, *Maître de Conférences en Sciences de l'Éducation, ESPE, Université de Lyon.*

Spécialiste de la motivation, du sentiment d'efficacité personnelle et des croyances en termes de buts de maîtrise ou de buts d'accomplissement, il travaille depuis plusieurs années au développement d'outils de mesure des compétences psychosociales.

Pansu Pascal, *Professeur de psychologie sociale, ESPE, directeur du Laboratoire de Recherche sur les Apprentissages en Contexte, Université Grenoble Alpes.*

Ses travaux portent sur le jugement des enseignants/intervenants et ses effets sur les évaluations de soi des élèves/participants. De manière plus large, son travail vise à développer une grille de lecture psychosociale susceptible de participer à l'émergence de nouveaux modes d'intervention dans les milieux académiques et professionnels – éducation, travail et santé.

Perrone-Bertolotti Marcela, *Maître de Conférences neurosciences cognitives, Directrice du Laboratoire de Psychologie et Neuro-Cognition, Université Grenoble Alpes.*

Membre Junior de l'Institut Universitaire de France, spécialiste du développement des fonctions cognitives associées au langage et la communication, elle travaille depuis plusieurs années sur le développement des fonctions cognitives, affectives et sociales des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme.

Tessier Damien, *Maître de Conférences en psychologie sociale, ESPE, Laboratoire Sens, Université Grenoble Alpes.*

Enseignant-chercheur et formateur, il est spécialiste de la motivation, de l'engagement et des besoins psychologiques fondamentaux tels que définis par la théorie de l'autodétermination (Deci & Ryan, 2001), Membre de l'Observatoire Territorial des Conduites à Risques de l'Adolescent, ses travaux actuels portent sur le développement d'outils d'évaluation des compétences psychosociales et d'attitudes favorisant le développement de ces compétences.

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE (Publics uniquement FC)			
<i>Zones à renseigner</i>			
Nombre stagiaire fc	20	Nbre stagiaires	20
Nombre stagiaire tarif exonéré FC	0		
AUTRE (CU,FI, ...)			
AUTRE (CU,FI, ...)			
Nombre heures étudiants	200		
CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL			56 000 €
COÛTS DIRECTS			
COÛTS Enseignement Heures de formation	Nombre d'heures	Coût de l'heure	Coût total
Heures TP (= 0,66*TD)			0 €
Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)	40	177 €	7 080 €
Heures CM/TD (=TD*1,25)		221 €	0 €
Heures CM (=TD*1,5)		266 €	0 €
Heures TD Pondérées (EC-EA)		222 €	0 €
Heure TD Enseignant (HC)	83	43 €	3 608 €
Heure TD vacataire	57	59 €	3 351 €
Heure CM/TD (=TD*1,25) vacataire		73 €	0 €
Autres (honoraires de formation...)			
CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT			
Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat			
Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)		54 €	0 €
Heure TD Enseignant (HC)	20	43 €	869 €
Heure TD vacataire	20	59 €	1 180 €
Accueil, orientation, accompagnement, ingénierie pédagogique			
Heure CAT A par stagiaire		34 €	0 €
Heure CAT B par stagiaire		28 €	0 €
Heure CAT C par stagiaire		23 €	0 €
Coût moyen Biatos par stagiaire		28 €	0 €
Autres (honoraires de formation...)			0
'Charges directes de la composante (Pack1)			
Charges directes de masse salariale par stagiaire			0 €
Charges directes de fonctionnement par stagiaire			0 €
Autres charges directes DFCA			
Charges directes de masse salariale par stagiaire	20		2 280 €
Charges directes de fonctionnement par stagiaire	20		400 €
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	260	72 €	18 768 €
COÛTS SPECIFIQUES			
- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)			500 €
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)			
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)			250 €
- Autres frais spécifiques			
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES			750 €
I - TOTAL COÛTS DIRECTS			19 518 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)		34,9%	36 482 €
II - TOTAL COÛTS INDIRECTS "FORFAITAIRES"			
	% en fonction de la présence	75%	33 945 €
III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II)			
			53 463 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)		95,47%	2 537 €
Chiffes clés / stagiaire			

Coûts complets	2 673 €
dont coûts directs	976 €
dont coûts indirects	1 697 €
Coût complets de l'heure de formation	13,37 €
Marge sur coûts directs	1 824 €
<i>en % du tarif de vente</i>	<i>65,1%</i>
Marge sur coûts complets	127 €
<i>en % du tarif de vente</i>	<i>4,5%</i>
Nombre minimum de stagiaires	20

ANNEXES 7

Année universitaire concernée : 2019-2020

Date de la demande 19 AVRIL 2019

Composante : IUT2

Département (le cas échéant) : DEPARTEMENT CARRIERES SOCIALES

Responsable pédagogique : SOPHIE LOUARGANT

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : SHS

Intitulé de la formation : DU EGALITE FEMMES-HOMMES

Type de formation : DU DIU

Etablissement(s) partenaire(s) : Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Régime (FI/FC) : FI FC

Modalités : Présentiel EAD

Effectif prévisionnel formation initiale :

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : 20

Date validation en Conseil de composante :

Diplôme Universitaire "Égalité Femmes-Hommes" (anciennement PAFE, Projet Actions Formation Égalité) ouvert en Formation continue à l'UGA en 2015 (Avis du CFVU, 19 nov 2015, 23 nov.2015 Avis du CA, UGA) (responsables en 2015 Mireille Baurens Sophie Louargant).

17 juin 2019 CA IUT2 (vote sur le rattachement à la composante), responsable du DU égalité Femmes-Hommes : Sophie Louargant, département Carrières Sociales.
(Préalable obligatoire avant passage en CFVU)

Présentation générale de la formation

Définition et objectifs de la formation :

L'objectif de ce diplôme est ainsi de proposer l'acquisition de savoirs, de pratiques et de compétences dans le domaine de la promotion de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations. La formation s'adresse en priorité à un public de formation continue ayant un niveau Bac + 3 minimum (toute discipline universitaire acceptée) intéressé par la mise en place d'actions, de formations, de projets, visant la promotion de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations de genre. La formation s'adresse à tous les territoires et à tout public empêché.

Public visé

Salarié-e-s ou personnes en recherche d'emploi dans les domaines suivants :

- la formation et l'enseignement (conseillères d'éducation)
- l'insertion sociale et professionnelle, l'orientation, le travail social
- les ressources humaines et la gestion des compétences
- les collectivités territoriales, organismes publics, fédérations sportives et associations délégataires

la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes.

Cible de qualification et de certification professionnelle : acquisition de connaissances et de compétences
Ce diplôme permet d'acquérir des compétences de méthodologie de projet en égalité femmes-hommes adaptées à différents contextes professionnels (associations, milieux éducatifs, collectivités territoriales, entreprises).

Il vise notamment à :

- 1- Maîtriser le concept de genre et l'opérationnaliser.
- 2- Connaître les apports théoriques interdisciplinaires et transversaux liés à l'égalité femmes-hommes et aux discriminations de genre
- 3- Connaître les politiques, dispositifs et procédures propres à l'égalité femmes-hommes et aux discriminations de genre
- 4- Connaître les dispositifs institutionnels contre les violences sexistes, sexuées et sexuelles
- 5- Établir un diagnostic de genre dans les organisations et dans les territoires.
- 6- Concevoir, coordonner des projets d'égalité femmes-hommes
- 7- Accompagner le changement avec la dimension d'égalité femmes-hommes, de genre dans les organisations
- 8- Mobiliser et animer des réseaux d'acteurs/actrices de l'égalité
- 9- Mettre en place des dispositifs en faveur de l'égalité femmes-hommes et contre les discriminations de genre
- 10- Inclure la dimension de genre dans la gestion des ressources humaines

Insertion professionnelle dans les domaines et lieux suivants :

- la formation et l'enseignement (conseillères d'éducation, personnel éducation nationale) ;
- les collectivités territoriales, organismes publics, fédérations culturelles, sportives et associations Délégués ; l'insertion sociale et professionnelle, l'orientation, le travail social (travail social), coordinateurs d'action sociale ;
- les entreprises (ressources humaines);
- les associations de lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes.

Le DU est proposé :

- en globalité 12 Unités d'Enseignement (UE) avec passage du diplôme au mois de septembre
- à la carte : inscription à partir de 1 UE

Le diplôme pourra être obtenu en plusieurs années suite au passage de 12 UE. Des attestations de Compétences seront délivrées pour chaque UE validée.

Organisation des enseignements

Période de la formation : formation de décembre 2019- septembre 2020. Trois ou quatre jours une semaine /mois

Durée de la formation : 10 mois

Volume horaire de la formation : 141 h de cours présentiel +105h de stage

Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) : non

STAGES:

Oui Non

Durée : 105h

Période : dans le lieu d'emploi et possibilités de stage dans les structures

Tout stage fait l'objet d'une convention (p-stage). En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Conditions d'accès

Recevabilité des candidatures : Licence 3, Diplômes d'État , Niveau 2: Nomenclature de 1969 et Niveau 6 : nomenclature Europe

Conditions d'admission :

projet professionnel sur l'égalité femmes-hommes, candidatures CV+ lettre de motivation, financement FC

Droits d'inscription

Joindre l'annexe financière (dgdvfu_annexe_fin_creation_DUDIU_201901)

Tarifs Formation initiale :

Tarifs Formation continue : **2800 euros**

convention rectorat de l'Isère , collectivités territoriales, fonction publique hospitalière , Etablissement publics, 30% de remise.

Avez-vous sollicité l'Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) pour l'élaboration du tarif défini : Oui Non

Sollicitation du service DFCA et VP formation continue.

DU. Egalité Femmes Hommes

Responsable pédagogique : Sophie Louargant, Mcf, IUT2, Umr Pacte

Conseil d'orientation pédagogique et scientifique : UGA : Mireille Baurens Marc Odon,
Sophie Louargant, IEP : Philippe Cunthing, Philippe Teillet,.

■ **Contexte**

L'objectif principal du DU est de proposer d'acquérir des savoirs, des pratiques et des compétences dans le domaine de la promotion de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations.

Public visé

Cette formation s'adresse en priorité à un public de formation continue avec un niveau Bac + 3 minimum (toute discipline universitaire acceptée) intéressé par la mise en place d'actions, de formations, de projets, visant la promotion de l'égalité femmes-hommes et contre les discriminations de genre. La formation s'adresse à tous les territoires, ruraux, urbains, montagnards, ultra-marins, et à tout public empêché.

Exemples de profils pour la formation :

Salarié-e-s ou personnes en recherche d'emploi dans les domaines suivants :

- la formation et l'enseignement (conseillères d'éducation)
- l'insertion sociale et professionnelle, l'orientation, le travail social
- les ressources humaines et la gestion des compétences
- les collectivités territoriales, organismes publics, fédérations sportives et associations déléguaires
- la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes.

Cible de qualifications et certifications professionnelles : acquisition de compétences

- 1- Maîtriser le concept genre et l'opérationnaliser.
- 2- Connaître les apports théoriques interdisciplinaires et transversaux liés à l'égalité femmes-hommes et aux discriminations de genre
- 3- Connaître les politiques, dispositifs et procédures propres à l'égalité femmes-hommes et aux discriminations de genre
- 4- Connaître les dispositifs institutionnels contre les violences sexistes, sexuées et sexuelles
- 5- Établir un diagnostic de genre dans les organisations et dans les territoires.
- 6- Concevoir, coordonner des projets d'égalité femmes-hommes
- 7- Accompagner le changement avec la dimension d'égalité femmes-hommes, de genre dans les organisations
- 8- Mobiliser et animer des réseaux d'acteurs/actrices de l'égalité
- 9- Mettre en place des dispositifs en faveur de l'égalité femmes-hommes et contre discriminations de genre
- 10- Inclure la dimension de genre dans la gestion des ressources humaines

Ce diplôme permet d'acquérir des compétences de méthodologie de projet en égalité femmes-hommes adaptées à différents contextes professionnels (associations, milieux éducatifs, collectivités territoriales, entreprises).

MATIERE	INTERVENANT-E-S	TD	Contenu savoirs	compétences
UE1 : Sensibilisation : concepts	9h-10h Ouverture Sophie Louargant et mireille baurens 10h-12h : mireille baurens, Maître de Conférences, Université Grenoble Alpes 13h-16h : Sophie Louargant	6	initiation à la notion de genre approche SHS	
UE2 : Approfondissements : de la théorie à l'opérationnalisation du genre	Mireille baurens	6		
UE3 : Construction des identités sexuées : apports sociologiques, philosophiques et psychologiques	Marlène Jouan, SHS	3	care et genre philosophie	
	Philosophie de l'éthique , Xavier Roth	3	citoyenneté, république, égalité femmes- hommes	
	Nasima Moujoud (genre et migration) Mcf Université Grenoble Alpes	3	anthropologie construction culturelle	
	Psycho : Florian Delmas	3	construction du genre et comportements	
UE4 : D'hier à aujourd'hui : de l'évolution des politiques publiques d'égalité au cadre législatif et institutionnel actuel, Luttés et mouvements féministes	Bénédicte Fischer CERDAP ou IEP	6	expliciter le contenu législatif et l'évolution de la catégorisation égalité femmes- hommes dans la construction des dispositifs	
	IEP Alain Faure, Politiste ...	6		
UE5 : Représentation du Masculin et du féminin dans les médias, la publicité et la langue	Fanny LIGNON Mireille Baurens	12		

UE6 : Ecole, éducation, formation : lutte contre les discriminations et déconstruction des stéréotypes	Mireille Baurens	3		
	Frédérique CHANAL Chargée de mission égalité Rectorat Grenoble	3		
	Carole Crumière , Egalité femmes-homme, savoie	6		
UE7 : Politiques urbaines et aménagement du territoire	Sophie Louargant	6	espace public notions et outils d'observations	
	Yves Raibaud et /ou Corinne Luxembourg	3	espace public notions et outils d'observations	
	Anne-Laure AMILHAT SZARY-	3	arts, genre, espace et frontières	
UE8 : Encadrement jeunesse, culture et sports	Nathalia Bazoge UGA STAPS	6		
	Maison de l'égalité, Lucie Carezza	6		
UE9 : Management et gestion des ressources humaines	Stéphanie Royer : Entreprendre au féminin , CPME	3		
	Cédric Buenerd, RH, UGA	3		
	RH égalité et collectivités territoriales	6		
UE10 : Réaliser une étude diagnostique sur les inégalités ou pratiques inégalitaires dans différents contextes	Sophie Louargant	3		
	Cécile Bagieu, Solène Naselli Chargée de mission égalité, ville de Grenoble Anne Laure Carrier (métro) ou bilan égalité f/h	3		

	Annick Bousba MCF associée, UGA carrières Directrice de MJC	3		
	International : genre, ville, développement diagnostic et empowerment . Elisabeth Hofman	3		
UE11 : Mettre en œuvre des actions et dispositifs transversaux pour favoriser l'égalité	IEP : dégenrer la programmation : l'exemple du magasin (Beatrice Josse, le Magasin)	3		
	IEP : ONG et affirmative action (Pierre Michelletti)	3		
	IEP : dégenrer les pol pub avec les femmes : le design comme perspective/méthode (apolline Legall)	3		
	IEP : santé, politique de santé et interculturalité (planning ou du CHU)	3		
UE12 : montage d'un projet égalité en contexte professionnel	mireille baurens Sophie Louargant	3		
Total				
UE13 : Séminaires	IEP : le genre des politiques publiques : Sophie Jacquot (ou Hélène Caune...)	3		
	IEP : Europe, mainstream et genre (Sabine Saurruger)	3		
	IEP : Parité en politique Rejeanne Cenac	3h		
	Culture et genre : Visite musée au prisme du genre	3h		
	L'art et le genre Mission culture, VP. Marie Christine Bordeaux	3h		
	débattre et argumenter sur l'égalité femmes/hommes Sophie Louargant	6h		
Total enseignement		141h		

Convention de partenariat

ENTRE

L'Université Grenoble Alpes, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont l'adresse postale est CS 40700, 38058 GRENOBLE CEDEX 9, représentée par Monsieur Patrick LEVY en sa qualité de Président,

Ci-après dénommée l'UGA,

La composante porteuse de la présente convention est **l'Institut Universitaire de Technologie 2 de Grenoble**, représenté par son Directeur, Monsieur

Ci-après dénommé « l'IUT2 »

L'Institut d'études politiques de Grenoble

Etablissement Public à caractère administratif d'Enseignement Supérieur et de Recherche,

Sis Domaine universitaire, 1030 Avenue Centrale, 38400 Saint-Martin d'Hères,

Adresse postale : BP 48, 38040 Grenoble cedex 9,

N° SIRET : 19380134700017

Représenté par son Directeur, Monsieur Jean-Charles Froment,

Ci-après dénommé « Sciences Po Grenoble »

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

En vue de l'organisation d'un partenariat pédagogique dans le cadre du Diplôme Universitaire (DU) "Égalité Femmes-Hommes" entre l'IUT2, UGA et l'IEP de Grenoble.

Préambule : Exposé des motifs du partenariat

L'égalité est un droit fondamental et un principe républicain. Sa mise en œuvre est une question de justice et constitue un enjeu majeur de société. À ce titre, l'égalité entre les femmes et les hommes constitue à la fois un levier de cohésion sociale, un atout pour le développement de notre société et des territoires. L'égalité mise en œuvre est ainsi à la fois un impératif démocratique, une exigence sociétale et une nécessité économique. L'éducation et la formation en sont évidemment des axes premiers de promotion.

Le département Carrières Sociales de l'IUT2 est particulièrement investi depuis 10 ans sur la planification systématique dans ces maquettes pédagogiques des enseignements relatifs aux approches de genre, à l'égalité des chances femmes-homme, à la fois dans les enseignements de formation initiale et continue relatif aux diplômes d'État du travail social et de l'animation socioculturelle. Ses enseignements sont assurés par des enseignantes-chercheuses spécialisées sur les thèmes du genre appliqué à différents objets de recherches : les territoires, le care, la parité, le bien-être, la santé, le pouvoir d'agir, l'entrepreneuriat au féminin, les discriminations et les questions migratoires. Ces enjeux de formation sont aussi soutenus dans le cadre des valeurs portées par l'IUT2 et l'Université Grenoble Alpes, en lien avec les branches professionnelles impliquées sur ces questions. À cet égard, il est porteur de l'offre de formation du DU « Egalité Femmes-Hommes » qui s'adresse à un public de formation continue ayant au minimum Bac +3 dans le champ de l'éducation, de la gestion des territoires, de l'action sociale et de la culture.

Sensible aux enjeux de luttes contre toutes les discriminations et les conséquences de toute forme d'empêchement, Sciences Po Grenoble accorde également une attention particulière à la question de l'égalité femmes-hommes et à la prise en compte du genre dans la mise en œuvre de ses orientations et projets.

Avec l'adoption de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel", cet enjeu d'égalité trouve un cadre de déploiement favorable, notamment dans le champ de l'activité professionnelle, tant sur le plan des ressources humaines et de leur gestion que sur celui des fonctions nouvelles, encore en émergence, visant sa réalisation concrète dans l'ensemble des activités socio-économiques.

Dans le contexte des dynamiques inter-établissements du site grenoblois et de la perspective de création commune d'une "Université intégrée" à l'horizon 2020, Université Grenoble Alpes et Sciences Po Grenoble, se sont ainsi rapprochés pour, en partenariat pédagogique et sur la base d'un Diplôme d'Université de l'UGA déjà existant, proposer une offre de formation visant à alimenter le marché du travail des compétences nouvelles associées à la bonne réalisation de ces enjeux d'égalité femmes-hommes.

Article 1er : Objet de la convention de partenariat

La présente convention a pour objet de mettre en place les règles d'organisation, de fonctionnement et de gestion du DU « Égalité Femmes-Hommes » entre l'IUT2-et Sciences Po Grenoble.

Article 2 : Responsabilité, pilotage et gouvernance

La responsabilité du diplôme est assurée par un/une enseignant-e- du département Carrières Sociales de l'IUT2 qui assure le pilotage en lien avec la direction des Études et les représentants de la formation continue de Sciences Po Grenoble, et le comité de pilotage scientifique et professionnel du DU. Le comité de pilotage (COFIL) est une instance de gestion, d'organisation et de suivi des relations partenariales, dont la présidence est assurée par le/la chef.fe de département Carrières Sociales de l'IUT2 ou son représentant.

Il est composé de :

- Le . La VP Formation Continue et alternance de l'UGA ou son. sa représentant.e ;
- Le .la directeur.trice de l'IUT2 ou son. sa représentant.e ;
- Le .la directrice du département Carrières Sociales de l'IUT 2 ou son représentant ;
- Le .la directeur.trice de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble ou son.sa représentant.e ;
- Le/la directeur.trice des études de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble ou son. sa représentant.e ;
- Le/la directeur.trice de la Formation continue et de l'insertion professionnelle de Sciences Po Grenoble ;
- Deux enseignant.e.s de l'équipe pédagogique du DU Égalité Femmes-Hommes ;
- Deux représentant.e.s des branches professionnelles (rectorat, collectivités territoriales et groupement d'employeurs) ;
- Deux étudiant.e.s de la formation.

Le COFIL a un rôle décisionnel sur les aspects suivants :

- il traite des questions d'organisation et de relations entre les partenaires ;
- il assure le suivi de la convention ;
- il se prononce sur toute demande d'évolution du contenu de la formation ainsi que sur l'évolution de la répartition des heures de formation relevant des deux partenaires dans la limite de 10 % du total des heures de la formation.

Il se réunit à minima une fois par an. Cependant, il peut au besoin être saisi au fil de l'eau par les signataires de la présente convention.

L'ordre du jour est fixé par le. la chef.fe de département Carrières Sociales de l'IUT2 et le. la responsable de formation, après consultation des membres du COFIL. Il se prononce à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Cette instance se dotera d'un règlement intérieur précisant ses règles de fonctionnement.

Article 3 : Communication

La réalisation de la communication (support, diffusion) sur l'offre de formation et sur les événements (séminaires, débats) est assurée par l'IUT2.

Sciences Po Grenoble assurera la promotion cette formation dans son réseau.

L'IUT2 est autorisé à utiliser le logo de Sciences Po Grenoble pour la production et la diffusion de la communication.

Article 4 : Organisation

4.1 INSCRIPTIONS

L'inscription administrative en formation continue de tous les étudiants au DU « Égalité Femmes-Hommes » se fera à l'IUT2.

4.2 GESTION DE LA SCOLARITE

La gestion de la scolarité sera assurée par la composante IUT2.

Le diplôme est délivré par l'université Grenoble Alpes.

4.3 LOCAUX

Les enseignements relevant de l'IUT2 seront assurés dans les locaux de l'IUT2 et les enseignements relevant de Sciences Po Grenoble dans ses locaux (UE 4, UE 11, ainsi que trois séminaires de l'UE 13).

4.4 FORMATION A DISTANCE

Les enseignements du diplôme seront pour partie fait en Webinar et à terme en enseignement à distance. L'IUT2 et Sciences Po Grenoble s'engagent à mettre en place un dispositif de ce type dans le cadre de leurs enseignements. Les modalités pratiques seront définies par les deux parties en cours d'exécution de la présente convention.

Article 5 : Modalités financières

5.1 ENSEIGNEMENTS

Le DU comporte 141h de cours en présentiel et 105h de stage (cf maquette ci-jointe). Sciences Po Grenoble réalise et organise les modules et unités d'enseignement suivants :

- **MODULE 1 : SOCLE DE CULTURE ET DE PRATIQUES POUR L'ÉGALITÉ**

- UE4 : D'hier à aujourd'hui : de l'évolution des politiques publiques d'égalité au cadre législatif et institutionnel actuel : 12h
- **MODULE 3 : GESTION DE PROJET**
- UE11 : Mettre en œuvre des actions et dispositifs transversaux pour favoriser l'égalité : 12h
- **MODULE 4 : SEMINAIRES**
- UE13 : Séminaires : 9 h

Le nombre d'heures d'enseignements en présentiel est assuré à hauteur de 111 h pour l'IUT2, et de 33H pour Sciences Po Grenoble.

La répartition de ces heures de formation pourra évoluer par simple décision du Comité de pilotage dans la limite de 10 % du total des heures totales de la maquette.

Les heures d'enseignements assurées par les intervenants proposés par Sciences Po Grenoble seront directement payées par l'IUT2, Université Grenoble Alpes aux intervenants au tarif en vigueur de l'heure TD.

Dans le cadre du partenariat, la direction des études de Sciences Po Grenoble et la Direction de la formation continue de l'IEP seront impliqués, en lien avec le . la responsable de formation, dans la coordination pédagogique des enseignements assurés par Sciences Po.

Sciences Po Grenoble établira à l'attention de l'IUT2, une **facture annuelle, via Chorus Pro**, au plus tard avant le terme de l'année universitaire en cours, pour un **montant forfaitaire annuel arrêté à 600 euros (non assujetti à TVA)**.

La contribution financière sera versée par l'UGA selon les procédures comptables en vigueur.

5.2 HEURES DE RESPONSABILITÉ PEDAGOGIQUE

Les heures de responsabilité du. de la responsable du DU sont financées par la composante IUT2 Carrières Sociales.

5.3 FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription, relevant de la formation continue, sont versés au budget de l'IUT2 qui inscrit les étudiants.

La durée de cet accord est fixée à une année universitaire, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le 15 avril de l'année universitaire en cours. Toutefois, reconductions comprises, la durée maximale de cet accord est de 5 années universitaires.

Article 7 : Propriété intellectuelle

Les informations et documents créant une œuvre entrant dans le périmètre du code de propriété intellectuelle, qui sont susceptibles d'être mis à disposition du partenaire dans le cadre des actions relevant de la présente convention, restent la propriété exclusive de leur organisme d'origine. Le bénéficiaire de telles mises à disposition s'engage à n'en faire aucune utilisation autre que celle de leur diffusion aux étudiants dans le cadre de cette formation.

Lors de chaque utilisation, le logo et le nom du partenaire à l'origine de l'œuvre ainsi que de l'auteur doivent être cités.

L'autre partie n'a pas le droit de la modifier. Il devra, par conséquent, demander, par écrit, cette modification à la partie à l'origine, qui est libre de l'accepter ou non.

Cette disposition vaut pour le monde entier, sur tous supports quel qu'en soit sa forme, pour la durée légale des droits d'auteur.

Chaque partie garantit à l'autre la jouissance pleine et entière, et libre de toute servitude, des droits concédés aux termes de la convention. A ce titre, elle garantit à l'autre :

- Qu'elle est titulaire ou détient les droits ;
- Qu'elle indemnise l'autre partie, en l'absence de faute qui lui serait directement imputable, sans bénéfice de discussion ni de division, de toute action, réclamation, revendication ou opposition de la part de toute personne invoquant un droit auquel est attachée l'utilisation des informations et documents.

Article 8 : Confidentialité

Chaque partie s'engage à observer la plus grande discrétion sur toute information en provenance de l'autre, qu'elle qu'en soit la nature et ce, tant à l'égard des tiers qu'à l'égard des membres de son personnel, non appelés à les utiliser ou à en avoir connaissance.

Chaque partie s'engage à considérer comme confidentielles les créations relevant du droit de propriété intellectuelle ou les éléments de savoir-faire appartenant à l'autre ainsi que toutes informations qui lui auront été transmises et notifiées comme étant « confidentielles ».

Chaque partie s'engage à n'autoriser l'accès aux informations de l'autre qu'à son personnel pour lequel un tel accès est nécessaire, et à prendre à l'égard de ces personnes, toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des éléments et informations confidentielles, objets du présent article. Elle se porte forte du respect de cette obligation de confidentialité par les membres de son personnel ainsi que par tout préposé ou tiers auquel il pourrait avoir recours en exécution de la présente convention.

Chaque partie s'engage à ne divulguer des documents confidentiels à des tiers qu'après avoir obtenu l'approbation écrite de l'autre.

Chaque partie reconnaît que toute divulgation non expressément autorisée léserait gravement les intérêts de l'autre.

Cet engagement de confidentialité ne vise que les informations :

- qui ne seraient pas connues de la partie qui reçoit l'information au moment de la notification du présent contrat ;
- qui ne seraient pas dans le domaine public ou n'y tomberaient pas au cours de l'exécution du présent contrat, sans cependant que leur divulgation puisse être reprochée à la partie qui reçoit l'information, à son personnel, à ses préposés ;
- qui n'auraient pas été reçues d'un tiers de façon licite ;
- dont la divulgation ne serait pas imposée par l'application d'une disposition légale ou réglementaire impérative ou par application d'une décision de justice définitive ou d'une sentence arbitrale.

Ainsi, cette obligation de confidentialité ne concerne pas :

- Les informations déjà connues du public antérieurement à leur communication par publication ou de toute autre façon, sans qu'il y ait participation ou faute du titulaire.
- Les informations dont une partie aurait été en possession au moment de leur communication par l'autre.

Article 9 : Protection des données personnelles

Après signature de la présente convention, en cas de traitement de données personnelles, en application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés notamment par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et le règlement (UE) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, les parties s'engagent à définir ensemble les droits et obligations de chacune en matière de protection des données personnelles qui seront utilisées, en annexe n°2 à la présente convention, sans avoir besoin de procéder à un avenant.

Article 10 : Responsabilité/assurances

Les étudiants formés conservent leur statut d'élève de l'établissement dans lequel ils suivent leur formation, à savoir l'IUT2, Université Grenoble Alpes, avec tous les droits et obligations en découlant. IUT2, Université Grenoble Alpes en garde, donc, la responsabilité.

Chaque employé reste sous la responsabilité hiérarchique et administrative directe de son employeur principal qui conserve à son égard toutes les charges et obligations afférentes à sa qualité d'employeur. Il appartient donc, à cet employeur principal, notamment, de fournir une couverture sociale appropriée à ses personnels, conformément aux dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables en France.

Chaque partie doit contracter les assurances, ou s'auto assurer si cette faculté leur est ouverte, permettant de garantir et de couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité pour sinistre

ou dommages causés, par l'exécution de la présente convention, aux biens, équipements et personnels de l'autre partie, ainsi qu'éventuellement aux étudiants.

Article 11 -Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé entre les parties pour la durée résiduelle d'application de la convention.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention initiale, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause l'objet de la convention défini à l'article 1^{er}. Étant attaché à la présente convention, tout avenant sera conclu selon les mêmes formes que la convention initiale.

Article 12 : Résiliations

La convention peut être résiliée de plein droit, par lettre recommandée avec accusé de réception :

- Par l'une des parties, en cas de non-respect par l'autre partie de l'une de ses obligations, après mise en demeure de se conformer restée sans effet, et ce sans préavis,
- Par chacune des deux parties, en exposant les motifs, sous réserve d'un préavis de trois mois,
- Par chacune des deux parties, pour des motifs d'intérêt général, et ce moyennant un préavis de trois mois.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la partie ayant demandé la résiliation de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce sous réserve des dommages éventuels subis par l'autre partie du fait de la résiliation anticipée du contrat.

Par ailleurs, la convention pourra être résiliée de plein droit, à l'initiative de la partie qui s'en prévaut, en cas de survenance d'un cas de force majeure. Il est convenu que les parties se réfèrent à la définition du cas de force majeure retenue par la jurisprudence de la Cour de cassation, qui vise tout événement, présentant pour l'une ou l'autre des parties, les caractères cumulés d'irrésistibilité, d'extériorité et d'imprévisibilité.

En cas de résiliation du présent contrat, un avenant sera rédigé entre les deux parties en vue de gérer la fin prématurée de collaboration et notamment la question des données et de la propriété intellectuelle des travaux ainsi que les modalités financières. A défaut d'accord, les Parties appliqueront l'article 13.

Toutefois, une résiliation anticipée ne prendra effet qu'au terme des formations en cours et ne pourra affecter celles-ci afin de préserver les intérêts des étudiants en formation.

Article 13 : Droit applicable et résolution des différends

La présente convention est soumise au droit français.

En cas de difficulté ou de litige sur l'interprétation ou l'exécution du présent accord, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

À défaut de règlement amiable dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification de la

contestation par l'une des parties au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, la partie la plus diligente portera le litige devant le tribunal administratif de Grenoble.

Accord établi en trois exemplaires originaux.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le

Le directeur de Sciences Po Grenoble

Le directeur de l'IUT2

Monsieur Jean-Charles FROMENT

Monsieur Lionel FILIPPI

Le président de l'Université Grenoble Alpes

Monsieur Patrick Levy

PROJET CA 23 MAI 2019

Indicateurs 2017

COUTS DIRECTS	Enseignement : Coût Heurs TD Pondérée (EC-EA-HC-Vacations)	177 €	EC : Enseignant chercheur EA : Autre enseignant
	Heure vacataire chargée	59 €	
	H. enseignant, hors enseignement : Coût Heure TD EC et EA	54 €	

		UGA	DFCA	Composante	
COUTS INDIRECTS UGA	Masse salariale BIATOSS fonctions support	Coût /stagiaire	1 412 €	1 412 €	
	Fonctionnement	Coût /stagiaire	851 €	851 €	

Dotation /étudiant	5 044 €
--------------------	---------

Charges directes DFCA	
Charges directes de masse salariale/stagiaire	114 €
Charges directes de fonctionnement /stagiaire	20 €

Remplir Les cases jaunes en fonction du pack

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION (Licence, Maîtrise) (Public MIXTE FI*-FC)			
<i>Zones à renseigner</i>		Tarif	
Nombre stagiaire fc		0	Nbre stagiaires
Nombre heures apprenants		450	30
RECETTE FC			0 €
DOTATION Etat			151 320 €
CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL			151 320 €
COÛTS DIRECTS			
COÛTS Enseignement Heures de formation			
	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure	Coût total des heures de formation
Heures TP (= 0,66*TD)		117 €	0 €
Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)	450	177 €	79 650 €
Heures CM/TD (=TD*1,25)		221 €	0 €
Heures CM (=TD*1,5)		266 €	0 €
			0 €
CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT			
Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat			
Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)	204	54 €	11 016 €
Heure TD Enseignant (HC)		43 €	0 €
Heure TD vacataire		59 €	0 €
Accueil, orientation, accompagnement, ingénierie pédagogique FC			
Heure CAT A par stagiaire	1	34 €	0 €
Heure CAT B par stagiaire	3	28 €	0 €
Heure CAT C par stagiaire		23 €	0 €
Cout moyen Biatos par stagiaire		28 €	0 €
Autres (honoraires de formation...)			0 €
Charges directes de la composante (Pack1)			
Charges directes de masse salariale adm et financière			
Charges directes de fonctionnement			
Autres charges directes DFCA			
Charges directes de masse salariale			
Charges directes de fonctionnement			
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION		688	132 €
COÛTS SPECIFIQUES			
- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)			
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)			
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)			
- Autres frais spécifiques			
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES			0 €
I - TOTAL COÛTS DIRECTS			90 666 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)		40,1%	60 654 €
II - TOTAL COÛTS INDIRECTS "FORFAITAIRES"			67 890 €
III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II)			158 556 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)		-4,8%	-7 236 €

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	5 285 €
dont coûts directs	3 022 €
dont coûts indirects	2 263 €
Coût complets de l'heure de formation	11,74 €
Marge sur coûts directs	2 022 €
Marge sur coûts complets	-241 €

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE (Publics uniquement FC)			
<i>DU égalité Femmes Hommes</i>			
Nombre stagiaire fc	20	Nbre stagiaires	20
Nombre stagiaire tarif exonéré FC	0		
AUTRE (CU,FI, ...)			
AUTRE (CU,FI, ...)			
Nombre heures étudiants	246		

CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL 56 000 €

COÛTS DIRECTS

COÛTS Enseignement Heures de formation	Nombre d'heures	Coût de l'heure	Coût total
Heures TP (= 0,66*TD)			0 €
Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)	100	177 €	17 700 €
Heures CM/TD (=TD*1,25)		221 €	0 €
Heures CM (=TD*1,5)		266 €	0 €
Heures TD Pondérées (EC-EA)		222 €	0 €
Heure TD Enseignant (HC)	41	43 €	1 782 €
Heure TD vacataire		59 €	0 €
Heure CM/TD (=TD*1,25) vacataire		73 €	0 €
Autres (honoraires de formation...)			
CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT			
Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat			
Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)		54 €	0 €
Heure TD Enseignant (HC)	30	43 €	1 304 €
Heure TD vacataire		59 €	1 180 €
Accueil, orientation, accompagnement, ingénierie pédagogique			
Heure CAT A par stagiaire		34 €	0 €
Heure CAT B par stagiaire		28 €	0 €
Heure CAT C par stagiaire		23 €	0 €
Coût moyen Biatos par stagiaire		28 €	0 €
Autres (honoraires de formation...)			0
Charges directes de la composante (Pack1)			
Charges directes de masse salariale par stagiaire			0 €
Charges directes de fonctionnement par stagiaire			0 €
Autres charges directes DFCA			
Charges directes de masse salariale par stagiaire	20		2 280 €
Charges directes de fonctionnement par stagiaire	20		400 €
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	211	117 €	24 646 €

COÛTS SPECIFIQUES

- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)	500 €
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)	500 €
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)	
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)	500 €
- Autres frais spécifiques	
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES	1 500 €

I - TOTAL COÛTS DIRECTS 26 146 €

MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0) 46,7% 29 854 €

II - TOTAL COÛTS INDIRECTS "FORFAITAIRES" 22 630 €

% en fonction de la présence 50%

III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II) 48 776 €

MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0) 87,10% 7 224 €

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	2 439 €
dont coûts directs	1 307 €
dont coûts indirects	1 132 €
Coût complets de l'heure de formation	9,91 €
Marge sur coûts directs en % du tarif de vente	1 493 €
Marge sur coûts complets en % du tarif de vente	53,3%
Marge sur coûts complets en % du tarif de vente	361 €
Marge sur coûts complets en % du tarif de vente	12,9%
Nombre minimum de stagiaires	18

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION (Licence, Maîtrise) (Public MIXTE APP-Contrat Pro)			
<i>Zones à renseigner</i>		Nombre de stagiaire	16
		Nombre contrat pro	2
		Nombre d'apprenti	14
		Nombre heures apprenants	424
		Tarif fc	6 784
			5 981
RECETTE FC			13 568 €
RECETTE APP			83 734 €
DOTATION Etat (1/2)	Nombre étudiants	14	35 308 €
CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL			132 610 €
COÛTS DIRECTS			
COÛTS Enseignement Heures de formation	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure	Coût total des heures de formation
Heures TP (= 0,66*TD)		117 €	0 €
Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)	422	177 €	74 694 €
Heures CM/TD (=TD*1,25)		221 €	0 €
Heures CM (=TD*1,5)		266 €	0 €
			0 €
CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT			
Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat			
Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)	216	54 €	11 664 €
Heure TD Enseignant (HC)		43 €	0 €
Heure TD vacataire		59 €	0 €
Accueil, orientation, accompagnement, ingénierie pédagogique FC			
Heure CAT A par stagiaire	2	34 €	950 €
Heure CAT B par stagiaire	3	28 €	1 156 €
Heure CAT C par stagiaire		23 €	0 €
Cout moyen Biatos par stagiaire		28 €	0 €
Autres (honoraires de formation...)			0 €
Charges directes de la composante (Pack1)			
Charges directes de masse salariale adm et financière			
Charges directes de fonctionnement			
Autres charges directes DFCA			
Charges directes de masse salariale	16		1 824 €
Charges directes de fonctionnement	16		320 €
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION		689	90 608 €
COÛTS SPECIFIQUES			
- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)			1 500 €
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)			
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			500 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)			1 500 €
- Autres frais spécifiques			
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES			3 500 €
I - TOTAL COÛTS DIRECTS			94 108 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)		29,0%	38 502 €
II - TOTAL COÛTS INDIRECTS "FORFAITAIRES"			36 208 €
III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II)			130 316 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)		1,7%	2 294 €

Chiffes clés / stagiaire

Coûts complets	8 145 €
dont coûts directs	5 882 €
dont coûts indirects	2 263 €
Coût complets de l'heure de formation	19,21 €
Marge sur coûts directs	2 406 €
Marge sur coûts complets	143 €

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION (Licence, Maîtrise) (Public MIXTE)			
Zones à renseigner		Nombre de stagiaire	20
		Nombre contrat pro	2
		Nombre d'apprenti	14
		Nombre de FC	2
		Nombre d'étudiant	2
		Nombre heures apprenants	424
		Tarif fc	6 784
		Tarif APP	5 981
		Tarif fc 2	5 088
		Tarif Exonéré FI	
RECETTE FC			23 744 €
RECETTE APP			83 734 €
DOTATION Etat (1/2)app		Nombre app 14	35 308 €
DOTATION Etat		Nombre étudiants 2	10 088 €
CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL			152 874 €
COÛTS DIRECTS			
COÛTS Enseignement Heures de formation		Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure
Heures TP (= 0,66*TD)			117 €
Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)		422	177 €
Heures CM/TD (=TD*1,25)			221 €
Heures CM (=TD*1,5)			266 €
			0 €
			0 €
CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT			
Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat			
Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)		264	54 €
Heure TD Enseignant (HC)			43 €
Heure TD vacataire			59 €
Accueil, orientation, accompagnement, ingénierie pédagogique FC			
Heure CAT A par stagiaire		2	34 €
Heure CAT B par stagiaire		3	28 €
Heure CAT C par stagiaire			23 €
Cout moyen Biatos par stagiaire			28 €
Autres (honoraires de formation...)			0 €
Charges directes de la composante (Pack1)			
Charges directes de masse salariale adm et financière			
Charges directes de fonctionnement			
Autres charges directes DFCA			
Charges directes de masse salariale		18	2 052 €
Charges directes de fonctionnement		18	360 €
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION		729	93 468 €
COÛTS SPECIFIQUES			
- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)			1 500 €
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)			
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			500 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)			1 500 €
- Autres frais spécifiques			
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES			3 500 €
I - TOTAL COÛTS DIRECTS			96 968 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)		36,6%	55 906 €
II - TOTAL COÛTS INDIRECTS "FORFAITAIRES"			
			45 260 €
III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II)			142 228 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)		7,0%	10 646 €
Chiffes clés / stagiaire			
Coûts complets			7 111 €
dont coûts directs			4 848 €
dont coûts indirects			2 263 €

Coût complets de l'heure de formation	16,77 €
Marge sur coûts directs	2 795 €
Marge sur coûts complets	532 €

ANNEXES 8

Année universitaire concernée : 2019-2020

Date de la demande 24/05/2019

Composante : CUEF

Département (le cas échéant) :

Responsable pédagogique : Christelle BERGER

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) :

Intitulé de la formation : PASSERELLE - Etudiants en exil

Type de formation : DU DIU

Etablissement(s) partenaire(s) :

Régime (FI/FC) : FI FC

Modalités : Présentiel EAD

Effectif prévisionnel formation initiale : 20

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) :

Date validation en Conseil de composante : 4 juin 2019

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU)

Présentation générale de la formation

Définition et objectifs de la formation :

- Motivations et positionnement au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale)
Ce DU vise l'acquisition de compétences linguistiques, culturelles et méthodologiques relatives au niveau B2 du CECRL avec pour visée immédiate de permettre la réinsertion dans un parcours d'études, d'étudiants en exil.
- Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir
A l'issue de la formation, les étudiants maîtriseront les 4 compétences du niveau B2 (acquis) qui seront validées par l'évaluation finale des épreuves de langue du DUEF B2.
Parallèlement aux compétences linguistiques, la formation vise à faire acquérir les compétences culturelles et académiques nécessaires à la réussite universitaire. A l'issue de cette formation, les étudiants devront être capables de :
 - connaître les codes universitaires et savoir faire face aux modes d'évaluation traditionnels de l'université française
 - répondre aux exigences du travail personnel : organisation méthodologique, recherche documentaire
 - prendre des notes et rédiger en français

- prendre la parole en français dans un exposé court
- s'intégrer dans un groupe de travail en français
- savoir présenter sa candidature à l'université (recherche d'information, rédaction de lettre de motivation et CV)

- Le public visé
Étudiants en exil

- Débouchés professionnels (exemples)

Organisation des enseignements

Période de la formation : aout - mai

Durée de la formation : 9 mois

Volume horaire de la formation : 574 heures + 67 heures d'ateliers (animés par des stagiaires ou étudiants engagés)

Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) : non

STAGES:

Oui Non

Durée :

Période :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Conditions d'accès

Recevabilité des candidatures : Tout étudiant en exil, avec un statut de demandeur d'asile, réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, âgé de 18 ans ou plus. (à 26 ans) ? (FC)

Conditions d'admission : Niveau A2 acquis, B1 en cours minimum.

Un test de positionnement est organisé à l'arrivée, ainsi qu'un entretien de motivation auprès d'un jury d'admission constitué de représentants du CUEF de Grenoble et éventuellement de membres invités.

Droits d'inscription

Joindre l'annexe financière (dgdvfu_annexe_fin_creation_DUDIU_201901)

Tarifs Formation initiale : sans objet (étudiants exonérés)

Tarifs Formation continue :

Avez-vous sollicité l'Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) pour l'élaboration du tarif défini : Oui Non

Année universitaire : 2019-2020

Transmission DEVE :

Composante : Centre universitaire d'études françaises (CUEF)

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Création

Formation

Intitulé de la formation : PASSERELLE - Etudiants en exil

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Christelle Berger - christelle.berger@univ-grenoble-alpes.fr

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectif formation initiale 2018 : 15

Effectif formation continue (y compris contrat pro) 2018 :

Effectif prévisionnel formation initiale : 15

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : pas de FC

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Préciser le niveau :

Dépôt RNCP : Non

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Le DU "PASSERELLE – Etudiants en exil" s'inscrit dans le cadre du dispositif de solidarité auprès des étudiants réfugiés et demandeurs d'asile mis en place au sein de l'UGA et de la COMUE de Grenoble, initié par l'engagement de la communauté universitaire grenobloise de septembre à 2015 : "fidèle à ses engagements, l'université souhaite assumer pleinement son rôle social fondé sur ses missions de formation, de recherche, d'insertion et de diffusion culturelle. L'apprentissage de la langue française permet d'éviter un décrochage social et académique des étudiants réfugiés et demandeurs d'asile. »

Cette formation intensive en langue, culture et méthodologie universitaire, constitue une passerelle pour l'université française et permet de donner à tout étudiant ayant été forcé d'interrompre son cursus antérieur d'études, tous les pré-requis langagiers, culturels et méthodologiques lui permettant de réintégrer un cursus d'études supérieures en France.

Durée et modalités des études :

Formation en français général, français sur objectif universitaire, activités culturelles et sportives ateliers d'expression orale, sur une année universitaire, selon les modalités suivantes: 641 heures de formation, hors activités culturelles, réparties de la manière suivante :

	Nbre heures / semaine	Nbre heures / semestre	Modalités
Août			
Cours Intensifs	20	80	Intégrés dans les cours CI
TOTAL	20	80	

1° semestre			
cours de langue spécifique	12	156	cours spécifique
lexique B1.0	2	26	Intégrés dans les cours DUEF
culture et société	2	26	Intégrés dans les cours DUEF
phonie-graphie	3	39	cours spécifique
atelier de conversation culturelle	2	26	tutorat linguistique
atelier d'accompagnement à l'intégration universitaire		3	tutorat linguistique
TOTAL	21	273 + 3 heures	

2° semestre			
cours de langue B2	6	78	Intégrés dans les cours DUEF
cours de techniques B2	2	26	Intégrés dans les cours DUEF
cours de lexique B2.0	2	26	Intégrés dans les cours DUEF
cours de FOU	5	65	cours spécifique
cours de culture et société	2	26	Intégrés dans les cours DUEF
1 UE dans la composante de l'université visée par l'étudiant	2	26	UGA
atelier d'accompagnement à l'intégration universitaire		12	tutorat linguistique
activités sportives	2	26	Engagement étudiant SUAPS
TOTAL	21	273 + 12 heures	

Objectifs :

Ce DU vise l'acquisition de compétences linguistiques, culturelles et méthodologiques relatives au niveau B2 du CECRL avec pour visée immédiate de permettre la réinsertion dans un parcours d'études, d'étudiants en exil.

Compétences visées :

A l'issue de la formation, les étudiants maîtriseront les 4 compétences du niveau B2 (acquis) qui seront validées par l'évaluation finale des épreuves de langue du DUEF B2.

Parallèlement aux compétences linguistiques, la formation vise à faire acquérir les compétences culturelles et académiques nécessaires à la réussite universitaire. A l'issue de cette formation, les étudiants devront être capables de :

- connaître les codes universitaires et savoir faire face aux modes d'évaluation traditionnels de l'université française
- répondre aux exigences du travail personnel : organisation méthodologique, recherche documentaire
- prendre des notes et rédiger en français
- prendre la parole en français dans un exposé court
- s'intégrer dans un groupe de travail en français
- savoir présenter sa candidature à l'université (recherche d'information, rédaction de lettre de motivation et CV)

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Public concerné : Tout étudiant en exil, avec un statut de demandeur d'asile, réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, âgé de 18 ans ou plus. (à 26 ans) (FC)

Niveau de recrutement : Formation initiale pour les étudiants en exil ayant obtenu le baccalauréat ou tout diplôme équivalent justifiant des pré-requis nécessaires pour intégrer l'université.

2.2 Conditions d'admission

Niveau A2 acquis, B1 en cours minimum.

Un test de positionnement est organisé à l'arrivée, ainsi qu'un entretien de motivation auprès d'un jury d'admission constitué de représentants du CUEF de Grenoble et éventuellement de membres invités.

II. Organisation des enseignements

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : août-mai

Durée de la formation : 9 mois

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 574 heures + 67 heures d'ateliers (animés par des stagiaires ou étudiants engagés)

ECTS :

Article 4 : Composition des enseignements

Stage : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

III. Contrôle des aptitudes et des connaissances

Article 5 : Modalités d'examen

La présence est obligatoire

Toute absence doit être justifiée (justificatif médical ou administratif). Le justificatif doit être présenté au service scolarité dans un délai de cinq jours après le retour. Au de-là de ce délai l'absence sera considérée comme non justifiée.

5.2 Remarques et précisions éventuelles

Voir tableau MCC

5.3 Absences aux examens

- Un rattrapage est organisé sur demande et présentation d'un justificatif administratif ou médical. Le rattrapage est organisé dans un délai d'un mois maximum après la date de l'examen.
- En cas d'absence aux examens, sans justificatif, l'étudiant aura la note zéro.
- La présence est obligatoire aux examens intermédiaires comme aux examens finaux.

Article 6 : Résultat

6.1 Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.

Le jury se déroule en mai ou en juin.

6.2 Conditions d'obtention du DU/DIU

La moyenne globale des notes doit être supérieure ou égale à 10/20.

6.3 Redoublement

Le redoublement est possible après examen de la situation individuelle particulière de l'étudiant, par un jury composé de la responsable de la formation, la responsable de la scolarité et la direction.

IV. Frais de scolarité

Article 7 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : sans objet (étudiants exonérés)

Tarifs Formation continue : non concerné

Exonération : Recettes Dotation UGA

UGA 5 000 €

COMUE 10 000 €

Fondation UGA 15 000 €

AUF 10 000 €

Total recettes 40 000 €

V. Dispositions diverses

Article 8 : Dispositions spécifiques à la formation

Poursuite d'études à l'UGA :

L'obtention du diplôme PASSERELLE - Etudiants en exil permettra l'intégration dans un cursus d'études à l'UGA.

Les étudiants réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire auront accès aux bourses et aux logements du CROUS à la rentrée 2019

A l'occasion d'un déplacement à l'Université de Strasbourg, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a annoncé plusieurs mesures pour améliorer l'accueil des étudiants réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire avec le concours du Réseau des Migrants dans l'Enseignement Supérieur (MENS).

Communiqué - Publication : 12.04.2019

Frédérique Vidal

Dès la rentrée prochaine, les formations "DU passerelle - Etudiants en exil" qui accueillent des étudiants réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire seront inscrites au registre des formations éligibles aux aides sociales. Ainsi, les étudiants qui y sont inscrits pourront avoir accès aux Bourses sur Critères Sociaux, au logement étudiant du réseau CROUS, aux aides spécifiques ainsi qu'à la restauration collective.

En prenant cette mesure, la ministre souhaite mettre fin à une situation absurde : les étudiants réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire sont majoritairement inscrits au sein de Diplômes universitaires (DU) "Passerelle -Etudiants en exil" afin de faciliter leur intégration. Or, ces DU ne font aujourd'hui pas partie de la liste des formations éligibles aux aides sociales distribuées par le réseau des CROUS. A partir de la rentrée 2019, l'ensemble des formations accueillant des étudiants réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire seront ainsi inscrites au registre des formations éligibles, via une circulaire que la ministre adressera au réseau national des œuvres universitaires et scolaires, le CNOUS.

La ministre demande également à l'ensemble de ces formations de sensibiliser les étudiants réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire à l'ensemble des nouveaux droits qui leurs sont ouverts, afin qu'ils soient nombreux à s'en saisir.

2000 étudiants seront potentiellement concernés par cette mesure et une trentaine d'universités auront mis en place un "DU Passerelle - Etudiants en exil" dès la rentrée prochaine. L'Etat s'engage à verser aux CNOUS le montant des bourses qui sera versé aux étudiants éligibles, soit un montant prévisionnel de 8 millions d'euros.

C'est à l'occasion de la présentation par l'Université de Strasbourg d'un dispositif exemplaire en matière d'accueil des étudiants réfugiés que la ministre a souhaité faire cette annonce. Elle a notamment déclaré : « Le Comité interministériel à l'intégration de juin 2018 a montré l'engagement du Gouvernement pour faire en sorte que nous accueillions mieux les étudiants réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire. J'ai souhaité que nous allions plus loin encore car l'un des enjeux majeurs des étudiants en exil est de pouvoir commencer ou reprendre des études dans des conditions décentes, avec une véritable perspective d'insertion professionnelle et sociale. En ouvrant l'accès à l'ensemble des dispositifs d'aide qu'offre l'Etat, nous augmentons les chances de succès. Je sais pouvoir compter sur la mobilisation de l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche pour cela ».

Bourses et aides aux étudiants

Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2019-2020

NOR : ESRS1916927C

circulaire n° 2019-096 du 18-6-2019

MENJ - MESRI - DGESIP A2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités ; aux vice-recteurs de Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française et Nouvelle-Calédonie ; au chef du service de l'éducation de Saint-Pierre-et-Miquelon ; aux présidentes et présidents d'université ; aux présidentes et présidents de communauté d'universités et d'établissements ; aux directrices et directeurs d'établissement d'enseignement supérieur ; aux proviseuses et proviseurs ; à la présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ; aux directrices générales et directeurs généraux des Crous

La présente circulaire, dont les dispositions sont applicables pour l'année universitaire 2019-2020, annule et remplace la circulaire n° 2018-079 du 25 juin 2018 relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2018-2019.

En application des dispositions de l'article L. 821-1 du Code de l'éducation, l'État peut attribuer des aides financières aux étudiants inscrits en formation initiale. Ces aides sont destinées à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, à améliorer les conditions d'études et à contribuer à la réussite des étudiants.

Les aides accordées par l'État sont les suivantes :

I. Bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux

La bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux est accordée à l'étudiant confronté à des difficultés matérielles ne lui permettant pas d'entreprendre ou de poursuivre des études supérieures.

Elle constitue une aide complémentaire à celle de la famille. À ce titre, elle ne peut se substituer à l'obligation alimentaire telle que définie par les dispositions des articles 203 et 371-2 du Code civil qui imposent aux parents d'assurer l'entretien de leurs enfants, même majeurs, tant que ces derniers ne sont pas en mesure de subvenir à leurs propres besoins.

Les revenus ainsi que les charges de la famille sont pris en compte pour déterminer le taux de la bourse fixé en application d'un barème national.

Durant la totalité de ses études supérieures, un étudiant peut se prévaloir de droits annuels de bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux selon les modalités prévues en annexe.

Le maintien de la bourse est soumis à des conditions de progression dans les études, d'assiduité aux cours et de présence aux examens.

Pour bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux, l'étudiant doit être inscrit dans une formation relevant de la compétence du ministre chargé de l'enseignement

supérieur conduisant à un diplôme national de l'enseignement supérieur ou habilitée à recevoir des boursiers.

L'étudiant doit par ailleurs satisfaire à des critères d'âge, de diplôme et de nationalité.

La demande de bourse sur critères sociaux est effectuée chaque année à l'aide du dossier social étudiant (DSE), par voie électronique, en se connectant au portail numérique www.etudiant.gouv.fr, rubrique « messervices.etudiant.gouv.fr ».

II. Aide au mérite

Une aide au mérite complémentaire à une bourse sur critères sociaux est également susceptible d'être accordée à l'étudiant dans les conditions fixées à l'annexe 8.

III. Aide à la mobilité internationale

Une aide à la mobilité internationale peut être accordée à l'étudiant qui effectue un séjour à l'étranger dans le cadre de son cursus d'études. Cette aide contribue à la politique d'ouverture internationale menée par les établissements publics d'enseignement supérieur.

Les dispositions relatives aux conditions requises pour l'obtention d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux, d'une aide au mérite et d'une aide à la mobilité internationale sont développées dans les annexes suivantes.

Cette circulaire sera publiée au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
Brigitte Plateau

Annexe 1 - Conditions d'études

Principe

Pour bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux, l'étudiant doit être inscrit en formation initiale, en France ou dans un État membre du Conseil de l'Europe, dans un établissement d'enseignement public ou privé et dans une formation habilitée à recevoir des boursiers. Il doit par ailleurs suivre à temps plein des études supérieures relevant de la compétence du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

1 - Diplômes, concours et formations préparés dans les établissements publics ouvrant droit à bourse

- la capacité en droit pour les pupilles de la Nation ;
- les classes de mise à niveau en vue de la préparation d'un brevet de technicien supérieur (BTS) Hôtellerie restauration mises en place conformément à l'arrêté ministériel du 19 février 2018 ;
- les classes passerelles ouvertes par le recteur en vue de l'accès à une première année de préparation d'un BTS ;
- les classes préparatoires aux études supérieures (CPES) ;

- les classes préparatoires à l'entrée en première année d'étude universitaire ;
- les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ;
- le diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) ;
- le diplôme universitaire de technologie (DUT) ;
- le brevet de technicien supérieur (BTS) ;
- le diplôme des métiers d'art (DMA) ;
- le diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) ;
- la licence ;
- les formations complémentaires en un an entreprises durant l'année universitaire qui suit immédiatement l'obtention d'un BTS ou d'un DUT (excepté les formations complémentaires d'initiatives locales - FCIL), proposées dans une université - pour la préparation d'un diplôme d'université - ou dans un lycée et constituant une troisième année d'études supérieures permettant l'entrée dans la vie active ;
- les classes préparatoires adaptation technicien supérieur (ATS) en un an, entreprises après l'obtention d'un BTS ou d'un DUT, permettant une poursuite d'études et notamment l'accès aux grandes écoles généralistes ou spécialisées ;
- le diplôme d'État d'éducateur spécialisé préparé dans un lycée public ou un institut universitaire de technologie (IUT) ;
- le diplôme d'expert en automobile (un an après un DUT ou un BTS) ;
- le diplôme d'État d'audioprothésiste ;
- le diplôme d'État de psychomotricien ;
- le diplôme national de technologie spécialisé (DNSTS) ;
- le diplôme de conseiller en économie sociale et familiale (DCESF) ;
- le diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ;
- le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) ;
- le diplôme national de guide interprète national après un diplôme de niveau bac + 2 ;
- le certificat de capacité d'orthoptiste ;
- le diplôme supérieur d'arts appliqués (DSAA) ;
- le certificat de capacité d'orthophoniste ;
- le master ;
- le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) ;
- le diplôme national d'œnologue (DNO) ;

- la première année et la première année adaptée des études de santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) ;
- de la deuxième à la sixième année des études de médecine ;
- de la deuxième à la sixième année des études de pharmacie et d'odontologie (cycle court) ;
- les candidats ayant été autorisés à se présenter une deuxième fois aux épreuves classantes nationales, conformément aux dispositions de l'article R. 632-5 du Code de l'éducation ;
- le diplôme d'État d'infirmier en pratiques avancées ;
- les formations conduisant au diplôme d'ingénieur, y compris les cycles préparatoires intégrés ;
- les formations conduisant au diplôme des instituts d'études politiques (IEP) ;
- les diplômes propres aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) ayant fait l'objet d'une habilitation à recevoir des boursiers ;
- le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) et le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (Dejeps) préparés dans un centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (Creps) et ayant fait l'objet d'une habilitation à recevoir des boursiers ;
- les diplômes d'établissement étudiant entrepreneur (D3E) délivrés dans le cadre de la formation assurée par les pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (Pepite) labellisés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- le diplôme d'université passerelle-étudiants en exil délivré par les universités membres du réseau migrants dans l'enseignement supérieur (Mens) ;
- la préparation du concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes), du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (Capet), du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (Capeps), du concours d'accès aux listes d'aptitude aux fonctions des maîtres de l'enseignement privé (Cafep), du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP), du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE), du concours de recrutement des psychologues de l'éducation nationale (psyEN) et du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation (CACPE) ;
- les formations mises en œuvre par les instituts de préparation à l'administration générale (IPAG) et les centres de préparation à l'administration générale (CPAG) en vue de la préparation aux concours de la fonction publique de l'État, territoriale ou hospitalière ;
- les formations mises en œuvre par les centres de préparation au concours externe de l'École nationale d'administration ;
- les formations mises en œuvre par les instituts d'études judiciaires (IEJ) en vue de la préparation aux concours de la fonction publique de l'État, territoriale ou hospitalière et à l'examen d'entrée aux centres régionaux de formation à la profession d'avocat (CRFPA) ;
- les préparations supérieures dispensées dans le cadre d'une formation ouverte à distance (FOAD), d'un centre de téléenseignement et notamment celles organisées dans les campus numériques. Ces études peuvent être proposées par l'établissement ou par le centre national d'enseignement à distance (Cned). Les étudiants doivent remplir les conditions générales

d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux fixées par la présente circulaire.

2 - Diplômes, concours et formations préparés dans les établissements privés ou dans les établissements d'un pays membre du Conseil de l'Europe

Certains établissements ou certaines formations peuvent accueillir des étudiants boursiers dès lors qu'ils ont obtenu du ministre chargé de l'enseignement supérieur une habilitation à recevoir des boursiers. Selon leur statut, ces établissements ou formations relèvent soit d'une habilitation de plein droit, soit d'une habilitation sur décision ministérielle.

2.1 - Habilitation de plein droit à recevoir des boursiers

Sont habilités de plein droit à recevoir des boursiers dans les conditions fixées par la réglementation concernant les étudiants des établissements d'enseignement supérieur public :

a) les établissements d'enseignement supérieur privés régis par les dispositions du titre III du livre VII du Code de l'éducation et existant à la date du 1er novembre 1952, ainsi que les établissements d'enseignement supérieur remplissant les conditions posées à l'article L. 731-5 du même Code (en application des premier et deuxième alinéas de l'article L. 821-2 du Code de l'éducation) ;

b) les centres de formation pédagogique des maîtres de l'enseignement privé du premier degré ayant une convention avec l'État (en application du décret n° 75-37 du 22 janvier 1975) ;

c) les formations placées sous contrat d'association avec l'État et assurées dans des établissements privés également sous contrat d'association avec l'État (en application des articles R. 442-33 et suivants du Code de l'éducation) y compris les formations complémentaires en un an placées sous contrat d'association avec l'État et constituant une troisième année après l'obtention d'un BTS ou d'un DUT.

2.2 - Habilitation à recevoir des boursiers sur décision ministérielle

Sont habilités sur décision ministérielle à recevoir des boursiers :

a) les établissements d'enseignement supérieur privés, régis par les dispositions du titre III du livre VII du Code de l'éducation, ouverts après le 1er novembre 1952 (en application du troisième alinéa de l'article L. 821-2 du Code de l'éducation) ;

b) les établissements d'enseignement supérieur technique privés légalement ouverts et reconnus par l'État (en application des articles L. 443-1 à L. 443-3 du Code de l'éducation) ;

c) les formations dispensées dans un pays membre du Conseil de l'Europe et conformes aux conditions énoncées ci-dessous.

Réseau Migrants dans l'Enseignement
supérieur

Création DU PASSERELLE- Etudiants en exil

Groupe FLE - MEnS

Objectifs du dépôt de dossier DU Passerelle

Situation actuelle

Les étudiants en exil (demandeurs d'asile, en protection subsidiaire, réfugiés ...) titulaires d'un diplôme d'études secondaires et présentant un projet universitaire (poursuite d'études commencées dans leur pays d'origine ou dans les pays de transit ou 1^{ère} inscription) sont accueillis (en étant exonérés des droits d'inscription) dans les centres universitaires après validation de leur dossier et passation d'un test de niveau de langue. Les résultats des tests permettent ensuite de les placer dans les DUEF (Diplômes Universitaires d'Etudes Françaises, ces diplômes universitaires sont proposés par les centres universitaires affiliés à l'ADCUEFE (Association des Directeurs des Centres Universitaires d'Etudes Françaises, en cours dans une quarantaine d'universités françaises) en fonction de leur niveau DUEF A1, DUEF A2, DUEF B1, DUEF B2, DUEF C1. Chaque DUEF est validé par semestre. Ainsi un étudiant arrivant avec un niveau A1, valide son niveau B2 en deux ans (1^{ère} année A1/A2, 2^{ème} année B1/B2. Le niveau B2 est le niveau requis pour s'inscrire dans les universités françaises (quelques exceptions sont à noter dans les filières purement scientifiques), en LSH, Droit, ... le niveau C1 est de plus en plus souvent requis pour l'entrée en Master.

Objectifs de la demande

Les étudiants en exil s'inscrivant dans les cours de langue universitaires, ne peuvent recevoir les aides du CROUS car leur inscription n'est pas en LMD, situation qui a un impact direct sur leur apprentissage, souvent ralenti par de nombreux problèmes financiers, d'hébergement ...

Faire reconnaître les DU Passerelle « A1 », « A2 », « B1 », « B2 », « C1 » par le Ministère comme Diplômes donnant droit aux bourses permettrait à ces étudiants une intégration linguistique et socioculturelle plus rapide, avec une formation de qualité facilitant la poursuite d'études en LMD.

<p>1. Objectifs de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les principaux objectifs de la formation sont de permettre aux étudiants en exil d'acquérir un niveau « autonome » en langue française : pour intégrer une formation LMD (à partir du niveau B2), d'acquérir une compétence interculturelle leur permettant une intégration réussie et la maîtrise des codes du système universitaire français. • Ainsi sera mis en place un enseignement de FLE, proposant des activités de réception, de production, de médiation et d'interaction, tant à l'oral qu'à l'écrit, selon les 6 niveaux du CECR du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) : niveaux débutants : A1 / A2 ; niveaux intermédiaires : B1 / B2 ; niveaux avancés : C1 / C2. • Pour déterminer leur niveau, un test de placement obligatoire est organisé à l'arrivée des étudiants pour les personnes non titulaires d'un diplôme DELF ou DALF ou d'un centre de l'ADCUEFE. • Dès les premiers niveaux, des activités culturelles, un accompagnement à l'orientation, à l'intégration universitaire et au monde socio-professionnel sont proposés. • Dès le niveau B1, des cours optionnels sont proposés pour acquérir soit des savoirs disciplinaires, soit des compétences culturelles au choix des universités. • Des cours de remise à niveau académique tenant compte du projet professionnel pourront également être proposés au choix des universités.
<p>2. Opportunité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunité de la création ou du renouvellement du DU (notamment nombres d'inscrits) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les DU PASSERELLE – Etudiants en exil, constituent une offre de formation de qualité permettant aux étudiants en situation de migration d'intégrer dans de bonnes conditions linguistiques, culturelles et académiques la filière universitaire de leur choix.
<p>3. Type de DU</p> <ul style="list-style-type: none"> • DU préparatoires à l'accès à une formation initiale (mise à niveau) Si oui laquelle : • DU complémentaire à une formation initiale Si oui laquelle : 	<ul style="list-style-type: none"> • Ces DU trouvent spécifiquement leur raison d'être en l'intégration aux formations universitaires de type LMD, en proposant aux étudiants un niveau en langue française (niveau B2 acquis) et de compétences culturelles et académiques suffisant à la réussite universitaire. Ils se caractérisent par un accompagnement personnalisé de l'ensemble de la communauté universitaire (étudiants, associations, ...) • Ils sont ainsi complémentaires à une formation disciplinaire initiale.

Maquette DU PASSERELLE – Etudiants en exil

	Equivalent du baccalauréat (diplôme d'études secondaires)
Durée de la formation	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 5px;">1 an</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 5px;">2 ans</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 5px;">3 ans</div> </div> <p>Formation dispensée au semestre. Chaque semestre correspond à un niveau. 1 an (A1 et A2), 2 ans (B1 et B2), 3 ans (C1 et C2). A noter que pour certains Masters, le DALF C1 est désormais demandé. Calendrier : Semestre 1 : septembre - décembre. Semestre 2 : janvier-mai.</p>

♦ Formation organisée en alternance : non

♦ Montant des droits d'inscription : Il est fixé par délibération du Conseil d'Administration pour chaque rentrée universitaire au vu du coût du diplôme et des charges administratives induites. Tarif en vigueur actuel : **Gratuité demandée**/semestre.

Chaque étudiant du DU passerelle se voit remettre une carte d'étudiant lui donnant accès à toutes les structures dont bénéficie tout étudiant inscrit à l'université.

♦ Cette création/modification est demandée à partir de l'année universitaire : 2019/2020

A, le (*date de dépôt du dossier*) :

Nom et Signature de l'enseignant responsable
de la Formation

.....

Avis de la Vice-Présidence des Relations
internationales
Date et Signature

Avis du Conseil de la composante :

Date et Signature du Directeur

Avis de la direction du SUFCO, le cas
échéant :
Date et signature

PRÉCONISATIONS

La création des DU Passerelle nécessite l'obtention de notes et ces DU s'adressant à un public migrant spécifique nécessitent obligatoirement d'être combiné avec du tutorat et de l'accompagnement pour être viable : Accompagnement académique par des tuteurs, accompagnement social et culturel par des binômes étudiants, associations ... Ce tutorat et cet accompagnement devront faire l'objet d'une évaluation par un enseignant, que celle-ci s'appuie sur une note chiffrée ou non.

- Le nombre de semaines n'est pas précisé car certains établissements fonctionnent sur 12 d'autres sur 13 semaines
- Les DU se présentent entre 200 et 260 H environ (afin de garder une souplesse permettant de s'adapter à tous les établissements) incluant des activités culturelles, des ateliers d'orientation et de l'accompagnement social et universitaire.
- Au volume horaire des cours s'ajoute du tutorat linguistique
- Tous les niveaux peuvent être ouverts sur les 2 semestres, en fonction des effectifs et du fonctionnement du centre

RECOMMANDATIONS

- Envisager l'obtention du C2I
- Donner la possibilité aux étudiants de suivre des cours d'anglais si nécessaire à leur formation
- Les DU Passerelle seront validés à chaque fin de semestre, 1 DU =1 niveau sur 1 semestre

Maquette DU PASSERELLE – Etudiants en exil

En fonction des universités (ou assimilés) chaque DU est ouvert par semestre (Semestre 1/Semestre 2)

DU A1 Public étudiants débutants

DESCRIPTEUR NIVEAU A1

Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant - par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. - et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

1 ^{ère} année						
Diplôme d'université :		DU A1				
Nature	Semestre 1	Volume horaire total étudiant	CM	TD	TP	HETD
<i>Précisez s'il s'agit d'une UE ou d'un ECUE</i>	<i>Indiquez les intitulés de tous les UE ou ECUEs : (60 caractères maximum)</i>					
UE1	UE1A1 Compréhension orale	32,5 à 39				32,5 à 39
UE2	UE2A1 Production orale dont Phonétique	52 à 58,5				52 à 58,5
UE3	UE3A1 Compréhension écrite	19,5 à 26				19,5 à 26
UE4	UE4 A1 Production écrite dont Outils linguistiques	78 à 84,5				78 à 84,5
						182-208 H
UE5	UE5A1 Activités culturelles, ateliers, accompagnement (...)					
ACTIVITES CULTURELLES et SPORTIVES, associatives et citoyennes	Activités culturelles associées au cours mais aussi celles proposées par l'université ou associations étudiantes					
Vers les formations Orientation et immersion pour la reprise d'études	Pistes : SUAIO : Ateliers orientation BAIP : Ateliers CV, lettres ... Immersion en formation selon					
Intégration à la communauté universitaire et au monde socio-professionnel	Accompagnement social, universitaire avec parrainage, mentorat, stage, etc.					
	Total semestre 1					222-258 H

Enveloppe à répartir au choix des universités

40 à 50 H

DESCRIPTEUR NIVEAU A1

Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant - par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. - et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

1 ^{ère} année						
Diplôme d'université :		DU A1				
Nature	Semestre 2	Volume horaire total étudiant	CM	TD	TP	HETD
<i>Précisez s'il s'agit d'une UE ou d'un ECUE</i>	<i>Indiquez les intitulés de tous les UE ou ECUEs : (60 caractères maximum)</i>					
UE1	UE1A1 Compréhension orale	32,5 à 39				32,5 à 39
UE2	UE2A1 Production orale dont Phonétique	52 à 58,5				52 à 58,5
UE3	UE3A1 Compréhension écrite	19,5 à 26				19,5 à 26
UE4	UE4A1 Production écrite dont Outils linguistiques	78 à 84,5				78 à 84,5
	Total semestre					182-208 H
UE5	UE5A1 Activités culturelles, ateliers, accompagnement (...)					
ACTIVITES CULTURELLES et SPORTIVES, associatives et citoyennes	Activités culturelles associées au cours mais aussi celles proposées par l'université ou associations étudiantes					
Vers les formations Orientation et immersion pour la reprise d'études	Pistes : SUAIO : Ateliers orientation BAIP : Ateliers CV, lettres ... Immersion en formation selon projet					
Intégration à la communauté universitaire et au monde socio-professionnel	Accompagnement social, universitaire avec parrainage, mentorat, stage, etc.					
	Total semestre 2					222-258 H

Enveloppe à répartir au choix des universités
40 à 50 H

DESCRIPTEUR NIVEAU A2

Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.

1 ^{ère} année						
Diplôme d'université :	DU A2					
Nature	Semestre 1	Volume horaire total étudiant	CM	TD	TP	HETD
<i>Précisez s'il s'agit d'une UE ou d'un ECUE</i>	<i>Indiquez les intitulés de tous les UE ou ECUEs : (60 caractères maximum)</i>					
UE1	UE1A2 Compréhension orale	32,5 à 39				32,5 à 39
UE2	UE2A2 Production orale dont Phonétique	52 à 58,5				52 à 58,5
UE3	UE3A2 Compréhension écrite	19,5 à 26				19,5 à 26
UE4	UE4A2 Production écrite dont Outils linguistiques	78 à 84,5				78 à 84,5
						182-208 H
UE5	UE5A2 Activités culturelles, ateliers, accompagnement (...)					
ACTIVITES CULTURELLES et SPORTIVES, associatives et citoyennes	Activités culturelles associées au cours mais aussi celles proposées par l'université ou associations étudiantes					
Vers les formations Orientation et immersion pour la reprise d'études	Pistes : SUAIO : Ateliers orientation BAIP : Ateliers CV, lettres ... Immersion en formation selon projet					
Intégration à la communauté universitaire et au monde socio-professionnel	Accompagnement social, universitaire avec parrainage, mentorat, stage, etc.					
	Total semestre 1					222-258 H

Enveloppe à répartir au choix des universités
40 à 50 H

Maquette DU PASSERELLE – Etudiants en exil

1 ^{ère} année						
Diplôme d'université :	DU A2					
Nature	Semestre 2	Volume horaire total étudiant	CM	TD	TP	HETD
<i>Précisez s'il s'agit d'une UE ou d'un ECUE</i>	<i>Indiquez les intitulés de tous les UE ou ECUEs : (60 caractères maximum)</i>					
UE1	UE1A2 Compréhension orale	32,5 à 39				32,5 à 39
UE2	UE2A2 Production orale dont Phonétique	52 à 58,5				52 à 58,5
UE3	UE3A2 Compréhension écrite	19,5 à 26				19,5 à 26
UE4	UE4A2 Production écrite dont Outils linguistiques	78 à 84,5				78 à 84,5
						182-208 H
UE5	UE5A2 Activités culturelles, ateliers, accompagnement (...)					
ACTIVITES CULTURELLES et SPORTIVES, associatives et citoyennes	Activités culturelles associées au cours mais aussi celles proposées par l'université ou associations étudiantes					
Vers les formations Orientation et immersion pour la reprise d'études	Pistes : SUAIO : Ateliers orientation BAIP : Ateliers CV, lettres ... Immersion en formation selon projet					
Intégration à la communauté universitaire et au monde socio-professionnel	Accompagnement social, universitaire avec parrainage, mentorat, stage, etc.					
	Total semestre 2					222-258 H

Enveloppe à répartir au choix des universités
40 à 50 H

DESCRIPTEUR NIVEAU B1

Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.

Maquette DU PASSERELLE – Etudiants en exil

Diplôme d'université	2ème année					HETD
	DU B1					
Nature	Semestre 1	Volume horaire total étudiant	CM	TD	TP	
Précisez s'il s'agit d'une UE ou d'un ECUE	Indiquez les intitulés de tous les UE ou ECUEs : (60 caractères maximum)					
UE1	UE1B1 Activités de l'oral	45,5 à 65				45,5 à 65
	UE11B1 Compréhension orale	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE12B1 Production orale dont Phonétique	26 à 39				26 à 39
UE2	UE2B1 Activités de l'écrit	65 à 78				65 à 78
	UE21B1 Compréhension écrite	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE22B1 Production écrite dont Outils linguistiques	45,5 à 52				45,5 à 52
UE3	UE3B1 Méthodologie universitaire dont système universitaire (Initiation)	19,5 à 26				19,5 à 26
UE4	UE4B1 Cours complémentaires Enseignements en lien avec la culture et le mode de vie en France et dans les universités françaises : littérature, droits civiques...	26 à 52				26 à 52
COURS OBLIGATOIRE	UE41B1 Culture(s) et société	19,5 à 26				19,5 à 26
Cours de langue au choix	UE42B1 Anglais	19,5 à 26				19,5 à 26
Autre option	UE43B1 idem	19,5 à 26				19,5 à 26
						156 à 221 H
UE5	UE5B1 Activités culturelles, ateliers, accompagnement (...)					
ACTIVITES CULTURELLES et SPORTIVES, associatives et citoyennes	UE51B1 Activités culturelles associées au cours mais aussi celles proposées par l'université ou associations étudiantes					
Vers les formations Orientation et immersion pour la reprise d'études	UE52B1 Pistes : SUAIO : Ateliers orientation BAIP : Ateliers CV, lettres ... Immersion en formation selon projet					
Intégration à la communauté universitaire et au monde socio-professionnel	UE53B1 Accompagnement social, universitaire avec parrainage, mentorat, stage, etc.					
	Total semestre 1					196-271 H

Enveloppe à répartir au choix des universités

40 à 50 H

2ème année

B1

Diplôme
d'université

	Semestre 2	Volume horaire total étudiant	CM	TD	TP	HETD
Précisez s'il s'agit d'une UE ou d'un ECUE	Indiquez les intitulés de tous les UE ou ECUEs : (60 caractères maximum)					
UE1	UE1B1 Activités de l'oral	45,5 à 65				45,5 à 65
	UE11B1 Compréhension orale	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE12B1 Production orale dont Phonétique	26 à 39				26 à 39
UE2	UE2B1 Activités de l'écrit	65 à 78				65 à 78
	UE21B1 Compréhension écrite	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE22B1 Production écrite dont Outils linguistiques	45,5 à 52				45,5 à 52
UE3	UE3B1 Méthodologie universitaire dont système universitaire (Initiation)	19,5 à 26				19,5 à 26
UE4	UE4B1 Cours complémentaires Enseignements en lien avec la culture et le mode de vie en France et dans les universités françaises : littérature, droits civiques...	26 à 52 (En fonction du nombre de semaines/heures par semestre)				26 à 52
COURS OBLIGATOIRE	UE41B1 Culture(s) et société	19,5 à 26				19,5 à 26
Cours de langue au choix	UE42B1 Anglais	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE43B1 idem	19,5 à 26				19,5 à 26
						156 à 221 H
UE5	UE5B1 Activités culturelles, ateliers, accompagnement (...)					
ACTIVITES CULTURELLES et SPORTIVES, associatives et citoyennes	UE51B1 Activités culturelles associées au cours mais aussi celles proposées par l'université ou associations étudiantes					
Vers les formations Orientation et immersion pour la reprise d'études	UE52B1 Pistes : SUAIO : Ateliers orientation BAIP : Ateliers CV, lettres ... Immersion en formation selon projet					
Intégration à la communauté universitaire et au monde socio-professionnel	UE53B1 Accompagnement social, universitaire avec parrainage, mentorat, stage, etc.					
	Total semestre 2					196-271 H

Enveloppe à répartir au choix des universités
40 à 50 H

DESCRIPTEUR NIVEAU B2

Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

Maquette DU PASSERELLE – Etudiants en exil

Diplôme d'université	DU B2					HETD
	2ème année					
Nature	Semestre 1	Volume horaire total étudiant	CM	TD	TP	
<i>Précisez s'il s'agit d'une UE ou d'un ECUE</i>	<i>Indiquez les intitulés de tous les UE ou ECUEs : (60 caractères maximum)</i>					
UE1	UE1B2 Activités de l'oral	45,5 à 58,5				45,5 à 58,5
	UE11B2 Compréhension orale	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE12B2 Production orale dont Phonétique	26 à 32,5				26 à 32,5
UE2	UE2B2 Activités de l'écrit	58,5 à 71,5				58,5 à 71,5
	UE21B2 Compréhension écrite	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE22B2 Production écrite dont Outils linguistiques	39 à 45,5				39 à 45,5
UE3	UE3B2 Méthodologie universitaire dont système universitaire	19,5 à 26				19,5 à 26
UE4	UE4B2 Cours complémentaires Enseignements en lien avec la culture et le mode de vie en France et dans les universités françaises : littérature, droits civiques...	39 à 72 (En fonction du nombre de semaines/heures par semestre)				39 à 72
COURS OBLIGATOIRE	UE41B2 Culture(s) et société	19,5 à 26				19,5 à 26
Cours de langue au choix	UE42B2 Anglais	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE43B2 idem	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE44B2 idem	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE45B2 Spécialité de leur choix à l'université avec accord composante	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE46B2 Orientation universitaire et Projet professionnel (Contact avec les entreprises de la région)	19,5 à 26				19,5 à 26
						162,5 à 228 H
UE5	UE5B2 Activités culturelles, ateliers, accompagnement (...)					
ACTIVITES CULTURELLES et SPORTIVES, associatives et citoyennes	UE51B2 Activités culturelles associées au cours mais aussi celles proposées par l'université ou associations étudiantes					
Vers les formations Orientation et immersion pour la reprise d'études	UE52B2 Pistes : SUAIO : Ateliers orientation BAIP : Ateliers CV, lettres ... Immersion en formation selon projet.					
Intégration à la communauté universitaire et au monde socio-professionnel	UE53B2 Accompagnement social, universitaire avec parrainage, mentorat, stage, etc.					
	Total semestre 1					202,5 à 278 H

Enveloppe à répartir au choix des universités

40 à 50 H

Diplôme d'université **2ème année**
DU B2

Nature	Semestre 2	Volume horaire total étudiant	CM	TD	TP	HETD
<i>Précisez s'il s'agit d'une UE ou d'une ECUE</i>	<i>Indiquez les intitulés de tous les UE ou ECUEs : (60 caractères maximum)</i>					
UE1	UE1B2 Activités de l'oral	45,5 à 58,5				45,5 à 58,5
	UE11B2 Compréhension orale	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE12B2 Production orale dont Phonétique	26 à 32,5				26 à 32,5
UE2	UE2B2 Activités de l'écrit	58,5 à 71,5				58,5 à 71,5
	UE21B2 Compréhension écrite	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE22B2 Production écrite dont Outils linguistiques	39 à 45,5				39 à 45,5
UE3	UE3B2 Méthodologie universitaire dont système universitaire	19,5 à 26				19,5 à 26
UE4	UE4B2 Cours complémentaires Enseignements en lien avec la culture et le mode de vie en France et dans les universités françaises : littérature, droits civiques...	39 à 72 (En fonction du nombre de semaines/heures par semestre)				39 à 72
COURS OBLIGATOIRE	UE41B2 Culture(s) et société	19,5 à 26				19,5 à 26
Cours de langue au choix	UE42B2 Anglais	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE43B2 idem	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE44B2 idem	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE45B2 Spécialité de leur choix à l'université avec accord composante	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE46B2 Orientation universitaire et Projet professionnel (Contact avec les entreprises de la région)	19,5 à 26				19,5 à 26
						162,5 à 228 H
UE5	UE5B2 Activités culturelles, ateliers, accompagnement (...)					
ACTIVITES CULTURELLES et SPORTIVES, associatives et citoyennes	UE51B2 Activités culturelles associées au cours mais aussi celles proposées par l'université ou associations					<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Enveloppe à répartir au choix des universités 40 à 50 H </div>
Vers les formations Orientation et immersion pour la reprise d'études	UE52B2 Pistes : SUAIO : Ateliers orientation BAIP : Ateliers CV, lettres ... Immersion en formation selon projet.					
Intégration à la communauté universitaire et au monde socio-professionnel	UE53B2 Accompagnement social, universitaire avec parrainage, mentorat, stage, etc.					
	Total semestre 2					202,5 à 278 H

DESCRIPTEURS NIVEAU C1

Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment avoir besoin de chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.

Maquette DU PASSERELLE – Etudiants en exil

Diplôme d'université	3ème année					
	DU C1					
Nature	Semestre 2	Volume horaire total étudiant	C M	TD	TP	HETD
<i>Précisez s'il s'agit d'une UE ou d'un ECUE</i>	<i>Indiquez les intitulés de tous les UE ou ECUEs : (60 caractères maximum)</i>					
UE1	UE1C1 Pratiques des discours oraux	45,5 à 58,5				45,5 à 58,5
	UE11C1 Compréhension orale	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE12C1 Production orale	26 à 32,5				26 à 32,5
UE2	UE2C1 Pratiques des discours écrits	58,5 à 71,5				58,5 à 71,5
	UE21C1 Compréhension écrite	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE22C1 Production écrite	39 à 45,5				39 à 45,5
UE3	UE3C1 Méthodologie universitaire dont système universitaire	19,5 à 26				19,5 à 26
UE4	UE4C1 Cours complémentaires Enseignements en lien avec la culture et le mode de vie en France et dans les universités françaises : littérature, droits civiques...	39 à 72 (En fonction du nombre de semaines/heures par semestre)				39 à 72
COURS OBLIGATOIRE	UE41C1 Culture(s) et société	19,5 à 26				19,5 à 26
Cours de langue au choix	UE42C1 Anglais	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE43C1 Exemple : Littérature francophone	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE44C1 Spécialité de leur choix à l'université avec accord composante	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE45C1 Orientation universitaire et Projet professionnel (Contact avec les entreprises de la région)	19,5 à 26				19,5
						162,5,5 à 228 H
UE5	UE5C1 Activités culturelles, ateliers, accompagnement (...)					
ACTIVITES CULTURELLES et SPORTIVES, associatives et citoyennes	UE51C1 Activités culturelles associées au cours mais aussi celles proposées par l'université ou associations étudiantes					
Vers les formations Orientation et immersion pour la reprise d'études	UE52C1 Pistes : SUAIO : Ateliers orientation BAIP : Ateliers CV, lettres ... Immersion en formation selon projet.					
Intégration à la communauté universitaire et au monde socio-professionnel	UE53C1 Accompagnement social, universitaire avec parrainage, mentorat, stage, etc...					
	Total semestre 1					202,5 à 278 H

Enveloppe à répartir au choix des universités
40 à 50 H

Maquette DU PASSERELLE – Etudiants en exil

		3ème année DU C1				
Diplôme d'université						
Nature	Semestre 2	Volume horaire total étudiant	CM	TD	TP	HETD
<i>Précisez s'il s'agit d'une UE ou d'un ECUE</i>	<i>Indiquez les intitulés de tous les UE ou ECUEs : (60 caractères maximum)</i>					
UE1	UEC1 Pratiques des discours oraux	45,5 à 58,5				45,5 à 58,5
	UE11C1 Compréhension orale	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE12C1 Production orale	26 à 32,5				26 à 32,5
UE2	UE2C1 Pratiques des discours écrits	58,5 à 71,5				58,5 à 71,5
	UE21C1 Réception de l'écrit	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE22C1 Production écrite dont Outils linguistiques	39 à 45,5				39 à 45,5
UE3	UE3C1 Méthodologie universitaire	19,5 à 26				19,5 à 26
UE4	UE4C1 Cours complémentaires Enseignements en lien avec la culture et le mode de vie en France et dans les universités françaises : littérature, droits civiques...	39 à 72 (En fonction du nombre de semaines/heures par semestre)				39 à 72
COURS OBLIGATOIRE	UE41C1 Culture(s) et société	19,5 à 26				19,5 à 26
Cours de langue au choix	UE42C1 Anglais	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE43C1 Exemple : Littérature francophone	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE44C1 Spécialité de leur choix à l'université avec accord composante	19,5 à 26				19,5 à 26
	UE45C1 Orientation universitaire et Projet professionnel (Contact avec les entreprises de la région)	19,5 à 26				19,5 à 26
						162,5 à 228 H
UE5	UE5C1 Activités culturelles, ateliers, accompagnement (...)					
ACTIVITES CULTURELLES et SPORTIVES, associatives et citoyennes	UE51C1 Activités culturelles associées au cours mais aussi celles proposées par l'université ou associations étudiantes					
Vers les formations Orientation et immersion pour la reprise d'études	UE52C1 Pistes : SUAIO : Ateliers orientation BAIP : Ateliers CV, lettres ... Immersion en formation selon projet					
Intégration à la communauté universitaire et au monde socio-professionnel	UE53C1 Accompagnement social, universitaire avec parrainage, mentorat, stage, etc.					
	Total semestre 2					202,5 à 278 H

Enveloppe à répartir au choix des universités

40 à 50 H

SYNTHESE DESCRIPTEURS NIVEAUX A1 A2 B1 B2 C1 C2 DU CECR (CADRE EUROPEEN COMMUN DE REFERENCE POUR LES LANGUES)

UTILISATEUR EXPÉRIMENTÉ	C2	Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.
	C1	Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.
UTILISATEUR INDÉPENDANT	B2	Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
	B1	Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.
UTILISATEUR ÉLÉMENTAIRE	A2	Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.
	A1	Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant - par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. - et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

Maquette DU PASSERELLE – Etudiants en exil

GRILLE POUR L'AUTOEVALUATION

	A1	A2	B1	B2	C1	C2
Écouter	Je peux comprendre des mots familiers et des expressions très courantes au sujet de moi-même, de ma famille et de l'environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement.	Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquent relatifs à ce qui me concerne de très près (par ex. moi-même, ma famille, les achats, l'environnement proche, le travail). Je peux saisir l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs.	Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et si l'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs, etc. Je peux comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui m'intéressent à titre personnel ou professionnel si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte.	Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.	Je peux comprendre des textes factuels ou littéraires longs et complexes et en apprécier les différences de style. Je peux comprendre des articles spécialisés et de longues instructions techniques même lorsqu'ils ne sont pas en relation avec mon domaine.	Je n'ai aucune difficulté à comprendre le langage oral, que ce soit dans les conditions du direct ou dans les médias et quand on parle vite, à condition d'avoir du temps pour me familiariser avec un accent particulier.
C O M P R E						
E N D R E	Je peux comprendre des noms familiers, des mots ainsi que des phrases très simples, par exemple dans des annonces, des affiches ou des catalogues.	Je peux lire des textes courts très simples. Je peux trouver une information particulière prévisible dans des documents courants comme les publicités, les prospectus, les menus et les horaires et je peux comprendre des lettres personnelles courtes et simples.	Je peux comprendre à la majorité des situations que l'on peut rencontrer au cours d'un voyage dans une région ou la langue est parlée. Je peux prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel ou qui concernent la vie quotidienne (par exemple famille, loisirs, travail, voyage et actualité).	Je peux communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif. Je peux participer activement à une conversation dans des situations familiales, présenter et défendre mes opinions.	Je peux lire sans effort tout type de texte, même abstrait ou complexe quant au fond ou à la forme, par exemple un manuel, un article spécialisé ou une oeuvre littéraire.	
P A R L	Je peux communiquer, de façon simple, à condition que l'interlocuteur soit disposé à répéter ou à reformuler ses phrases plus lentement et à m'aider à formuler ce que j'essaie de dire. Je peux poser des questions simples sur des sujets familiers ou sur ce dont j'ai immédiatement besoin, ainsi que répondre à de telles questions.	Je peux utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples ma famille et d'autres gens, mes conditions de vie, ma formation et mon activité professionnelle actuelle ou récente.	Je peux m'exprimer de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes opinions et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.	Je peux présenter des descriptions claires et détaillées de sujets complexes, en intégrant des thèmes qui leur sont liés, en développant certains points et en terminant mon intervention de façon appropriée.	Je peux participer sans effort à toute conversation ou discussion et je suis aussi très à l'aise avec les expressions idiomatiques et les tournures courantes. Je peux m'exprimer couramment et exprimer avec précision de fines nuances de sens. En cas de difficulté, je peux faire marche arrière pour y remédier avec assez d'habileté et pour qu'elle passe presque inaperçue.	
L E R	Je peux utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire mon lieu d'habitation et les gens que je connais.	Je peux écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements.	Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux écrire des lettres personnelles pour décrire des expériences et impressions.	Je peux m'exprimer dans un texte clair et bien structuré et développer mon point de vue. Je peux écrire sur des sujets complexes dans une lettre, un essai ou un rapport, en soulignant les points que je juge importants. Je peux adopter un style adapté au destinataire.	Je peux présenter une description ou une argumentation claire et fluide dans un style adapté au contexte, construire une présentation de façon logique et aider mon auditeur à remarquer et à se rappeler les points importants.	
E C R I R E	Je peux écrire une courte carte postale simple, par exemple de vacances. Je peux porter des détails personnels dans un questionnaire, inscrire par exemple mon nom, ma nationalité et mon adresse sur une fiche d'hôtel.	Je peux écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements.	Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux écrire des lettres personnelles pour décrire des expériences et impressions.	Je peux écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à mes intérêts. Je peux écrire un rapport en transmettant une information ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée. Je peux écrire des lettres qui mettent en valeur le sens que j'attribue personnellement aux événements et aux expériences.	Je peux écrire un texte clair, fluide et stylistiquement adapté aux circonstances. Je peux rédiger des lettres, rapports ou articles complexes, avec une construction claire permettant au lecteur d'en saisir et de mémoriser les points importants. Je peux résumer et critiquer par écrit un ouvrage professionnel ou une oeuvre littéraire.	

© Conseil de l'Europe / Council of Europe

ANNEXE FINANCIERE

Intitulé du DU :

PASserelle Solidarité objectif B2 (PASS B2)

Dépenses

Heures d'enseignement	551
Responsabilité DU (h)*	24
Coût horaire CUEF complet**	140 €
<i>Sous total CUEF</i>	<i>68 302,50 €</i>

Heures stagiaires M2	38
Nombre d'étudiants	15
Coût horaire stagiaire	3,75 €
<i>Sous total tutorat</i>	<i>142,50 €</i>

Heures autres composantes***	52
<i>Sous total autres composantes</i>	<i>0 €</i>

Total dépenses 68 445 €

Recettes

UGA	5 000 €
COMUE	10 000 €
Fondation UGA	15 000 €
AUF	10 000 €

Total recettes 40 000 €

* impact financier intégré au coût horaire CUEF complet

** intègre le coût de la masse salariale P2 (enseignants CDD/CDI, vacataires, HC, BIATSS) et les frais de fonctionnement

*** intégrés dans cours existants - sans impact

Calcul coût DU PASS maquette 2019/2020

	Nbre heures / semaine	Nbre heures / semestre	Taille groupe	Coût enseignant / Stagiaire M2	Taille promotion	Modalités	Coût
Août							
Cours Intensifs	20	80	15	140	15	cours spécifique	11 200,00 €
TOTAL	20	80					11 200,00 €

1° semestre							
cours de langue spécifique	12	156	15	140	15	cours spécifique	21 840,00 €
lexique B1.0	2	26	40	140	15	Intégrés dans les cours DUEF	1 365,00 €
culture et société	2	26	40	140	15	Intégrés dans les cours DUEF	1 365,00 €
phonie-graphie	3	39	15	140	15	cours spécifique	5 460,00 €
atelier de conversation culturelle	2	26	15	3,75	15	tutorat linguistique	97,50 €
atelier d'accompagnement à l'intégration universitaire		3	15		15	tutorat (administratif)	0,00 €
TOTAL	21	276					30 127,50 €

2° semestre							
Cours de langue B2	6	78	15	140	15	Intégrés dans les cours DUEF	10 920,00 €
cours de techniques B2	2	26	15	140	15	Intégrés dans les cours DUEF	3 640,00 €
Cours de lexique B2.0	2	26	20	140	15	Intégrés dans les cours DUEF	2 730,00 €
Cours de FOU	6	65	15	140	15	cours spécifique	9 100,00 €
cours de culture et société	2	26	80	140	15	Intégrés dans les cours DUEF	682,50 €
1 UE dans la composante de l'université visée par l'étudiant	2	26			15	UGA	0,00 €
atelier d'accompagnement à l'intégration universitaire	2	12	15	3,75	15	tutorat linguistique	45,00 €
Activités sportives	2	26				SUAPS	0,00 €
TOTAL	18	285					27 117,50 €

TOTAL	641
--------------	------------

Total	68 445,00 €
--------------	--------------------

ANNEXE 9

Année universitaire concernée : 2019/2020

Date demande de la suppression : 02/04/2019

Demande effectuée par :

Nom : DELABALLE

Prénom : Grégory

Fonction : Responsable du service scolarité

pour la direction de l'IUT de Valence

Composante : IUT de Valence

Département (le cas échéant) :

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : DEG

Intitulé de la formation : Diplôme d'Université « Assistant de Conseiller de Particuliers »

Type de formation : DU DIU

Date de présentation en Conseil de composante : 29/04/2019

Éléments de contexte de la demande :

*Raisons qui motivent la
demande de suppression du
DU / DIU*

Le profil des recrutés (qui faisaient partie d'un public "sensible"), le faible niveau diplômant (et de reconnaissance) ainsi que le contenu de la formation (fondée sur l'accueil) sont des éléments qui ne sont plus en adéquation avec les attentes et besoins du milieu bancaire aujourd'hui.

Ce DU a été créé dans le cadre d'un partenariat avec le Crédit Agricole au bénéfice d'un public spécifique de personnes disposant de la RQTH. Le recrutement de ce public se faisait au sein du crédit agricole en lien avec la responsable pédagogique de ce DU et nos services administratifs.

Le constat fait par les deux partenaires du faible niveau diplômant et de reconnaissance de cette formation orientée sur l'accueil du public les amène à la conclusion de la complète inadéquation de cette formation avec les besoins du secteur bancaire.

De plus, depuis quelques années le Crédit Agricole n'a pas pu assurer le recrutement d'un nombre suffisant de candidats pour une ouverture de promotion avec la taille critique d'un groupe d'étudiants.

ANNEXES 10

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DU DAEU B

EN BIOLOGIE et PHYSIQUE

Le responsable pédagogique et l'équipe des enseignants du DAEU B proposent une évolution pour les modules optionnels de biologie et physique.

Jusqu'à présent, la maquette du DAEU B prévoyait :

- en physique, 27 séances de 3 heures, soit 81 heures d'enseignement et 2 séances de travaux pratiques soit 6 heures
- en biologie, 27 séances de 3 heures, soit 81 heures d'enseignement et 2 séances de travaux pratiques soit 6 heures

Proposition d'une séance supplémentaire de Travaux Pratiques en physique:

- Maintien des 81 heures d'enseignement et rajout d'une séance de 3 heures en TP soit 9 heures au total au lieu de 6 heures en physique. Cette organisation est déjà appliquée pour le module de chimie.

Proposition d'une séance supplémentaire de CM en biologie :

- Rajout d'une séance de 3h aux 81 heures d'enseignement soit 84h au total et maintient des 6 heures en TP. Cette évolution permet d'harmoniser équitablement le nombre d'heures par module optionnel.

Cette proposition correspond donc à une augmentation nette de 3 heures du volume enseignant par module par rapport au volume de 2017-2018.

EN MATHEMATIQUES

En 2017-2018, ouverture d'un groupe « **mathématiques renforcées** » : **81 heures**, module dédié aux stagiaires repérés en difficulté en cours de mathématiques. Ce module était suivi en complément du module de mathématiques pour permettre la pratique d'exercices et d'activités ciblées sur un chapitre du cours etc. (total : 81h Mathématiques + 81h Mathématiques renforcées : 6h/semaine). Le volume horaire pour une très grande majorité des stagiaires (c'est-à-dire ceux dont le niveau était faible) est donc passé à **162 heures**.

Devant les difficultés rencontrées par de nombreux stagiaires dès les tests de positionnement en mathématiques et leur faible niveau, tous les stagiaires ont eu l'obligation de suivre les deux cours de mathématiques dès la rentrée 2018/2019 soit 162 heures. Les deux cours se présentent déjà sous la forme d'un seul module de mathématiques de 162h depuis la rentrée 2018.

Le responsable pédagogique propose donc que les mathématiques renforcées et mathématiques ne fassent plus qu'un seul cours sur la maquette : mathématiques 162h

AUTRES MODULES

Il n'y a pas de changement par rapport à la maquette 2017-2018.

REGLEMENT DES ETUDES

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2019 - 2020

Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires – option B

Régime/ Modalités :

Régime : formation continue

Modalités : présentiel

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION : Benoît Chabaud

RESPONSABLE ADMINISTRATIF DE LA FORMATION : Chantal Fayolle

I – Dispositions générales

Article 1 : Objectifs de la formation

Un Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) est organisé à l'intention des candidats ne justifiant pas du baccalauréat du second degré, ou d'un titre admis réglementairement en dispense, ou ne bénéficiant pas de la procédure de validation des acquis instituée par le décret n°85-906 du 23 août 1985 susvisé.

Le succès au DAEU-B permet d'entreprendre des études supérieures dans les domaines suivants : sciences, technologie, activités physiques et sportives, médecine, odontologie, pharmacie et secteur paramédical.

L'Université Grenoble Alpes est habilitée à délivrer le DAEU-B. L'organisation administrative et pédagogique de cette formation dépend du Département Licence Sciences et Technologies (DLST).

Article 2 : Conditions à remplir pour l'inscription au diplôme

Candidats français

Sont admis à s'inscrire à l'Université en vue d'obtenir le diplôme, les personnes **ayant interrompu leurs études initiales depuis au moins deux ans et satisfaisant à l'une des conditions suivantes :**

- **Avoir au moins 24 ans** au 1^{er} octobre de l'année de délivrance du diplôme.
- **Avoir au moins 20 ans** au 1^{er} octobre de l'année de délivrance du diplôme **et justifier** à cette même date de **deux années d'activité professionnelle**, à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à une cotisation à la Sécurité Sociale.

Sont assimilés de plein droit à une activité professionnelle, pour la durée correspondante :

- le service national,
- toute période consacrée à l'éducation d'un enfant,
- l'inscription au Pôle Emploi,
- la participation à un dispositif de formation professionnelle destinée aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification,
- l'exercice d'une activité sportive de haut niveau (cf. liste des sportifs de haut niveau établie chaque année par le ministre chargé des sports au vu des propositions de la commission nationale du sport de haut niveau).

S'agissant de l'inscription aux épreuves des candidats handicapés, le recteur de l'académie de résidence du candidat peut, par dérogation aux règles générales et après avis du président de l'université concernée, dispenser les intéressés de tout ou partie des conditions normalement exigées pour l'inscription.

Candidats étrangers

- Satisfaire aux conditions définies pour les candidats français.
- De plus, seuls les candidats étrangers résidant en France et titulaires d'un permis de séjour en cours de validité au 31 octobre de l'année de l'examen, peuvent se présenter.

II – Organisation des enseignements

La formation est divisée en 2 matières obligatoires et 3 matières optionnelles

Volume horaire de la formation par année : en régime global (4 matières présentées sur une même année) : **423h**
en régime fractionné (1 à 3 matières présentées sur une même
année : au minimum **81 h**

Pour la composition des enseignements se reporter au tableau des Modalités de contrôle des connaissances.

Formation

Tout candidat désireux de présenter l'examen DAEU B est dans **l'obligation de suivre une formation auprès d'une université habilitée à délivrer le diplôme.**

La formation est ouverte à tout candidat ayant acquis un niveau de fin de première des lycées dans les matières obligatoires présentées à l'examen (Français et Mathématiques). Ce niveau aura pu être acquis soit en formation initiale scolaire, soit en formation continue post-scolaire, soit par l'acquisition personnelle de connaissance.

Des Tests de positionnement et éventuellement un **entretien** avec un enseignant de l'université, permettront d'évaluer le niveau du candidat et de l'orienter avant l'inscription à la formation.

Déroulement de la formation

La présence régulière à la formation et la ponctualité sont la règle. L'accès aux salles de cours pourra être refusé en cas de retard excessif ou répété. Les enseignants vérifient à chaque cours la présence effective des étudiants inscrits. Les stagiaires doivent signer les feuilles d'émargement présentées à chaque cours par l'enseignant.

Pour les candidats n'ayant pas le niveau suffisant pour suivre la formation, une année de mise à niveau en Mathématiques peut être proposée.

Dans le cadre de la lutte contre l'échec, il est prévu un accompagnement sous forme de tutorat assuré par des étudiants seniors dans toutes les disciplines.

Dans le cadre de la lutte contre l'abandon, des entretiens avec des enseignants seront organisés à la demande des stagiaires. Ces entretiens auront pour but de déceler les causes susceptibles d'entraîner le découragement et les abandons des stagiaires (retour sur le choix des matières, analyse des premiers résultats, écoute des problèmes personnels etc).

Un support en ligne, sera fourni à tous les stagiaires sur une plate-forme d'enseignement accessible par internet (Chamilo).

Ce support sera constitué des ressources suivantes :

- descriptions des modalités de déroulement des matières (emplois du temps, objectifs d'apprentissages évalués au cours de l'examen, matériel bibliographique conseillé...),
- cours en ligne : celui-ci sera écrit par l'enseignant responsable de la matière,
- exercices et travaux à effectuer en travail personnel, hors présentiel.

Un forum est ouvert pour chaque matière afin que les stagiaires puissent poser à leurs enseignants des questions sur les notions traitées lors de leurs travaux à la maison

Programme

Les programmes des différentes matières sont disponibles sur le site du DAEU : <https://dlst.univ-grenoble-alpes.fr/dispositifs-specifiques/formation-continue/diplome-d-acces-aux-etudes-universitaires-daeu-b-/>.

Les programmes de Mathématiques, Français, Physique, Chimie et Biologie, sont partiellement communs au tronc commun des classes de Première et de Terminale scientifiques.

Ce choix volontairement restreint d'options a pour but de faire porter les efforts des candidats sur les disciplines scientifiques indispensables à la maîtrise des pré-requis exigés pour la formation envisagée.

Modalités de candidature et inscription

La procédure d'inscription est indiquée sur le site du DAEU :

<https://dlst.univ-grenoble-alpes.fr/inscription/situations-particulieres/daeu/inscription-au-daeu-b-204576.kjsp?RH=1480510033084>

Adresse postale :

DLST-Service scolarité « Gestion du DAEU B »
480, avenue Centrale - Domaine Universitaire
38400 St. MARTIN D'HERES

Contacts :

Responsable pédagogique : Benoit Chabaud

benoit.chabaud@univ-grenoble-alpes.fr

Secrétariat scolarité : Evelyne Zorzettig

evelyne.zorzettig@univ-grenoble-alpes.fr

III – Contrôle des connaissances

Article 2 : Modalités de contrôle des connaissances

2.1 – Modalités d'examen

Les 4 matières qui composent obligatoirement la formation peuvent être présentées soit la même année en régime global, soit de façon échelonnée sur 2 à 4 ans en régime fractionné.

En régime fractionné, le délai entre la première inscription à l'examen et l'obtention du diplôme ne peut excéder 4 ans. Pour le calcul de cette durée, les inscriptions prises auprès d'universités différentes se cumulent.

Le candidat ayant échoué à une matière optionnelle peut changer de matière lors de sa réinscription l'année suivante.

Le diplôme est sanctionné par des mentions : passable, assez bien, bien, très bien. Il n'y a pas de note éliminatoire.

2.2 – Règles d'absence aux examens

La présence à l'examen est obligatoire. En cas d'absence, même justifiée à l'examen, aucun calcul de résultat ne sera effectué pour les matières concernées, même si des notes de contrôle continu ont été obtenues.

Article 3 : Validation

3.1 – Règle de validation des épreuves

L'examen comporte **quatre épreuves écrites** :

- **Deux matières obligatoires** : Français, Mathématiques.
- **Deux matières optionnelles** à choisir parmi : Physique, Chimie, Biologie.

Chaque épreuve est affectée du **coefficient 1**.

Durée des épreuves : 4 heures pour l'épreuve de français, 3 heures pour les épreuves de Maths et de Physique, 2h30 pour l'épreuve de Chimie, 2h pour l'épreuve de Biologie.

La **présence** à l'examen est **obligatoire**.

Pour une année donnée, **deux sessions** d'examen sont organisées vers le début du mois de juin et vers la fin du mois de juin.

Dans chaque matière, la note obtenue à la deuxième session annule d'office la note obtenue à la première session.

3.2 – Règles d'obtention du diplôme

Ce diplôme peut être présenté sous forme d'un **examen final (régime global)** ou sous forme de matières **capitalisables (régime fractionné)**.

3.2 1 – Régime global

En suivant le **régime global**, le candidat présente les quatre épreuves au cours de la même année. Pour obtenir le diplôme, il doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 à l'ensemble des quatre épreuves (le diplôme est alors obtenu par **compensation**).

Sur proposition du jury, un candidat recalé à la 1^{ère} session peut garder le bénéfice des épreuves dans lesquelles il a obtenu une note au moins égale à 10/20 pour la 2^{ème} session de la même année.

Lorsqu'un candidat inscrit en régime global n'obtient pas la moyenne générale de 10/20, mais obtient toutefois la moyenne dans une ou plusieurs matières, il peut poursuivre en régime fractionné au cours de l'année suivante, en conservant le bénéfice des matières dont les notes sont supérieures ou égales à 10/20.

3.2 1 – Régime fractionné

En suivant le **régime fractionné**, le candidat présente les quatre épreuves sur plusieurs années successives. Il doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à chacune des épreuves (le diplôme est alors obtenu par **capitalisation**).

Lorsque la note obtenue à une matière est au moins égale 10/20, la matière est validée et capitalisée, que le Diplôme soit validé ou non.

Les épreuves subies avec succès au cours d'une année précédente dans le même établissement sont validées d'office.

Les épreuves subies avec succès au cours d'une année précédente dans un autre établissement sont validées par décision du président de l'université d'accueil.

Contrôle continu

Dans toutes les matières, **deux épreuves partielles** sont organisées dans l'année (vers fin décembre et vers début avril). Ces épreuves partielles permettent au candidat d'obtenir pour la matière en question deux notes de Contrôle Continu (CC1 et CC2) qui interviennent dans la note finale de la matière. Toute absence à une des deux épreuves partielles annule le contrôle continu dans la matière. Dans ce cas, seule la note d'examen (Ex) sera alors validée comme note finale de la matière.

Examen et note finale des matières

La présence à l'examen est obligatoire.

A l'issue de la première session d'examen, on retiendra comme note finale de la matière la meilleure note entre la note d'examen (Ex1) et la moyenne des trois notes (CC1, CC2 et Ex1) :

$$\text{Note finale} = \max \left(\text{Ex1} ; \frac{\text{CC1} + \text{CC2} + \text{Ex1}}{3} \right)$$

En cas d'échec à la 1^{ère} session (Note < 10), le candidat conserve le bénéfice du contrôle continu pour la 2^{ème} session d'examen

A l'issue de la 2^{ème} session d'examen, on retiendra comme note finale :

$$\text{Note finale} = \max \left(\text{Ex2} ; \frac{\text{CC1} + \text{CC2} + \text{Ex2}}{3} \right)$$

Toutefois, le stagiaire peut choisir de ne présenter au rattrapage que certaines des matières auxquelles il a obtenu une note inférieure à 10/20 en 1^{ère} session. Dans ce cas, la note de première session de chaque matière non présentée au rattrapage sera conservée pour le calcul.

IV- Résultats

Article 4 : Jury :

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » pour permettre à l'étudiant d'obtenir la moyenne.

L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

Article 5 : Communication des résultats :

Les résultats sont affichés sur le lieu de formation.

V- Dispositions diverses

Article 7 : Dispositions pour les publics spécifiques

Des **aménagements** dans l'organisation et le déroulement des études sont mis en place selon les spécificités de la formation et les possibilités de l'équipe pédagogique pour les publics suivants :

- Etudiants engagés dans plusieurs cursus
- Sportifs de haut niveau (cf. Charte du sport de haut niveau)
- Artistes de haut niveau
- Etudiants en situation de handicap
- Chargés de famille, étudiantes enceintes
- Réserve citoyenne de l'éducation nationale

Ces aménagements seront précisés dans le contrat pédagogique.

Article 8 : Discipline générale

Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés.
Seule la section disciplinaire est compétente pour prononcer des sanctions à l'égard des étudiants

En cas d'attitude irrespectueuse, fraude aux examens et à l'inscription, une procédure disciplinaire est mise en œuvre par le Président de l'université.

Au terme de la procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.

Date de validation en CFVU :

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES



Année universitaire :

Intitulé de la formation : DAEU B		Date approbation CFVU :																
Responsable pédagogique de la formation : Benoit Chabaud		Régime Formation																
Responsable administratif de la formation : Chantal Fayolle		Modalité Formation																
Intitulé des enseignements	Nature de l'enseignement	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES										NOMBRE D'HEURES						
		1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP			
		Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %							
Français	OB	Ecrit	1 E		4	1	oui	1 E	4	1	81							
Mathématiques	OB	Ecrit	1 E		3	1	oui	1 E	3	1	162							
Biologie	OP	Ecrit	1 E		2	1	oui	1 E	2	1	84				6			
Chimie	OP	Ecrit	1 E		2,5	1	oui	1 E	2,5	1	81				9			
Physique	OP	Ecrit	1 E		3	1	oui	1 E	3	1	81				9			
											Total Nbre d'heures				489,00	0,00	0,00	24,00

Commentaires :
 OP : le stagiaire ne doit en choisir que 2 sur les 3

ANNEXES 11

CREATION

MODIFICATION

Année universitaire concernée: septembre 2019 **Date de la demande :** 29 mai 2019

Composante : UFR ESPE et l'IM²AG

Département (le cas échéant) :

Responsable pédagogique du projet : Benjamin WACK

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : STS

Diplôme (Licence/LPro/Master) : master 1 Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) Parcours Numérique et Sciences Informatiques

Mention de diplôme :

Intitulé du parcours :

En : L1 L2 L3 M1 X M2

Date de validation en Conseil de composante : discuté et principe validé en :

Conseil d'Ecole de l'ESPE le 15 mai 2019 - Conseil d'UFR de l'IM2AG du 23 mai 2019

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU)

Éléments de contexte de la demande :

Objectifs de la formation (pour une création)

Le but de la formation professorat du second degré MEEF Numérique et Sciences Informatiques est de former les futurs enseignants d'informatique en lycée. Cette formation fait suite à la réforme voulue par le gouvernement d'introduire l'enseignement de l'informatique et du numérique dès la seconde (puis première et terminale).

Ou s'il s'agit d'une demande de modification dans un parcours, en indiquer les raisons.

Dans le cas de modification(s) dans un parcours, toutes les parties suivantes ne devront être remplies que si elles sont impactées par le changement.

**Publics concernés (FI, FC)
Et effectif attendu par public**

FI : environ 15 étudiants
FC : non connu

Modalités (présentiel, EAD...)

Présentiel

Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel EC et enseignants participant à la formation

Environ une dizaine d'enseignants et d'enseignants-chercheurs

Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation

Organisation pédagogique

Composition des enseignements

Compléter et joindre l'annexe : FVU_F_enseig_creat_parcours_201903V1 ou fournir le tableau des MCC

Volume horaire de la formation :

Lieu(x) de la formation

UFR ESPE et IM2AG

Partenariats

Co-accréditation ou partenariat avec un autre (ou des autres) établissement d'enseignement supérieur public

Internationalisation de la formation

Coût supplémentaire induit par la création/ modification de la formation :

Non

Oui

Expliquer le coût supplémentaire induit :

La formation va se substituer à : l'option informatique du master MEEF mathématiques, au DIU. Le coût devrait être iso sur le M1 mais il y aura la création du M2 l'année suivante qui induira un coût supplémentaire.

Tarif Formation continue :

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) /

NOM : BARD

PRENOM : Marion

L'avez-vous sollicité pour l'élaboration du tarif défini : Oui Non X (pas encore)

Année Universitaire : 2019-2020						
Composante : IM2AG et ESPE						
Diplôme (Licence, Lpro, Master) : Master						
Domaine : STS						
Mention(s) : Second degré						
Parcours-type envisagé : M1 MEEF-SD parcours Numérique et Sciences Informatiques						
En	L1	L2	L3	M1	M2	
Responsable pédagogique : Benjamin WACK						
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Intitulé de la formation de rattachement (le cas échéant)	Nature de l'UE	ECTS	NOMBRE D'HEURES		
				CM	TD	TP
SEMESTRE 7						
UE1 : Enjeux, valeurs et connaissances du système éducatif français et de Philosophie (6hCM et 2h TD), Sociologie de l'éducation-Sciences de l'éducation (9hCM et 4h TD), rectorat (3h CM et 3h TD terrain)	ESPE		3	18	9	
UE2 : Langue vivante (UE non compensable) Langue vivante	ESPE		3		24	
UE3 : Savoirs et compétences professionnelles I Machines, systèmes d'exploitation et interfaces homme-machine	IM2AG		9	18	18	36
UE4: Savoirs et compétences professionnelles II Données	IM2AG		9	18	36	18
UE5: Recherche "didactique disciplinaire" Didactique disciplinaire	ESPE		3	16	8	
UE6: Mathématiques pour l'informatique Mathématiques pour l'informatique	IM2AG		3	9	9	6
SEMESTRE 8						
UE1: La recherche comme éclairage sur la posture professionnelle La recherche comme éclairage sur la posture professionnelle	ESPE		3	8	16	
UE2: Stage d'observation et de pratique accompagnée (UE non Stage d'observation et de pratique accompagnée, avec accompagnement	ESPE		3		24	
UE3: Processus d'apprentissage et accessibilité aux savoirs pour tous Processus d'apprentissage et accessibilité aux savoirs pour tous	ESPE		3	18	6	
UE4: Savoirs et compétences professionnelles III Algorithmique	IM2AG		6	30	30	
UE5: Savoirs et compétences professionnelles IV Langages et programmation	IM2AG		6	9	12	27
UE6: Informatique pour l'enseignement Informatique pour l'enseignement	IM2AG		6	9	27	12
UE7: Approche disciplinaire et didactique Approche disciplinaire et didactique	ESPE		3	12	12	
			Total ECTS / Semestre	60	165,00	231,00
					99,00	

ANNEXES 12

CREATION

MODIFICATION

Année universitaire concernée: 2019-2020

Date de la demande : 24/05/19

Composante : LLASIC / ARSH

Département (le cas échéant) : Lettres

Responsable pédagogique du projet : Florian Barrière

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : ALL

Diplôme (Licence/LPro/Master) : Licence

Mention de diplôme : Lettres

Intitulé du parcours : Lettres classiques / Histoire de l'Art et archéologie

En : M1 M2

Date de validation en Conseil de composante : 06/05/19 au LLASIC et le 17/05/2019 à l'ARSH
(Préalable obligatoire avant passage en CFVU)

Éléments de contexte de la demande :

Objectifs de la formation (pour une création)

Qu'il s'agit d'une demande de modification dans un parcours, en indiquer les raisons.

Dans le cas de modification(s) dans un parcours, toutes les parties suivantes ne devront être remplies que si elles sont impactées par le changement.

Cette création de parcours a pour but est de répondre à un double objectif :

- Mise en place d'une double Licence avec l'UFR ARSH pour compléter l'offre de formation pluridisciplinaire des deux UFR.
- Accueillir des étudiants, dès la L1 ou en provenance des classes préparatoires, désireux de suivre un cursus pluridisciplinaire afin d'acquérir et de valider une double compétence en Lettres classiques et en Histoire de l'Art et archéologie
- Permettre aux étudiants qui s'intéressent à l'histoire de l'art antique et/ou médiévale de suivre des enseignements dans les deux langues anciennes (ce qui est impossible dans le cadre des formations existantes)
- Permettre un meilleur « remplissage » des cours de langues anciennes, disciplines rares que nous sommes soucieux de protéger, en les rendant accessibles à un plus grand nombre d'étudiants.

La création de ce parcours est à coût constant puisqu'il s'agit uniquement d'ouvrir à un public nouveau des cours déjà existants. Elle vient toutefois combler un manque dans l'offre de formation de doubles licences (LLASIC /ARSH) : un parcours en Lettres Modernes et Histoire de l'Art et archéologie existe mais il est impossible de faire deux langues anciennes et d'étudier la littérature antique, ce dont un certain nombre d'étudiants se plaignent chaque année.

La formation mène à des métiers de l'enseignement mais aussi ceux de la culture et du patrimoine (médiation culturelle par exemple), sans oublier divers métiers de la fonction publique qui donnent lieu à un recrutement sur concours dans lequel il y a une épreuve de culture générale. Mais les étudiants, au terme de la licence, s'orienteront, le plus souvent, vers une poursuite d'études. La poursuite d'études la plus fréquente sera sans doute le Master ALC, parcours Sciences de l'antiquité où l'on croise les compétences en Lettres classiques et

Histoire de l'Art. C'est un Master qui fonctionne avec un petit vivier actuellement, faute de formation de licence qui y correspond localement. La DL Lettres classiques/Histoire de l'art et archéologie pourrait combler ce manque.

**Publics concernés (FI, FC)
Et effectif attendu par public**

FI : 7 étudiants
Pas de public FC prévu pour l'heure

Modalités (présentiel, EAD...)

présentiel

Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel EC et enseignants participant à la formation

Seront impliqués dans cette formation les enseignants des départements de Lettres (UFR LLASIC), d'Histoire de l'Art et archéologie (UFR ARSH) et du service des langues pour la LV

Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation

Dans la formation sont prévus plusieurs enseignements dont l'objectif est de favoriser l'insertion des étudiants dans le monde professionnel. Ces cours (Projet Professionnel Personnel au S4 et projet personnel au S6) ont vocation à être assurés par des enseignants chercheurs, en collaboration avec des représentants du monde socioprofessionnel.

Organisation pédagogique

Composition des enseignements

Compléter et joindre l'annexe : FVU_F_enseig_creat_parcours_201903V1 ou fournir le tableau des MCC

Volume horaire de la formation :

L1 : 552H (dont 264H à l'UFR LLASIC, 240H à l'UFR ARSH et 48H au service des langues)

Lieu(x) de la formation

L2 : 576H (dont 264H à l'UFR LLASIC, 264H à l'UFR ARSH et 48H au service des langues)
L3 : 552H (dont 264H à l'UFR LLASIC, 240H à l'UFR ARSH et 48H au service des langues)

Grenoble (campus Saint Martin d'Hères)

Partenariats

Co-accréditation ou partenariat avec un autre (ou des autres) établissement d'enseignement supérieur public

UFR LLASIC et UFR ARSH

Internationalisation de la formation

Les départements de Lettres et de Philosophie offrent de nombreux enseignements aux étudiants étrangers, principalement dans le cadre des échanges ERASMUS :

- Il s'agit d'abord d'*enseignements spécifiques*, conçus pour des étudiants non francophones, axés sur le perfectionnement de la langue et la découverte de la culture française.

- Il s'agit ensuite de cours où les étudiants étrangers se mêlent aux étudiants français. *Un dispositif de cours dits « préférentiels »* a été mis en place de manière à accompagner les étudiants d'échange dans les choix qu'ils sont appelés à faire parmi ces cours et de leur garantir également les meilleures conditions d'accueil.

Coût supplémentaire induit par la création/ modification de la formation :

Non

Oui

Expliquer le coût supplémentaire induit :

Tarif Formation continue :

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) /

NOM :

PRENOM :

L'avez-vous sollicité pour l'élaboration du tarif défini : Oui Non

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR :

Année universitaire 2019-2020

Année de la Formation/Domäne/Mention : L1 ALL MENTION LETTRES PARCOURS DOUBLE LICENCE LETTRES CLASSIQUES/HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE						Code Diplôme : NLLLET1			Date approbation CFVU :										
Parcours-type :						Code VDI : 166			N° de version dans l'accréditation :										
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : NLL1MH			Formation Initiale/Formation Continue										
Responsable de la Formation : FLORIAN BARRIERE						Code VET : 160			Présentiel										
Responsable de l'Année : FLORIAN BARRIERE																			
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)										NOMBRE D'HEURES			
						Evaluation initiale					Seconde chance					CM	TD	CM/TD	TP
						Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	si Ecrit	Durée	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)				
NLMH2500 - SEMESTRE 2																			
UE7 Culture littéraire et humanités MAJEURE LETTRES (UE1 maquette LM+ 1 EC UE2)		NLX2U000	O	6	3	...													
les genres littéraires (poésie, roman)	NLL1LT	NLX2X000	O	2	1	Ecrit ou Oral	1,5				NON	O		1,5	24				
Approche linguistique des textes	NLL1LT	NLX2X003	O	2	1	Ecrit ou Oral	1,5				NON	O		1,5	24				
choix 1 EC parmi 2																			
latin 1	NLL1LT	NLX2X001	X	2	1	Ecrit ou Oral	1,5				NON	O		1,5	24				
latin 2	NLL1LT	NLX2X004	X	2	1	Ecrit ou Oral	1,5				NON	O		1,5	24				
UE8 - Approche des langues anciennes (= mineure LC)		NLLT2U01	O	6	3														
EC1 : Latin/grec vivant	?	NLLT2X06	O	3	3	avaux écrits et/ou ora	3				NON	O		3	24				
choisir 1 EC parmi 2																			
EC2 : Grec 1	?	NLLT2X04	X	3	3	avaux écrits et/ou ora	3				NON	O		3	24				
EC2 : Grec 2	?	NLLT2X05	X	3	3	avaux écrits et/ou ora	3				NON	O		3	24				
UE9 MAJEURE HISTOIRE DE L'ART CM			O	6	3	VOIR UFR ARSH													
Histoire de l'art antique CM			O	3	1,5	VOIR UFR ARSH							VOIR UFR ARSH		24				
Histoire de l'art médiéval CM			O	3	1,5	VOIR UFR ARSH							VOIR UFR ARSH		24				
UE10 MAJEURE HISTOIRE DE L'ART TD			O	6	3	VOIR UFR ARSH													
Histoire de l'art antique TD			O	3	1,5	VOIR UFR ARSH							VOIR UFR ARSH		24				
Histoire de l'art médiéval TD			O	3	1,5	VOIR UFR ARSH							VOIR UFR ARSH		24				
UE11 CULTURE GENERALE			O	3	2	VOIR UFR ARSH													
Option (UFR ARSH)			O	1,5	2	VOIR UFR ARSH							VOIR UFR ARSH			24			
PROFOR (UFR LLASIC)			O	1,5	1	Ecrit ou Oral	1						E/O	1		24			
UE12 LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE (UFR LLASIC)			O	3	2	VOIR MCC SDL							VOIR MCC SDL		24				
				Total ECTS / Semestre	30							Total Nbre d'heures	72	168	48				
Commentaires :																			

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : LLASIC

Année universitaire 2019-2020

Année de la Formation/Domaine/Mention : L1 ALL MENTION LETTRES PARCOURS DOUBLE LICENCE LETTRES CLASSIQUES/HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE						Code Diplôme : NLLLET1				Date approbation CFVU :										
Parcours-type :						Code VDI : 166				N° de version dans l'accréditation :										
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : NLL2MH				Formation Initiale/Formation Continue										
Responsable de la Formation : FLORIAN BARRIERE						Code VET : 160				Présentiel										
Responsable de l'Année : FLORIAN BARRIERE																				
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)										NOMBRE D'HEURES				
						Evaluation initiale					Seconde chance					CM	TD	CM/TD	TP	
						Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	si Ecrit Durée	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %					
NLMH3S00 - SEMESTRE 3																				
UE1 Textes et contextes : Renaissance, baroque, classicisme																				
EC : Contextes	NLL2MO	NLX3X000	O	3	3	travaux écrits et/ou oraux	3					NON	O		3	24				
EC : Textes	NLL2MO	NLX3X001	O	3	3	travaux écrits et/ou oraux	3					NON	O		3		24			
UE2 Langues et littératures anciennes (= maquette LC)																				
EC : Latin 2-3 : Traduire un texte narratif	NLL2CL	NLCL3X00	O	1,5	1,5	Ecrit et/ou Oral	2					NON	O		2		24			
EC : Littérature latine : Parler de politique	NLL2CL	NLCL3X01	O	1,5	1,5	Ecrit et/ou Oral	1					NON	O		1		12			
EC : Grec 2-3 : Traduire un texte narratif	NLL2CL	NLCL3X02	O	1,5	1,5	Ecrit et/ou Oral	2					NON	O		2		24			
EC : Littérature grecque : Récits et romans	NLL2CL	NLCL3X03	O	1,5	1,5	Ecrit et/ou Oral	1					NON	O		1		12			
UE3 Fondamentale Histoire de l'art : 1 UE au choix																				
Art antique		NLX3U000	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %		24	24		
Art médiéval		NLX3U001	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %		24	24		
Art moderne		NLX3U002	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %		24	24		
Art contemporain		NLX3U003	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %		24	24		
UE4 Fondamentale Histoire de l'art : 1 UE au choix																				
Art antique		NLX3U000	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %		24	24		
Art médiéval		NLX3U001	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %		24	24		
Art moderne		NLX3U002	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %		24	24		
Art contemporain		NLX3U003	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %		24	24		
UE5 Option																				
EC : Option Histoire de l'Art (1 au choix)		NLX3X002	O	1,5	2	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	2H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %		12	12		
EC : Informatique et Humanités numériques		NPIN3X04	O	1,5	1	Ecrit et/ou Oral	2					NON	O		2		24			
UE6 Langue vivante étrangère		NLLT3C01	O	3	2	VOIR MCC SDL								VOIR MCC SDL				24		
				Total ECTS / Semestre	30											Total Nbre d'heures	84	204		
Commentaires :																				

UFR :

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Année universitaire 2019-2020

Année de la Formation/Domaine/Mention : L1 ALL MENTION LETTRES PARCOURS DOUBLE LICENCE LETTRES CLASSIQUES/HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE						Code Diplôme : NLLLET1			Date approbation CFVU :												
Parcours-type :						Code VDI : 166			N° de version dans l'accréditation :												
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : NLL2MH			Formation Initiale/Formation Continue												
Responsable de la Formation : FLORIAN BARRIERE						Code VET : 160			Présentiel												
Responsable de l'Année : FLORIAN BARRIERE																					
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)										NOMBRE D'HEURES					
						Evaluation initiale					Seconde chance					CM	TD	CM/TD	TP		
						Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	si Ecrit Durée	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %						
NLMH4500 - SEMESTRE 4																					
UE1 Textes et contextes : du classicisme aux Lumières (UE1 maquette LM)		NLMO4U00	O	6	3	...															
EC : Contextes	NLL2MO	NLX4X000	O	3	3	travaux écrits et/ou oraux	3				NON	O		3		24					
EC : Textes	NLL2MO	NLX4X001	O	3	3	travaux écrits et/ou oraux	3				NON	O		3		24					
UE2 Langues et littératures anciennes (= maquette LC)		NLCL4U00	O	6	3	...															
EC : Latin 2-3 Traduire un texte argumentatif	NLL2CL	NLCL4X00	O	1,5	1,5	Ecrit et/ou Oral	2				NON	O		2		24					
EC : Littérature latine : Chanter l'amour et la mort	NLL2CL	NLCL4X01	O	1,5	1,5	Ecrit et/ou Oral	1				NON	O		1		12					
EC : Grec 2-3 :Traduire un texte argumentatif	NLL2CL	NLCL4X02	O	1,5	1,5	Ecrit et/ou Oral	2				NON	O		2		24					
EC : Littérature grecque : Écrire l'histoire	NLL2CL	NLCL4X03	O	1,5	1,5	Ecrit et/ou Oral	1				NON	O		1		12					
UE3 Fondamentale Histoire de l'art : 1 UE au choix																					
Art antique		NLX4U000	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24				
Art médiéval		NLX4U001	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24				
Art moderne		NLX4U002	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24				
Art contemporain		NLX4U003	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24				
UE4 Fondamentale Histoire de l'art : 1 UE au choix																					
Art antique		NLX4U000	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24				
Art médiéval		NLX4U001	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24				
Art moderne		NLX4U002	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24				
Art contemporain		NLX4U003	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24				
UE5 Prépro		NLX4U004	O	3	2																
EC : Option Histoire de l'Art (1 au choix)		NLX4X002	O	1,5	2	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	2H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	12	12				
EC : Pré-pro		NLX4X003	O	1,5	1	VOIR MCC UFR ARSH								VOIR MCC UFR ARSH			24				
UE6 Langue vivante étrangère		NLLT4C01	O	3	2	VOIR MCC SDL								VOIR MCC SDL			24				
Total ECTS / Semestre				30												Total Nbre d'heures				84	204
Commentaires :																					

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : LLASIC

Année universitaire 2019-2020

Année de la Formation/Domaine/Mention : L1 ALL MENTION LETTRES PARCOURS DOUBLE LICENCE LETTRES CLASSIQUES/HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE						Code Diplôme : NLLLET1				Date approbation CFVU :									
Parcours-type :						Code VDI : 176				N° de version dans l'accréditation :									
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : NLL3MH				Formation Initiale/Formation Continue									
Responsable de la Formation : FLORIAN BARRIERE						Code VET : 160				Présentiel									
Responsable de l'Année : FLORIAN BARRIERE																			
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)										NOMBRE D'HEURES			
						Evaluation initiale					Seconde chance					CM	TD	CM/TD	TP
						Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	si Ecrit Durée	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %				
NLMH500 - SEMESTRE 5																			
UE1 Textes et contextes : Romantismes		NLMO5U00	O	6	3	...													
EC : Contextes	NLL3MO	NLX5X000	O	3	3	travaux écrits et/ou oraux	3				NON	O			3	24			
EC : Textes	NLL3MO	NLX5X001	O	3	3	travaux écrits et/ou oraux	3				NON	O		3		24			
UE2 Langues et littératures anciennes		NLCL5U00	O	6	3	...													
EC : Latin 3-4 : Traduire la poésie latine classique et tardive		NLCL5X00	O	1,5	1,5	Ecrit et/ou Oral	2				NON	O		2			24		
EC : Littérature latine : Représenter la ville	NLL3CL	NLCL5X01	O	1,5	1,5	Ecrit et/ou Oral	1				NON	O		1			12		
EC : Grec 3-4 : Traduire les philosophes grecs	NLL3CL	NLCL5X02	O	1,5	1,5	Ecrit et/ou Oral	2				NON	O		2			24		
EC : Littérature grecque : Dionysos, le théâtre et la démocratie	NLL3CL	NLCL5X03	O	1,5	1,5	Ecrit et/ou Oral	1				NON	O		1			12		
UE3 Fondamentale Histoire de l'art : 1 UE au choix		NLMH5C00				...													
Art antique		NLX5U000	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24		
Art médiéval		NLX5U001	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24		
Art moderne		NLX5U002	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24		
Art contemporain		NLX5U003	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24		
UE4 Fondamentale Histoire de l'art : 1 UE au choix		NLMH5C01				...													
Art antique		NLX5U000	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24		
Art médiéval		NLX5U001	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24		
Art moderne		NLX5U002	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24		
Art contemporain		NLX5U003	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24		
UE5 Option		NLX5U004	O	3	2	...													
EC : Option histoire de l'art : 1 au choix		NLX5X002	O	1,5	2	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	2H	50 %		NON	O	ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24			
EC : Informatique et Humanités numériques		NPIN5X04	O	1,5	1	Ecrit et/ou Oral	2				NON		O		2		24		
UE6 Langue vivante étrangère		NLLT5C00	O	3	2	voir MCC SDL								voir MCC SDL			24		
				Total ECTS / Semestre	30											Total Nbre d'heures	96	120	72
Commentaires :																			

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR :

Année universitaire 2019-2020

Année de la Formation/Domaine/Mention : L1 ALL MENTION LETTRES PARCOURS DOUBLE LICENCE LETTRES CLASSIQUES/HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE						Code Diplôme : NLLLET1				Date approbation CFVU :									
Parcours-type :						Code VDI : 166				N° de version dans l'accréditation :									
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : NLL2MH				Formation Initiale/Formation Continue									
Responsable de la Formation : FLORIAN BARRIERE						Code VET : 160				Présentiel									
Responsable de l'Année : FLORIAN BARRIERE																			
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)										NOMBRE D'HEURES			
						Evaluation initiale					Seconde chance					CM	TD	CM/TD	TP
						Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	si Ecrit Durée	Coef. ou %	Seconde chance * (Intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %				
NLMH6S00 - SEMESTRE 6																			
UE1 Textes et contextes : Modernités		NLMO6U00	O	6	3	...													
EC : Contextes	NLL3MO	NLX6X000	O	3	3	travaux écrits et/ou oraux	3				NON	O		3	24				
EC : Textes	NLL3MO	NLX6X001	O	3	3	travaux écrits et/ou oraux	3				NON	O		3		24			
UE2 Langues et littératures anciennes		NLCL6U00	O	6	3	...													
EC : Latin 3-4 : Traduire une œuvre suivie	NLL3CL	NLCL6X00	O	1,5	1,5	Ecrit et/ou Oral	2				NON	O		2		24			
EC : Littérature latine : Penser le monde	NLL3CL	NLCL6X01	O	1,5	1,5	Ecrit et/ou Oral	1				NON	O		1		12			
EC : Grec 3-4 : Traduire le grec tardif	NLL3CL	NLCL6X02	O	1,5	1,5	Ecrit et/ou Oral	2				NON	O		2		24			
EC : Littérature grecque : Aèdes et rhapsodes	NLL3CL	NLCL6X03	O	1,5	1,5	Ecrit et/ou Oral	1				NON	O		1		12			
UE3 Fondamentale Histoire de l'art : 1 UE au choix																			
Art antique		NLX6U000	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24		
Art médiéval		NLX6U001	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24		
Art moderne		NLX6U002	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24		
Art contemporain		NLX6U003	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24		
UE4 Fondamentale Histoire de l'art : 1 UE au choix		NLMH6C01																	
Art antique		NLX6U000	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24		
Art médiéval		NLX6U001	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24		
Art moderne		NLX6U002	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24		
Art contemporain		NLX6U003	X	6	3	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	3H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	24	24		
UE Prépro		NLX6U004	O	3	2														
Option Histoire de l'art		NLX6X002	O	1,5	2	Ecrit et/ou Oral	50 %	ECRIT	2H	50 %		NON		ECRIT ET/OU ORAL	100 %	12	12		
Stage (70h)		NLX6X003	O	1,5	1	VOIR UFR ARSH								VOIR UFR ARSH					
Langue vivante étrangère		NLLT6C01	O	3	2	voir MCC SDL								voir MCC SDL		24			
		Total ECTS / Semestre		30										Total Nbre d'heures	84	108	72		
Commentaires :																			

ANNEXES 13

Année universitaire concernée : 2019-2020

Date de la demande 19 AVRIL 2019

Composante : IUT2

Département (le cas échéant) : DEPARTEMENT CARRIERES SOCIALES

Responsable pédagogique : Annick Bousba

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : SHS

Intitulé de la formation : DEJEPS Animation sociale

Type de formation : DU DIU

Etablissement(s) partenaire(s) :

Régime (FI/FC) : FI FC

Modalités : Présentiel EAD

Effectif prévisionnel formation initiale :

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : 15

Date validation en Conseil de composante : 11 mars 2019

Présentation générale de la formation

Définition et objectifs de la formation :

L'objectif de ce diplôme est de proposer l'acquisition de savoirs, de pratiques et de compétences reconnus par le monde professionnel, dans le domaine de l'animation sociale et l'éducation populaire. La formation s'adresse à un public de formation continue ayant un niveau Bac + 2 (toute discipline universitaire acceptée) ou un niveau Bac avec une expérience professionnelle de 12 mois et être en poste de coordination. Le DEJEPS animation sociale met en avant un savoir faire en lien avec la connaissance de son territoire et de son public. La formation s'adresse à tous les territoires et à tout public empêché.

Public visé

Salarié-e-s ou personnes en recherche d'emploi dans les domaines suivants :

- Coordination et/ou gestion de secteur animation (Associations, Collectivités)
- l'insertion sociale et professionnelle, l'orientation, la formation
- animateur social en gestion de projet en structures sociales (MECS, EHPAD...)

Cible de qualification et de certification professionnelle : acquisition de connaissances et de compétences

Ce diplôme permet d'acquérir des compétences de méthodologie de projet

Il vise notamment à :

1 Etre capable de concevoir un projet d'action :

a) Réalisation d'un diagnostic : analyse du contexte, identification des besoins des individus ou des populations, et synthèse des données

- Identifier et analyser le contexte institutionnel et juridique de l'intervention, et le cadre des politiques publiques et de leurs évolutions
- Repérer les enjeux démocratiques, économiques, politiques et sociaux
- Inscrire le travail dans des dispositifs, en lien avec des acteurs et des actions, à toutes les échelles territoriales (locale, nationale, européenne et internationale)
- Intégrer la dimension européenne et internationale de son exercice professionnel dans une perspective d'ouverture et de développement culturel et social global
- Identifier les réalités sociales, économiques, culturelles, éducatives et psychologiques des individus et des populations
- Identifier et qualifier des sources d'information pertinentes
- Exploiter des sources d'information dans le cadre d'une activité
- Produire des écrits, des oraux et des supports adaptés au contexte de communication
- Rédiger des rapports d'étude, d'activités et de diagnostic

b) Conception de projets et d'actions portés par des individus et des populations

- Donner du sens à l'action en formalisant des finalités, des objectifs et des buts
- Coopérer à des réponses d'appels à projet
- Définir une stratégie d'action basée sur les résultats du diagnostic
- Déterminer un plan d'action sur un mode participatif et partenarial, incluant l'ensemble des acteurs concernés
- Utiliser des méthodes d'interventions collectives (partenariales) et d'animation de groupes et/ou individuelles, pour l'élaboration de projets et d'actions
- Identifier les ressources et les contraintes pour la réalisation du projet

2 Etre capable de coordonner un projet d'action

a) Mise en œuvre des actions : réalisation du projet et valorisation des acteurs

- Effectuer une présentation argumentée d'un projet, et le négocier auprès de supérieurs hiérarchiques, de partenaires ou des financeurs potentiels
- Piloter les actions programmées et/ou participer à leur mise en œuvre
- Travailler en équipe et, selon son statut et ses responsabilités, gérer une équipe
- Assurer une fonction de coordination entre les acteurs et les partenaires (travail collectif, conduite de réunion, techniques relationnelles, gestion de conflits...).
- Gérer et résoudre les problèmes d'organisation technique, logistique
- Assurer les suivis administratifs, techniques et financiers
- Elaborer une communication interne et externe sur les actions et projets
- Renforcer la légitimation des actions et des acteurs
- Rendre visibles les capacités d'intervention de la population
- Encourager les individus et les groupes à s'exprimer à toutes les étapes du projet ou de l'action
- Valoriser la capacité des différents acteurs à travailler ensemble

b) Evaluation des actions, ajustement des projets et des postures professionnelles

- Mettre en œuvre une démarche d'évaluation continue et terminale
- Échanger les analyses sur les résultats avec l'ensemble des acteurs
- Interroger la pertinence du projet et de ses effets tant en termes d'objectifs que de moyens, et valoriser le cas échéant l'aboutissement du projet
- Innover et faire preuve de créativité pour prolonger un projet ou une action
- Développer une attitude réflexive pour soi-même et au sein d'une équipe
- Adopter une attitude de veille professionnelle permanente, de création et d'innovation
- Initier et participer à des projets ainsi qu'à des réseaux professionnels d'échanges de pratiques
- Mesurer la plus-value sociale des projets /actions proposés à travers des critères qualitatifs
- Déterminer en amont des critères, des indicateurs et outils d'évaluation pertinents

3 Concevoir un projet d'animation dans une démarche d'éducation populaire, au sein d'une structure de l'intervention sociale

a) Connaissance de l'environnement et des publics de l'animation sociale

- Entrer en relation avec des individus, des populations et des acteurs du territoire, selon une éthique professionnelle. En prenant en compte la fragilité des publics.
- Participer à la promotion individuelle et collective par des actions qui visent à mettre en mouvement, à faire en sorte que les personnes aillent vers un mieux-être.
- Participer à la lutte contre toutes les formes de discriminations.
- Favoriser la mixité entre les lieux de socialisation, les individus, les groupes et l'environnement.
- Mettre en place des méthodes d'intervention collectives et coopératives avec la population concernée dans une démarche d'éducation populaire
- Associer dans les projets d'animation différents partenaires : les acteurs associatifs et institutionnels, sociaux, culturels, économiques, etc.
- Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité

b) Concevoir l'animation dans une démarche d'éducation populaire au sein d'une structure d'intervention sociale

- Se mettre à disposition des populations dans des démarches d'auto-éducation et de co-éducation
- Développer tous les projets d'animation sociale tel que l'éducation à l'environnement, l'interculturalité, l'économie sociale et solidaire, etc., avec les acteurs du territoire, dans une perspective de transformation sociale de l'individu
- Favoriser une approche éducative des pratiques culturelles et de loisirs des populations
- Conduire des actions de formations pour le public et les bénévoles pour leur donner de nouvelles compétences

- Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités éducatives et de découverte
- Construire et maintenir un réseau de partenariat
- Promouvoir l'égalité femme/homme

Insertion professionnelle dans les domaines et lieux suivants :

- Cadre dans la fonction territoriale en structures d'animation sociale
- Coordinateur de projets, de secteurs dans des fédérations, associations

Le DEJEPS est proposé :

- en globalité 4 Unités de Compétences (UC) réparties sur la durée de la formation soit 18 mois
- à la carte : inscription à partir de 1 UC

Le diplôme est donnée par une commission de la Direction Régionale de la cohésion sociale et de la jeunesse et des sports suite à la validation des 4 UC.

Organisation des enseignements

Période de la formation : formation de décembre 2019- Juin 2021 une à deux semaines /mois

Durée de la formation : 18 mois

Volume horaire de la formation : La formation se fait en formation continue, elle permet de valider sur 730 heures théoriques et 1200 heures minimum en alternance.

Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) : non

STAGES:

Oui Non

Durée : 1200h minimum

Période : dans le lieu d'emploi

Conditions d'accès

Recevabilité des candidatures

Les candidats à la formation devront répondre aux exigences préalables :

- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation enregistré au RNCP nomenclature de 1969,
- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au RNCP dans la nomenclature 1969, niveau 5 de la nomenclature Europe.
- Soit être titulaire d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV nomenclature 1969 et se prévaloir d'une expérience d'animation de 12 mois
- Soit Justifier de 24 mois d'activités professionnelles

Conditions d'admission :

Réussir les tests d'exigences préalables qui seront composés de deux parties :

- Un écrit sur une question d'actualité en lien avec le métier de l'animation sociale. Sous forme de dissertation d'une durée de 3h.
- Un oral de 45 mn permettant de mesurer la motivation du candidat et son aptitude pour la formation.
- Une structure permettant l'alternance sur un poste de coordination

Droits d'inscription

Joindre l'annexe financière

Tarifs Formation initiale :

Tarifs Formation continue : **6 500 euros**

Avez-vous sollicité l'Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) pour l'élaboration du tarif défini : Oui Non

Sollicitation du service DFCA et VP formation continue.

De la part de :

**Monsieur Lionel Filippi, Maître de conférences,
Directeur de l'IUT2, Université Grenoble Alpes**
Tél. 04 76 28 45 51
Lionel.filippi@iut2.univ-grenoble-alpes.fr

**Madame Laurence Billard, Maître de Conférences,
Directrice adjointe en charge de la formation continue**
Iut2, Université Grenoble Alpes
Tél. 04 76 28 45 51
laurence.billard@iut2.univ-grenoble-alpes.fr

**Madame Sophie Louargant, Maître de Conférences,
Chef du département Carrières Sociales de l'IUT2**
Tél. 04 76 28 46 08
Sophie.louargant@iut2.univ-grenoble-alpes.fr

Affaire suivie par :

**Linda KHEMIRI, Secrétaire de direction,
Département Carrières Sociales, IUT2**
Linda.khemiri@iut2.univ-grenoble-alpes.fr
04 76 28 45 11

À l'attention de :

**Monsieur Stéphane Bouillon, Préfet de la Région Auvergne
Rhône-Alpes ,
Madame Isabelle Delaunay, Directrice régionale et
départementale, DRDJSCS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES.**

Grenoble, lundi 18 mars 2019

Monsieur, Madame,

Vous trouverez ci-joint un avenant à la demande d'agrément du département Carrières Sociales de l'IUT2, Université Grenoble Alpes pour le DEJEPS, DEJEPS, Spécialité : « Animation socio-éducative ou culturelle », Mention : « Animation sociale».

En effet, le département Carrières Sociales de l'IUT2, Université Grenoble Alpes, délivre à la fois le DUT Carrières Sociales dont l'option animation sociale et socioculturelle depuis 1972, et a un agrément lui permettant de préparer aux diplômes d'État du travail Social en formation continue et initiale. Cela concerne trois diplômes d'État : Assistant du Service Social (ouverture en 1967), Éducateurs Spécialisés (ouverture en 1967, formation initiale, en 1971 en formation continue ou cours d'emplois et Éducateurs Techniques Spécialisés (ouverture en 1967). Comme vous le verrez dans la présentation du département Carrières Sociales d'autres formations sont assurées comme la Licence professionnelle Intervention Sociale, coordination de projets, gérontologie (ouverture en 2004). Le département Carrières Sociales de l'IUT2, a ainsi les capacités d'accueillir et de former au mieux les futurs stagiaires DEJEPS.

Suite à un diagnostic / évaluation des formations du département Carrières Sociales, la nécessité de compléter l'offre de formation dans le champ de l'animation sociale et culturelle en proposant un diplôme d'État a émergé. Il s'agit de proposer une formation tout au long de la vie dans ce secteur. En effet, cette offre de formation correspondrait aux besoins de certification des professionnels de cette branche professionnelle et renforcerait la professionnalisation de nos étudiants, en leur proposant, après une insertion professionnelle dans ce secteur, de suivre la formation DEJEPS. Par ailleurs, ce cheminement de formation s'inscrit pleinement dans les orientations de l'IUT2 qui par sa démarche de professionnalisation, de formation, propose d'inscrire ces étudiants sur un rythme de formation initiale, continue, en alternance et tout au long de la vie (dispositif "Troisième voie") mais également dans la démarche d'acquisition de compétences (Centre de compétences) en lien avec les employeurs.

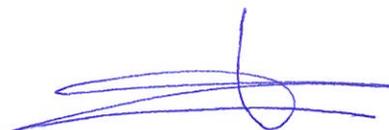
Conformément aux échanges réalisés entre Madame Bousba et Madame Vidalie, vous trouverez ci-joint le dossier de candidature actualisé. En espérant, qu'il réponde de manière effective aux attendus de l'agrément.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées.

Lionel Filippi



Sophie Louargant



Sophie LOUARGANT
La Chef de Département
Carrières Sociales
2 Place Doyen Gosse
38031 GRENOBLE Cedex

ANNEXE 14

Année universitaire concernée : 2019-2020

Date de la demande : 13/05/2019

Composante : UFR ARSH

Département (le cas échéant) : Philosophie

Responsable pédagogique : Inga Roemer

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : SHS

Type de diplôme (Licence/LPro/Master) : Master

Mention de diplôme : Philosophie

Intitulé du parcours actuel : « Histoire, Philosophie et Sociologie des Sciences »

Intitulé du parcours envisagé : « Philosophie des sciences »

Régime (FI, FC) : FI

FC

Effectif formation initiale N-1/N : 2017-18 M1 = 9 M2 = 3 ; 2018-19 M1 = 4 M2 = 8

Effectif formation continue (y compris contrat pro) N-1/N :

Effectif prévisionnel formation initiale N/N+1 : M1 = 12 M2 = 5

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) N/N+1: 2

Date validation par le Conseil de composante : 20/03/2019

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU)

ELEMENTS DE CONTEXTE DU CHANGEMENT D'INTITULE :

En vue de la prochaine accréditation du Master de philosophie, le département réfléchit au remplacement du parcours « Histoire, philosophie et sociologie des sciences » par un parcours dédié à la philosophie des sciences cognitives. Cette nouvelle orientation suit le recrutement de Kourken Michaelian sur un poste de PR en 2018 et la promotion de Denis Perrin à un poste de PR en 2017. K. Michaelian et D. Perrin sont tous les deux spécialistes de la philosophie des sciences cognitives et collaborent dans le cadre du Centre de philosophie de la mémoire établi par Michaelian grâce à l'environnement IDEX associé à son poste. Le nouveau parcours s'appuiera en partie sur les expertises et les activités du CPM. Le remplacement du parcours HP2S par un parcours en philosophie des sciences cognitives correspond aussi au départ de Stéphanie Ruphy (mutation à Lyon 3). S. Ruphy est spécialiste de l'histoire, la philosophie et la sociologie des sciences et dirigeait le programme HP2S ; le département n'incluant aucun autre membre spécialisé dans ce domaine, son départ a inévitablement entraîné des modifications dans le contenu du parcours. Nous proposons donc, pour la période de transition, l'intitulé plus général « Philosophie des sciences ».

ANNEXE 15

RECAPITULATIF DES PROJETS_COMMISSION FSDIE DU 25/06/2019

N° *	ASSOCIATION	PROJET	RESUME PROJET	DATE(S)	LIEU	DEMANDE FSDIE UGA	PROPOSITION COMMISSION FSDIE
68	PEPS (Projets Etudiants Pour la Solidarité)	Piano pour la KFET médecine pharmacie	<p>PEPS est une association qui soutient deux projets humanitaires portés par des étudiants en médecine et pharmacie mais est aussi une association qui participe à la vie étudiante.</p> <p>En effet la kfet solidaire gérée par l'association PEPS est ouverte tous les jours entre midi et 14h et est un lieu très fréquenté par les étudiants de la fac santé. Elle propose un lieu de rencontre tous les jours de la semaine et est aussi souvent utilisée le soir pour différents événements par les associations de la fac (cafés philos, soirées jeux, cours de cuisine...)</p> <p>Le projet d'installer un piano à la KFET est aussi porté par la responsable art et culture à l'AEMG qui aimerait organiser plus d'événements musicaux comme des scènes ouvertes. Tout comme nous, cela lui semble important d'ouvrir la musique à tous, de mettre en avant de jeunes talents étudiants en médecine ou non.</p> <p>Ce piano à la kfet serait donc accessible à tous, débutants comme confirmés, le midi ou lors des événements du soir. Tout le monde pourra en profiter et il permettra aussi aux groupes de musiques formés par les étudiants de se produire plus souvent dans l'année et de faire la rencontre de nouveaux musiciens.</p> <p>Nous avons déjà essayé de récupérer un piano appartenant à l'AEMG et inutilisé depuis de nombreuses années. Mais après avoir pris l'avis d'accordeurs on nous a dit qu'il est trop vieux et donc inaccordable. Nous avons aussi contacté emmaus mais ils ne récupèrent plus de piano et le problème d'accordage risque d'être le même. Je me suis donc renseignée, acheter un piano qui pourrait durer dans le temps serait trop cher donc je pense prendre un piano numérique dont le son et le toucher s'en rapproche le plus (plus qu'un simple synthétiseur).</p> <p>De plus, la kfet étant un lieu de passage, les magasins de musique nous conseillent de prendre un piano numérique avec support intégré et pas seulement un clavier posé sur un support en X.</p> <p>Nous avons parlé de ce projet aux étudiants (musiciens ou non) et nous avons eu beaucoup de retours positifs.</p>		Région grenobloise	300,00 €	Annulé
80	AEMG (Association des Etudiants en Médecine de Grenoble)	Hôpital des Nounours de Grenoble 2019	<p>Les étudiants en médecine, pharmacie, maïeutique, soins infirmiers, biotechnologies et kinésithérapie de Grenoble organisent comme chaque année, l'événement hôpital des nounours.</p> <p>Ce projet, proposé depuis 2004 par l'ANEMF (Association Nationale des Etudiants en Médecine de France), et basé sur le modèle allemand du Teddy Bear's Hospital, est agréé par le ministère de l'éducation.</p> <p>Il vise à plonger les enfants de 4 à 7 ans dans un univers profondément ludique, recréant le cadre d'un parcours de soins, avec des médecins (généralistes, chirurgiens, radiologues), des pharmaciens, des kinésithérapeutes, le SAMU, du véritable matériel médical, etc...</p>	Du 4 au 8 mars 2019	Région grenobloise	795,00 €	Non éligible
66	L3 PRO GDOSSL	La Guyane en métropole	<p>Dans le cadre d'un échange inter-universitaire de la licence professionnelle Gestion Développement des Organisations et Services Sportifs et de Loisirs (GDOSSL) de l'Université Grenoble-Alpes, entre le pôle de Valence et de Cayenne, nous accueillons 8 étudiants Guyanais sur le territoire Drômois.</p> <p>Nous organisons une soirée de remerciement des partenaires avec une exposition photographique du retour d'expérience de notre échange, où nous exposerons notre projet (photos, vidéos, discours, etc.).</p> <p>Ainsi qu'un pot d'accueil lors d'une soirée théâtre, prétexte pour échanger dans la convivialité avec les Guyanais sur leur département français, souvent oubliée.</p>	<p>Du 6 mars 2019 au 18 mars 2019 : Voyage en Guyane</p> <p>Du 29 mars 2019 au 7 avril 2019 : Voyage dans la Drôme</p> <p>Le 1er avril 2019 : Théâtre</p>	Région valentinoise	944,00 €	944,00 €
85	Parlement Européen des Jeunes Comité Centre Est	Université d'été du Parlement Européen des Jeunes	<p>Le "Parlement Européen des Jeunes Comité Centre-Est" est une association étudiante non syndicale et non partisane basée à Grenoble, engagée pour l'éducation à la citoyenneté dans sa dimension européenne. L'association est membre du réseau étudiant national et européen du Parlement Européen des jeunes présent sur l'ensemble de la France et dans 40 pays.</p> <p>Nous organisons du 22 au 25 août 2019 l'université d'été du Parlement Européen des jeunes (PEJ), un événement de formations, de partage de pratique, d'échange des et de débats qui mobilisera sur l'ensemble de l'événement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 60 à 80 jeunes présent tout au long de l'événement : lycéens et majoritairement étudiants, de l'UGA ainsi que d'autres campus de France et d'Europe. - 20 à 30 étudiants et acteurs de la vie étudiante pourront participer à un temps de conférence ouverts à tous pouvant accueillir environ 100 participants. - Des associations étudiantes et acteurs de la vie étudiante de Grenoble, sollicités en tant qu'intervenants, ainsi que des acteurs nationaux de la vie étudiante <p>Le programme de l'université d'été permettra à chaque participant de s'ouvrir à la citoyenneté active et à l'engagement à travers différents temps basés sur une méthodologie basée sur l'apprentissage de pair à pair et une logique d'éducation non formelle basée sur des principes de l'éducation populaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sessions d'échanges et de débats afin d'aborder des thématiques d'actualité : environnement, éducation, mobilité internationale, vie étudiante, insertion etc - Ateliers d'échange et de partage entre jeunes et acteurs locaux : partage de pratiques, témoignages, rencontres associatives/engagées - Conférence ouverte à tous sur le sujet de la participation des jeunes et étudiants dans les décisions qui les concernent - Formations : Ateliers visant à outiller et donner les clés aux étudiants pour mener des projets citoyens : animation, facilitation, gestion associative, expression etc. - Temps d'échanges et temps statutaires liés à l'évolution et au renouvellement du réseau : ateliers de découverte du PEJ, Assemblée Générale, Ateliers de réflexions sur le réseau <p>Ce projet est porté par l'association du PEJ - Comité Centre Est, en lien avec l'association nationale du PEJ - France, ce qui permet de mobiliser une diversité d'acteurs et de participants à l'échelle locale mais également nationale.</p>	Du 22 au 25 août 2019	Région grenobloise	1 400,00 €	Défavorable
67	Mix'Arts	Festival Merci Bonsoir	<p>Le Festival « Merci, Bonsoir ! » aura lieu du 10 au 15 septembre 2019 pour la 5ième édition. Cet événement c'est 6 jours de festival, plus de 8000 personnes, 120 bénévoles, 4 lieux différents, une quarantaine de compagnies/groupes professionnels, une moyenne de 300 personnes par spectacles et plus de 500 personnes par concert ainsi qu'une dizaine de partenaires. Forts de notre succès en 2018, nous avons décidé de continuer à faire évoluer ce projet culturel.</p> <p>C'est devenu en quelques années, un événement majeur de la rentrée universitaire grenobloise.</p>	Du 10 au 15 septembre 2019	Région grenobloise	6 000,00 €	6 000,00 €

69	IDEES (Initiative des Etudiants pour l'Echange et la Solidarité)	Projet Burkina Faso : Semaine culturelle et forum d'information et de sensibilisation aux actions de solidarité internationale	<p>A l'occasion des 20 ans du jumelage entre Grenoble et Ouagadougou et fort d'une mission exploratoire par la porteuse de ce projet, l'association IDEES proposera une semaine culturelle à Grenoble et un forum sur le campus. Cet événement culturel célébrera l'alliance et le lien qui unit les villes de Grenoble et de Ouagadougou depuis 20 ans à travers des événements ouverts à tous, petits et grands, dont l'objectif est de réunir et créer de la cohésion sociale entre les citoyens grenoblois.</p> <p>Pour cette occasion, IDEES en partenariat avec d'autres associations co-organisatrices de cet événement, souhaite dans un premier temps mettre le Burkina Faso à l'honneur et notamment la diversité et la richesse de son patrimoine culturel et traditionnel, à travers différentes actions d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale dans différents lieux culturels de la ville de Grenoble, notamment sur le campus universitaire de Saint-Martin-d'Hères. Dans un second temps, IDEES prévoit, une fois de plus avec d'autres associations partenaires, l'organisation d'un forum à destination des étudiants du campus universitaire dont l'objectif est d'informer et de sensibiliser la communauté universitaire aux métiers de la coopération internationale, aux enjeux et aux besoins en aide humanitaire, aux questions de solidarité internationale, aux dangers du volontourisme et, par la même occasion, les aiguiller dans leurs projets de solidarité internationale en leur donnant des informations utiles sur les clés et les moyens pour bien s'engager dans la solidarité internationale. Ce forum de sensibilisation permettra également une restitution de la mission exploratoire de la porteuse du projet dans la mesure où elle viendra témoigner de son expérience auprès des étudiants et proposera une exposition photographique (également proposée lors de la semaine culturelle du Burkina Faso) sur le campus.</p>	<p>Du 24 au 30 juin 2019 : Semaine culturelle</p> <p>Début Octobre 2019 (journée à confirmer) : Forum de sensibilisation</p>	Région grenobloise	1 500,00 €	1 500,00 €
70	BDE Langues Grenoble	Chill sous les tropiques	<p>Nous souhaitons accueillir toutes personnes présente le jour de UGA C'est Party sur notre stand Chill sous les tropiques.</p> <p>Ce stand sera composé d'une tente de 18m2 avec des transats, chaises, cousins et décoration en tout genre afin de créer une ambiance agréable.</p> <p>Nous invitons les gens à venir parler avec des personnes de nationalités différentes, tisser des liens et jouer au volley-ball, jeux de carte ou mikado.</p> <p>Pour les plus compétitifs nous proposons des petites piscines des sable où ils pourront réaliser un concours de château de sable.</p> <p>Des limonades seront distribuées gratuitement dans des eco cups ainsi que des goodies.</p>	Le 12 septembre 2019	Région grenobloise	1 928,00 €	1 928,00 €
71	AEMG (Association des Etudiants en Médecine de Grenoble)	Ciné-club	Consiste en la diffusion de films sur le Campus médecine pour élargir la culture cinématographique des étudiants, proposer des réflexions en lien avec les films passés, ...	1 fois par mois	Région grenobloise	1 610,00 €	1 610,00 €
72	AEPG (Association des Etudiants en Pharmacie de Grenoble)	Pool Party Lutte Contre Les Cancers	<p>Le but premier de cet événement est de sensibiliser les étudiants de l'UGA à lutte contre le cancer, quel qu'il soit. Cette prévention ne s'axera donc pas seulement sur la lutte contre le cancer du sein mais également d'autres cancers, comme par exemple celui des ovaires ou du col de l'utérus.</p> <p>En plus de la sensibilisation et de la prévention apportées, ce projet participera à récolter des fonds pour l'association ODLC: Office de Lutte contre le Cancer. Il consistera en une soirée à la piscine des Buclots à Meylan. Sur place aura lieu diverses activités tels que des jeux aquatiques, des matchs de volley dans le jardin de la piscine, des ateliers et des stands permettant de sensibiliser les étudiants au dépistage du cancer du sein, animés par des membres de l'ODLC. Mais aussi une vente de smoothies frais, de barbe à papa et de hot dogs afin de ravitailler les participants. Éventuellement, un groupe de musique viendra jouer.</p> <p>Nous avons cette année le soutien de la mairie de Meylan qui nous loue gratuitement la piscine, ce qui représente une économie de taille mais montre également qu'elle reconnaît également la pertinence de ce projet.</p>	Le 5 septembre 2019	Région grenobloise	980,00 €	980,00 €
73	AEMG (Association des Etudiants en Médecine de Grenoble)	MEDx	Soirée de conférences inspirées des TEDx mais cette fois liée aux études de médecine. Sur 4 thèmes différents(l'humanitaire/le voyage/le burn out/l'associatif), 1 étudiant et un intervenant extérieur auront 15minutes pour parler de leurs expériences et de leurs pratiques.	Octobre 2019	Région grenobloise	725,00 €	725,00 €
74	ADSV (Association Des Scientifiques Valentinois)	Sciences & Staps ensemble	Nous souhaitons organiser pour le Jeudi 3 Octobre de 11h à 14h un rassemblement des étudiants ainsi que du personnel enseignant/administratif du DSDA (STAPS & Sciences) autour d'un barbecue et de diverses activités sous forme de sport et jeux, ainsi qu'une ambiance musicale. Le but étant d'instaurer une entente entre les deux écoles qui se verront fusionner au cours des années 2020/2021.	Le 3 octobre 2019	Région valentinoise	1 794,00 €	1 794,00 €
76	Radio Campus Grenoble	Exposition sonore	<p>Exposition en trois thématiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La radio s'engage dans le genre et le travail 2. L'histoire de la radio : l'exemple de Radio Campus Grenoble 3. La radio à votre écoute 		Région grenobloise	1 700,00 €	1 700,00 €
77	PEPS (Projet Etudiant Pour la Solidarité)	NAMASTE (Népal Aide Médicale Assistance Soins dentaire Trek Etudiant)	<p>Le projet NAMASTE est une mission humanitaire au Népal, qui consiste à acheminer du matériel médical dans des dispensaires situés dans les régions difficiles d'accès au Nord du Népal, qui ont été sévèrement touchées par les séismes de 2015.</p> <p>L'état népalais privilégie fortement certains aspects de la vie des populations, comme l'accès à l'électricité, et minimise le besoin de santé des habitants.</p> <p>Le but de notre projet est de récolter des fonds en France par différents moyens à disposition (subventions, partenaires, cagnottes participatives, ventes de gâteaux, création d'événements...), puis d'acheter le matériel médical sur place à Katmandou dans des dispensaires vérifiés pour leur bonne qualité (afin de ne pas déstabiliser l'économie locale en apportant des fonds extérieurs, et pour minimiser les frais d'apport du matériel), puis d'acheminer pendant un mois l'ensemble du matériel médical lors d'un trek.</p> <p>De plus nous allons établir un camp d'ophtalmologie dans un village reculé et compliqué d'accès aux soins afin de dépister (consultation médicale, entretient,...) et opérer les habitants atteints de la cataracte (cécité se développant avec l'âge). Ceci en collaboration avec l'association MANOJ et le Nepal Eye Hospital et avec l'intervention de chirurgiens népalais, d'infirmiers et de bénévoles.</p> <p>Nous allons également faire la visite des services des hôpitaux de Katmandou afin de pouvoir réaliser un reportage sur l'organisation de leur système de santé (lieux, hygiène, personnel hospitalier, matériel médical,...).</p>	<p>De octobre 2018 à fin juin 2019 : Récolte de fonds par différents moyens à disposition</p> <p>Du 7 juillet au 5 août 2019 : Trek humanitaire et actions au Népal</p> <p>Septembre 2019 : Retours d'expérience</p>	Région grenobloise district de Gorkha (Népal)	700,00 €	700,00 €

78	Festiv'Arts	L'Ilyade de Festiv'Arts	<p>L'Ilyade de Festiv'Arts est un projet à deux dimensions. D'une part il s'agit d'un concert pour les étudiant.e.s, mais aussi d'un événement de transition pour Festiv'Arts. En effet il s'agira de l'événement qui sera à la suite de l'assemblée générale, où les anciens transmettront leurs compétences durant l'organisation globale de cette manifestation culturelle. Pour ce qui est du projet en lui-même, nous souhaitons organiser une soirée étudiante tournée autour de la culture musicale (suite à la demande de musicien.ne.s étudiant.e.s en musicologie).</p> <p>L'événement verra jouer trois groupes de musique dans la salle de concert l'Ilyade à Seyssinet. Nous avons choisi ce lieu pour plusieurs raisons. À savoir que cela permet aux étudiant.e.s nouveaux arrivés.e.s de découvrir la métropole grenobloise, mais aussi pour des raisons financières. En effet la location de la salle et du matériel technique est très abordable par rapport à la qualité acoustique de la salle.</p> <p>Les trois groupes qui seront programmés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un premier groupe étudiant à définir, nous hésitons entre ATYPS et un groupe en création d'étudiant.e.s en arts du spectacle - En deuxième groupe nous aurons un groupe en reconstruction (anciennement les Patates Rats), composé de musiciens professionnels et d'étudiants - Et pour finir la tête d'affiche serait Ludwig von 88 (grandes vedettes de la scène Punk actuelle) <p>Cet événement sera également l'occasion pour les étudiant.e.s de rencontrer et d'échanger avec des professionnels du domaine musical. Ils pourront échanger autour de l'art et de sa professionnalisation.</p>	Le 15 octobre 2019	Région grenobloise	3 000,00 €	3 000,00 €
79	AEMG (Association des Etudiants en Médecine de Grenoble)	Sidaction 2019	<p>Le but de ce projet est d'organiser plusieurs événements au profit de sidaction : une soirée patinoire, un ciné-club, une tombola, des ventes de crêpes/gaufres. D'une part pour prévenir et sensibiliser les jeunes sur les risques et sur la maladie, et d'autre part, pour permettre à l'organisation d'avancer dans ses recherches grâce à notre collecte de fonds.</p>	Avril 2019	Région grenobloise	200,00 €	200,00 €
81	SEVE (Savoirs Emancipation Vie Etudiante)	Rentrée en fête !	<p>La rentrée de septembre est toujours un moment dense pour l'association. Nous essayons d'être visibles sur le campus pour faire connaître EVE et nous essayons de faire en sorte que les étudiants découvrent la richesse du milieu culturel et du milieu associatif de leur campus, et plus largement de l'agglomération. Le projet "Rentrée en fête !" est une donc combinaison de deux temps forts de la rentrée sur le campus de Grenoble, avec notre traditionnel festival de rentrée Campus en fête !, et une participation à UGA c'est party !, pour offrir aux étudiants nouvellement arrivés et à ceux qui redécouvrent le campus un mois de septembre riche en animations et en festivités.</p>	Du 9 au 27 septembre 2019	Région grenobloise	3 000,00 €	3 000,00 €
82	Pour la Suite	La Passerelle	<p>Ce projet concerne la création de La Passerelle, un festival de 2 jours dédié au cinéma expérimental et plus particulièrement à des gestes de cinéma issus des techniques artisanales du laboratoire argentin. Il permettra de montrer, à travers des films d'étudiants projetés sur supports film, comment une jeune création s'approprie aujourd'hui le matériau photochimique et les techniques alternatives de laboratoire.</p> <p>Le festival se tiendra en novembre 2019 en marge du Mois du Doc, manifestation nationale qui vise à élargir l'audience du documentaire sur tout le territoire, grâce au réseau d'Images en Bibliothèque.</p> <p>Le festival est pensé pour évoluer dans trois lieux de la ville de Grenoble : sur le campus, à la Maison de la Création et de l'Innovation où se trouve une salle de cinéma, l'atelier MTK, un des rares laboratoires de cinéma artisanal en France, et au 102 qui diffuse du cinéma expérimental depuis maintenant 40 ans.</p>	Du 15 au 17 novembre 2019	Région grenobloise	3 500,00 €	3 500,00 €
83	Solida'Rire	SHERPA 2 Mission d'évaluation d'impact des projets Solida'Rire et Solidaïle	<p>Le projet SHERPA 2 a pour objectif de réaliser une mesure de l'impact économique, social et environnemental des projets qui ont été menés par les volontaires des associations Solida'Rire et Solidaïle en Inde, au Pérou et Cambodge. Cette mesure d'impact servira de socle à une semaine de retour à destination des étudiants grenoblois, organisée autour des problématiques de la solidarité internationale en novembre 2020.</p> <p>Le projet se divise en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation d'impact des projets de Solida'Rire et Solidaïle : <p>! Cette partie du projet ne sollicite pas la subvention du FSDIE mais est nécessaire à la bonne compréhension du projet dans son intégralité.</p> <p>Solida'Rire est une association étudiante créée en 2008 par des élèves de Grenoble INP. Ses membres s'engagent chaque année dans des actions solidaires locales et internationales en menant des projets visant à valoriser l'accès à l'éducation, au développement et à encourager les échanges culturels.</p> <p>Le projet SHERPA (Suivi Humanitaire Et Retour de Projets Antérieurs) a trois objectifs principaux : dresser le bilan des actions menées, pour les projets ayant dérivés, mettre en oeuvre des solutions et analyser les causes de ces dérives afin d'apprendre de nos erreurs et enfin, montrer aux bénéficiaires que l'association est toujours avec eux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retour d'expérience : <p>Nous sollicitons le FSDIE pour cette partie du projet.</p> <p>Après notre retour, nous souhaitons organiser une semaine complète de retour d'expérience à destination de tout le public étudiant grenoblois. Lors de cette semaine, des conférences, débats, ateliers seraient réalisés dans les écoles de l'INP (à savoir GI, l'E3, Phelma et l'Imag), sur le campus pour les étudiants de l'UGA (dans l'amphi Weil par exemple). Nous souhaitons également mettre en place un retour d'expérience à la maison de l'international de Grenoble (déjà prévue le 19 novembre 2020) et à la Bifurk afin de toucher un public plus diversifié. Une soirée serait également organisée à la maison des étudiants de l'INP, sur le campus. Ces événements seraient axés sur les thématiques de la solidarité internationale, l'évaluation d'impact, la lecture et l'utilisation de l'outil créé, mais également l'organisation d'un tel projet ou les leçons tirées pour mener un projet pérenne.</p>	Du 18 au 24 novembre 2020	Région grenobloise	500,00 €	500,00 €
84	A Court de Son	la P'tite fumée & Ashkabad à EVE !	<p>Il s'agit de proposer aux publics du campus une soirée d'électro dub, avec la venue de deux têtes d'affiches française du genre: la P'tite fumée & Ashkabad.</p>	Le 10 octobre 2019	Région grenobloise	3 000,00 €	3 000,00 €
86	Orchestre des Campus de Grenoble	Voltige à la française	<p>Sous l'impulsion de son directeur musical Pierre-Adrien Théo, l'Orchestre des Campus de Grenoble (OCG) s'associe à la Compagnie Acte, dirigée par la chorégraphe Annick Charlot, pour proposer un spectacle exceptionnel mêlant danse verticale et musique symphonique sur le parvis de l'Amphithéâtre Louis Weil, lieu emblématique du campus universitaire.</p>	Du 14 au 19 septembre 2019	Région grenobloise	1 407,00 €	1 407,00 €

87	Comme Un Lundi (ancien nom : Frimousses et Fifrelins)	Love And Money	Représentation de la pièce Love and Money de Dennis Kelly. Il s'agit d'une comédie dramatique traitant du surendettement, d'environ 1h30 . Les 6 comédiens sont accompagnés par 4 musiciens.	Les 16, 22 et 31 mai 2019	Région grenobloise	1 000,00 €	1 000,00 €
88	Association FestivArts	UGA c'est Party with Festiv'Arts	Pour UGA c'est Party Festiv'Arts souhaite proposer une sorte déambulation circassienne/ de marionnette / et avec une fanfare. Nous souhaitons également tenir un stand qui nous permettra de présenter notre association à l'ensemble des étudiant.e.s présent.e.s. Par ailleurs pendant la soirée concert nous aimerions bien proposer une scène feu (des jongleurs et cracheurs de feu) pour animer les interplateaux.	12/09/2019	Région grenobloise	1 800,00 €	1 800,00 €
						37 783,00 €	35 288,00 €

Non éligible	Défavorable
Favorable	Montant FSDIE revus à la baisse
Reporté à la prochaine Commission	Pour avis Commission
Annulé	

ANNEXE 16

LES CRITÈRES FSDIE UGA

Approuvés par la CFVU le 4 juillet 2019

L'Université finance :

- Les projets portés par une association dont le bureau est composé au minimum d'1/3 d'étudiants UGA, INP, IEP ou ENSAG
- Les projets qui s'adressent de façon ouverte aux étudiants et à la communauté universitaire
- Les projets qui contribuent au dynamisme des campus grenoblois et/ou valentinois au-delà d'une seule composante

Obligations des porteurs :

- EN AMONT DU FINANCEMENT :

- Le projet doit être ouvert et s'adresser à l'ensemble des étudiants de l'UGA (site Grenoble et/ou Valence)
- Un projet tuteuré (intégré à la formation et crédité par des ECTS) doit être cofinancé par la composante
- Les porteurs signent la Charte des étudiant.e.s de l'Université Grenoble Alpes pour la lutte contre le sexisme, les discriminations et les violences à caractère sexuel¹
- Le projet doit être déposé sur la plate-forme FSDIE avant d'avoir lieu (sauf exception ou retard imputable à l'UGA)

- DANS L'ORGANISATION DU PROJET :

- Le logo de l'UGA doit figurer sur les supports de communication (modalités précisée sur l'Intranet LEO)
- Les porteurs d'un projet financé participent à la communication de l'Etablissement autour du projet (intranet, internet, articles, etc.)
- Tout projet qui prévoit une vente d'alcool doit prévoir un dispositif de prévention et un tarif préférentiel pour les boissons non-alcoolisées
- Un projet d'événement grand public doit proposer une tarification différenciée à destination des publics étudiants

- A L'ISSUE DU PROJET :

- Les porteurs du projet présentent un bilan moral et financier sous deux mois : budget réalisé, supports de communication, pièces justificative (NB : le bilan du projet précédent sera exigé pour toute nouvelle demande FSDIE de l'association)

¹ Associations grenobloises : au Service Vie Étudiante
APA2 - 1001 rue des Résidences - 38400 SAINT MARTIN D'HERES
Associations valentinoises : à la Maison de l'Étudiant Drôme-Ardèche
9 place Latour-Maubourg - 26000 VALENCE

L'Université ne finance pas :

- L'achat de tabac, d'alcool ou de toutes autres substances addictives
- Les voyages d'études ou expéditions
- Les frais de transports, d'hébergement et de restauration sortants
- Les activités représentatives des associations étudiantes (exemples : campagnes électorales, formations d'élus, formations au sein d'un réseau représentatif, etc.)
- Les frais de fonctionnement de l'association non liés directement au projet et les dépenses en matériel non consommable
- Les projets comportant un caractère prosélyte.

La Commission sera attentive aux éléments suivants :

- L'originalité et le caractère innovant du projet (créativité ou première édition)
- La dimension écoresponsable (utilisation d'écocups, tri des déchets, empreint de matériel, ...)
- La prise en compte par l'association du respect de l'égalité et de la non-discrimination
- L'accessibilité physique, notamment en direction des personnes en situation de handicap
- L'inscription du projet dans les lignes directrices politiques de l'UGA (attractivité, visibilité, mutualisation, inscription dans le cadre d'événements portés par l'Etablissement, ...)
- L'implication et la motivation des porteurs de projet (soin apporté au montage du projet, à la rédaction du dossier, à la présentation du budget, à la mobilisation du réseau d'accompagnement, ...)
- La capacité des porteurs à mobiliser d'autres co-financements et à générer des ressources propres (crowdfunding, vente de gâteaux, ...)

ANNEXE 17



Emplois étudiants de l'Université Grenoble Alpes - Campagne 2020

Un dispositif encadré par décret

Textes applicables :

Articles L811-2 et D811-1 du code de l'éducation

8 types d'emploi :

- 1° Accueil des étudiants ;
- 2° Assistance et accompagnement des étudiants handicapés ;
- 3° Tutorat ;
- 4° Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- 5° Appui aux personnels des bibliothèques et des autres services ;
- 6° Animations culturelles, artistiques, scientifiques, sportives et sociales ; actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable ;
- 7° Aide à l'insertion professionnelle ;
- 8° Promotion de l'offre de formation.

Cumul de contrats :

Au cours de la même année universitaire, un étudiant peut conclure plusieurs contrats étudiants, avec un même établissement ou avec des établissements différents, dans la limite de la durée effective de travail fixée à l'article D. 811-3.

Une durée encadrée :

- Une période maximale de 12 mois entre le 1^{er} sept de l'année N et le 31 août de l'année N+1
- Une durée effective de travail : 670 heures entre le 1^{er} septembre et le 30 juin / 300 heures entre le 1^{er} juillet et le 31 août

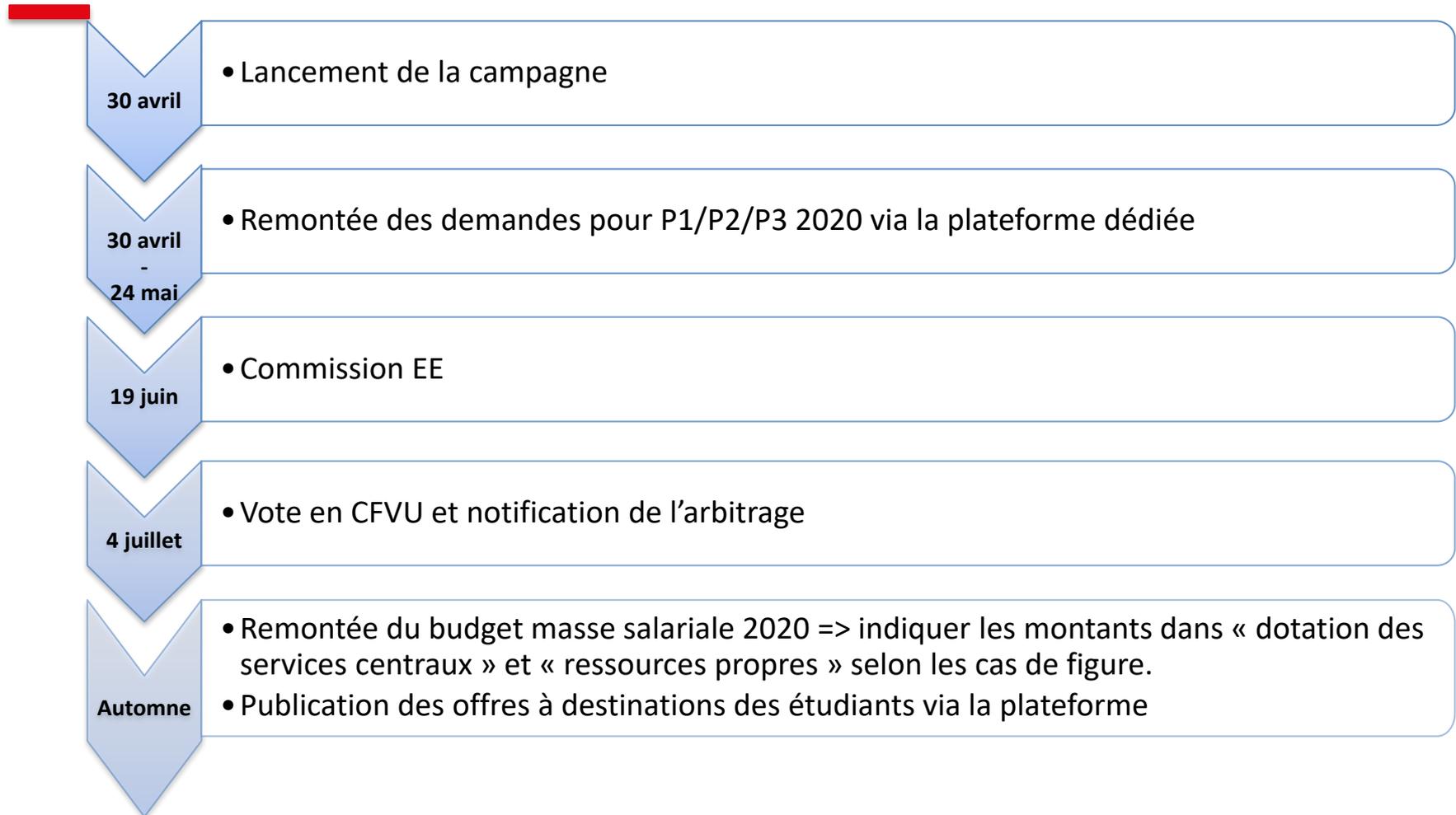
2 niveaux de priorité pour refléter la politique de l'UGA

Maintien des priorités 2019 pour 2020

Type d'emploi	Taux brut	Taux chargé*	Priorité
Assistance et accompagnement des étudiants handicapés	12,13 €	17,09 €	Priorité 1
Appui aux personnels des bibliothèques et des autres services	12,13 €	17,09 €	Priorité 1
Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies	18,49 €	26,04 €	Priorité 1
Tutorat	18,49 €	26,04 €	Priorité 1
Animations culturelles, artistiques, scientifiques, sportives et sociales ; actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable	12,13 €	17,09 €	Priorité 2
Accueil des étudiants	12,13 €	17,09 €	Priorité 2
Aide à l'insertion professionnelle	12,13 €	17,09 €	Priorité 2
Promotion de l'offre de formation.	12,13 €	17,09 €	Priorité 2

* selon les taux de cotisation en vigueur au 01.01.2019

Calendrier campagne 2020



Précision emploi « Assistance et accompagnement des étudiants handicapés »

- Rappel de la décision de la commission EE 2019 :
 - ⇒ Une **enveloppe centralisée à la DEVE / SPBS** est prévue à cet effet.
 - ⇒ Les composantes peuvent s'adresser au SPBS au fil de l'eau.

Situation 2020

- Budget 2020 :
1 350 000 € (idem 2019)

+ 120 000 € IDEX pour soutien à la réussite / Plan étudiant (valable pour 2020 mais fin en 2021)

- Demandes exprimées en 2020 :
1 541 511 € (1 486 557 € en 2019)

Proposition d'arbitrage

- 1) Avis défavorable pour deux emplois car ne rentrent pas dans le cadre du « service à l'étudiant » :
 - DGD RTI (*Accueil des personnels internationaux*)
 - OSUG (*Planeterrella : Animation scientifique à destination du grand public*)

- 2) Nouvelles demandes ou fortes augmentations (supérieures à 40%) **plafonnées** à 50% de l'augmentation.

- 3) Financement de certains emplois sur budget Loi ORE / IDEX Plan étudiant

- 4) Ajustement selon la priorité :
 - 97,5% pour les emplois en priorité 1 (97% en 2019)
 - 91,5% pour les emplois en priorité 2 (89% en 2019)

Structures concernées par des nouvelles demandes ou de fortes augmentations :

Composantes / Directions	Type d'emploi
IUGA	Aide à l'Insertion Professionnelle, Promotion de l'offre de formation, service d'appui aux personnels des bibliothèques et des autres services
DLST	Accueil des étudiants
DSDA	Accueil des étudiants
DGD RTI	Accueil des étudiants, Promotion de l'offre de formation, Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies
IAE	Animations culturelles, scientifiques, sportives et sociales, actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable
Polytech Grenoble	Animations culturelles, scientifiques, sportives et sociales, actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable
IUT 1	Tutorat
IUT Valence	Accueil des étudiants, tutorat
Mission égalité	Animations culturelles, scientifiques, sportives et sociales, actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable
DGD FVU / SDL	Accueil des étudiants, tutorat
DGD FVU SPBS	Promotion de l'offre de formation
SID	Service d'appui aux personnels des bibliothèques et des autres services
UFR STAPS Grenoble	Promotion de l'offre de formation
UFR Chimie Biologie	Accueil des étudiants
UFR IM ² AG	Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies
UFR Langues Etrangères	Accueil des étudiants
UFR ARSH	Promotion de l'offre de formation
ALL Valence	Promotion de l'offre de formation

Structures concernées par financement Loi ORE / IDEX Plan Etudiant

Composantes / directions	Type d'emploi
DLST	Tutorat
DSDA	Tutorat
Faculté de Droit	Tutorat
UFR STAPS	Tutorat
DGD FVU / DOIP	- Promotion de l'offre de formation : « ambassadeurs » - Accueil

ANNEXE 18

BASE		38500	43820	Différence entre les 2 bases
Répartition inter-U				
10 €	Santé (prévention + soin)	385 000 €	438 200 €	53 200 €
1 €	Culture et VE ComUE	38 500 €	43 820 €	5 320 €
1 €	Accueil hors pédagogie ComUE (ISSO, MSE, etc.)	38 500 €	43 820 €	5 320 €
1,40 €	Egalité, diversité, handicap	53 900 €	61 348 €	7 448 €
9 €	Sport	346 500 €	394 380 €	47 880 €
22,40 €	TOTAL	862 400 €	981 568 €	119 168 €

Répartition établissement

Vie étudiante					Différence	Préconisations ComUE
7,54 €				330 232 €	64 148 €	394 380 €
5 €	Commission initiatives étudiantes (échelle établissement, échelle composante)	183 000 €	200 000 €	17 000 €		
2,52 €	Grands événements vie étudiante (UGA c'est Party, Semain de prévention santé, International days)		110 232 €			
0,23 €	Amélioration SI		10 000 €			
0,23 €	Radio Campus		10 000 €			

Action sociale						
4 €				156 000 €	-24 540,00 €	131 460 €
0,23 €	Prévention santé UGA		10 000 €			
1,16 €	Action sociale et initiatives solidaires		51 000 €			
2,17 €	CROUS (Aides sociales ponctuelles)		95 000 €			

Pour aides d'urgence mais possible de fécher sur autres choses aussi ?

Espaces de vie étudiante						
4,91 €				215 000 €	30 392,00 €	245 392,00 €

3,01 €	DSP EVE	132 000 €	132 000 €	0 €	
0,14 €	ESCAPE	6 000 €	6 000 €	0 €	
1,76 €	Espaces de vie étudiante		77 000 €		
1,14 €	Chargé de projet		50 000 €		
1,46 €	Culture établissement	38 000 €	63 820 €		
18,60 €	TOTAL	716 100,00 €	815 052 €	98 952 €	20 000,00 € 771 232,00 €
41 €	TOTAL CVEC	1 578 500 €	1 796 620 €	218 120 €	

Domaines qui rentrent dans les 30% d'action des associations et d'action sociale de l'établissement (ESDIE) –

Domaine qui rentre dans les 15% CVEC dédiés à la médecine préventive (6,15€/étudiant exigés par le décret, 10€ dans l'arbitrage)